# HISTOIRE
## DU
## PARAGUAY.

*TOME VI.*

# HISTOIRE
# DU
# PARAGUAY.

*Par le P.* PIERRE FRANÇOIS - XAVIER DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de Jesus.*

TOME SIXIEME.

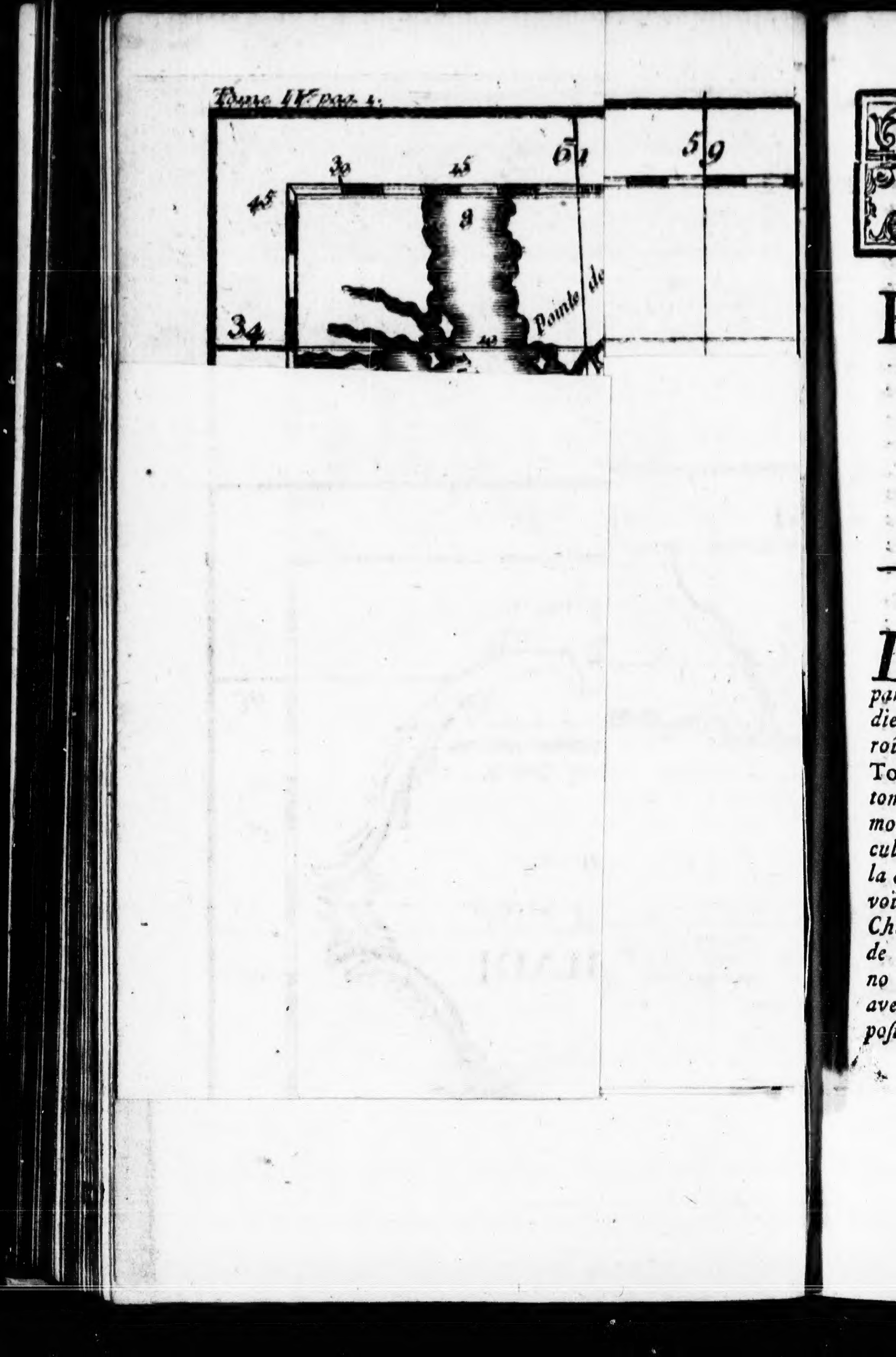


*A PARIS,*

Chez { GANEAU, rue S. Severin.
BAUCHE, Quai des Augustins.
D'HOURY, rue de la Vieille-Bouclerie. }

M. DCC. LVII.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*


Tome IV. pag. 1.
30
45
64
59
45
8
34
Pointe de

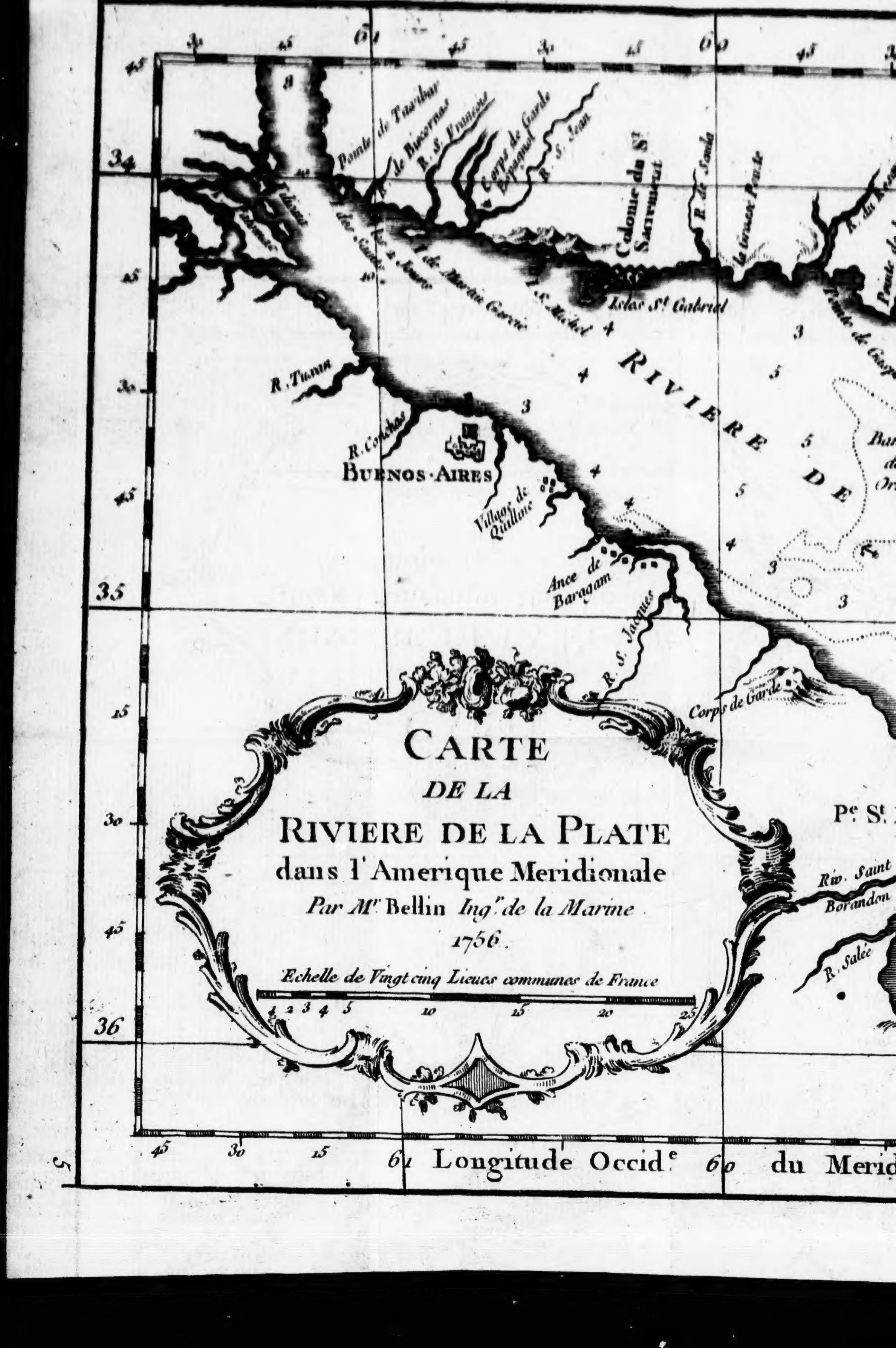


# HISTOIRE DU PARAGUAY.

## LIVRE VINGTIEME.

### SOMMAIRE.

*Les Barbares attaquent de toutes parts la Province de Paraguay. Les Indiens des Réductions les obligent à disparoître. Projet d'une Réduction pour les* Tobatines. *L'Evêque de l'Assomption tombe en apoplexie. Il écrit au Roi. Sa mort & son éloge. Lettre du Chapitre Séculier au Roi. Nouvelles tentatives pour la conversion des Chiriguanes. Ordre envoïé au Provincial des Jésuites à ce sujet. Choix des Missionnaires. Caractere du Pere de Lizardi. Son entretien avec Dom Bruno Maurice Zavala. Il arrive à Tarija avec deux autres Jésuites. En quelles dispositions ils en trouvent les Habitans au*


CARTE
DE LA
RIVIERE DE LA PLATE
dans l'Amerique Meridionale
Par Mr. Bellin Ingr. de la Marine
1756.
Echelle de Vingt cinq Lieues communes de France
1 2 3 4 5 10 15 20 25
BUENOS-AIRES
RIVIERE DE
R. Tuyau
R. Conchas
Village de Quilline
Ance de Baragam
R. S. Jacques
Corps de Garde
Isles St. Gabriel
Colonie du St. Sacrement
R. S. Jean
R. S. François
Corps de Garde Espagnol
Pointe de Tarubar
R. de Sauta
la Grande Pente
Pe. St.
Riv. Saint
Borandon
R. Salée
Longitude Occide.
du Merid
34
35
36
61
60


45
30
15
59
45
30
15
58
45
R. du Rosario
Pointe de la Mala
Riv. St. Thomas
Barrancas
B. de Don Michel
Pointe de Gaspar Louis
Banc des Orties
R E D E L A S P L A T E
Baye de Monte Video
P. et Vᵉ de Monte Video
Rivière de Solis
I. de Solis
les Carettes
Isle de Flores
Monte Video
la Pipe
la Pointe Brave
B. de M
Banc des Anglois
Pᵗ. Sᵗ. Pierre
Roches sous l'eau
Riv. Saint Borandon
R. Salée
Terres basses et noyées
R. des Orties
du Meridien de 59 Paris 30 15 58 45 30

Pl.

58 45 30 15 57 45 30

34

Etang d'eau douce

Montagnes des Castillos

Isles Castillos

Montagnes des Maldonados

B. de Maldon

Isle de Maldonade

Cap St. Marie

Isle de Lobos

35

Cap St. Antoine

36

45 30 15 57 45 30 15

*ſujet de la Miſſion des Chiriguanes Ce qui reſtoit alors de Chiriguanes Chrétiens. Réduction de la Conception. Converſion d'un de leurs Caciques. On continue à Tarija de s'oppoſer au départ des Miſſionnaires pour cette Entrepriſe. Réponſe du Pere de Lizardi à ceux qui vouloient lui perſuader d'y renoncer. Réduction de Sainte-Anne. Voïage infructueux des Miſſionnaires à la Cordilliere Chiriguane. Difficulté d'y voïager. Mort édifiante d'un Cacique : calomnie contre les Miſſionnaires à ce ſujet. Nouvelle courſe dans la Cordilliere. Les Miſſionnaires ſont délivrés d'un grand danger. Diſpoſition des Chiriguanes au ſujet du Chriſtianiſme. Divers changemens dans les Réductions de Sainte-Anne. Ardeur du Pere de Lizardi pour le Martyre. La Réduction de Sainte-Anne diviſée en deux. Le Pere de Lizardi dans la Cordilliere ; fruit de ſon voïage. Ferveur des Néophytes Chiriguanes ſous ſa direction. Il prédit ſa mort. Une des deux Réductions Chiriguanes détruite. Belle action d'une Femme Eſpagnole, & d'une Chiriguane. Priſe du Pere de Lizardi. Sa Réduction réduite en cendres. Son Martyre. En quel état on trouve ſon corps. Martyre de ſon Sacriſtain. Honneurs rendus au Pere de Lizardi. Un Cacique Chiriguane rend un grand ſervice aux Chrétiens. Réduction Chiriguane vers Santa-Crux ; elle ne ſubſiſte pas long-tems. Réduction des Zamucos. Déſordre qui y arrive. Elle eſt transferée aux Chiquites. Converſion de pluſieurs Zatienos. Ferveur des Zamucos. Deux ten-*

*tatives inutiles pour aller des Zamucos au Paraguay. Racine ſinguliere ; effet qu'elle produiſit ſur le Pere Caſtañarès. Converſion des Borillos. Nouvelles tentatives pour une communication entre le Paraguay & le Tucuman. Mémoire préſenté au Roi d'Eſpagne par un Eccléſiaſtique François, contre les Jéſuites, & comment il eſt reçu. Il eſt préſenté au Prince des Aſturies, qui le rejette. Impreſſion qu'il fait ſur pluſieurs perſonnes en Eſpagne. Commiſſaire Roïal au Paraguay. Il refuſe de viſiter les Réductions. Sa Lettre au premier Miniſtre d'Eſpagne. Déclaration de Dom Antoine Ruiz de Arrellano. Réponſe du Pere d'Aguilar à un Mémoire de Dom Martin de Barua, adreſſé au Roi contre les Jéſuites. Ce que le Roi penſe du Mémoire. Jugement que le Commiſſaire Roïal, & le Conſeil des Indes, porterent de la réponſe. Extrait de cet écrit. Objections faites à Madrid au Pere Rodero, Procureur Général des Jéſuites du Paraguay, & ſes réponſes : & celle du Pere Rico à d'autres objections.*

1734-36.

Les Barbares attaquent de toutes parts la Province de Paraguay.

SI la prudence & la bonté de Dom Bruno Maurice de Zavala ne lui avoient point permis d'exercer toute la ſévérité de la juſtice ſur les Rebelles du Paraguay, ils eurent bientôt lieu de craindre que la colere du Ciel ne s'app sât point auſſi aiſément : cette malheureuſe Province ſe vit tout-à-coup, & lorſqu'on y penſoit le moins, menacée d'expier ſes révoltes

1734-36. par les mains des Barbares. Les Guaycurus, irréconciliables Ennemis des Espagnols, & les Mocovis, auxquels le Gouverneur du Tucuman faisoit vivement la guerre, voulurent profiter de la foiblesse où les dissentions l'avoient réduite ; ils y entrerent en même tems, comme de concert chacun de leur côté, porterent le ravage jusqu'aux portes de la Capitale, où le peu de Trouppes qu'avoit le Gouverneur ne suffisoit pas pour les empêcher d'entrer. Il fallut donc avoir recours aux Milices des Réductions : Dom Martin d'Echauri fit prier les Missionnaires de lui en envoïer le plus qu'ils pourroient, & il fut obéi avec la plus grande promptitude. L'approche des Néophytes obligea bientôt les Infideles à se retirer ; & cette prompte retraite acheva de faire comprendre aux Habitans de l'Assomption, que leur plus grande ressource contre des Peuples, que les armes des Espagnols n'avoient pu dompter, étoit dans ces mêmes Néophytes, dont ils avoient dit tant de mal, & qu'un aveugle & honteux intérêt leur faisoit souhaiter d'avoir pour Esclaves ; quoique plus d'une expérience dût leur avoir appris qu'avec la liberté, les Indiens perdoient non-seulement les vertus dont ils honoroient la Religion, mais encore le zele qu'ils témoignoient pour le service du Roi, & le courage qui les rendoit si utiles à l'Etat.

Projet d'une Réduction pour les Tobatiques.

Quelques autres Nations du Paraguay faisoient alors assez souvent des courses dans les Habitations Espagnoles, & y caussoient d'assez grands dommages : les plus

incommodes de tous étoient les Tobatines, 1734-36.
connus alors sous le nom de Montaguards. J'ai dit qu'en 1723 on en avoit gagné à Jesus-Christ jusqu'à 400 Familles, qui avoient été reçues dans la Réduction de Sainte-Foi du Parana; mais que dix ans après, effraïées par les menaces de la Commune du Paraguay, & ne pouvant plus supporter la faim & les autres miseres, où étoient réduites toutes les Réductions de cette Province, elles avoient disparu tout-d'un-coup, sans qu'on pût savoir ce qu'elles étoient devenues. On apprit dans la suite qu'elles s'étoient retirées dans les forêts & les montagnes d'un Canton nommé *Tarauta*; d'où on les avoit tirées après leur conversion. C'étoit de là que ces Déserteurs faisoient des courses dans les Habitations Espagnoles, infestoient les chemins, pilloient & massacroient tous ceux qu'ils trouvoient sans défense, ce qui interrompoit tout le commerce.

On crut que le Pere d'Aguilar pouvoit seul faire cesser ces hostilités; & le Procureur Général de la Province fut chargé par les Magistrats de présenter une Requête à Dom Bruno-Maurice de Zavala, qui étoit encore à l'Assomption, pour le supplier d'engager le Provincial de leur envoïer quelques Jésuites, qui travaillassent à les reconcilier avec les Espagnols. Dom Bruno fit encore plus qu'on ne lui demandoit; & il crut que la chose étoit assez importante pour y intéresser l'Evêque. Il adressa à ce Prélat, & au Pere d'Aguilar, un *Auto exortatorio* à ce sujet. Le Provincial

1734-37. n'avoit pas besoin de cette formalité pour entreprendre une œuvre si digne de son zele ; il n'eut pas plûtôt fait connoître dans les Réductions les plus voisines, ses intentions, que plusieurs Missionnaires s'offrirent pour une Entreprise, dont ils connoissoient mieux que personne tous les dangers, & il n'eut point d'autre peine qu'à consoler ceux dont il n'acceptoit point les offres.

Dom Bruno Maurice de Zavala étant parti sur ces entrefaites, Dom Martin Joseph d'Echauri suivit avec zele cette affaire, & dans une Lettte qu'il écrivit au commencement de l'année 1738 au Roi Catholique, il lui manda que ce Gouverneur avoit accordé aux Peres de la Compagnie la permission qu'ils lui avoient demandée de fonder dans le Canton de Taruma une Réduction pour les Tobatines. Mais le succès de l'Entreprise de ces Missionnaires ne fut pas aussi prompt qu'ils l'avoient espéré, & ce ne fut qu'au bout de quelques années de recherches, qu'ils vinrent à bout de découvrir les Tobatines fugitifs, qui n'avoient plus de retraites fixes. Nous verrons en son tems quel fut le fruit de leur découverte.

L'Evêque du Paraguay tombe en apoplexie.

L'Evêque du Paraguay, qui s'y intéressoit plus que personne, n'eut pas la consolation de voir les heureuses suites de cette affaire. Au mois de Septembre de l'année 1737, il tomba en apoplexie, & quoiqu'il eût été promptement secouru, il comprit qu'il ne lui restoit pas long-tems à vivre. Dans cet état, uniquement occu-

pé des jugemens de Dieu, il écrivit au Roi, qui l'avoit consulté sur plusieurs points, & en particulier sur le Mémoire de Dom Barthelemi de Aldunaté, dont nous avons parlé, & sur celui de Dom Martin de Barua, dont nous parlerons dans la suite. On peut regarder la réponse qu'il fit à ce Prince, comme le Testament d'un des plus saints & des plus grands Evêques qui aient paru dans l'Amérique. Il n'y entra dans aucun détail sur ce que contenoient les deux Mémoires; mais il en dit assez pour faire comprendre à Philippe V, que leurs Auteurs lui en avoient imposé sur tous les Chefs. On trouvera dans les Preuves cette Lettre, qui est trop longue pour être rapportée ici.

1737-38.

Sa mort & son éloge.

Dom Joseph Palos mourut le Vendredi-saint de l'année suivante, après avoir gouverné quatorze ans son Eglise dans les plus tristes & les plus critiques conjonctures, où puisse se trouver un Evêque. Les services importans qu'il a rendus à la Religion & à l'Etat, & ce qu'il lui en a couté, soit pour retenir une partie de ses Ouailles dans l'obéissance & la soumission, soit pour y ramener celles qui s'en étoient écartées, avoit engagé Philippe V à lui offrir un Siége plus considérable; mais, content de servir Dieu dans une Eglise pauvre, où on lui donnoit tous les jours tant de nouveaux chagrins, qu'il pouvoit l'appeller avec justice une Epouse de sang, il ne fut pas même tenté de la quitter pour en prendre une autre, & il mourut dans le sein de la pauvreté.

1737-38.

Lettre du Chapitre Séculier de l'Assomption au Roi.

Dans la Lettre, que nous venons de citer, il se plaignoit au Roi de ce que l'on conservoit encore dans l'Archive de la Maison de Ville de l'Assomption bien des Arrêts rendus pendant les troubles, contre l'immunité Ecclésiastique, contre sa réputation, celle de plusieurs de ses Chanoines, du Curé de Saint Blaise, contre celle des Jésuites, parceque, disoit-on, il n'y avoit point d'ordre de les biffer, ni de les brûler; mais ce n'étoit pas la faute de ceux qui composoient alors le Chapitre Séculier, lesquels, immédiatement après qu'ils eurent été rétablis dans leurs Charges, avoient écrit à Sa Majesté une Lettre commune, dans laquelle ils parloient de tous ces Actes comme de Libelles diffamatoires contre l'Evêque, le Clergé, les Jésuites, & les plus honorables Citoïens, dressés par des Hommes sans honneur, sans probité, sans Religion, foulant aux piés les immunités & la Jurisdiction Ecclésiastique; & ils insinuoient que D. Bruno Maurice de Zavala, n'avoit pas cru devoir y toucher sans un ordre exprès de Sa Majesté, & s'étoit contenté de faire brûler par la main du Boureau, les Ecrits qui couroient dans le Public sur le même sujet. Il y a bien de l'apparence que Philippe V aura eu égard aux représentations d'un Prélat si respectable, & à la demande de Magistrats si dignes d'être écoutés; mais je n'en ai rien trouvé dans mes Mémoires.

Ce qui empêchoit la réunion du Chaco sous les loix de l'Evangile.

Cependant l'attention que le Marquis de Castel Fuerté avoit donnée aux affaires de la Province de Paraguay, ne l'avoit pas

empéché d'en apporter une très sérieuse à ce qui faisoit depuis plus d'un siecle l'objet de celle de ses Prédécesseurs, des Evêques & des Gouverneurs du Tucuman, & avoit déja couté tant de sang aux Missionnaires, je veux dire aux moïens de réduire le Chaco sous les loix de l'Evangile, & par une soumission volontaire d'ajoûter cette Province à l'Empire des Rois Catholiques. Comme le principal obstacle qu'on y avoit trouvé jusqu'alors venoit des Chiriguanes, qui pouvoient seuls faire réussir une si belle Entreprise, si on pouvoit venir à bout de les gagner, l'inutilité des efforts qu'on avoit faits jusques-là pour vaincre leur résistance, ne parut pas encore, ni au Viceroi, ni aux Ouvriers Evangéliques, une raison suffisante pour y renoncer. 1731-38.

Il s'y rencontroit néanmoins deux grandes difficultés; la premiere étoit la foiblesse des Espagnols dans ces Provinces, où ils n'étoient nullement en état de se faire craindre de ces Barbares, & de ne pas laisser impunies leurs hostilités & leurs perfidies. La seconde, qu'il n'étoit presque pas possible de dissiper leur défiance, & la crainte trop bien fondée qu'ils avoient qu'on ne voulût les rendre Chrétiens, que pour les réduire en esclavage. Toutefois, comme on se flatte aisément sur ce qu'on souhaite avec ardeur, & que la tranquillité du Tucuman dépendoit de n'avoir rien à craindre d'une Nation, qui seule étoit capable, si elle étoit bien sincérement reconciliée avec les Espagnols, de contenir

1731-38. tout le Chaco, & dont la conversion entraîneroit vraisemblablement celle de toute cette grande Province, on ne se lassoit point de former des projets pour les unir avec les Espagnols par le lien de la Religion.

Les Jésuites de leur côté étoient toujours, & on ne pouvoit en douter, très disposés à tout ce qu'on desiroit d'eux pour cela, quoiqu'ils connussent mieux que personne la difficulté de l'Entreprise; non-seulement parceque quelque inutiles que pussent être leurs tentatives, il n'y avoit qu'à gagner pour des Hommes Apostoliques, dont la récompense qu'ils ne doivent attendre que du Ciel, n'est point attachée aux succès de leurs travaux; mais encore parceque plus d'une expérience leur avoit appris, que quand le moment de la Grace est venu, elle triomphe des cœurs les plus rebelles, & que les Ministres du Seigneur ne doivent jamais désesperer de voir arriver cet heureux moment, dont ils auroient à se reprocher de ne s'être pas trouvés prêts pour en profiter.

Nouvelle tentative pour gagner les Chiriguanes à Jesus Christ.

Comme personne n'ignoroit leur disposition à cet égard, la Ville de Tarija, une des plus exposées aux insultes de ces redoutables Indiens, résolut d'en profiter; & le 12 de Février 1731, elle écrivit au Marquis de Castel Fuerté, pour lui représenter qu'elle ne voïoit plus d'autre moïen de la mettre en sûreté contre la fureur de ces Peuples, que de faire un nouvel effort pour les attirer au culte du vrai Dieu; que pour y réussir il étoit à propos de m'y em-

ploïer que des Missionnaires, qui animés du même esprit, y travaillassent de concert, & fussent sous la dépendance d'un seul Supérieur; que cette maniere uniforme n'avoit pu être gardée tandis qu'on avoit envoïé à ces Indiens des Religieux de différens Ordres, qui, quoiqu'également zélés pour le salut des Ames, avoient suivi différentes méthodes; qu'il lui paroissoit qu'on devoit s'en tenir aux seuls Peres de la Compagnie de Jesus, lesquels, outre que cette partie du ministere, qui regarde la conversion des Infideles est singuliérement le propre de leur Institut, ont une grande facilité pour apprendre les Langues, parmi lesquels il s'en trouvoit beaucoup qui savoient celle que parlent les Chiriguanes, qui avoient d'ailleurs un talent marqué pour s'attirer la confiance des Peuples les plus barbares, & qui en vertu du Privilege qu'ils ont reçu des Rois Catholiques, pouvoient seuls les rassurer sur la conservation de leur liberté; qu'elle supplioit donc son Excellence de vouloir bien engager l'Audience roïale des Charcas à charger ces Religieux d'annoncer l'Evangile aux Chiriguanes.

1731-38.

Ordre envoïé au Provincial des Jésuites à ce sujet.

Le Viceroi fit encore plus qu'on ne lui demandoit. Après avoir communiqué cette Lettre à l'Audience roïale de Lima, il rendit, conjointement avec cette Cour, un Arrêt daté du 7 de Mai, qu'il adressa à l'Audience roïale des Charcas, & qui portoit qu'il convenoit de prier le Provincial des Jésuites du Paraguay, & de lui enjoindre de nommer des Sujets de sa Province,

1731-38. pour l'Expédition que proposoit la Ville de Tarija; & en conséquence de cet Arrêt, Dom François Herboso, Président de cette Cour, écrivit au Pere Herran une Lettre datée du 6 de Juillet, dans laquelle, après avoir rapporté celle de la Ville de Tarija, la délibération de l'Audience roïale de Lima, & l'Arrêt rendu par le Viceroi, il le prioit & lui enjoignoit de s'y conformer. La Ville de Tarija de son côté aïant eu avis de ces démarches, écrivit au même Provincial, le 6 d'Août, une Lettre de civilité, où en lui marquant l'espérance qu'elle avoit conçue du succès d'une si belle Entreprise, elle témoignoit une grande impatience de la voir commencer.

Choix des Missionnaires.

Des ordres si précis & des sollicitations si engageantes ne laissoient plus à la disposition du Provincial que le choix des Missionnaires; & son unique embarras fut de pouvoir se determiner, parmi le grand nombre de ceux qui se présenterent. Il ne balança pourtant point à nommer pour Chef de l'Entreprise un Homme qui n'avoit voulu recevoir sa Mission que de l'obéissance, quoiqu'il la souhaitât peut-être plus ardemment qu'aucun autre, parcequ'il étoit persuadé que le Martyre en seroit le terme. C'étoit le Pere Julien de Lizardi, né à Asteazu dans la Province de Guipuscoa à quatre lieues de Saint-Sébastien, lequel depuis quatre ans étoit chargé de la Réduction de Saint-Angel dans la Province d'Uruguay.

Caractere du P. de Lizardi.

Il n'avoit peut-être point encore paru dans les Missions du Paraguay un Religieux

d'une piété plus éminente ; & son Provincial, qui l'avoit mené d'Espagne en Amérique, jugea que nul autre n'étoit plus capable d'attirer la bénédiction du Ciel sur l'Expédition dont il s'agissoit. Il lui écrivit pour la lui proposer, en le priant de lui mander s'il n'avoit point de représentations à lui faire sur cette destination. La réponse du Pere de Lizardi fut, que s'il ne s'étoit point offert pour la chose du monde qu'il souhaitoit le plus, c'est qu'il avoit appréhendé d'aller, en s'offrant, contre la volonté de Dieu, qui ne devoit lui être manifestée que par son Supérieur, & qu'il n'attendoit plus que ses ordres pour partir. Le Provincial faisoit alors la visite des Réductions de cette Province ; dès qu'il fut assuré du Pere de Lizardi, il nomma pour l'accompagner les Peres Ignace Chomé & Joseph Pons, tous deux de la Flandre Vallone, & voulut conduire lui-même ces trois Missionnaires jusqu'à Tarija, afin de régler tout ce qui étoit nécessaire pour leur entrée dans le lieu de leur Mission.

1732-38.

Ils s'embarquerent sur l'Uruguay au commencement du mois de Mai 1732, & ils n'arriverent qu'au mois de Juin à Buenos Ayrès. Le Pere de Lizardi avoit demeuré quelque tems dans cette Ville ; & Dom Bruno Maurice de Zavala, qui avoit conçu pour lui une amitié très tendre, & un grand respect pour sa vertu, lui témoigna qu'il l'avoit vû s'éloigner avec un grand regret, mais qu'il ne pouvoit se consoler de ce qu'on le tiroit de son Gouvernement pour l'exposer à la fureur & à la perfidie des Chi-

1732-38. riguanes. Le Pere lui répondit qu'il ressentoit une double joie de la grace que lui avoit faite son Provincial, & parcequ'il espéroit qu'elle lui procureroit l'honneur du Martyre, & parcequ'il ne la devoit qu'à l'obéissance. Cette réponse attendrit jusqu'aux larmes le vertueux Gouverneur, lequel, après la mort du Serviteur de Dieu, ne se lassoit point de parler de l'impression qu'elle avoit faite, & qu'elle faisoit encore sur lui.

Il arrive à Tarija avec deux autres Jésuites: nouvelles qu'ils y apprennent.

Le voïage depuis Buenos Ayrès jusqu'à Tarija fut si long & si pénible, que le Provincial tomba malade de pure fatigue à trente lieues de cette derniere Ville, & fut obligé de s'arrêter dans une Terre du Marquis del Vallé Toxo, & d'y retenir les trois Missionnaires, qui n'étoient guere plus en état que lui d'aller plus loin. Ils se rendirent enfin le dernier jour de Novembre à Tarija, où ils furent extrêmement surpris d'apprendre que la guerre étoit sur le point de recommencer avec les Chiriguanes, & qu'il n'y avoit aucune apparence que ces Barbares fussent disposés à les recevoir; mais ce qui les étonna encore davantage, fut que le lendemain de leur arrivée le Mestre de Camp de la Ville vint leur dire qu'il n'attendoit plus que la fin des pluies pour aller avec toutes ses Trouppes obliger de gré ou de force ces Barbares à faire la paix, dont la premiere condition seroit qu'ils recevroient des Missionnaires, & les traiteroient comme ils le devoient.

Les Peres lui dirent qu'ils ne s'étoient point attendus qu'on fît dépendre du sort des armes leur entrée dans le Païs des Chi-

riguanes ; qu'ils ne vouloient combattre ces Infideles que l'Evangile à la main ; & qu'ils étoient bien résolus de ne pas attendre pour les aller chercher, que les pluies eussent cessé. Le Mestre de Camp leur représenta qu'en se pressant trop ils s'exposoient beaucoup sans aucune espérance de réussir : mais le Provincial prenant la parole, dit que le seul moïen qui convînt à des Ouvriers Apostoliques pour établir la Foi parmi les Idolâtres, étoit de se conformer à ce que le Sauveur du Monde avoit recommandé à ses Apôtres, de ne pas craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps ; qu'un véritable Missionnaire doit toujours être prêt à cimenter de son sang les vérités qu'il prêche, & que ce n'est point en faisant la guerre aux Infideles, qu'on doit les préparer à goûter les maximes du Christianisme. Il partit peu de jours après pour Cordoue, & laissa les trois Peres à Tarija, où ils se préparerent par une retraite à aller chercher les Chiriguanes.

1732-38.

On réunit ce qui restoit de chrétiens parmi les Chiriguanes.

Leur empressement pour entrer dans une carriere si épineuse n'étoit pourtant pas si opposé aux regles de la prudence, qu'on se l'imaginoit à Tarija. La Réduction de Tariquea, dont nous avons parlé, n'étoit pas tellement dissipée qu'on n'en eût conservé quelques débris. Le Pere Ximenez, qui en avoit long-tems eu la direction, s'étoit bien vû obligé de se retirer à Tarija, mais il n'y avoit point perdu de vûe sa chere Mission. Comme il étoit chargé du temporel de son Collége, il étoit obligé de faire d'assez longs séjours dans une Métairie, qui

1732-38. en étoit éloignée de sept lieues. Plusieurs de ses anciens Néophytes y allerent un jour lui rendre visite, & charmés de l'accueil qu'il leur fit, ils résolurent de se loger dans son voisinage : il y alloit de tems en tems les voir, & insensiblement il les engagea à y bâtir une petite Eglise, à laquelle il donna le nom de la Conception, qui étoit celui de sa Métairie.

Quelques-uns même de ceux, qui par leur révolte & leur mauvaise conduite, avoient obligé les Missionnaires d'abandonner Tariquea, ou qui s'étoient laissés séduire & entrainer par le Torrent, n'eurent pas plutôt appris ce qui se passoit à la Conception qu'ils y accoururent, & que, charmés non-seulement de la réception qu'il leur fit, mais encore d'apprendre qu'à sa considération les Espagnols avoient renoncé au dessein de venger les Missionnaires des insultes qu'ils avoient essuïées de leur part, & des brigandages dont leur révolte avoit été suivie, ils demanderent à être reçus dans la nouvelle Eglise, & le P. Ximenez y consentit. Tout le monde n'approuvoit pourtant pas qu'il eût rassemblé si près des Habitations Espagnoles un si grand nombre de ces Gens-là, & on voulut les obliger à s'éloigner ; mais le P. Ximenez s'y opposa disant que c'étoit des Chrétiens, dont on risquoit le salut en les privant de ses instructions, & qu'il y avoit parmi eux un grand nombre d'Enfants, qui conservoient encore l'innocence de leur Baptême ; enfin, qu'il n'y avoit aucun inconvénient à attendre un peu pour voir comment ces

Indiens se comporteroient, & qu'on seroit toujours à tems pour prendre son parti, suivant les dispositions où on les trouveroit. 1732-38.

On se rendit à ses raisons : la nouvelle Peuplade fut érigée en Réduction, la ferveur s'y mit, le Ciel voulut bien la récompenser par quelques faveurs singulieres; mais rien ne contribua davantage à faire espérer que cette Eglise ne seroit pas long-tems la seule parmi les Chiriguanes, que la conversion d'un Cacique fort accrédité dans la Cordilliere. Il se nommoit Yaguaro (1), & avoit jusques-là montré une opposition invincible au Christianisme. Le Pere Ximenez aïant appris qu'il étoit tombé entre les mains des Espagnols, & qu'il étoit dans les Prisons de Tarija, l'y alla visiter, & ne se rebuta point de la mauvaise réception, que lui fit ce Barbare. Il lui rendit plusieurs visites, & il vint enfin à bout de gagner son estime : il lui en donna peu-à-peu pour la Religion Chrétienne, il l'instruisit, le baptisa, obtint sa liberté, le mena à la Conception, & n'eut pas lieu de se repentir de ce qu'il avoit fait pour lui.

Réduction de la Conception.

Conversion d'un Cacique.

Voilà sur quoi le Pere de Lizardi & ses deux Compagnons se fondoient, pour espérer que leurs travaux ne seroient pas infructueux parmi les Chiriguanes. Cependant il se passa trois mois entiers sans qu'ils pussent surmonter les obstacles qu'ils rencontroient à leur Entreprise, & qu'ils ne s'étoient pas attendus de trouver dans une

On continue de s'opposer au départ des trois Jésuites.

(1) Ou Yaguaré.

1732-38. Ville, sur les instances de laquelle on les avoit appellés. Mais les personnes mêmes les mieux intentionnées, ne pouvant se persuader que les heureux commencemens de la nouvelle Réduction dussent fonder des espérances plus solides, que toutes celles qu'on avoit vûes s'évanouir par l'inconstance des Chiriguanes dans l'instant même que l'on croïoit pouvoir compter sur leur persévérance, n'approuvoient point que l'on risquât si aisément trois Ouvriers, qui avec des talens & des vertus déja éprouvés, étoient encore d'un âge à fournir une longue & fructueuse carriere parmi des Peuples mieux disposés que celui auquel ils vouloient se livrer.

Réponse du P. de Lizardi à ce qu'on leur oppose.

Le Pere de Lizardi ne demeuroit sans replique à rien de ce qu'on lui objectoit : » Si les Apôtres & leurs premiers succes- » seurs, disoit-il, s'étoient réglés sur les » maximes d'une prudence si circonspecte, » s'ils s'étoient rebutés en voïant le peu de » fruit qu'ils retiroient souvent de leurs » travaux, la plus grande partie du Mon- » de seroit encore plongée dans les téne- » bres du Paganisme ; & sans remonter » aux premiers siecles de l'Eglise, sans re- » chercher ce qui s'est passé ailleurs que » dans ces Provinces, les Guaranis & les » Chiquites, lorsqu'on entreprit d'en faire » des Chrétiens, y étoient-ils mieux dis- » posés que les Chiriguanes ? A quelle vio- » lence les premiers ne se sont-ils point » portés contre ceux qui ont eu le courage » de les aller chercher dans leurs Forêts, » & sur leurs Montagnes ? Le sang des

» Martyrs qu'ils ont immolés à leurs fu- 
» reurs, a produit des milliers de Chrétiens. 1732-38.
» Quels Hommes étoient-ce que les se-
» conds, lorsqu'on a formé le dessein d'en-
» trer dans leur Païs ? Que pouvoit-on se
» promettre de ces Barbares, qu'on n'avoit
» pu apprivoiser depuis deux siecles ? Y
» a-t-il cependant aujourd'hui une Eglise
» plus florissante ? Après des succès si pro-
» digieux & si peu espérés, tous les rai-
» sonnemens humains doivent-ils faire la
» moindre impression sur ceux à qui le
» Seigneur a dit : *Je vous envoie comme*
» *des Agneaux parmi les Loups ?*

Les Peres Pons & Chomé tenoient le même langage de leur côté, & tous trois ne se lassoient point de rappeller à ceux qui les vouloient dissuader de leur Entreprise, que c'étoit à leur priere, qu'on leur avoit donné l'ordre de se consacrer au salut des Chiriguanes. Ils persisterent donc à vouloir exécuter cet ordre, & personne n'aïant droit de les en empêcher, on se réduisit à leur représenter qu'il seroit plus à propos que deux d'entr'eux allassent avec quelques Officiers à la Vallée des Salines, d'où ils enverroient inviter les Chiriguanes de la Cordilliere à venir traiter avec eux d'une paix durable, tandis que le Pere Chomé se tiendroit prêt à profiter de la premiere occasion favorable pour pénétrer dans la Cordilliere même.

1733-38. Réduction de Sainte-Anne.

Le Pere de Lizardi trouva cette proposition assez raisonnable ; il passa avec le Pere Pons à la Vallée des Salines, d'où il envoïa inviter les Chiriguanes à le venir

1733-38. trouver pour le conduire chez eux avec ſon Compagnon. Mais ils ne répondirent point à ſon invitation, & quoique ce ſilence dût lui faire connoître la mauvaiſe diſpoſition où ils étoient, il ſe mit en marche avec le Pere Pons pour les aller chercher. Ils ſe ſéparerent au bout de quelque tems, & chacun rencontra de ſon côté des Chiriguanes, qui leur firent amitié, mais dont ils ne purent engager aucun à les ſuivre à la Vallée des Salines. Le Pere de Lizardi gagna cependant un Cacique, lequel alla joindre avec toute ſa Famille ceux de ſa Nation que le Pere Ximenez avoit raſſemblés à la Conception, & qu'il projettoit dès-lors de transferer à la Vallée des Salines; mais ce ne fut qu'après ſon retour qu'il put exécuter ce projet. Il plaça cette Réduction dans un endroit de la Vallée, qui portoit le nom de Sainte-Anne, & il le donna à la nouvelle Colonie, dont il demeura le Directeur.

Voïage infructueux dans la Cordilliere.

Le Cacique Yaguaro l'y ſuivit, & voulut y attirer ſa Femme & ſes Enfans. Il eſpéroit même que pluſieurs de ſes Vaſſaux les y accompagneroient, & il ſe propoſa de les aller chercher ſur le *Parapity*, où étoit leur demeure, dans le centre de cette Cordilliere. On compta aſſez ſur lui pour ne pas s'oppoſer à ce voïage, mais on jugea qu'il étoit bon qu'un des Miſſionnaires le fît avec lui, & le Pere Pons voulut bien en courir les riſques. Il fut aſſez bien reçu dans les premieres Bourgades qu'il rencontra, mais il n'y put engager perſonne à le ſuivre; on ne lui permit pas même d'y

annoncer Jesus-Christ, & l'on a su depuis que c'étoit le fruit des intrigues d'un Chiriguane, qui étoit à Sainte-Anne, qui s'y donnoit pour le meilleur Ami des Missionnaires, & qui avoit fait avertir sous main sa Nation que c'étoit tout un d'embrasser la Religion des Espagnols & de devenir leur Esclave. 1733-38.

Le Pere Pons se flattoit de réussir mieux dans un autre Canton, où Yaguaro l'avoit assuré qu'il avoit beaucoup de crédit; mais en y arrivant il s'apperçut de quelque changement dans ce Cacique, & peu de tems après le bruit courut que le Missionnaire avoit été tué. On en douta même si peu à Sainte-Anne, qu'on y délibéra de rétablir la Réduction à l'Assomption. Mais les Missionnaires soutinrent que cette transmigration ne feroit qu'accélerer le mal que l'on craignoit, & le Pere de Lizardi prit le parti d'aller lui-même s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere Pons, quoiqu'il ne fût guere en état d'entreprendre un pareil voïage, qu'il falloit faire en traversant toute la Cordilliere Chiriguane.

Difficulté de voiager dans la Cordilliere Chiriguane.

En effet, outre les difficultés qui se rencontrent dans toutes les autres, celle-ci en a de particulieres, dont la seule vûe est capable d'effraïer les moins timides. Les chaleurs y sont extrêmes pendant l'été, le froid y est excessif pendant l'hyver, & dans toutes les saisons les vents y sont impétueux, & les chemins impraticables par-tout. Il faut continuellement monter & descendre des montagnes escarpées, couvertes de néges, où l'on ne peut faire

1733-38.

un ſeul pas ſans riſquer de tomber dans un précipice, & où l'on eſt à chaque moment exposé à être dévoré par des bêtes féroces toujours affamées. Le Miſſionnaire n'ignoroit rien de tout cela; mais rien ne l'arrêtoit lorſqu'il s'agiſſoit du ſervice de Dieu.

Mort édifiante d'un Cacique. Calomnie contre les Miſſionnaires.

Il trouva enfin le Pere Pons plein de ſanté, mais fort chagrin du peu de ſuccès de ſon voïage; & plus encore de ce que ſon Guide n'avoit tenu aucune de ſes promeſſes. Yaguaro ne l'avoit pourtant point quitté, & retournoit avec lui à Sainte-Anne, où il mourut peu de tems après fort chrétiennement. Cela fit juger qu'il avoit promis plus qu'il ne pouvoit, & que le changement que le Pere Pons avoit remarqué en lui, venoit uniquement de la peine qu'il reſſentoit de s'être trop avancé, ou de la crainte qu'on ne le regardât comme un Homme de mauvaiſe foi. Les Miſſionnaires de leur côté ſoupçonnerent qu'il y avoit des Traîtres parmi leurs Proſélytes; & en effet Yaguaro n'eut pas plutôt les yeux fermés, qu'on en accuſa quelques-uns d'avoir avancé ſes jours pour ſe venger de ce qu'il leur avoit manqué de parole, & cette calomnie courut bientôt toute la Cordilliere. Le Fils du Cacique entra en fureur, & jura de réduire la Réduction en cendres avec les Meurtriers de ſon Pere; mais on vint aiſément à bout de le déſabuſer.

Nouvelle courſe des Miſſionnaires dans la Cordilliere.

Alors les Miſſionnaires voulurent faire une nouvelle tentative dans la Cordilliere, & ce qui les y engagea, fut que le Pere Pons y avoit rencontré des Indiens, qui

lui parurent fort peu éloignés du Roïaume de Dieu. Ils partirent le quatrieme de Novembre ; mais quand ils furent arrivés chez les Indiens dont le Pere Pons leur avoit parlé, ils s'apperçurent bientôt qu'il en avoit trop favorablement jugé, & que les amitiés qu'ils lui avoient faites, n'avoient point eu d'autre motif que l'espérance d'en tirer quelque présent ; ainsi ne trouvant rien à faire parmi eux, ils reprirent le chemin de Sainte-Anne, & comme ils n'étoient pas venus tous trois par le même chemin, ils se séparerent encore pour le retour. 1733-38.

Ils courent un grand danger & par qui ils en sont délivrés.

Le Pere Pons qui étoit seul, fut rencontré par des Chiriguanes, qui après l'avoir insulté d'une maniere indigne, lui ôterent sa soutane, & l'auroient apparemment tué, si un Cacique n'étoit venu à son secours. Il rejoignit ses Compagnons n'aïant que sa chemise, un caleçon & des bottines de cuir. Cette rencontre se fit dans une Bourgade nommée *Carapari*, dont les Habitans paroissoient fort affectionnés au Pere de Lizardi, & dont le Cacique qui se nommoit *Necang* l'avoit reçu avec amitié. Les Peres n'y étoient pourtant pas en sûreté : car des Chiriguanes, qui les suivoient de près, & qui savoient que Nécang devoit partir ce jour-là pour aller faire sa provision de Maïz, résolurent de les égorger la nuit suivante.

Ils étoient encore à quelque distance de la Bourgade, & ils s'en approchoient avec beaucoup de précaution. Ils s'arrêterent même jusqu'à ce que la Lune fût couchée,

1733-38. mais l'un d'eux, à qui le P. de Lizardi avoit fait depuis peu un présent, se détacha secretement pour aller l'avertir du danger qu'il couroit. Quelques momens après les autres arriverent à la Bourgade, & voïant tout le monde en mouvement, ils comprirent que leur dessein étoit découvert. Ils apprirent même qu'un des Fils du Cacique étoit allé avertir son Pere de ce qui se passoit, & en effet Necang étoit parti sur-le-champ, & ne tarda point à paroître.

Il commença à s'assurer des Conjurés, & après les avoir désarmés, il leur reprocha la noirceur de leur projet, de vouloir massacrer des Hommes, qui ne leur en avoient donné aucun sujet: puis regardant leur Chef, il lui dit qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne lui passât sa lance au travers du corps; *mais*, ajoûta-t-il, *tu n'es pas digne de ma colere*. Il méprisa même assez les autres pour leur faire rendre leurs armes en les congédiant. Les Peres après avoir remercié, comme ils le devoient, leur Protecteur, prirent congé de lui; mais ils n'étoient pas encore bien loin de Carapari, que le Fils du Cacique vint les prier de la part de son Pere de retourner chez lui. Le Pere de Lizardi y envoïa ses deux Compagnons, & leur dit qu'il alloit les attendre dans une Bourgade, qui n'étoit qu'à quatre lieues de celle d'où ils sortoient.

Nécang leur dit qu'il avoit pris la liberté de les rappeller, parceque le Cacique, de qui dépendoient ceux qui avoient osé attenter à leur vie, craignant que les

Espagnols

Eſpagnols ne le rendiſſent reſponſable de cette trahiſon, vouloit leur en faire réparation & les aſſurer qu'il n'y avoit eu aucune part. Ils lui répondirent qu'il n'étoit pas juſte qu'après avoir marché toute la nuit, on ne leur laiſsât point le loiſir de prendre un peu de repos, & que ſi le Cacique avoit quelque choſe à leur dire, il pouvoit les venir trouver dans la Bourgade où leur Supérieur les attendoit. Il y vint en effet le lendemain, & Nécang avec lui. Le Pere de Lizardi, après l'avoir écouté, lui répondit qu'il n'étoit pas queſtion d'examiner s'il étoit coupable ou non, parcequ'il avoit à faire à des Hommes, que leur Religion obligeoit à rendre le bien pour le mal; qu'il vouloit bien le croire ſur ſa parole, qu'il pouvoit s'aſſurer que les Eſpagnols ne lui feroient point la guerre pour ce ſujet, & que pour lui montrer combien il étoit éloigné d'avoir le moindre reſſentiment contre ceux qui avoient voulu le faire périr, il lui donnoit ſa parole d'aller lui rendre une viſite, dès que les pluies auroient ceſſé. 1733-38.

Les chemins commençoient alors à être ſi peu pratiquables, que les trois Miſſionnaires, en retournant à Sainte Anne, eurent preſque toujours de l'eau juſqu'à la ceinture, ne pouvant ſe ſervir de Mules à cauſe du grand nombre de Rivieres & de Torrents qu'il leur falloit paſſer; ſouvent même ils ne trouvoient pas où pouvoir repoſer pendant la nuit. Ils arriverent néanmoins à Sainte-Anne en aſſez bonne ſanté, & leur premier ſoin fut de rendre compte à

1734-38.
Diſpoſition des Chiriguanes par rapport à la Religion.

1734-38. leur Provinvial de la diſpoſition où ils avoient trouvé les Chiriguanes par rapport au Chriſtianiſme. » A juger humainement » des choſes, diſoient-ils dans leur Let- » tre, ce Peuple ne donne aucune eſpé- » rance de converſion ; mais le bras du » Seigneur n'eſt point racourci, ſa bonté » eſt plus grande encore que la dureté du » cœur de ces Infideles. Quoique la plû- » part témoignent une averſion extrême » de notre ſainte Religion, juſqu'à dé- » clarer qu'ils ſe laiſſeroient plutôt hacher » en piéces, que de l'embraſſer, il ne nous » convient point de déſeſperer de leur ſa- » lut : nous ſervons un Dieu, dont les » miſéricordes ſont infinies, & puiſqu'il » veut bien que nous en ſoïons les inſ- » truments, tout indignes que nous en » ſommes, nous devons toujours être prets » à ſaiſir les momens qu'il a marqués pour » amollir le cœur de ces Infideles.

Les raiſons qui faiſoient craindre que la moiſſon ne fût encore bien loin de ſa maturité, étoient en premier lieu, que ceux mêmes de ces Barbares, qui ne trouvoient point mauvais que les Miſſionnaires parcouruſſent leur Païs, ne les y ſouffroient que dans l'eſpérance d'en recevoir quelques préſens, ce qui étoit d'une conſéquence d'autant plus dangereuſe, que quand on avoit commencé à leur en faire, ils les regardoient comme un tribut qu'on leur devoit & qu'on ne ceſſeroit pas impunément de leur païer, & qu'ils paroiſſoient même prétendre qu'on leur fût obligé de vouloir bien ſe contenter de ce qu'on leur don-

noit : en second lieu, que le peu de sûreté qu'on trouve chez eux, on ne le doit qu'à la crainte qu'ils ont des Espagnols, & que cette crainte dépend des circonstances où ils se trouvent ; qu'elle n'est pas même générale dans toute la Nation, qui est toujours la premiere à recommencer les hostilités, & qu'il n'y a guere que ceux, qui ne sont point à l'abri d'une surprise, ni à portée d'être secourus à-propos, qui en soient susceptibles. 1734-38.

Ils ajoutoient qu'ils étoient cependant résolus de faire encore une nouvelle tentative dans la Cordilliere Chiriguane ; que le peu de fruit qu'avoient produit les précédentes, bien loin de les rebuter, leur inspiroit une grande confiance que le Seigneur, pour le service duquel ils avoient essuïé tant de fatigues, voudroit bien leur accorder le seul dédommagement qu'ils lui en demandoient, en rendant leur ministere plus efficace qu'il ne l'avoit été jusques-là ; enfin qu'ils étoient dans la résolution de pénétrer jusqu'au Pilco-mayo, si les Chiriguanes qui étoient établis au-de-là de cette Riviere ne s'y opposoient pas, dans l'espérance de les trouver plus dociles que ceux de la Cordilliere.

Divers changemens dans la Réduction de Ste. Anne.

Dans la Réduction même de Sainte-Anne, où ils se trouvoient alors, leur vie n'étoit pas trop assurée : car outre que parmi les Prosélytes il y avoit des Traîtres, qui savoient fort bien se contrefaire, on y étoit dans une crainte continuelle de la part des Infideles ; & les allarmes devinrent à la fin si vives & si fréquentes, qu'il

1734-38.

fallut songer à transferer ailleurs la Bourgade. La partie de la Vallée des Salines où elle étoit, se nommoit *la Vallée d'en-haut*, elle avoit été long-tems exposée aux courses des Chiriguanes, qui y avoient commis des cruautés, dont le souvenir causoit aux Néophytes des inquiétudes, qu'on n'avoit encore pu calmer. A la vérité ces Barbares étoient allés exercer ailleurs leurs brigandages, mais ils ne s'étoient pas beaucoup éloignés, & on avoit tout lieu de croire que leur haine contre les Chrétiens ne tarderoit pas à les y rappeller.

Ardeur du P. de Lizardi pour le Martyre.

A douze lieues de-là, en suivant le cours de la Riviere, on trouve une autre Vallée, connue sous le nom de *Vallée d'en-bas*, où l'on crut que la Réduction seroit moins exposée aux insultes des Infideles. On l'y transfera au mois de Mai 1734, & elle y conserva le nom de *la Conception*, qu'elle avoit porté en premier lieu. Cela fait, les Missionnaires se disposoient à retourner dans la Cordilliere Chiriguane, lorsqu'on avertit le Pere de Lizardi que la résolution y étoit prise de faire main-basse sur tous les Jésuites qui oseroient y paroître. Quelque tems après on lui donna un autre avis, qui ne paroissoit pas moins bien fondé; c'est que les Chiriguanes de la Vallée d'Ingré menaçoient de vendre comme Esclaves aux Tobas tous les Missionnaires qui tomberoient entre leurs mains : mais il répondit à tous de maniere à leur faire comprendre que la seule espérance du martyre ou de l'escla-

vage suffiroit pour lui faire entreprendre le voïage dont on vouloit le détourner. Il ne parloit plus depuis quelque tems que du bonheur de perdre la vie ou la liberté pour Jesus-Christ, & il entroit sur cela dans des transports, qui faisoient craindre de le perdre bientôt. 1734-38.

La Réduction est divisée en deux.

Il lui fallut néanmoins renoncer au voïage de la Cordilliere dans le tems même qu'il se disposoit à partir. Un assez grand nombre de Néophytes, surtout ceux qui s'étoient mis les premiers sous la conduite du Pere Ximenès, & qui n'avoient pas approuvé leur transmigration, redoublerent leurs plaintes, & en vinrent bientôt aux murmures; il étoit à craindre que leur mécontentement ne les portât encore plus loin, & il n'eût pas été de la prudence de laisser le Pere Ximenès seul dans la nouvelle Réduction. Sur ces entrefaites le Pere d'Aguilar, qui venoit de succeder au Pere Herran dans la Charge de Provincial, vint à Tarija, & aïant été instruit de ce qui se passoit à la Conception, crut qu'il étoit nécessaire de partager la Réduction en deux. On en fit la proposition aux Néophytes, & ils l'aprouverent. Les Mécontens retournerent à Sainte-Anne, dont ils étoient sortis malgré eux, & conserverent à leur Bourgade le Titre de *la Conception*: les autres resterent où ils étoient, & donnerent à leur Colonie le nom du Saint Rosaire. Le Pere Ximenès en prit la conduite, le Pere Pons fut chargé de la Conception, & le Pere de Lizardi fut prié de partager ses soins entre les deux Eglises.

1734-38.
Nouvelle course du P. de Lizardi.

Tout ceci se passoit vers la fin du mois d'Août. Quelque tems après le Pere de Lizardi arrivant à la Conception trouva les Néophytes fort allarmés d'un bruit qui venoit de se répandre, que les Chiriguanes se disposoient à les venir attaquer. Il ne s'arrêta point à leur faire les reproches qu'ils méritoient pour avoir voulu revenir dans ce lieu, qu'on ne leur avoit fait quitter, que parcequ'on ne les y croïoit pas en sûreté; il aima mieux les rassurer en leur disant qu'il ne falloit pas s'allarmer sur de simples bruits; mais il ne put les calmer, qu'en s'offrant à aller lui-même dans la Cordilliere pour examiner ce qui s'y passoit. Il partit sur-le-champ, pénétra jusqu'au Pilco-Mayo, & n'apperçut nulle part aucun préparatif de guerre.

1735-38.
Fruit de son voïage.

Il gagna même à Jesus-Christ un Cacique, qui le suivit avec sa famille, & lui donna d'abord une grande preuve de la droiture de son procédé; car aïant découvert dans la Vallée d'Ingré une conspiration contre la vie du Missionnaire, sans lui faire connoître le danger qui le menaçoit, il l'en délivra en faisant échouer le complot, comme on l'a su depuis. Le retour du Serviteur de Dieu à la Conception fit cesser les craintes, par les assurances qu'il donna que tout étoit calme dans la Cordilliere. Il reçut au mois de Mars suivant un ordre de se charger de cette Eglise, d'où le Pere Ximenès fut appellé ailleurs, & il s'y livra tout entier.

Le feu divin, dont il étoit animé, se communiqua bientôt à toute la Bourga-

1735-38.

Ferveur des Néophytes ſous la direction du P. de Lizardi.

de, & la ferveur y fut portée à un point, que cette Réduction ne le cédoit à aucunes des plus anciennes du Paraguay. On connut par-là que les Chiriguanes pouvoient devenir d'excellens Chrétiens, s'ils donnoient une fois entrée dans leurs cœurs aux impreſſions de la Grace. A voir leur ſaint Paſteur occupé tout le jour aux ſoins de pourvoir aux beſoins de ſon Troupeau, lui donner l'exemple d'une vie laborieuſe, cultiver la terre pour apprendre à ſes Néophytes à le faire, ſans rien relâcher de ſon aſſiduité à les inſtruire, on auroit jugé que la charité, dont les droits ſont ſupérieurs à ceux de toutes les autres vertus, quand la juſtice n'y eſt pas intéreſſée, lui faiſoit retrancher beaucoup de ſes exercices de piété; mais il y ſuppléoit pendant la nuit, & il donnoit ſi peu de tems au ſommeil, qu'on ne comprenoit pas comment il pouvoit vivre.

Il prédit ſa mort

Le Pere Ximenès, qui reſta quelque tems avec lui, paroiſſoit hors de lui-même d'admiration toutes les fois qu'il en parloit après la mort du Serviteur de Dieu. Mais ce qui l'avoit le plus frappé, & ce qui le rempliſſoit de confuſion, c'eſt que le Pere de Lizardi l'aïant un jour prié de vouloir bien entendre la confeſſion générale de toute ſa vie, à-peine y put-il trouver ſur quoi appuïer une abſolution. Comme en le quittant il lui eut dit que les Supérieurs étoient bien réſolus de ne le pas laiſſer encore long-tems dans la Miſſion, & que leur deſſein étoit de le rappeller inceſſamment pour lui confier un

1735-38. des premiers Emplois de la Province, il répondit qu'il seroit mort avant que d'avoir pu recevoir aucun ordre de leur part. Le Pere Ximenès, qui se douta bien de ce qu'il vouloit dire, reprit qu'il ne pouvoit se consoler d'avoir manqué deux fois l'occasion de mourir pour Jesus-Christ. » Mais » que penseriez-vous, repartit le saint » Missionnaire, si je vous disois que dans » peu de jours les Chiriguanes me procu» reront cet honneur. Ce que je pense, » répondit le Pere Ximenès, c'est que je » n'ai point mérité que Dieu me fît cette » faveur, & que je serois surpris qu'il » ne vous l'accordât point.

La Conception détruite par les Chiriguanes.

Ce fut l'onzieme d'Avril que les deux Missionnaires eurent ensemble cet entretien; le Pere Ximenès partit peu de jours après, & le quinzieme de Mai le Pere de Lizardi fut averti que les Chiriguanes de l'Ingré se préparoient à attaquer sa Réduction. On lui ajoûta qu'il auroit peut-être assez de tems pour faire venir du secours de Tarija; mais il crut qu'il en seroit de cette allarme comme des précédentes, qui s'étoient trouvées sans fondement, ou du moins que le péril n'étoit pas si pressant, & pour ne point effraïer ses Néophytes, il prit le parti de ne leur en point parler. Il rentra chez lui fort tard à son ordinaire, & après avoir satisfait à tous ses exercices de piété, il prit un peu de repos. Il se leva à minuit suivant sa coutume, fit toutes ses prieres & se prépara à dire la Messe. A-peine l'avoit-il commencée, qu'une trouppe de Chiriguanes, qui s'étoit appro-

chée de la Bourgade à la faveur des ténebres, fut découverte par un jeune Chrétien nommé Manuel, qui courut droit à l'Eglise, où étoient tous les Néophytes, & cria de toute sa force que l'Ennemi étoit aux portes. 1735-38.

Belle action d'un Espagnol, & d'une Femme Chiriguane.

Tous sortirent à l'instant & gagnerent un bois qui étoit fort proche. Le Pere étoit à l'Offertoire de la Messe, & resta seul avec son Sacristain. Les Néophytes n'avoient point douté qu'il ne les suivît, & furent très surpris, quand ils eurent gagné leur asyle, de ne le point voir. Alors une femme nommée Isabelle, qui étoit l'épouse de l'Alcalde, dit tout haut: *notre Pere est demeuré, allons le sauver, ou mourir avec lui.* Elle part aussi-tôt; environ vingt personnes la suivent, & courent à l'Eglise. Au bruit qu'ils firent, un Espagnol nommé Lopé Martinez, qui travailloit à quelque ouvrage dans la Bourgade, dont il logeoit assez près, sortit pour voir ce que c'étoit, & l'aïant appris, rentra pour avertir sa femme de s'aller mettre en sûreté dans le bois où étoient les Chrétiens, puis il courut à l'Eglise, pour tâcher de sauver le Missionnaire. Mais les Chiriguanes tirerent sur lui, & il expira percé de fleches à la porte de l'Eglise. D'autres Chiriguanes avoient couru après sa femme, & la firent prisonniere.

Prise du Pere de Lizardi & de son Sacristain.

Le Pere de Lizardi n'avoit pas osé continuer la Messe, dans la crainte de ne pouvoir pas l'achever; mais il restoit fort tranquille à l'Autel, uniquement occupé à faire au Seigneur le sacrifice de sa vie. Les Barbares le trouverent dans cette posture, &

1735-38. ſe jetterent ſur lui comme des furieux. Ils le dépouillerent de ſes habits ſacerdotaux, déchirerent ſa ſoutane, lui lierent les mains, ſe ſaiſirent de la généreuſe Iſabelle, de ceux qui l'avoient ſuivie, & du Sacriſtain qui ſervoit la Meſſe, & qui ſe nommoit Bonaventure. C'étoit un jeune Indien d'une grande piété, qu'une Dame Eſpagnole, dont il étoit Eſclave, avoit affranchi à condition qu'il ſe conſacreroit au ſervice de cette Egliſe. Sa fidélité & ſon exactitude dans l'exercice de ſon emploi, lui mériterent la palme du Martyre. Tout ce qui ſe trouva dans l'Egliſe d'images, d'ornemens & de vaſes ſacrées, fut profané. Les Sacrileges ſe répandirent enſuite dans les cabanes, & n'y laiſſerent rien de ce qui leur pouvoit être de quelque uſage, puis ils mirent le feu par-tout. La Réduction ne fût bien-tôt plus qu'un amas de cendres, & rien n'y arrêtant plus les Barbares, ils ſe retirerent avec leur butin & leurs priſonniers.

Son Martyre. Il faiſoit un froid très piquant, & le Pere de Lizardi qui étoit preſque nu, en fut tellement ſaiſi la nuit ſuivante, que la reſpiration lui manqua. Le Chef des Chiriguanes en eut compaſſion, & voïant qu'il ne pouvoit plus faire un pas, donnoit déja des ordres pour lui faire préparer une Mule, & lui permettre d'aller où il voudroit; mais toute la Trouppe s'y oppoſa, & ne pouvant le mener plus loin, réſolut de s'en défaire ſur-le-champ. On le fit aſſeoir tout nu ſur un rocher, qui n'étoit éloigné que d'une lieue de la Concep-

tion, & on lui délia les mains. Il mit aussi-tôt ses bras en croix, tenant de la main droite son crucifix, & il attendit dans cette posture l'heureux instant, qui devoit le réunir avec son Dieu. Il ne l'attendit pas long-tems : une nuée de fleches qui porterent presque toutes, le renversa mort le dix-septieme de Mai 1735, au milieu de la trente-neuvieme année de son âge, & vingt-deux ans après, qu'il se fut consacré au Seigneur dans la Compagnie de Jesus. 1735-38.

Martyre de son Sacristain.

Les Meurtriers tournerent ensuite toute leur fureur sur son fidele Sacristain. Il n'est point de maux qu'ils ne lui firent souffrir, puis ils le traînerent jusques sur le bord de Rio Salado, où ils l'acheverent. Tous ceux qui avoient été pris avec lui en voulant sauver le Missionnaire, furent faits Esclaves, distribués dans la Vallée d'Ingré, où on les traita fort durement. Dès le lendemain de l'irruption des Chiriguanes, le Pere Pons qui en eut avis, fit sur-le-champ partir un de ses Néophytes pour s'informer de ce qu'étoit devenu le Pere de Lizardi; mais cet Homme n'en put apprendre aucune nouvelle. Le Pere alla lui-même par-tout, & fut enfin instruit du lieu & de la maniere, dont le Serviteur de Dieu avoit consommé son sacrifice.

En quel état on trouve le corps du Pere de Lizardi.

Il s'y transporta le septieme de Juin, & trouva le corps presqu'entierement décharné depuis la ceinture jusqu'en bas par les oiseaux de proie; la peau étoit encore presqu'entiere depuis la ceinture jusqu'au cou. Six fleches étoient restées dans la

1735-38. poitrine, & la terre en étoit couverte tout au tour du corps, une des jambes étoit encore chaussée d'une bottine de cuir; il manquoit trois doigts à l'autre piés, & la machoire d'en-bas manquoit aussi. Le Corps ainsi défiguré étoit couché par terre à côté du Rocher; le Breviaire du Martyr étoit auprès de sa tête: l'Office de la semaine sainte, un abrégé de l'Institut de la Compagnie, & son C[illegible] étoient un peu plus bas. Tous ces livres avoient apparemment été tirés de ses poches.

Honneurs qu'on lui rend.

Le Pere Pons recueillit ces précieux restes du Serviteur de Dieu, & les fit transporter d'abord dans son Eglise du Saint Rosaire, puis dans une Chapelle de Sainte Anne, qui n'étoit qu'à cinq lieues de Tarija. Il y fit mettre le corps dans une caisse de cedre, doublée & couverte de satin, qui fut portée sur un brancard dans la Ville, & reçue par tous les Habitans, qui étoient allés fort loin au-devant, & dont les principaux voulurent la porter les uns après les autres sur leurs épaules. A la porte de la Ville se trouva le Docteur Dom Jean Cartagena & Herboso, Vicaire Général de l'Archevêque de la Plata en chape, accompagné d'un Diacre & d'un Soudiacre en surplis; les Religieux de Saint Augustin, de Saint François, de la Charité, & les Jésuites suivoient, puis le Magistrat, la Noblesse & tout le Peuple.

La caisse sur laquelle on avoit mis deux fleches en sautoir, fut alors portée tour-à-tour par les Supérieurs des Réguliers, par les Alcaldes & les Régidors, premiere-

ment à l'Eglise de Saint François, & reçue avec la croix par le Célébrant en chape, lequel entonna le *Te Deum*, & placée sur un catafalque. Le Gardien du Couvent monta aussi-tôt en chaire, & prononça le panégyrique du Confesseur de Jesus-Christ. Dès qu'il eut fini, le Vicaire Général chanta une Messe de la Trinité, avec l'oraison *Pro gratiarum actione.* Enfin le corps fut porté à l'Eglise du College avec les mêmes cérémonies; un Jésuite y fit encore l'éloge du Martyr, & la caisse fut déposée sous la crédence du grand Autel, du côté de l'Evangile.

1735-38.

C'est ainsi que se vérifierent les pressentimens du Pere de Lizardi, qui du moment qu'il fut destiné par son Provincial à la Mission des Chiriguanes, avoit beaucoup plus compté qu'elle lui procureroit la palme du Martyre, que la gloire d'avoir établi solidement la Religion Chrétienne parmi ces Barbares. Cependant il y a tout lieu de croire que tant qu'il y aura des Jésuites au Paraguay, ils ne manqueront aucune occasion de les solliciter à se ranger sous la Loi du vrai Dieu. On ne l'a jamais tenté, qu'on n'en ait gagné quelques-uns à Jesus-Christ, & cela suffit à des Hommes Apostoliques, qui connoissent le prix d'une Ame rachetée du sang d'un Dieu.

Un Cacique Chiriguane rend un grand service aux Chrétiens.

Cependant les Néophytes qui s'étoient sauvés de la Conception, avoient été reçus dans la Réduction du Saint Rosaire, où il s'en fallut peu qu'ils ne se trouvassent bientôt exposés au même danger qu'ils venoient d'éviter. Les mêmes Chiriguanes,

1735-38. dont le Cacique avoit l'année précédente témoigné tant d'affection au Pere de Lizardi, & fait échouer le complot des Habitans de la Vallée d'Ingré contre lui, n'eurent pas plutôt appris sa mort & la ruine de la Conception, qu'ils voulurent partager avec ceux qui en avoient été les Auteurs, la gloire d'abolir la Religion Chrétienne dans leur Nation, & ils se mirent en campagne pour attaquer la Réduction du Rosaire. Ils se rendirent d'abord à la Vallée d'Itau, où ils firent tout ce qu'ils purent pour engager les Habitans à se joindre avec eux; mais le Cacique de cette Vallée, nommé *Carroti*, s'y opposa, & eut même assez de crédit sur l'esprit des premiers pour les faire renoncer à leur dessein.

Quelque tems après il en usa de même, & avec le même succès : aïant appris qu'ils étoient revenus à leur projet, & qu'ils étoient déja en marche pour l'exécuter, il rompit encore toutes leurs mesures. Mais il s'apperçut que le grand intérêt qu'il prenoit à la conservation des Chrétiens, l'avoit rendu odieux à sa Nation, & que de toutes parts on conspiroit contre lui; il choisit environ quarante de ses Vassaux, dont la fidélité ne lui étoit point suspecte, & il se retira avec eux dans un lieu, où il pouvoit compter d'être secouru par les Espagnols, si on venoit l'y attaquer.

Autre Entreprise pour la conversion des Chiriguanes, qui ne réussit pas.

Deux Jésuites de la Province du Pérou, le Pere Jean de Torrez, & le Pere Jean Antoine Bocas ne furent pas plus heureux que leurs Freres du Paraguay à fixer l'in-

constance des Chiriguanes. Ils avoient fondé sur la frontiere de la Province de Santa-Cruz de la Sierra une Réduction toute peuplée de ces Indiens, sous le titre de Saint-Jérôme; mais un tremblement de terre, qui survint dans ce Canton en 1734, intimida si fort ces nouveaux Chrétiens, que les Infideles n'eurent pas de peine à leur persuader que c'étoit la Religion Chrétienne qui leur avoit attiré ce malheur, & qu'ils résolurent de massacrer les Missionnaires & de ruiner la Réduction. Les deux Peres, avertis de cette résolution par quelques Néophytes qui leur étoient fort attachés, n'eurent que le tems de se sauver à Santa-Cruz. Il ne restoit donc plus de Chiriguanes Chrétiens que ceux de la Réduction du Saint Rosaire, qui étoit sous la conduite du Pere Pons. Le Pere Chomé étoit passé dans la Province des *Chicas*, qui est à l'Occident de Tarija, où il fut chargé pendant trois ans d'une partie des Missions des environs des Lippes & des Vallées circonvoisines. Il en fut rappellé en 1738 par son Provincial, & envoïé aux Chiquites, où il fut à peine arrivé, qu'il reçut un second ordre de passer aux Zamucos, où l'on étoit enfin venu à bout de fonder une assez belle Eglise de la maniere que je vais dire.

1735-38.

1723-38.

Réduction des Zamucos.

La mort du Frere Romero, tué en trahison par ces Indiens, n'avoit pas fait perdre de vue aux Missionnaires des Chiquites le projet d'étendre jusques-là leur République Chrétienne, persuadés qu'ils étoient qu'il n'y avoit pas de moïen plus

1723-38. sûr d'établir une communication facile entre les Provinces du Paraguay & du Tucuman. Les Peres d'Aguilar & Castañarez entreprirent donc de regagner les Zamucos ; mais leurs premieres tentatives ne réussirent point. Peu de tems après on fut fort étonné de voir arriver en deux Trouppes deux cents de ces Indiens de tout âge & de tout sexe à la Réduction de Saint Jean-Baptiste des Chiquites, la plus proche de leur païs, quoiqu'elle en fût éloignée de quatre-vingt lieues. Ils étoient de deux Nations différentes : car on en comprend plusieurs sous le nom de Zamucos, parceque toutes parlent la même Langue. Chacune de ces deux Trouppes étoit conduite par un Cacique, & tous demandoient à être reçus dans la Réduction.

Ils n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'ils souhaitoient : on ne différa pas même long-tems à baptiser les Enfans; mais il fallut bientôt interrompre l'instruction des Adultes, parceque la plupart tomberent malades. Le Pere Hervas Supérieur de ces Missions, s'apperçut d'abord que l'air du païs ne leur convenoit point, & se chargea lui-même de les reconduire chez eux & d'en former une nouvelle Réduction. Ils y consentirent avec joie ; & le Supérieur se fit accompagner par le Pere Castañarez, qu'il destinoit à cette bonne œuvre. Les fatigues de ce voïage qui fut de quarante jours, coûterent la vie au Pere Hervas : elles lui causerent une maladie, dont il mourut en assez peu de tems. Son Compagnon, plus

jeune & plus robuste, arriva en bonne santé au terme avec tous les Indiens. 1723-38.

Il trouva la situation du lieu fort avantageuse, & il y fit d'abord dresser une tente, qui pendant quelque tems lui servit de Maison & de Chapelle; mais toutes les provisions qu'on avoit apportées de Saint Jean étant épuisées, tout le monde se vit en peu de tems réduit à n'avoir pour toute nourriture, que des racines sauvages. Malgré cela l'air natal acheva bientôt de rétablir parfaitement la santé de tous les Malades Le nombre des Prosélytes croissoit même de jour en jour, & leur docilité fit bien augurer au Missionnaire du succès de son Entreprise. Peu-à-peu il les engagea à cultiver la terre: la Réduction prit une forme réguliere, & elle fut mise sous la protection de Saint Ignace. Mais le travail auquel le Pere étoit obligé de se livrer lui-même pour accoutumer les Zamucos par son exemple à travailler, joint aux instructions qu'il leur faisoit assidûment, étoit au-dessus des forces humaines, & il y auroit bientôt succombé si on ne lui eût envoïé du secours,

Belle action d'un Zamucos.

Le Pere Dominique Bendiere le vint joindre fort à propos, & alors plus persuadé que jamais du succès de son Entreprise, il ne mit plus de bornes à son zele. Les Zamucos lui paroissoient déja changés en d'autres Hommes; ce n'étoit plus ces Barbares féroces, intéressés & intraitables, dont on avoit si long-tems desespéré de pouvoir faire des Hommes raisonnables. Leur douceur, leur franchise, leur sou-

1723-38. miſſion, le charmoient, & avant même l'arrivée du Pere Bendiere, il avoit eu une preuve de leur affection pour lui, & de leur déſintéreſſement, qui auroit fait honneur aux Chrétiens les plus fervens & les mieux civiliſés. Comme ils s'étoient apperçus que le défaut de nourriture l'affoibliſſoit beaucoup, des racines ne pouvant pas le ſoutenir au milieu de tant d'occupations pénibles, qui ne lui laiſſoient pas un moment de relâche, un Cathécumene entreprit de ne le laiſſer jamais manquer de viandes. De tems en tems il alloit à la chaſſe, & dès qu'il avoit tué un Sanglier, il l'apportoit ſur ſes épaules, le mettoit à la porte de la tente du Pere, & ſe retitoit ſans rien dire, ne voulant pas même être connu. Cela dura juſqu'à la ſaiſon des pluies, pendant leſquelles un ruiſſeau, qui bordoit la Réduction, fourniſſoit du poiſſon en abondance, & le Miſſionnaire qui avoit fait ſécher ſes viandes, eut encore de quoi en faire une bonne proviſion pour les Malades.

1724-38. Déſordre arrivé dans cette Bourgade.

Peu de tems après l'arrivée du Pere Bendiere, le Pere Caſtañarez fit un voïage aux Chiquites, & il y mena quelques jeunes Zamucos. Il y arriva au commencement de l'année 1724, & il en repartit au bout de trois mois avec le Pere Jean de Montenegro. Ils apprirent en chemin que la diſſention s'étoit miſe entre les deux Nations qui étoient réunies à Saint Ignace; qu'on y étoit même venu aux mains; qu'il y avoit eu des morts & des bleſſés; que quelques-uns avoient pris la fuite, &

que le P. Bendiere n'y étoit pas en sureté de sa vie. De si fâcheuses nouvelles lui firent doubler le pas : il trouva en arrivant que le feu de la discorde étoit un peu ralenti, sa présence acheva de l'éteindre ; mais il comprit qu'il avoit un peu trop compté sur ses Indiens. 1724-38.

Il n'avoit pas encore d'autre logement pour lui & ses deux Compagnons, que de méchantes cabannes couvertes de paille ; mais il y avoit quelque chose de plus pressé à faire, que de se loger plus commodément. La Réduction n'avoit point d'Eglise, & comme les Zamucos ne pouvoient être d'un grand secours pour en bâtir une, presque tout le travail tomba sur les Missionnaires, & sur quelques Chiquites, qui avoient suivi les Peres Castañarez & de Montenegro. Avec cela il falloit encore se donner bien des soins pour faire reprendre la culture des terres, que la dissention avoit interrompue, prévenir les moindres sujets de querelles, qui pouvoient la réveiller, & pourvoir aux besoins de tout le monde en attendant la nouvelle récolte.

Le P. Castañarez tombe malade, & guérit par miracle.

Tant de fatigues & de sollicitudes causerent enfin au Pere Castañarez une maladie, qui fit d'abord craindre pour sa vie : c'étoit une fievre maligne, qui en peu de jours le réduisit à l'extrêmité. Il ne pouvoit sans doute envisager la mort, que comme la fin des pénibles travaux, dont il se voïoit sur le point de recevoir la récompense ; mais la gloire de Dieu, & les intérêts du Trouppeau dont il étoit chargé, l'emporterent sur le sien. Il pria le

1724-38. Pere de Montenegro d'assembler autour de l'Autel tous ses chers Enfans, & de leur recommander de s'unir à lui, pour faire au Seigneur en son nom la priere que Saint Martin lui fit dans le même état où il se trouvoit. Tous s'y porterent avec une affection singuliere, & prosternés en terre les larmes aux yeux, demanderent au Seigneur qu'il rendît la santé au Pere de leurs Ames. A-peine eurent-ils achevé leur priere, que le Pere de Montenegro aïant été obligé de sortir de la Chapelle pour prendre un peu l'air, apperçut à l'entrée du bois un Epervier qu'il tua. Il le porta au Malade, & lui demanda s'il vouloit qu'il lui en fît un ragoût. Depuis plusieurs jours le Pere Castañarez ne pouvoit rien prendre de solide, il répondit néanmoins au Pere de Montenegro, qu'il étoit le maître de faire ce qu'il voudroit. L'oiseau étoit fort gras, & de la grosseur d'une poule; on l'accommoda du mieux que l'on put, le Malade en mangea avec appetit, & se trouva aussi-tôt contre toutes les regles de la Médecine dans une parfaite santé.

Cependant les matériaux de l'Eglise étoient tous assemblés; mais avant que de les mettre en œuvre, le Pere Castañarez fit transferer la Bourgade sur un emplacement plus commode. Il présida lui-même à tout, & travailla comme le dernier Manœuvre; puis il aida les Indiens à défricher leurs champs; & tout ce qu'on y sema rapporta au centuple. Il fit ensuite plusieurs courses dans les Bourgades voisines, & il n'y en eut aucune, dont il ne revînt avec

une trouppe de Prosélytes. Il les forma aux travaux qu'on avoit commencés; l'Eglise fut bientôt achevée; les Missionnaires & tous les Habitans furent logés, & l'Homme Apostolique au comble de ses vœux ne voïoit plus rien qui pût lui faire craindre aucune révolution, lorsqu'un accident imprévu l'obligea de mener toute sa Colonie aux Chiquites. 1724-38.

Les Zamucos Chrétiens sont transferés aux Chiquites.

Le Pere de Montenegro, qui est entré dans le plus grand détail sur tout ce qui regarde le Pere Castañarez, dans une Lettre qui a été imprimée à Madrid en 1746 après la mort du Serviteur de Dieu, ne nous explique point quel fut cet accident, & se contente de dire que pour comprendre l'embarras où se trouverent les Missionnaires, quand il fallut résoudre les Zamucos à quitter leur païs, il faut connoître l'attachement des Indiens, qui ne sont point errans, pour leur Terre natale : à quoi il ajoûte qu'au prix de ce qu'il en coûta pour y engager ceux-ci, les Missionnaires compterent pour rien les fatigues d'un long voïage, pendant lequel il fallut faire vivre une grande multitude d'Hommes, de Femmes & d'Enfans dans des deserts, où, sans une protection particuliere de la Providence, la plûpart auroient péri de faim & de miseres.

Ils arriverent enfin à Saint Joseph des Chiquites, où ils furent accueillis d'une maniere bien capable de leur faire oublier tout ce qu'ils avoient quitté. L'année suivante le Pere Castañarez entreprit avec une Trouppe choisie de Chiquites & de Zamu-

1724-38. cos, de soumettre au joug de l'Evangile les *Zatienos* qui parlent la même Langue que ceux-ci, mais qui leur faisoient une guerre continuelle. Ils en furent reçus avec une décharge de fleches, dont quelques-uns furent blessés, mais legerement. L'intrépidité que fit paroître le Missionnaire en cette occasion, étonna les Barbares, & leur fit tomber les armes des mains; ses bonnes manieres en engagerent plusieurs à le suivre à Saint Joseph, où il étoit à peine arrivé, qu'une maladie épidémique lui fit perdre un assez grand nombre de ses Zamucos.

Les Zamucos retournent à St-Ignace.

Alors ceux qui restoient, & dont quelques-uns ressentoient déja les atteintes du mal, demanderent instamment qu'on les remenât à Saint-Ignace. On ne put se dispenser de les satisfaire, & le Pere Castañarez se chargea de les conduire. Malgré les peines infinies qu'il se donna pour empêcher qu'ils ne manquassent point du nécessaire pendant le voïage, quelques-uns moururent en chemin, & lui-même tomba malade. Son courage lui fit surmonter la force du mal; & il arriva à Saint-Ignace sans aucun accident. Le plaisir que ressentirent les Zamucos de se retrouver chez eux, les engagea, non-seulement à réparer leur Bourgade & leur Eglise avec une diligence dont on ne les croïoit pas capables, mais produisit encore en eux un accroissement de ferveur, de docilité & d'affection pour leurs Pasteurs, dont ces Peres crurent pouvoir se promettre beaucoup.

Leur espérance ne fut pas trompée; cette

Réduction devint en très peu de tems si florissante par le nombre & par la ferveur des Néophytes, que le Pere Castañarez crut pouvoir leur proposer une seconde tentative pour attirer les Zatienos à la connoissance de Jesus-Christ. Plusieurs s'y offrirent de bonne grace ; & comme nous avons dit qu'il y a des salines dans le voisinage de ces Indiens, & que Saint-Ignace en est éloigné de soixante lieues, le Missionnaire voulut profiter de l'occasion pour faire une bonne provision de sel. Il se fit accompagner par quelques Chiquites, dont plusieurs étoient venus avec lui de Saint Joseph, & n'avoient pas peu contribué par leurs bons exemples & par leurs remontrances à retenir les Zamucos dans leur devoir pendant le voïage, & il leur donna des bêtes de charge pour apporter le sel. Arrivé aux salines, il les y laissa, & il leur recommanda de l'y attendre. Les Zatienos qu'il alla chercher avec quelques Zamucos le reçurent bien, se reconcilierent sincerement avec ceux-ci, & il y en eut environ deux cents qui se donnerent à lui, & qu'il mena sur-le-champ à Saint-Ignace.

1724-38.

Plusieurs Zatienos se convertissent.

Il prit sa route par les salines, où il fut fort étonné de ne retrouver ni les bêtes de charge, ni les Chiquites. C'etoit de jeunes gens qui se mirent dans la tête qu'il avoit été massacré ou fait Esclave par les Zatienos, & avoient pris la fuite pour regagner Saint-Joseph, laissant leurs Mules qui disparurent ; ce qui fut cause que le Pere Castañarez & tous ses Indiens furent obligés de continuer leur voïage, fort in-

1726-38.

quiets de ce qu'étoient devenus les Chiquites. Ils n'arriverent à Saint-Ignace que vers la fin de Juin 1726 ; & le dernier jour de Juillet, fête du Patron de la Bourgade, ils furent agréablement surpris d'y voir entrer toutes ces Mules, sans que personne les conduisît.

1729-38.

Ferveur des Zamucos.

Le Pere de Montenegro & le Pere Bendiere aïant été peu de tems après rappellés par leur Provincial, le Pere Castañarez demeura seul à Saint-Ignace jusqu'en 1729, que le Pere Joseph Rodriguez vint à son secours, & trouva cette Eglise fort peu différente, soit pour le nombre des Néophytes, soit pour la maniere dont Dieu y étoit servi, de celles des Chiquites, d'où il venoit. Ces nouveaux Chrétiens ne demandoient déja plus qu'à être emploïés à des conquêtes spirituelles ; & leur saint Pasteur profitoit souvent de leur bonne volonté pour faire de nouvelles decouvertes, & gagner des Ames à Jesus-Christ ; & ils revenoient rarement sans un grand nombre de Prosélytes, de sorte qu'en peu d'années non-seulement presque tous les Indiens qui parloient la Langue des Zamucos, mais plusieurs autres encore des Nations voisines se trouverent réunis à S. Ignace.

1738.

Le Pere Castañarez est rappellé aux Chiquites.

Si toutes les Entreprises du Serviteur de Dieu avoient eu le même succès, il auroit été bientôt obligé de faire de nouvelles Colonies ; mais il trouva enfin des esprits rebelles au mouvement de la Grace : il courut même plus d'une fois de grands risques, & plusieurs de ses Néophytes furent blessés dans une rencontre. Sa consolation étoit alors

alors de voir ses chers Enfans, à-peine régénerés en Jesus-Christ, se présenter au martyre avec un zele, dont il étoit souvent obligé de modérer les transports. Le Pere Rodriguez n'étoit pas resté long-tems avec lui; dès que le Pere Contreras, qui l'avoit relevé, fut en état de parler assez bien la Langue des Zamucos, le Pere Castañarez fut rappellé aux Chiquites, & bientôt après déclaré Supérieur Général de ces Missions. 1738.

Nouvelles tentative pour la communication des Provinces.

Telle étoit la situation de la nouvelle Eglise des Zamucos, lorsque le Pere Chomé y arriva, pour essaïer de fraïer un chemin depuis Saint-Ignace jusqu'au Paraguay. Il partit de cette Bourgade avec un nombre suffisant de Néophytes, & après avoir fait environ soixante & dix lieues dans un païs couvert, presque toujours la hache à la main, il entra dans une plaine, dont il apperçut tout l'horison bordé de feux. C'étoit une marque certaine qu'il avoit été découvert par les Indiens, qui se donnoient avis les uns aux autres d'être sur leurs gardes. Ses Néophytes l'assurerent même qu'il seroit infailliblement coupé, s'il ne faisoit au plutôt retraite, & il comprit par leur fraïeur qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre.

Plante singuliere, effet qu'elle produit sur le P. Castañarez.

Peu de tems après qu'il fut de retour à Saint-Ignace, le Pere Castañarez y arriva pour faire aussi d'un autre côté une pareille tentative. Il se mit en marche le troisieme de Juillet 1738, & arrivé presqu'à l'endroit où le Pere Chomé s'étoit arrêté, il tourna au Sud pour éviter la rencontre

1738. des Tobas, qui infestoient tout ce païs. Après avoir encore fait vingt lieues, il se croïoit hors de tout risque de la part de ces Brigands, lorsqu'il en rencontra une trouppe logée le long de la petite Riviere *Yababory*, laquelle se décharge dans le Paraguay, ce qu'on ne savoit pas alors. Il n'en fut pas mal reçu, il en engagea même quelques-uns à le suivre, & il baptisa un de leurs enfans, qui mourut bientôt après : enfin ne pouvant aller plus loin, il retourna à Saint-Ignace.

Pendant une bonne partie du chemin qu'il venoit de faire, il n'avoit presque nulle part trouvé d'eau qui fût potable, & il avoit été obligé d'y suppléer par celle que renferme le fruit d'une plante, que les Gens du païs nomment *Obocuru* (1). Il paroît que c'est une espece de melon d'eau, mais d'une qualité beaucoup plus froide, que ceux que nous connoissons. Les Indiens en font usage, mais on a su depuis qu'ils en corrigent la crudité en mangeant un peu de piment après en avoir bu. Le Missionnaire, qui ignoroit cette précaution, ne la prit point, & ne fut pas long-tems sans ressentir des douleurs d'entrailles, si aigües, qu'elles le mettoient hors de lui-même, & qu'on le voïoit alors se rouler par terre, comme font ceux qui sont atteints de la rage : c'est l'expression dont se sert le Pere de Montenegro dans la Lettre dont j'ai parlé. Un de ses Néophytes, qui avoit aussi bu de la même

(1) Ou *Obocurus*.

eau fut attaqué du même mal, & en mourut bientôt après.

1739.

Conversion des Borrillos.

L'état où ces accidens réduisirent le Serviteur de Dieu, & contre lesquels on ne put jamais trouver de remede, ne ralentit point son zele, quoiqu'il ne pût pas même monter une Mule sans le secours de deux Hommes. Il fit l'année suivante une incursion chez les *Borrillos*, Nation Chiquite, dont il n'avoit pas encore été possible d'adoucir la férocité. Il n'en put gagner à Jesus-Christ que vingt-cinq, qu'il mena à Saint-François-Xavier, la premiere des Réductions Chiquites; mais la semence qu'il avoit jettée dans une terre jusques-là si ingrate, y fructifia bientôt après. Au bout de quelques années on apprit que tous les Borrillos avoient été gagnés à Dieu par les Moxes, & s'étoient établis dans cette République Chrétienne, fondée vers le commencement de ce siecle par les Jésuites du Pérou, sur le même plan que celle des Guaranis.

1740.

Derniere tentative pour la communication des Provinces.

Quelque tems après le Pere Castañarez fut appellé à l'Assomption; & ce voïage, par les grands détours qu'il fut obligé de prendre, fut au moins de mille lieues. Le Pere Chomé eut en même tems ordre de s'approcher du Pilcomayo, & d'y attendre le Pere Castañarez qui après son arrivée à l'Assomption devoit descendre le Paraguay jusqu'à l'endroit, où la plus méridionale des deux branches du Pilcomayo se décharge dans ce Fleuve, & le remonter jusqu'à ce qu'il eût rencontré le Pere Chomé. Il fit ce voïage par terre, & marcha douze

1740 jours avec dix Hommes dans un Païs peuplé de Nations Ennemies, aïant souvent de l'eau jusqu'à la ceinture, & les piés nus, sur un fond de prairie, dont l'herbe avoit été coupée avant l'inondation; aussi les eut-il tellement écorchés, qu'il fut contraint de retourner à l'Assomption, où il arriva plus mort que vif. Ce qui empêcha le Pere Chomé de le rencontrer, c'est que cette année le Pilcomayo ne fut point navigable, l'eau y aïant manqué dès sa source, ce qui n'étoit point encore arrivé. Ce fut la Ville de Potosi qui en souffrit le plus. Tous les travaux des Mines y cesserent, & les Habitans, qui craignoient que la Riviere n'eût pris un autre cours, en sortirent; mais leur crainte s'étant trouvée mal fondée, ils ne tarderent pas à y revenir.

Tandis que dans toutes les Provinces de ce vaste Continent, les Missionnaires ne s'épargnoient en rien pour réduire les Infideles sous les loix de l'Evangile, & pour y affermir l'autorité des Rois Catholiques, leur Provincial, & leur Procureur en Espagne n'étoient presque occupés qu'à réfuter les anciennes calomnies contre leur réputation, & qu'on ne se lassoit point de renouveller, en les représentant sous les jours les plus propres à séduire les moins capables de se laisser prévenir. Enfin à force de revenir à la charge, on vint à bout de faire naître des doutes sur certains points délicats, dans l'esprit de plusieurs personnes du Conseil des Indes, & le Roi Catholique, qui se croïoit bien assuré de l'in-

nocence des Accusés, & de leur attachement sincere à son service, crut devoir mettre une bonne fois la vérité dans une évidence, qui dissipât tous les soupçons. Pour bien entendre la maniere dont il s'y prit, il faut reprendre les choses de plus haut. 1715-40.

Mémoire présenté au Roi, comment il est reçu.

En 1715, un Ecclésiastique François, qui dans sa jeunesse avoit voïagé en Amérique pour le service des Armateurs de sa Province, & formé plusieurs projets pour augmenter leur commerce, parut à la Cour d'Espagne, & trouva moïen de faire parvenir jusqu'au Roi un Mémoire contre les Jesuites du Paraguay, dans lequel, après avoir répété une partie de ce qui avoit été avancé contre ces Religieux de plus propre à faire impression sur Sa Majesté, il proposoit un projet pour remédier aux maux, dont il prétendoit prouver que les Jésuites du Paraguay étoient les Auteurs. Philippe V, après avoir lu & fait examiner cet Ecrit, se contenta de faire dire à l'Auteur qu'il étoit mieux instruit que lui des affaires du Paraguay, & par une Cédule Roïale, du 12 de Novembre 1716, confirma tous les Priviléges accordés par lui-même, & par les Rois ses Prédécesseurs, aux Jésuites & à leurs Néophytes.

Il est présenté au Prince des Asturies, qui le rejette.

Ce mauvais succès obligea l'Ecclésiastique de sortir d'Espagne; il revint en France, & y fit imprimer son Mémoire en François & en Latin, afin qu'il se répandît, comme il fit en très peu de tems, non-seulement dans ce Roïaume, mais encore dans les Païs Protestans, où il ne

1715-40. pouvoit pas manquer d'être reçu avec applaudissement. Cependant les Jésuites, n'y voïant rien qui n'eût déja été solidement refuté, & apprenant le mépris qu'en avoit fait le Roi Catholique, prirent le parti de le mépriser aussi. Ils en avoient même perdu jusqu'au souvenir, lorsque en 1732 les Agens secrets, que la Commune du Paraguay entretenoit à la Cour de Madrid, le jugeant très propre à persuader le Conseil Roïal des Indes de la droiture & de leur zele pour le service du Roi, le firent passer entre les mains du Prince des Asturies. Ils se flatterent que la vûe des privileges accordés aux Jésuites du Paraguay & à leurs Néophytes, privileges qui n'avoient pourtant d'autre objet que d'assurer la liberté des nouveaux Chrétiens, mais qu'ils tâcherent de représenter comme très préjudiciables à la Couronne que le jeune Prince devoit porter, & qu'il porte aujourd'hui avec tant de gloire, & de l'abus que les Missionnaires en faisoient selon eux, le frapperoit & l'engageroit à emploïer tout son crédit pour les faire révoquer. Ils furent trompés : Dom Ferdinand porta de ce Libelle le jugement, qu'en avoit porté le Roi, son Pere, & le rejetta avec indignation.

Impression qu'il fait sur plusieurs personnes en Espagne.

Mais comme ils en avoient en même tems distribué des copies à plusieurs personnes de la Cour & du Conseil, il fit d'autant plus d'impression sur quelques-uns, qu'il s'accordoit assez bien avec ce que Dom Barthelemi de Aldunaté avoit mandé au Roi en 1726, & Dom Martin de Ba-

tiia en 1730 ; & ce fut ce qui engagea les Jésuites à y répondre. Le Pere Gaspar Rodero, leur Procureur Général pour les Indes, le refuta solidement, & personne ne lui repliqua. Le Roi avoit envoïé le Mémoire de Dom Barthelemi de Aldunaté à Dom Martin de Barua pour savoir ce qu'il en pensoit, & comme ce Gouverneur y trouva bien des choses, qui ne s'accordoient pas avec ses propres vûes, il en dressa un autre daté du 25 de Septembre 1730, qui donna beaucoup à penser au Conseil roïal des Indes, n'y eût-il que l'article de douze cents mille écus, dont l'Auteur prétendoit que les Jésuites étoient redevables au Roi sur le Tribut de leurs Indiens. 1732-40.

Commissaire Roial au Paraguay.

Mais plus les charges étoient graves, plus Philippe V crut qu'il falloit prendre de mesures pour n'y être pas trompé : car il s'agissoit, comme ce Prince le dit luimême dans son Décret définitif, du 28 de Décembre 1743, » ou de dissiper à la » faveur du grand jour de la vérité, & de » venger une insulte & une intolérable » calomnie faite à tout un Ordre Reli- » gieux, ou de manifester l'impardonna- » ble tolerance d'un si notable préjudice » fait à mes Finances, sans aucun égard » pour mon Patronage Roïal, & contre » l'obéissance dûe à mes ordres «. Enfin, ce Prince, après avoir mûrement examiné tous les articles de ce Mémoire dans une Assemblée du Conseil roïal des Indes, tenue en sa présence le 21 de Décembre 1732, fit délivrer à Dom Jean Vasquez

1732-40. de Aguero, son Alcalde *de Corté y Casa*, une Commission Roïale pour aller informer sur les lieux, de tous les faits dont il vouloit être éclairci ; lui recommanda de conférer avec les Supérieurs des Jésuites, & de voir ce qu'ils avoient à répondre sur l'article du Tribut, & ordonna qu'un des Membres du Conseil roïal des Indes en traitât avec le Procureur Général des Jésuites du Paraguay, qui se trouvoit alors en Espagne.

Ce Procureur étoit le Pere Antoine Machoni, dont nous avons parlé plus d'une fois dans cette Histoire, & qui se disposoit à retourner dans sa Province, avec une nombreuse recrue de Missionnaires. Le Roi voulut que tous les éclaircissemens qu'il donneroit, & toutes les connoissances qu'on pourroit avoir d'ailleurs, fussent communiqués à Dom Manuel Martinez, Fiscal du Conseil des Indes pour la Nouvelle Espagne, afin que l'un & l'autre, après en avoir conféré avec le Pere Rodero, fussent plus en état de faire leur rapport sur tous les points compris dans les informations, & qu'en conséquence il fût dressée une instruction secrete, qui servît de regle au Commissaire Roïal, pour celles qu'il étoit chargé de faire au Paraguay.

1736-40. Tout cela fut ponctuellement exécuté, & les instructions remises à Dom Jean Vasquez de Aguero, qui après les avoir reçues partit pour Buenos Ayrès, d'où il écrivit au Roi au mois de Février 1736, qu'après avoir conféré avec Dom Martin de Barua, &

Lettre du Commissaire au Roi.

vû les recensemens des Chrétiens de l'Uruguay & du Parana, dont il s'agissoit uniquement dans l'affaire du Tribut, & les Registres dont cet ancien Gouverneur avoit les minutes entre les mains; aprés avoir examiné toutes les informations faites par les Evêques de l'Assomption & de Buenos Ayrès; après avoir oui les dépositions de dix personnes Ecclésiastiques & Laïques les mieux instruites de ce qui regardoit les Doctrines, ou Réductions, il avoit reconnu: 1°. Qu'elles étoient au nombre de trente, où il y avoit environ trente mille Indiens, qui devoient païer le Tribut. 2°. Qu'il n'avoit trouvé aucun Registre plus ancien que celui de 1715, qui lui avoit été présenté par Dom Martin de Barua, & qui ne comptoit dans les treize Réductions du Parana, lesquelles étoient rentrées sous la Jurisdiction du Gouverneur du Paraguay, que sept mille huit cents cinquante & un Indiens soumis au Tribut, avec la copie d'un autre dressé en 1676, par Dom Diegue Ibañez, Fiscal de l'Audience roïale de Guatimala; mais qu'alors les Réductions n'étoient qu'au nombre de vingt-deux, & qu'il n'avoit pu savoir au juste la date de la fondation des huit autres: qu'en 1714, Dom Pedre Faxardo, Evêque de Buenos Ayrès, les aïant toutes visitées, elles étoient dès-lors au nombre de trente; qu'on y comptoit vingt-huit mille six cents Familles, & que ce Prélat y avoit donné la Confirmation à treize mille six cents cinquante-sept personnes. 1736-40.

1736-40. 3°. Qu'en 1733, les Jésuites avoient remis à Dom Joseph Palos, Coadjuteur du Paraguay, un récensement de leurs Réductions, lequel montoit à vingt-sept mille soixante Familles; que, suivant le Rôle qui lui avoit été remis par le Procureur des Missions, le nombre des Familles n'étoit que de vingt-quatre mille deux cents dix-sept; enfin que dans un entretien qu'il avoit eu avec le Pere Jacques d'Aguilar, Provincial des Jésuites, suivant l'ordre que Sa Majesté lui en avoit donné, ce Pere lui avoit assuré qu'il y avoit alors trente Réductions, où l'on comptoit vingt-quatre mille Indiens, qui devoient païer le Tribut; mais qu'aïant depuis fait revenir les Rôles des Curés, il ne s'en étoit trouvé que dix-neuf mille cent & seize, & que ces variations venoient des maladies épidémiques, qui de tems en tems faisoient de grands ravages dans les Bourgades, & du nombre de ceux qui périssoient dans les Expéditions militaires & dans les travaux où l'on emploïoit ces Indiens pour le service de Sa Majesté.

Il s'en falloit en effet beaucoup que les Réductions fussent alors aussi peuplées qu'elles l'avoient été un siecle auparavant; car Dom Jean Vasquez de Aguero ajoûtoit dans sa Lettre que dès l'année 1631, les Jésuites en avoient déja fondé plus de vingt, où ils avoient réuni plus de soixante & dix mille Indiens, & qui toutes avoient une Eglise fort propre. Nous avons vû que les Mamelus en avoient détruit plus de la moitié, avoient fait périr un grand nombre

d'Habitans, & emmené une bonne partie du reste en qualité d'Esclaves. Dom Jean observoit encore qu'en vertu des Décrets réitérés des Rois Catholiques, les nouveaux Chrétiens au-dessous de dix-huit ans, & au-dessus de cinquante, les Caciques, leurs Fils aînés, & dans chaque Bourgade douze Néophytes attachés au service des Eglises, étoient exempts du Tribut, lequel étoit d'un écu (1) par tête; que c'étoit du fruit de leurs travaux, qu'ils le païoient; qu'ils l'avoient toujours exactement païé, quoique pour les mettre en état d'y satisfaire, il fallût que leurs Pasteurs usassent de la plus grande œconomie, & fussent extrêmement attentifs sur eux, parceque naturellement ils sont incapables d'œconomiser, & peu laborieux; outre que les Gouverneurs en tirent souvent un grand nombre pour la guerre & pour les travaux du Roi, à quoi il ajoûtoit que, si on augmentoit le Tribut, il étoit à craindre que l'impossibilité de le païer ne les portât à refuser d'obéir, comme ils avoient fait jusques-là avec la plus grande ponctualité. 1736-40.

Il disoit encore que les Jésuites lui avoient fait les plus vives instances pour l'engager à se transporter en personne dans les Réductions, dont jusques-là aucun Gouverneur, ni Commissaire, ni Visiteur n'avoit fait la visite entiere; que pour l'y engager ils lui avoient dit qu'il se pourroit bien faire que les Rôles n'eussent pas toujours été dressés par les Corrégidors In-

Il refuse de visiter les Réductions.

(1) Un Peso.

1736-40. diens avec toute l'exactitude qu'on leur avoit recommandée, sur-tout dans les tems de famine, ou de contagion, non-plus que pendant les troubles de la Province de Paraguay, dont ces nouveaux Chrétiens avoient beaucoup souffert; que les Jésuites aïant un grand nombre d'Ennemis, il leur étoit de la plus grande importance qu'il vît par lui-même l'état des choses, afin qu'on ne pût les accuser de l'en avoir mal instruit; mais qu'il leur avoit répondu que cette visite n'étoit point dans ses Instructions, & qu'il ne la jugeoit pas nécessaire; les informations & les pieces juridiques, dont il étoit muni, étant plus que suffisantes pour rendre à Sa Majesté un compte fidele de sa Commission.

Lettre du même au premier Ministre d'Espagne.

Il paroît, par une Lettre qu'il écrivit dans le même tems à Dom Joseph Patiño, alors premier Ministre en Espagne, qu'à son arrivée à Buenos Ayrès, le bruit s'étoit répandu qu'on alloit ôter aux Peres de la Compagnie la direction de leurs Eglises; car il marquoit dans cette Lettre que l'Evêque du Paraguay lui avoit dit qu'au moment que ce changement se feroit, toutes les Bourgades se trouveroient desertes, sans qu'il fût possible d'en retenir un seul Indien & que non-seulement l'Eglise y perdroit un très grand nombre de Fideles, qui faisoient honneur à la Religion, mais encore que ces Provinces seroient bientôt perdues pour Sa Majesté; qu'on en avoit déja eu de bonnes preuves, & que toutes les fois qu'on avoit voulu envoïer des Ecclésiastiques pour prendre la place des

Jésuites dans quelques Réductions, elles s'étoient aussi-tôt trouvées sans Habitans. 1736-40.
» Aussi, ajoûtoit-il, il est indubitable, » Seigneur, que la maniere, dont ces » Peuples sont gouvernés, est la plus convenable, tant pour le spirituel que pour » le temporel, & que personne n'est plus » propre, ni pour conserver, ni pour » augmenter cette République Chrétienne, » que ceux qui l'ont fondée. Il leur en coûte » aujourd'hui assez peu pour assurer le salut éternel d'un très grand nombre de » ces nouveaux Chrétiens, & pour augmenter ce nombre. Ils les engagent au » travail par la douceur, ils leur procurent les soulagements nécessaires, ils les » corrigent avec modération & sans dureté, ils veillent sans cesse sur eux pour » extirper les habitudes vicieuses contractées avant leur conversion, & je n'hésite point à vous dire que la moindre » nouveauté qu'on voudroit introduire dans » ces Missions, troubleroit beaucoup la » paix dont elles jouissent, renverseroit » la subordination qui y regne, occasionneroit infailliblement un dommage qu'on » ne répareroit jamais, & que le service » de Dieu, aussi-bien que celui de Sa Majesté, en souffriroit beaucoup.

Rétractation & déclaration de D. Antoine Ruiz de Arellano.

Ce qui arriva sur ces entrefaites à Buenos Ayrès, sous les yeux du Commissaire, ne contribua pas peu à lui faire connoître le caractere des Ennemis que les Jésuites avoient eus jusques-là au Paraguay, & à le mettre en garde contre tout ce qu'on pourroit lui dire au désavantage de ces

1737-40. Missionnaires. Nous avons vû que Dom Antoine Ruiz de Arrellano, après avoir été un des principaux Auteurs des troubles du Paraguay, & un des plus déclarés Partisans de Dom Joseph de Antequera, avoit perdu tout son bien, & avoit même été contraint, pour sauver sa vie, de se déguiser en Negre, & de se sauver de l'Assomption, parcequ'il s'étoit opposé à ce que les Jésuites fussent chassés du College de cette Capitale, & parcequ'il avoit voulu sauver la vie à Dom Manuel Augustin de Ruiloba, au péril de la sienne. Il s'étoit réfugié à Buenos Ayrès, bien résolu d'y réparer, autant qu'il lui seroit possible, tout le mal qu'il avoit fait par une suite de l'engagement qu'il avoit pris avec Dom Joseph de Antequera, & surtout en se déclarant pour la Commune. Il fit donc en présence du Notaire Roïal de Buenos Ayrès une déclaration de ses sentimens à l'égard des Jésuites, qui sous le regne d'Antequera & celui de la Commune, tant qu'il en avoit été un des plus ardents zélateurs, l'avoient pu regarder comme un de leurs plus grands ennemis; avec un desaveu de la part qu'il avoit eue à la persécution qu'ils avoient soufferte; & cet Ecrit fut rendu public.

Réponse du Provincial des Jésuites au Mémoire de D. Martin de Barua.

Mais l'essentiel pour la justification entiere des Jésuites étoit de réfuter le Mémoire de Dom Martin de Barua. Ce Gouverneur en avoit fait répandre secretement plusieurs copies, & il en étoit tombé une entre les mains du Pere Gabriel Novat, qui effraïé des calomnies dont cet ouvrage

étoit rempli, & du tour que la malignité de l'Auteur y donnoit, le porta au Pere d'Aguilar ſon Provincial, dont il étoit Secrétaire, & qui ſur-le-champ prit la plume pour le réfuter. Cela fut bientôt fait; le Pere d'Aguilar adreſſa au Roi ſa réponſe, & la remit entre les mains du Pere Novat, en lui recommandant de la communiquer à Dom Jean de Aguero, de le prier de la lire, & de vouloir bien lui marquer ce qu'il jugeroit à-propos d'y changer, d'y ajoûter & d'en retrancher, pour la mettre en état d'être préſentée au Roi dans ſon Conſeil Roïal des Indes. 1737-40.

Le Commiſſaire la garda quelques jours, au bout deſquels le Pere Novat retourna chez lui pour ſavoir ce qu'il en penſoit. » Je l'ai lue, reprit Dom Jean, je » l'ai relue, & je la lis encore avec un » nouveau plaiſir: je n'y trouve rien à » ajoûter, encore moins à corriger. Il » faut l'imprimer telle qu'elle eſt: les Miſ» ſions du Paraguay ont dans cette ſeule » piece une apologie complette & ſans ré» plique. Mais quand elle ſera imprimée, » il faut avoir à Madrid un bon Avocat, » qui en faſſe un Extrait exact, & le pré» ſente au Conſeil avec le Mémoire de » Barua. Le Conſeil voudra voir ſans dou» te la piece même, & il y verra clai» rement ce que c'eſt que les Miſſions du » Paraguay; en quel état elles ſe trouvent » aujourd'hui, & les calomnies que l'En» fer a inventées pour les perdre. Mon » cher Pere, j'avois déja conçu une gran» de idée du Pere d'Aguilar dans les con-

Ce qu'en penſe le Commiſſaire du Roi.

1737-40.

» férences que j'ai eues avec lui par ordre » du Roi, mais ceci m'en donne une bien » plus grande encore; car outre qu'il met » ici la vérité dans sa plus grande évi» dence, il y fait connoître toute la can» deur de son cœur, une sainteté éminente, » & les plus grands talens. Je suis charmé » d'avoir connu un Homme d'un mérite » si universel.

Ce qu'en pense le Conseil Roïal des Indes.

Le Conseil Roïal des Indes porta le même jugement de la réponse du Pere d'Aguilar, que Dom Jean Vasquez de Aguero, & plusieurs de ses Membres témoignerent un grand desir d'en connoître l'Auteur. Quelque tems après le bruit aïant couru à Madrid que ce Pere étoit nommé Procureur Général de sa Province, & qu'il ne tarderoit pas à arriver en Espagne, quantité de personnes de distinction en témoignerent beaucoup de joie. Un autre fruit que produisit son Mémoire, c'est qu'étant tombé entre les mains de Dom Cajetan Buoncompagni, Duc de Sota, Majordome du Roi des deux Siciles, il le porta avec lui en Italie, & l'aïant communiqué au célebre Louis-Antoine Muratori, ce savant en prit occasion de composer l'ouvrage que nous avons de lui sous le titre *El Cristianesimo felice nelle Missioni de' Padri della Compagniá de Giesu nel Paraguay.*

On trouvera parmi les preuves le Mémoire du Pere d'Aguilar, tel qu'il a été imprimé en Espagne, & je me contenterai d'en donner ici un Extrait en aussi peu de mots qu'il sera possible. Le Provincial

commence par observer que si le Mémoire de Dom Martin de Barua n'avoit été vû que par Sa Majesté & par le Conseil des Indes, il se seroit contenté de mettre Dom Jean Vasquez de Aguero en état de connoître la fausseté de tout ce qui y étoit avancé contre les Missionnaires de sa Compagnie; mais qu'il paroît que l'Auteur avoit bien moins en vûe de rendre compte au Roi de ce qui se passoit dans leurs Missions, que de satisfaire sa haine contre la Société, & de soulever contre elle toutes les Provinces de cette partie de l'Amérique, puisqu'il l'avoit rendu public, ce qui le mettoit en droit de le regarder comme un Libelle diffamatoire. 1737-40.

Il remarque ensuite que ce Gouverneur y parle toujours des treize Réductions du Parana, comme si elles étoient encore de sa Jurisdiction, quoiqu'il ne pût ignorer que dès l'année 1726, elles y étoient soustraites, & que depuis ce tems-là, c'étoit du Gouverneur de Rio de la Plata, qu'elles recevoient les ordres. Il fait voir en même tems combien il se trompe en comptant quarante mille Indiens soumis au Tribut, & que tout son raisonnement sur cet article peche également dans les premisses & dans les conséquences. Pour le prouver, au calcul d'où part Dom Martin de Barua, il en oppose un autre, dont il ne craint point de se rendre garant. En 1715, dit-il, lorsque Dom Grégoire Baçan, Gouverneur du Paraguay, fit le dénombrement sur lequel se fonde Dom Martin de Barua, les trente Réductions

1737-40. du Parana & de l'Uruguay contenoient vingt-six mille quatre cents quatre-vingt, tant Hommes que Femmes & Enfans. En 1730, lorsque ce Gouverneur composoit son Mémoire, on y comptoit vingt-neuf mille cinq cents Familles, & cent trente-trois mille sept cents personnes. Jamais le nombre des Familles n'a monté à trente & un mille, & présentement (en 1737) il est réduit par la famine, les maladies, & les désertions à vingt-trois mille; ce qui se prouve par les Rôles des Curés, attestés & signés avec serment.

Le principe d'où partoit Dom Martin de Barua pour conclure que les Jésuites étoient redevables à la Caisse Roïale de douze cents mille écus, étant détruit par le défaut de son calcul, la conséquence tomboit d'elle-même : mais comme cet article de son Mémoire touchoit sur un point délicat & qu'on ne pouvoit trop éclaircir, le Pere d'Aguilar s'attacha particulierement à le bien discuter. Il fait voir que toutes les propositions avancées par ce Gouverneur portent à faux, & le démontre avec tant d'évidence, que Philippe V & son Conseil des Indes furent étonnés de voir tant d'ignorance dans un Homme qui avoit passé la meilleure partie de sa vie au Paraguay, & tant de mauvaise foi dans un Officier de rang.

Barua n'avoit pas craint d'avancer que le produit du travail des Indiens se mettoit tout entier entre les mains des Missionnaires, lesquels, après avoir donné à leurs Néophytes ce qu'il leur falloit de toile

pour se vêtir, disposoient du reste à leur profit. Le Provincial opposa à cette odieuse accusation ce que plusieurs personnes beaucoup mieux instruites que lui, & qui avoient vû de leurs yeux ce qui se passoit dans les Réductions, attestoient unanimement : il cite entre-autres ce que Dom Pedro Faxardo, Evêque de Buenos Ayrès, avoit écrit au Roi après avoir fait la visite de toutes les Réductions, assurant qu'il n'avoit jamais vû en sa vie rien de mieux reglé, ni un désintéressement égal à celui des Missionnaires, qui ne profitoient en aucune sorte de ce que leurs Indiens avoient, ni pour leur vivre, ni pour leur vêtir.

1737-40.

L'Auteur du Mémoire, supposant que les Indiens qui sont en commande payent au Roi quatre écus de tribut par tête, dit que Sa Majesté pourroit se contenter de deux de la part de ceux des Réductions, en considération des services qu'ils rendent à l'Etat, sur-tout, ajoûte-t-il, ceux qui sont de la Jurisdicton de Buenos Ayrès, car ceux qui dépendent de l'Assomption, n'en ont rendu aucun depuis plusieurs années. C'est qu'apparemment, reprend le Pere d'Aguilar, Dom Martin de Barua, ne croïoit pas que le Roi dût tenir compte à ceux-ci, d'avoir gardé si long-tems la Frontiere de cette Province, contre un Parti qu'il favorisoit, & d'avoir mis, par leur seule présence sur cette Frontiere, Dom Bruno Maurice de Zavala en état de réduire la Province de Paraguay sous l'obéissance du Souverain : mais le Roi n'i-

1737-40. gnoroit point ce qu'il leur en avoit couté pour cela. Ce Prince étoit encore instruit qu'ils avoient garanti la Capitale de cette Province des malheurs, dont elle étoit menacée de la part des Guaycurus.

D'ailleurs, s'il étoit vrai que depuis l'imposition du tribut il eût été si mal païé, que les Réductions lui fussent redevables de douze cents mille écus, il faudroit que depuis l'année 1681, elles n'eussent rien donné, ou qu'elles eussent toujours eu beaucoup plus d'Habitans soumis au tribut, que Dom Martin de Barua n'en comptoit lui-même; car il devoit savoir étant sur les lieux, que depuis le récensement fait en 1677, suivant lequel la somme totale du tribut montoit à dix mille cinq cents écus, il fut ordonné par une Cédule Roïale du 17 de Juillet 1684, que dans la suite il ne seroit levé, que sur le pied de ce récensement, jusqu'à ce qu'on en eût fait un autre, & qu'il n'en avoit été fait aucun jusqu'au tems où il composoit son Mémoire.

Il y avoit plus, remarque le Provincial, car Dom Jean Gregorio Baçan en aïant fait un en 1715 des treize Réductions du Parana, le Roi par une Cédule du 24 Août 1718, ordonna de continuer à lever le tribut sur le pied du récensement de 1677, & ce fut Dom Diegue Ibañez de Faria, qui fut chargé de le lever. Dom Martin de Barua, ajoûte-t-il, savoit bien qu'en vertu des ordres de Philippe V & de tous les Rois ses Prédécesseurs, les pensions des Missionnaires se païoient sur ce

tribut ; cependant pour donner de la vraisemblance à ce qu'il avançoit de l'infidélité des Jésuites sur ce point, il ose bien dire à Sa Majesté que les Officiers Roïaux qui étoient chargés de le recouvrer, s'entendoient avec ces Religieux, & ne faisoient pas leur devoir, ce qui, ajoûtoit-il, ne l'étonnoit point : » car ces Peres, disoit-il, font sonner si haut leur grand » pouvoir, que moi-même je n'ai jamais » osé m'opposer à leurs Entreprises, à » cause des intelligences qu'ils entretiennent avec votre Viceroi du Pérou, à » qui ils font entendre d'autant plus aisément ce qu'ils veulent, qu'il est plus difficile dans un si grand éloignement, de » faire percer la vérité jusqu'à lui. Ils ont » aussi trouvé le secret de faire entrer votre Evêque du Paraguay dans tous leurs » sentimens ; & j'ai déja pris la liberté » d'avertir Votre Majesté, de ce qu'il y » auroit à craindre d'un tel concert ». Il est assez étonnant que Barua ait osé s'exprimer ainsi en parlant à Philippe V d'un Viceroi tel que le Marquis de Castel Fuerté, & d'un Prélat aussi respectable, que Dom Joseph Palos, surtout dans les circonstances où il se trouvoit : rien n'etant plus capable de confirmer les soupçons de son Souverain sur ses intelligences avec la Commune du Paraguay. 1737-40.

Sur quoi le Pere d'Aguilar insista davantage en répondant à cet article du Mémoire, c'est que son Auteur avoit bien mauvaise grace de relever si fort le crédit des Jésuites, & de leur reprocher l'abus qu'ils en

1737-40. faiſoient ſelon lui, dans un tems où chaſſés avec ignominie de leur College de l'Aſſomption, le Viceroi fut contraint de lui faire les plus grandes menaces pour l'obliger à les y rétablir, & où perſonne dans la Province n'oſoit ſe déclarer pour eux, dans la crainte d'encourir ſon indignation. Le Roi de ſon côté ne dut pas être peu ſurpris que ces Peres, qui n'ignoroient point les ſentimens de ce Gouverneur à leur égard, n'euſſent pas écrit une ſeule Lettre contre lui en Eſpagne, d'où il étoit arrivé que leurs Procureurs à Madrid furent aſſez longtems ſans pouvoir répondre à ſon Mémoire.

Mais la malignité de Dom Martin de Barua paroiſſoit encore plus dans l'article de ſon Mémoire, où il répondoit à Sa Majeſté, qui lui avoit demandé ce qu'il penſoit du projet propoſé par Dom Barthelemi de Aldunaté. Ce projet, comme nous l'avons dit, conſiſtoit principalement à établir des Corrégidors Eſpagnols dans les Réductions du Parana & de l'Uruguay, & Aldunaté n'en étoit pas le premier Auteur; car nous avons vû que dès l'année 1653, le Doïen de la Cathédrale de l'Aſſomption avoit fortement repréſenté au Comte de Peñaranda, Préſident du Conſeil Roïal des Indes, les ſuites fâcheuſes que ne pouvoit pas manquer d'avoir une pareille nouveauté dans l'Amerique, où le bruit couroit que l'Edit minuté ſur les accuſations des Agents de D. Bernardin de Cardenas ne tarderoit pas à être publié au Paraguay.

Dom Martin de Barua, en répondant à cet article de la Lettre du Roi, repréſen-

toit à Sa Majesté que l'Etablissement des Corrégidors Espagnols dans les Réductions gouvernées par les Jésuites, pouvoit avoir de grands inconvéniens; mais sans faire aucune attention à ceux que le Doïen du Chapitre de l'Assomption avoit exposés dans sa Lettre au Comte de Peñaranda, il disoit que la grande expérience qu'il avoit acquise, surtout depuis cinq ans qu'il gouvernoit la Province de Paraguay, lui avoit appris que les Indiens gouvernés par les Jésuites ne dépendent que de ces Peres; autorité, ajoutoit-il, qu'ils avoient usurpée, & qu'ils ne partageoient pas même avec le Souverain: d'où il concluoit qu'il seroit dangereux d'entreprendre de faire le moindre changement dans la maniere de gouverner ces Peuples, & que les Officiers Espagnols qu'on introduiroit dans leurs Bourgades, n'y seroient pas en sûreté de leur vie. Et qui voudroit, ajoûta-t-il, se charger d'une semblable Commission, connoissant les maximes de la Société? 1737-40.

La réponse du Pere d'Aguilar, à une accusation si atroce, fut que véritablement ces Indiens se sont abandonnés à la conduite des Peres de la Compagnie, qui avec des travaux immenses, & souvent au prix de leur sang, étoient allés les chercher dans leurs Forêts & dans leurs Montagnes, où jamais les Espagnols n'avoient pu pénétrer; qui avec la grace de Dieu étoient venus à bout de former de ces Anthropophages de fervens & de zelés Chrétiens, & des plus indomptables Ennemis, qu'eussent les Sujets naturels de Sa Majesté, d'en faire

1737-40. ſes plus fideles Vaſſaux, qu'elle ait dans le Nouveau Monde, toujours prêts à exécuter ſes ordres & ceux de ſes Gouverneurs à leurs dépens, & à ſacrifier leur vie pour ſon ſervice. Il remarque enſuite que Dom Martin de Barua, & ceux qui penſent comme lui, n'ont jamais trouvé à redire que ces Néophytes témoignent une reconnoiſſance, une confiance & un attachement ſans bornes à leurs Peres en Jeſus-Chriſt, que parceque ces Religieux, non contents de leur avoir donné la connoiſſance du vrai Dieu, & procuré tous les avantages, dont ils jouiſſent ſous la protection des Rois Catholiques, ſe ſont attiré les plus violentes perſécutions, par leur zele & par leur fermeté à les maintenir dans la poſſeſſion de leur liberté.

Il ne diſconvient point qu'il eſt plus que vraiſemblable qu'ils regarderoient comme une atteinte à cette liberté, dont ils ſont infiniment jaloux, qu'on leur donnât des Corrégidors Eſpagnols, parcequ'ils ſont perſuadés qu'ils ſeroient bientôt les plus malheureux des Hommes, s'ils étoient une fois ſoumis à de pareils Commandants que le ſeul intérêt engageroit à accepter ces Charges. En effet, ajoûte le Provincial, il n'eſt pas douteux, à en juger par ce qui ſe pratique ailleurs, que ces Corrégidors n'aïant perſonne, qui eût droit de veiller ſur leur conduite, feroient bientôt de la ſimplicité & de la fidélité de ces Indiens l'abus qu'on prétend, ſans aucune preuve, qu'en font les Miſſionnaires; & il ſuffit, pour en être convaincu, de voir la maniere dont

dont, malgré les ordres réiterés des Rois Catholiques, on traite sous les yeux mêmes des Gouverneurs & des Evêques ceux qui sont en commande. 1737-40.

Enfin il avoue que les Réductions sont situées de maniere à rendre la révolte des Néophytes, si on les y poussoit, facile & irrémédiable; mais il fait voir qu'on en peut dire autant de toutes les Bourgades Indiennes, d'où il est d'ailleurs d'autant plus aisé à leurs Habitans de déserter, & de se joindre aux Ennemis des Espagnols, qu'il n'y en a aucune, qui n'en soit assez proche pour y trouver un asyle, où ils seroient très bien reçus, ce qui n'arrive que trop souvent. Mais ce seroit bien pis encore, continue-t-il, si ceux qui sont sous la direction des Jésuites, étant commandés par des Corrégidors, & se voïant en danger de perdre leur liberté, ne se contentoient pas de se disperser, ou de retourner dans leurs anciennes demeures, & s'avisoient de porter le ravage dans les Habitations Espagnoles, pour se venger de ce qu'on leur auroit manqué de parole, & reconnu si mal leurs services.

Il remarque encore que dans les Villes mêmes on ne seroit pas en sûreté contre eux, si on les poussoit à bout, puisqu'il en est fort peu dans ces Provinces, qui n'aient bien de la peine à se défendre contre une poignée d'Infideles bien moins aguéris qui en ont déja ruiné plus d'une, & que dans les Capitales même, on est tous les jours obligé de souffrir les plus grandes insolences de ces Barbares, qu'on n'est point en

1737-40. état de réprimer par la force. En effet, ajoûte-t-il, que pourroit-on oppoſer à vingt mille Indiens, qui ſe ſont meſurés avec les meilleures Trouppes Eſpagnoles & Portugaiſes, devant qui les Mamelus n'oſent plus ſe montrer, qui ont chaſſé deux fois les Portugais de la Colonie du Saint Sacrement, & qui depuis tant d'années tiennent en reſpect toutes les Nations Infideles, dont ils ſont environnés ?

Il réfute avec la même force ce que pluſieurs Eſpagnols ne ceſſoient de répéter, que leurs Ancêtres avoient ſubjugué les Guaranis & les autres Indiens dont les Réductions étoient peuplées, à quoi il ajoûte qu'on ne pouvoit du moins diſconvenir que ces Nations ne fuſſent nées libres, & que les Eſpagnols ne ſongeoint pas même à les mettre ſous le joug, lorſque les Jéſuites les engagerent à ſe réunir ſous leur conduite, & à reconnoître les Rois d'Eſpagne pour leurs Souverains, ſous les promeſſes les plus formelles qu'on ne toucheroit point à leur liberté, & qu'ils ne ſeroient point Eſclaves des Eſpagnols. Il finit cet article en proteſtant au Roi que ſi, après tout ce qu'il a pris la liberté de lui repréſenter, Sa Majeſté jugeoit à propos d'établir des Corrégidors Eſpagnols dans les Réductions, non ſeulement les Jéſuites ne s'y oppoſeroient pas, mais qu'ils emploieroient tout ce qu'ils ont de crédit ſur l'eſprit de leurs Néophytes, pour les engager à recevoir ces Officiers, quelque perſuadés qu'ils ſoient qu'à la premiere propoſition qu'ils en feront, ils ſe trouveront bientôt ſans Chré-

tiens, & seront peut-être les premieres victimes que ces Indiens immoleront à leur ressentiment. 1737-40.

Il supplie ensuite Sa Majesté de considerer qu'en plaçant cette République Chrétienne dans des lieux si éloignés des Villes & des Habitations Espagnoles, non-seulement les Jésuites n'ont rien fait que de concert avec les Gouverneurs de ces Provinces, & avec l'agrément des Rois ses Prédécesseurs, qui ont eu en vûe d'en faire une barriere contre les entreprises des Portugais du Bresil & des Indiens de cette Frontiere, outre plusieurs autres raisons dont on a encore mieux connu l'importance par l'évenement; mais que le dessein de ces Peres étoit si peu d'être plus en liberté de disposer à leur gré des biens de leurs Néophytes, & de profiter du commerce qu'ils font, comme le prétend Dom Martin de Barua, qu'il est de notoriété publique que de la maniere dont s'est toujours fait ce commerce, ce sont les Espagnols qui en retirent le plus grand avantage.

Pour le prouver, il entre dans un détail, auquel je ne m'arrêterai point ici, parce qu'il roule sur ce que j'ai suffisamment expliqué en parlant de la façon dont les Missionnaires s'y prennent pour être en état de pourvoir à la subsistance & à l'entretien de leurs Néophytes, à la décoration de leurs Eglises, à la célébrité du culte Divin, & aux dépenses qu'ils sont obligés de faire quand on les appelle pour le service du Roi. Il rend surtout bien sensible ce qui avoit déja été représenté plusieurs fois, que s'il

1737-40. y avoit entr'eux & les Eſpagnols une communication plus libre, le libertinage prendroit bientôt, dans une Chrétienté ſi édifiante & qui fait tant d'honneur à la Religion, la place de l'innocence, de la piété, & d'une ferveur qu'on n'a guere vûes que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe : outre que leur facilité à ſe laiſſer tromper les réduiroit bientôt à la plus extrême miſere, qui les mettroit hors d'état de continuer à ſervir gratuitement leur Souverain, & à donner au culte qu'ils rendent au Seigneur, cette ſplendeur & cet éclat, qu'on ne ſe laſſe point d'admirer.

Mais ſur cela Philippe V n'avoit pas beſoin de nouvelles preuves, après ce que lui avoient mandé tant de fois les Evêques, les Gouverneurs, & quantité d'autres Perſonnes, dont le témoignage ne pouvoit pas être ſuſpect, & ce qu'il avoit appris de l'état déplorable, où ſe trouvoient les quatre Bourgades Indiennes établies dans le voiſinage de Buenos Ayrès, quoique toutes peuplées de Chrétiens. Ce Prince n'ignoroit pas non-plus, & rien n'étoit mieux connu des Evêques de ces Provinces, combien il eſt impoſſible de travailler efficacement à la converſion des Infideles de ce Païs, qui vivent parmi les Eſpagnols, ou qui ſont à portée de voir tout ce qui ſe paſſe chez eux.

Nouvelles objections faites au P. Rodero.

Il paroît que Dom Jean Vaſquez de Aguero, avant que d'avoir vû l'Ecrit du Pere d'Aguilar, avoit déja commencé de rendre compte au Roi ſon Maître, de l'état où il avoit trouvé les affaires du Paraguay

sur plusieurs articles de ses instructions ; puisqu'après qu'on eut reçu ses informations, on fit encore plusieurs objections au Pere Rodero, Procureur Général des Indes à Madrid, sur l'exactitude à païer le tribut, & sur ce que les Missionnaires ne permettoient pas à leurs Néophytes de communiquer librement avec les Espagnols, & d'apprendre à parler leur Langue ; deux points, sur lesquels le Provincial s'étoit assez expliqué dans son Mémoire. 1737-40.

Deux des principaux Membres du Conseil Roïal des Indes avoient été chargés d'en conferer avec ce Procureur ; & ce Pere commença par leur faire observer qu'il y auroit de l'injustice à exiger des Réductions le même Tribut qu'on exigeoit de ceux qui avoient été soumis par la force des armes ; premierement, parceque leur soumission avoit été volontaire : en second lieu, parceque les services qu'ils rendent à l'Etat, sans aucun salaire, & à grand frais, sont beaucoup plus que l'équivalent de ce que paient les autres Indiens ; sur quoi par un calcul, auquel il n'y avoit rien à opposer, il leur fit toucher au doigt qu'en païant le même tribut & les mêmes contributions qu'on exige de tous ceux qui sont les plus chargés, & recevant la même paie que touchent les Indiens des Bourgades voisines de Buenos Ayrès, soit pour la guere, soit pour les travaux publics, ils auroient beaucoup de reste, & qu'on ne leur feroit même aucune grace en les déchargeant du tribut & de toute taxe, puisqu'en tems de paix, comme en tems de guerre, ils demeurent

1737-40. toujours armés, & sont obligés de se fournir d'armes & de munitions à leurs dépens.

Quant à la liberté de communiquer avec les Espagnols qu'on voudroit établir dans les Réductions, outre que le Pere d'Aguilar y avoit très bien répondu dans ses Mémoires, le Procureur Général fit encore observer aux deux Ministres qui lui en parloient, qu'on n'étoit nullement fondé à l'exiger, par la crainte que la conduite des Missionnaires sur ce point ne tendît à rendre ces Néophytes indépendants du Gouvernement; & sur ce qu'on lui objecta que l'usage, où ils persistoient de ne parler que leur Langue naturelle étoit contraire aux Ordonnances, il répondit qu'il y avoit dans chaque Bourgade une Ecole, où l'on enseignoit aux Enfans à lire & à écrire en Espagnol, ce qu'ils faisoient fort bien; que les Ordonnances n'exigeoient rien de plus; que ces Indiens avoient une extrême répugnance à parler une autre Langue que la leur qu'un très grand nombre d'Espagnols entendoient suffisamment; qu'on avoit de très bonnes raisons pour ne les pas contraindre sur ce point, & que si Sa Majesté ne les approuvoit pas, quand on les lui auroit fait connoître, on se conformeroit à ses volontés, autant qu'il seroit possible sans rien risquer.

Il ajoûta que la plûpart des Espagnols, qui avoient d'abord trouvé le moïen de s'insinuer dans les Réductions, n'en étoient presque jamais sortis sans avoir scandalisé les Néophytes, débauché ou enlevé leurs

Femmes, & emporté tout ce qu'ils y avoient trouvé à leur bienséance; qu'il suffisoit pour tenir ces nouveaux Chrétiens dans la plus grande dépendance, que les Evêques, les Gouverneurs & les Commissaires envoïés par Sa Majesté, fissent, quand ils le voudroient, la visite des Réductions, ou y envoïassent des personnes sures pour y intimer leurs ordres; qu'on n'avoit point encore eu le moindre sujet de se plaindre qu'ils n'y eussent pas été reçus comme il convenoit qu'ils le fussent, & qu'on n'eût pas obéi avec la plus grande promptitude à leurs ordonnances. 1737-40.

Objections faites au Pere Rico, & ses réponses.

On fit encore quelque tems après les mêmes difficultés touchant l'usage de la Langue Espagnole dans les Réductions au Pere Jean Joseph Rico, qui avoit été Député en Espagne en qualité de Procureur Général de la Province de Paraguay; & à tout ce qui avoit déja été répondu, il ajoûta qu'il étoit d'autant plus étonné qu'on insistât si fort sur ce point, que dans toutes les Bourgades Indiennes, qui avoient pour Pasteurs des Ecclésiastiques ou des Religieux de S. François, on ne parloit point Espagnol; que tous les Indiens en général sont extrêmement jaloux de conserver l'usage de leur Langue naturelle; qu'il n'a pas tenu aux Jésuites que ceux dont ils ont la direction, fissent sur cela ce qu'on souhaitoit d'eux, mais qu'ils n'avoient pas cru devoir emploïer la voie d'autorité & de rigueur pour les y obliger, d'autant plus que les Ordonnances ne prescrivoient rien de plus que ce qui se pratique dans toutes leurs Réduc-

1737-40. tions, à ſavoir, d'apprendre aux Enfans à lire & à écrire en Eſpagnol & en Latin, ce qu'ils font ſi bien, qu'on a bien de la peine à croire qu'ils ne ſavent point parfaitement ces deux Langues (1).

On appuïoit encore beaucoup ſur ce qui avoit été mandé au Conſeil Roïal des Indes, que dans les Réductions on fabriquoit de la poudre, ce qui étoit expreſſément defendu par les Loix, & ſujet à de grands inconvénients. Le Pere Rico, qui connoiſſoit mieux que perſonne les Réductions, qu'il avoit toutes parcourues plus d'une fois & viſitées avec beaucoup de ſoin, répondit que cette accuſation n'avoit pas même de vraiſemblance, perſonne ne pouvant ignorer au Paraguay que dans tout le Païs qu'occupoient ces Indiens, il n'y a point aſſez de ſalpêtre pour une ſeule Fabrique de Poudre, & qu'on ne pourra jamais prouver, ni que ces Néophytes en aient jamais vendu une ſeule livre, ni qu'ils aient pu conſommer chez eux la quantité qu'on prétendoit qu'ils en faiſoient. On ſait même, ajoûta-t-il, qu'ils ont toujours fait acheter par le Procureur des Miſſions, réſident à Buenos Ayrès, tout ce qu'il leur en falloit quand ils étoient mandés pour le ſervice du Roi.

Il ne diſconvint pourtant pas que dans quelques Bourgades les Indiens ne fiſſent environ vingt livres de Poudre chaque année, mais il ajoûta que cette poudre eſt ſi foible, qu'elle ne peut ſervir que pour faire

(1) On a en Eſpagne un fort grand Manuſcrit Eſpagnol de la main d'un de ces Indiens, qui feroit honneur au plus habile copiſte.

quelques fusées volantes, qu'on tire dans les réjouissances publiques; que ce sont les Espagnols, qui leur ont appris à les faire; que les Gouverneurs n'y ont jamais trouvé à redire, & qu'au premier avis qu'on leur eût donné que cela ne convenoit pas, ils auroient défendu qu'on continuât d'en faire; que leur circonspection sur l'article de la Poudre a toujours été si grande, qu'au commencement de ce siecle, des François s'étant offerts d'apprendre à leurs Indiens une maniere de faire beaucoup de salpêtre, pour n'être plus obligés d'acheter de la poudre, quand ils sont appellés pour quelque Expédition militaire, ils s'y opposerent, tant pour ne pas introduire des Etrangers dans les Réductions, ce qui est expressément défendu, qu'à cause des inconvénients qui pourroient arriver, si leurs Indiens avoient de la poudre à discrétion, inconvénients qu'ils étoient plus intéressés que personne à prévenir. 1737-40.

Enfin le Pere Rico eut encore à essuïer un reproche, auquel il ne devoit assurément pas s'attendre; c'est que depuis long-tems les Jésuites du Paraguay, se contentant de conserver leurs trente Réductions, avoient cessé leurs travaux Apostoliques parmi les Infideles, & que les huit dernieres Réductions n'étoient que des Essains, qu'ils avoient tirés des vingt-deux premieres. Aussi jamais accusation n'embarassa moins celui qui étoit chargé d'y répondre. Il commença par convenir que des vingt-deux premieres Réductions du Parana & de l'Uruguay on en avoit formé trente; mais il fit remarquer,

1737-40. 1°. Que les Pasteurs des huit nouvelles Bourgades ne recevoient rien du Roi pour leur subsistance ni pour leur entretien, & vivoient sur les pensions assignées à ceux des vingt-deux premieres. 2°. Que ce qui avoit obligé de tirer de celles-ci un certain nombre de Familles, c'est qu'elles étoient trop peuplées, & qu'un seul Prêtre n'y pouvoit pas suffire. 3°. Que l'on n'avoit jamais cessé de faire des courses dans les Païs Infideles, & d'en ramener des Prosélytes dans les Réductions; que lui-même avoit vû en 1731 le Pere Pons conduire dans une Réduction du Parana cent soixante *Guayanas*, qu'il étoit allé chercher bien loin dans les Forêts, & que les huit nouvelles Réductions n'avoient bientôt été aussi peuplées que les anciennes, que par de pareilles recrues. 4°. Qu'on avoit d'autant plus mauvaise grace de reprocher aux Missionnaires du Paraguay d'avoir laissé ralentir leur zele pour le salut des Idolâtres, que le sang de deux de leurs Freres, massacrés pour la Religion, fumoit encore, & qu'il se formoit tous les jours de nouvelles Eglises parmi les Chiquites, dans la Province de Tucuman & dans celle de Paraguay. Nous verrons bientôt encore mieux, que pour attaquer les Missionnaires sur ce point, il falloit être bien déterminé à leur chercher querelle.

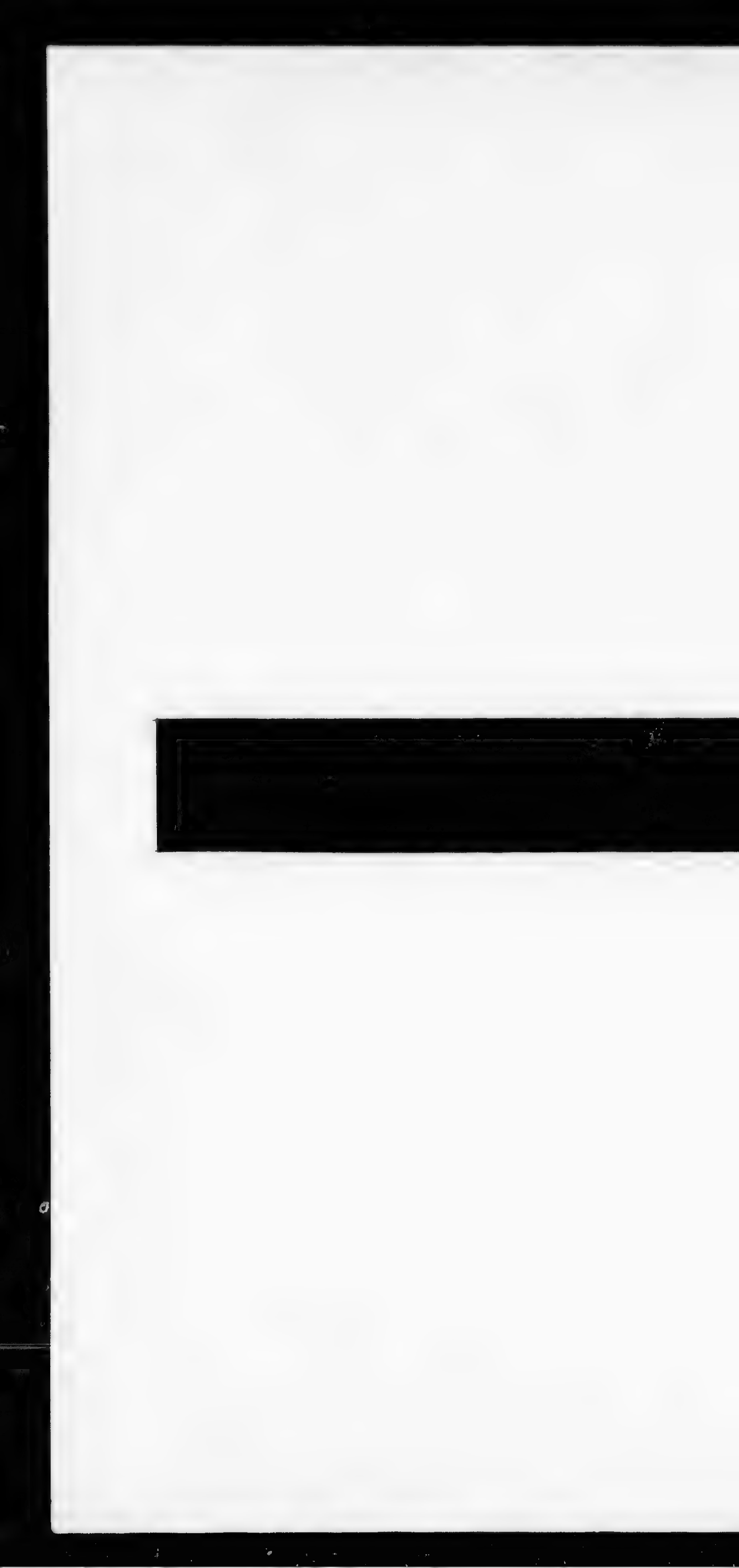
*Fin du vingtieme Livre.*

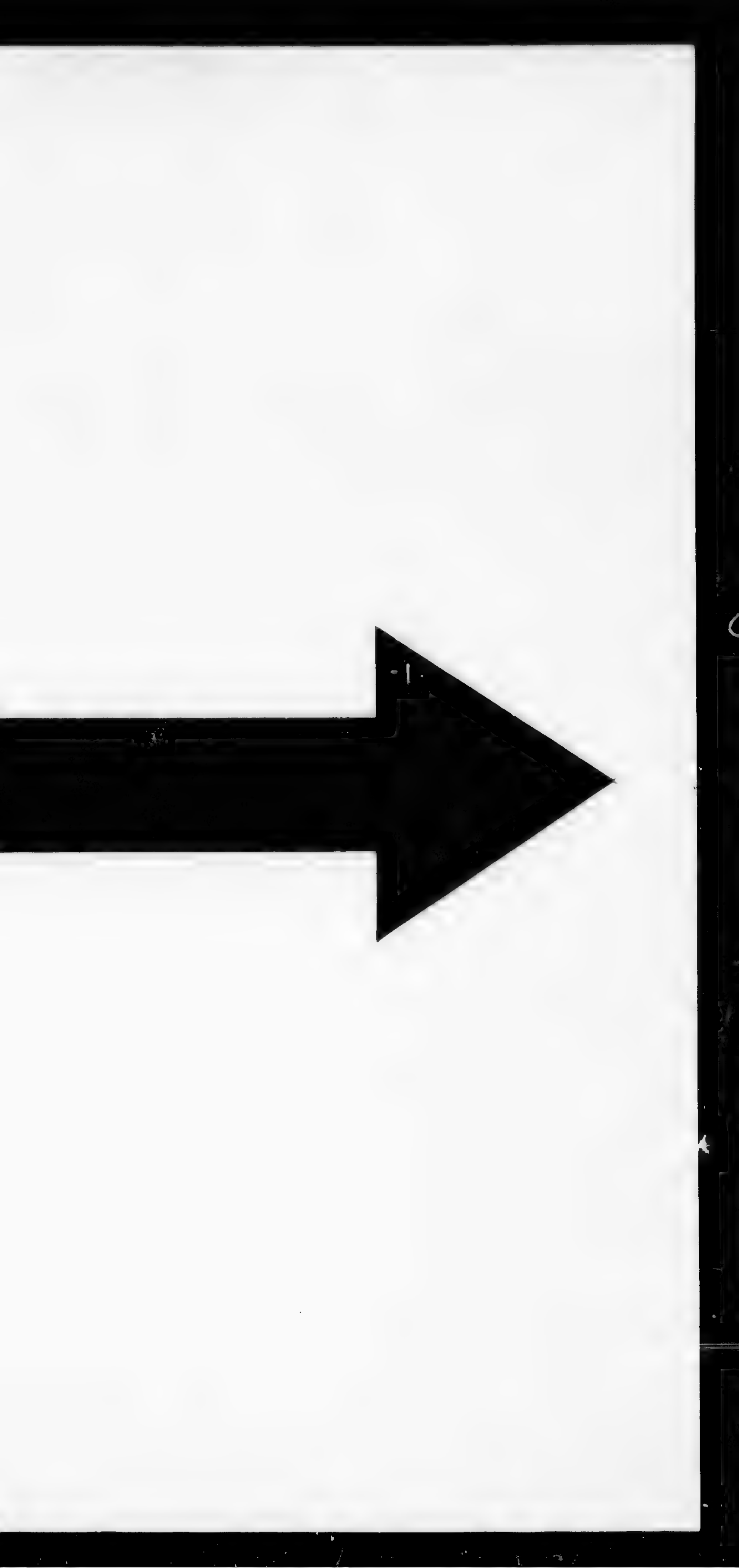
# HISTOIRE
## DU
# PARAGUAY.

## *LIVRE VINGT-UNIEME.*

### SOMMAIRE.

*LE Roi Catholique ordonne qu'on dresse un Décret en forme de Réglement. Extrait d'une Lettre écrite à ce Prince par l'Evêque de Buenos Ayrès. Etat où se trouvoit alors la Ville de Santafé. Ce que pense l'Evêque au sujet des Dîmes qu'on vouloit exiger des nouveaux Chrétiens. Des Réductions des Peres de Saint François. Pourquoi le Décret ne parle point des Réductions des Chiquites. Des Portugais arrivent aux Chiquites. Leur route pour aller du Bresil au Pérou. Etablissemens qu'ils ont faits sur cette route. Conduite des Jésuites en cette occasion. Calomnies contre eux à ce sujet. Le Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra les réfute. Commissaire du Roi aux Chiquites. Lettre du Marquis del Valle Umbroso à ce Commissaire. Les Chiquites sont mis au nombre des Vassaux immédiats de la Couronne d'Espagne. Les Tobas sont battus par les Zamucos. Troubles arrivés à Saint-Ignace ; remede qu'on*





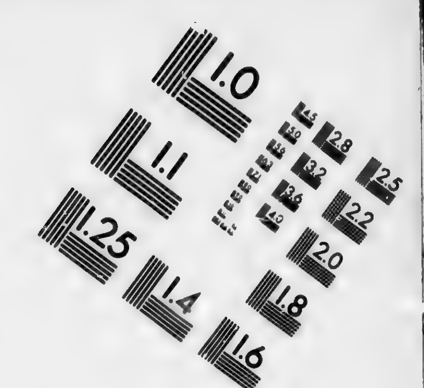
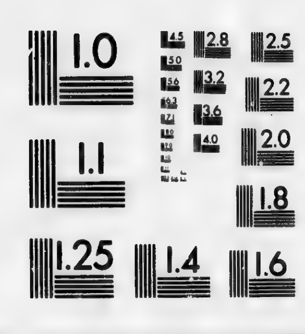


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

*y apporte. Missions & Retraites dans le Tucuman. La Ville de Corrientès réduite à de grandes extrêmités par les Abipones. On négocie avec ces Barbares, & avec quel succès. Les Mocovis de la Province de Rio de la Plata paroissent disposés à se rendre Chrétiens. On les réunit dans une Réduction. Elle est transferée. Le Pere Castañarez aux Mataguayos. Son Martyre, & celui d'un Gentilhomme Espagnol. Expédition dans le Chaco. Le Pere Pons aux Mataguayos. Belle action d'un Officier Espagnol. Les environs de Cordoue en proie aux Abipones. Famine dans les Réductions. Providence de Dieu sur les Indiens. Réduction des Tobatines. Réduction des Guenoas. Guérison miraculeuse. Quelques Nations du Chaco disposées à recevoir l'Evangile. Projet des Jésuites pour l'établir dans les Terres Magellaniques. Caractere des Peuples de ce Païs. Leurs Langues, leurs vices, leurs idées sur la Religion; leurs Mariages, & l'Education qu'ils donnent à leurs Enfants. Les Pampas & les Montagnards demandent des Missionnaires. Réduction de la Conception. Faveurs du Ciel sur les Prosélytes. Grand concours des Infideles à la Conception, & ce qui en arrive. Ferveur des Néophytes. Ils sont réduits par la famine à de grandes extrêmités. Hostilités entre les Espagnols & les Montagnards. Ceux-ci ruinent le Bourg de la Magdeleine. Les mêmes manquent la Conception. Les Espagnols se préviennent contre les Habitans de cette Réduction, & contre les Missionnaires. Le*

*Gouverneur travaille à faire la paix avec les Montagnards, & y réussit.*

LE Mémoire du Pere d'Aguilar, celui du Pere Rico, qui fut aussi imprimé, les Informations de Dom Jean Vasquez de Aguero, qui se trouverent conformes à plusieurs Lettres de Dom Bruno-Maurice de Zavala & du feu Evêque de Buenos Ayrès Dom Pedre Faxardo, & la nouvelle encore récente du Martyre du Pere de Lizardi, acheverent de dissiper les préventions, qui avoient donné lieu à tant de recherches; & le rapport de toutes ces pieces aïant été fait dans le Conseil Roïal des Indes en présence du Roi, on commença par ordre de ce Prince à dresser un Décret en forme de Réglement, qui fut signé par Sa Majesté, le 28 de Décembre de la même année. Tandis qu'on y travailloit, le Roi reçut une Lettre de Dom Joseph de Peralta, de l'Ordre de Saint Dominique, & qui venoit de succéder à Dom Pedre Faxardo dans l'Evêché de Buenos Ayrès. Sa Majesté ordonna qu'elle fût imprimée avec son Décret. Comme elle contient plusieurs détails sur l'état, où se trouvoient alors la Province de Rio de la Plata, & les trente Réductions, dont ce Prélat venoit de faire la visite par une Commission spéciale de Sa Majesté, j'ai cru qu'il étoit nécessaire d'en donner ici un assez long extrait.

1743.

Le Roi Catholique ordonne qu'on dresse un Décret en forme de Réglement.

Après avoir rendu compte à ce Prince des diligences qu'il avoit faites pour obéir

1743. Extrait d'une Lettre de l'Evêque de Buenos Ayrès au Roi Catholique.

aux ordres pressants qu'il en avoit reçus de se rendre le plutôt qu'il seroit possible dans son Diocèse, parcequ'on craignoit une descente des Anglois dans un des Ports de Rio de la Plata, il continue ainsi. » Si-tôt » que j'y fus entré, je commençai la vi- » site des Paroisses qui se trouvoient sur » ma route ; & après que j'eus pris pos- » session de ma Cathédrale, je continuai » à visiter les Eglises & les Chapelles de » la Banlieue, & je donnai la Confirma- » tion à près de dix mille personnes de » tout âge & de tout sexe. Cette visite » achevée, pour accomplir tout ce qui » étoit de mon obligation, je fis celle de » Santafé, de Corrientès, & des Doctri- » nes, qui sont fort éloignées dans les » Terres sous la conduite des Peres de la » Compagnie de Jesus.

» La Ville de Santafé, qui est éloignée » de cent lieues de Buenos Ayrès, a été » la plus florissante de ce Diocèse, & » celle de tout le Paraguay où il y avoit » plus de Noblesse. Elle est bien bâtie : » sa situation, entre deux belles Rivieres » qui arrosent de fertiles campagnes, est » des plus avantageuses ; mais depuis plus » d'une année elle a perdu une partie de » son enceinte & un grand nombre de ses » Habitans, par les incursions conti- » nuelles des Guaycurus & des Charuas, » que l'on n'y connoissoit point avant » l'année 1716. Ils ont commencé peu-à- » peu à faire des courses dans les campa- » gnes, où ils enlevoient les Troupeaux. » Ils formerent ensuite un Corps de Ca-

» valerie, & leurs hostilités redoublerent, 1743.
» mais toujours par surprise & par trahi-
» son ; par-là ils ont ruiné la plûpart des
» Habitans de Santafé. Les Jésuites sur-
» tout y ont perdu si considérablement,
» qu'ils ont aujourd'hui bien de la peine
» à subsister, & à fournir leur College de
» Sujets pour y exercer leurs fonctions.
» Enfin la crainte de tomber entre les
» mains de ces Brigands a fait prendre à
» plusieurs le parti de s'éloigner, & il est
» arrivé à ceux qui sont restés, ce qui
» arriva aux Habitans de Bethulie, lors-
» que cette Ville fut assiégée par Holo-
» ferne : à peine peuvent-ils cultiver le
» peu de terres, qui sont les plus proches
» de la Ville, où ils sont obligés de re-
» tirer leurs Bestiaux pendant la nuit.

» Il est vrai que depuis quelque tems
» on a fait la paix avec ces Barbares ;
» mais elle n'empêche point le pillage, ni
» l'enlevement des Troupeaux ; l'Ennemi
» aïant déclaré qu'il ne s'engageoit qu'à
» ne tuer personne, & il n'est pas même
» trop sûr de tomber entre leurs mains.
» Voilà ce qui a réduit presqu'à rien la
» Ville de Santafé, dont la plupart des
» Habitans se sont réfugiés avec leurs
» familles dans les Montagnes où ils ne
» peuvent entendre la voix des Pasteurs,
» ni la parole de Dieu, ni avoir même
» la consolation de participer aux divins
» Mysteres. Cependant pour assurer cette
» espece de paix, on a levé un Corps de
» Milices qui est toujours sur pié ; mais
» il a fallu y enrôler ceux qui devoient

1743. » travailler à la terre : il est même déja » réduit à la moitié de ce qu'il étoit d'a» bord, & si on n'y remédie pas, la Ville » se trouvera bientôt sans défenseurs. J'ai » cru, Sire, devoir informer Votre Ma» jesté du danger où elle est, afin qu'elle » veuille bien ordonner qu'on rétablisse » cette Milice, & qu'on l'augmente même, » s'il est nécessaire.

» De Santafé, je m'acheminai vers les » Réductions qui sont sous la conduite des » Peres de la Compagnie de Jesus, dont la » plus proche est à cent lieues de cette Vil» le. Ce voïage est fort difficile, & ne se fait » pas sans danger; les chemins sont durs & » déserts, infestés de Barbares & de bêtes » féroces, & coupés par de grosses Ri» vieres qu'il faut remonter; on y court » même plusieurs risques. Il y a dix-sept » de ces Réductions qui sont du Diocèse » de Buenos Ayrès, & treize de celui de » l'Assomption. Après avoir visité celles » qui sont sous ma Jurisdiction, je passai à » quelques-unes des autres, à la priere du » Chapitre de l'Assomption, parceque cet» te Eglise n'avoit point d'Evêque, pour » y administrer le Sacrement de la Con» firmation; & comme je ne doute point » que Votre Majesté n'apprenne avec bien » du plaisir les progrès que ces pauvres » Indiens ont faits dans la Foi, je vais » lui exposer ce que j'ai vû de mes yeux, » & touché, pour ainsi dire, au doigt » avec la plus sensible consolation de mon » ame, qui me faisoit paroître bien legers » les grands travaux, que j'avois eus à

» essuïer pour faire cette visite.

» Quel autre sentiment en effet peut 1745.
» produire la vûe d'une si grande multi-
» tude de Brebis séparées les unes des
» autres, qui vivent sous l'obéissance de
» leurs Pasteurs, avec une uniformité si
» parfaite & dans une si grande union,
» qu'elles ne forment qu'un même Trou-
» peau. Obligé de le quitter, cette sépa-
» ration me coûta beaucoup : je partis,
» le cœur pénétré de la plus sensible dé-
» votion, remerciant le Seigneur, des bé-
» nédictions qu'il ne cesse point de répan-
» dre sur ces Peuples par le ministere des
» saints Religieux & des Hommes Apos-
» toliques qui ne sont occupés qu'à les
» instruire, à les fortifier dans la Foi Ca-
» tholique, & à les élever pour le service
» de Votre Majesté, en leur inspirant un
» zele & une fidélité qui ne pourroient
» aller plus loin, quand ils les auroient
» hérités de leurs Ancêtres. Quel plaisir
» de voir leurs Eglises si bien décorées,
» & la décence avec laquelle on y rend à
» Dieu le culte qui lui est dû ; la beauté
» de leur Chant, la richesse des Autels, leur
» magnificence dans la célébration des di-
» vins Mysteres, & l'amour tendre qu'ils
» témoignent à Jesus-Christ dans son au-
» guste Sacrement ! Tout cela m'attendris-
» soit, & me couvroit en même tems de
» confusion, me faisant faire des reflexions
» bien tristes sur la grande différence, qui
» se trouve entre ces Peuples encore No-
» vices dans la Foi, & les anciens Chré-
» tiens, dont les exemples auroient dû

1743. » leur ſervir de modeles pour apprendre
» à honnorer & à reſpecter leur commun
» Maître.

» Ce qui me touchoit ſurtout, étoit de
» voir à la pointe du jour une nuée d'En-
» fants des deux ſexes, les Filles ſéparées
» des Garçons, entrer dans l'Egliſe pour
» chanter les louanges du Seigneur, par
» des Cantiques capables d'inſpirer la plus
» tendre dévotion aux cœurs les plus durs.
» La même choſe ſe pratique auſſi au cou-
» cher du Soleil, & tout cela eſt le fruit
» de l'induſtrie des Miſſionnaires, qui ne
» bornent pourtant pas leurs ſoins à la
» culture ſpirituelle des Ames, mais qui
» les étendent aux beſoins du corps. Dès
» qu'ils ont pourvû à la fabrique des Egli-
» ſes, & à tout ce qui eſt néceſſaire pour
» le ſervice divin, ils vont avec leurs Néo-
» phytes choiſir les meilleures terres pour
» y ſemer des grains & du coton : ils leur
» fourniſſent enſuite les ſemences, les
» bœufs & les charues, avec une prévoïan-
» ce & une charité univerſelle qu'on ne
» peut exprimer.

» Comme l'objet principal de leur at-
» tention, eſt le Culte divin, il y a des
» Ecoles de petits Enfants, où on leur ap-
» prend à chanter & les danſes qui en-
» trent dans les ſolemnités des Fêtes, &
» l'on fait auſſi ſéparément des ſemences
» pour eux. En un mot, Sire, ces Néo-
» pytes font une ſi conſidérable & une ſi
» digne partie de votre Patrimoine Roïal,
» que je ne ſais ſi aucune autre la ſurpaſſe.
» Il arrive aſſez ſouvent que les récoltes

» ne suffisent pas pour les faire subsister, 1743.
» ce qui vient en partie de ce qu'aïant le
» cœur étroit & timide, & se contentant
» de peu, ils ne sement pas assez de grains;
» mais il se fait encore chaque année une
» semence plus considérable que les trois
» autres, pour les Veuves, les Orphelins,
» les infirmes, & ceux qui sont nécessai-
» ment occupés ailleurs; & de la récolte
» qu'elle produit, on en met une partie en
» réserve pour les besoins imprévus. On y
» supplée aussi par les bestiaux qui sont
» élevés à part pour les Malades. Enfin
» de toutes les récoltes particulieres &
» communes, on n'envoie rien dans les au-
» tres Provinces, & cela parceque mal-
» gré la plus grande prévoïance, on n'est
» jamais assuré d'avoir plus que le néces-
» saire pour toute l'année. Ces Indiens
» tirent encore un grand bénéfice des
» feuilles d'un arbre, qu'ils font légere-
» ment sécher au feu, & réduisent en
» poudre : c'est ce qu'on appelle *l'Herbe*
» *de Paraguay*. On en distribue tous les
» jours une certaine portion à chacun,
» car on ne peut pas plus s'en passer, que
» des alimens.

» Cependant c'est-là le seul fruit de la
» terre, dont ces Indiens fassent commer-
» ce pour se procurer bien des choses
» dont ils ont besoin : tout ce qui leur en
» reste est emploïé pour le service de
» Dieu, & celui de Votre Majesté, c'est-
» à-dire, pour l'ornement de leurs Egli-
» ses, pour le Service divin, pour avoir
» des Vases sacrés, pour des ornemens

1743.

» d'Autel, & pour un autre uſage, qui
» n'eſt pas moins néceſſaire ; car outre
» les Miſſionnaires qui ſont actuellement
» occupés dans les Réductions, il eſt be-
» ſoin qu'il y en ait encore de réſerve,
» pour remplacer ceux qui meurent, &
» j'en ai vû mourir deux pendant ma vi-
» ſite. Or, pour les frais de ces voïages,
» & pour l'entretien des ſurnuméraires,
» il en coûte plus que la piété vraiment
» roïale de Votre Majeſté ne fournit. Il
» n'eſt pas croïable où montent les frais
» des embarquemens, ſurtout en tems de
» guerre, que les nouveaux Miſſionnaires
» ſont obligés de reſter long-tems à Ca-
» dix. Or, pour fournir à tout cela, les
» Néophytes mettent à part une certaine
» ſomme du produit de leur commerce.

» Ils en deſtinent auſſi une autre pour
» acheter des chevaux, des armes, des
» munitions, les habillemens des Soldats
» & des autres qui ſont commandés pour
» le ſervice de Votre Majeſté. Il y en a
» actuellement un grand nombre qui tra-
» vaillent à la Fortereſſe de Montevideo.
» Ils ſont encore obligés d'avoir continuel-
» lement ſur pied des Corps de Milices,
» pour ſe garantir des ſurpriſes de leurs
» Ennemis, & pour la défenſe de leurs
» beſtiaux contre les Partis qui rodent
» autour d'eux, & qui leur dreſſent conti-
» nuellement des embuches pour piller leurs
» biens, les maſſacrer, ou les faire Eſcla-
» ves. Toutes ces dépenſes les réduiſent
» ſouvent à de ſi grandes miſeres, qu'il
» n'eſt pas poſſible aux Procureurs des Miſ-

1743.

» sions de donner à tous les soulagemens
» nécessaires, principalement dans les mau-
» vaises années. . . .

Des Dîmes.

» Je crois que c'est pour ces raisons, que
» ces Indiens sont en possession de ne point
» païer de dîmes, & cela leur est commun
» avec ceux qui sont sous la conduite des
» Religieux de Saint François. C'est pour-
» quoi, quelques personnes aïant voulu
» m'engager à les exiger de ceux-là, je
» n'ai pas jugé à-propos de le faire, par
» la raison que le produit de leur travail
» & de leur commerce n'est pas ici, com-
» me il est pour ceux qui cultivent la terre
» dans les autres Provinces de Paraguay
» ni dans celles du Pérou & du Chili, tout
» entier pour leur entretien & pour leur
» subsistance, mais qu'il est encore pour
» le Service divin, & pour celui de Votre
» Majesté. Car après le Culte religieux,
» la plus grande attention des Missionnai-
» res est pour ce qui regarde Votre Ma-
» jesté, & ils ont sur ce point si bien éle-
» vé leurs Néophytes, qu'aujourd'hui mê-
» me, que la famine & la petite vérole
» en ont fait périr un grand nombre, elle
» peut encore compter sur douze à qua-
» torze mille Hommes toujours prêts à
» prendre les armes pour quelque expédi-
» tion que ce soit, où elle voudra les
» emploïer, comme ils ont fait ces an-
» nées dernieres dans la Province de Pa-
» raguay, où ils ont donné des preuves
» admirables de leur valeur, de leur fidé-
» lité & de leur attachement pour votre
» Personne Roïale, se fournissant à leurs

1743. » frais de chevaux, d'armes, de munitions, s'exposant de bonne grace aux plus grands risques de leur vie. J'ai cru, Sire, qu'il étoit de mon devoir de vous informer de tout ceci d'une maniere simple & sincere, afin que Votre Majesté étant bien instruite de tout ce qui regarde ces pauvres Indiens, ait la bonté de reconnoître leur fidélité & leurs services, & de ne pas laisser non plus sans récompense le zele & les fatigues des Ouvriers Evangéliques, qui sont chargés de leur conduite.

» Outre les Réductions dont j'ai parlé jusqu'ici, il y en a présentement une autre, dont les Peres de la Compagnie ont jetté les premiers fondemens parmi les *Pampas*, lesquels ont commis ces années dernieres de grandes hostilités dans le voisinage de Buenos Ayrès, & contre tous ceux qui viennent ici du Chili pour le commerce. Dom Miguel de Salcedo, votre Gouverneur de Rio de la Plata, aïant levé un Escadron de Cavalerie, le fit accompagner par un Pere Jésuite, qu'il chargea d'aller traiter avec ces Infideles, qui sont établis en grand nombre de ce côté-ci & du Chili. Cela a fort bien réussi : le Missionnaire a parlé à ces Montagnards, les a engagés à faire la paix avec les Espagnols; a fait venir quatre de leurs Caciques à Buenos Ayrès pour la signer, & ils s'engagerent à rendre tous les Esclaves, qu'ils ont faits ces jours passés. D'autres Caciques sont arrivés à Santa-

» sé, & ont demandé avec de grandes 
» instances au Recteur du College de cette 1743.
» Ville deux de ses Religieux pour instruire toute leur Nation des principes de la Religion Chrétienne, qu'ils desirent d'embrasser. Le Provincial les leur a accordés; & il paroît que tout cela est arrivé par une disposition singuliere de la Providence; de sorte que j'espere de la divine miséricorde, que ceux-là nous laisseront du moins en paix, & que ceux-ci embrassant notre sainte Foi, la Religion Catholique va faire de grands progrès dans ces vastes Contrées.

» Je ne dois pas omettre ici, qu'étant allé faire ma visite dans la Ville de Corrientès, qui est éloignée de quatre-vingts lieues des Réductions d'où je sortois, je passai, comme dit l'Ecriture, de la plus grande chaleur à un froid excessif; c'est-à-dire, qu'après avoir été témoin de la plus grande ferveur de piété parmi les Indiens, je ne vis plus que de la tiédeur & du froid parmi les Espagnols. Ce Païs est encore plus misérable, que celui de Santafé, & quoique la terre y soit très fertile, & beaucoup plus qu'à Santafé, les Habitans y sont malheureux par leur fainéantise. Ils ne s'occupent qu'à s'entredéchirer les uns les autres, & la corruption des mœurs est extrême parmi eux. Je fus obligé d'en faire sortir plusieurs, qui s'étant mariés à Buenos Ayrès & a Cordoue, avoient abandonné leurs Femmes, auprès desquelles je les ai fait retourner, après les

1743.

» avoir contraints de se séparer de celles, » avec qui ils entretenoient un commerce » ce scandaleux, lequel étoit encore la » source des guerres qui troubloient la » tranquillité publique.

Missions des Peres de Saint François.

» Dans tout le cours de ma visite, qui » a été de plusieurs centaines de lieues, » j'ai donné, tant dans mon Diocèse, que » dans celui de l'Assomption, la Confir-» mation à vingt mille personnes; & ce » nombre auroit été doublé, si la peste, » qui ces années dernieres, comme je l'ai » déja dit, affligea ces Réductions, n'y » avoit pas fait périr beaucoup de monde » de tout âge & de tout sexe. Les Reli-» gieux de Saint François ont dans mon » Diocèse trois Missions, & pour remplir » toutes mes obligations, je les ai aussi » visitées. Elles sont bien réglées, les In-» diens y sont instruits, le service Divin » s'y fait avec piété, mais les Eglises y » sont pauvres, & ne sont pas aussi fré-» quentées que celles des Peres de la Com-» pagnie. J'en ai demandé les raisons, & » on m'en a donné deux; la premiere est, » qu'une partie de leurs terres a été don-» née en commande, & que les Com-» mandataires sont des Particuliers, qui » en tirent souvent autant d'Indiens & » d'Indiennes qu'il leur plaît, pour les » emploïer à la culture de leurs propres » terres, & aux travaux de leurs Métairies. » Outre que par-là ils les détournent de » leurs exercices de piété & du service » Divin, ils ne leur laissent pas le tems » de travailler & d'ensemencer leurs pro-

» pres

» pres champs, ni de bâtir des Eglises.
» Aussi ces Bourgades se dépeuplent-elles 1743.
» tous les jours, parcequ'il meurt beau-
» coup de leurs Habitans au service des
» Commandataires. La seconde est, qu'el-
» les sont exposées aux courses des Paya-
» guas, qui enlevent ou massacrent quan-
» tité de ces Indiens. J'ai jugé que je de-
» vois donner ces instructions à Votre
» Majesté, afin qu'elle veuille bien appli-
» quer à ces maux le remede que sa sa-
» gesse lui dictera.

Le témoignage d'un Evêque, témoin oculaire de tout ce qu'il disoit, fit d'autant plus d'impression sur l'esprit de Philippe V, qu'il s'accordoit parfaitement avec les informations qui lui venoient d'ailleurs. J'ai déja dit qu'il voulut que la Lettre de ce Prélat fût imprimée avec son Décret, & il donna le même ordre pour deux autres Lettres qu'il adressa, l'une au Provincial des Jésuites, & l'autre au même Provincial & à ses Inférieurs. Dans celle-ci, Sa Majesté témoigne leur savoir beaucoup de gré, elle les félicite de l'heureuse issue de cette grande affaire, & les exhorte à continuer de maintenir les Peuples, qui sont sous leur conduite, dans la pratique des plus pures maximes du Christianisme, & dans la fidélité avec laquelle ils l'ont toujours bien servie. Elle annonce même ces deux Lettres à la fin de son Décret en ces termes.

» Enfin, comme il est aisé de reconnoître
» par tout ce qui vient d'être rapporté,
» & par les autres Ecrits anciens & moder-

1743. » nes, qui ont été examinés dans mon Conseil avec toute l'attention que demandoient les circonstances d'une affaire si importante, que dans aucune partie des Indes je n'ai point de Vassaux qui reconnoissent mieux mon Domaine, les obligations de mon Vasselage, mon Patronage Roïale; où la Jurisdiction Ecclésiastique & Roïale soit plus solidement établie, comme il se prouve par les continuelles visites des Evêques & des Gouverneurs, & où l'obéïssance soit plus aveugle, lorsqu'il s'agit d'exécuter mes ordres, surtout quand ces Indiens sont mandés pour la défense du Païs, ou pour quelqu'autre Entreprise, puisqu'au premier mot, on les voit accourir au nombre de quatre ou de six mille avec leurs armes, j'ai pris la résolution de faire expédier une Cédule adressée au Provincial pour lui faire connoître la satisfaction que j'ai de voir s'évanouir par tant de justifications les calomnies & les impostures d'Aldunaté & de Barua; la grande application de la Compagnie à tout ce qui est du service de Dieu & du mien & de l'avantage de ces pauvres Indiens, & l'espérance que j'ai qu'ils continueront avec la même ferveur & le même zèle à gouverner leurs Réductions, & à prendre le même soin de leurs Néophytes.

Ce qui avoit encore contribué sans doute à faire prendre au Roi Catholique la résolution de rendre à ces Missionnaires une si haute & si pleine justice, c'est qu'il n'é-

toit arrivé presqu'aucun Vaisseau de Buenos Ayrès en Espagne, dans le tems même que leurs Ennemis n'étoient occupés qu'à le prévenir contre eux, qui ne lui apprît quelque nouvelle conquête qu'ils avoient faite pour la Religion, & qu'ils continuoient de donner des Martyrs à l'Eglise. Il fut surtout très sensible à la nouvelle qu'il reçut, qu'ils avoient formé le projet & déja jetté les fondemens d'une nouvelle République Chrétienne, dont nous avons vû que l'Evêque de Buenos Ayrès avoit dit quelques mots dans sa Lettre. Pour développer tout ceci avec ordre, il faut reprendre le récit de ce qui s'étoit passé dans les différentes Provinces du Paraguay, où nous avons été obligé de l'interrompre. 1743.

1740-43.

Pourquoi il n'est point parlé des Réductions des Chiquites dans le Décret du Roi d'Espagne.

On sera peut-être surpris que ni dans les Informations de Dom Jean Vasquez d'Aguero, ni dans les Décrets du Roi d'Espagne, il n'ait été faite aucune mention de la République Chrétienne des Chiquites : la raison est qu'elle n'avoit pas encore beaucoup occupé le Conseil Roïal des Indes, sa situation ne la mettant point à portée d'avoir beaucoup de communication avec les Espagnols, d'où il arrivoit que les Missionnaires, qui cultivoient cette nouvelle vigne du Seigneur, & qui l'avoient plantée, ne s'y trouvoient pas exposés aux persécutions que leurs Freres essuïoient dans les autres Provinces du Paraguay, & y demeuroient assez tranquilles, surtout leur Néophytes ne courant aucun danger d'être donnés en Commande.

1740-43. Une autre raiſon pourquoi Philippe V n'en avoit point parlé dans ſon Décret, eſt que les Chiquites n'étoient point encore déclarés Vaſſaux immédiats de la Couronne, ni par conſéquent ſoumis au tribut, ce qui n'empêchoit point qu'en conſéquence des anciennes Cédules des Rois Catholiques ils ne jouiſſent de tous les Privilèges accordés aux nouveaux Chrétiens que les Jéſuites réuniroient dans des Réductions, après les avoir tirés de leurs retraites ſauvages. Les Evêques & les Gouverneurs de Santa-Cruz de la Sierra, dont ils reconnoiſſoient la Juriſdiction, ne l'exerçoient que pour les proteger, & pour empêcher qu'on n'entreprît ſur leur liberté; & ſi des Eſpagnols ſans aveu avoient eſſaïé, comme nous l'avons vû, de troubler cet Etabliſſement & d'en arrêter les progrès, ils avoient été ſi bien réprimés par les Vicerois du Pérou, & par l'Audience roïale des Charcas, que perſonne n'oſoit plus entreprendre de les inquiéter.

Leurs Miſſionnaires n'ignoroient pourtant pas qu'il y avoit dans la Province de Santa-Cruz bien des gens qui n'étoient pas mieux diſpoſés en leur faveur, qu'on ne l'étoit par tout ailleurs; & il arriva en 1740 une choſe qui les confirma dans la penſée qu'ils ne pouvoient porter trop loin la circonſpection dans toutes leurs démarches. Ils avoient reçu l'année précédente un ordre de l'Audience roïale des Charcas, qui leur avoit été ſignifié par le Gouverneur de Santa-Cruz, Dom Antoine de Argomoſa Zavallos, d'envoïer quelques-uns de

leurs Néophytes pour découvrir un chemin par où l'on pût aller commodément & sûrement jusqu'au Paraguay ; & il paroît que le motif de cet ordre étoit de connoître la route que pouvoient prendre les Portugais du Bresil, qu'on soupçonnoit de vouloir établir un Commerce secret avec le Pérou. 1740-43.

Des Portugais arrivent aux Chiquites.

Pour obéir à ces ordres les Missionnaires firent partir cent Chiquites, qui allerent jusqu'au Paraguay sans rencontrer aucun Portugais ; mais comme ils retournoient par un autre chemin à Saint-Raphael, d'où ils étoient partis, ils se trouverent tout-à-coup vis-à-vis d'un assez grand nombre de Cavaliers de cette Nation, suivis de quelques Soldats, & de Domestiques à pié, qui conduisoient des Bêtes de charges, sur lesquelles étoient les bagages de cette trouppe. La rencontre de cent Indiens bien armés embarrassa d'abord les Portugais ; mais aïant bientôt reconnu que c'étoient des nouveaux Chrétiens des Jésuites, ils prirent le parti d'en paroître fort aises : ils firent aux Chiquites beaucoup d'amitié, & y ajoûterent quelques présens. Les Néophytes de leur côté leur offrirent du miel, qu'ils avoient recueilli dans les Bois, & leur firent part de leur chasse & de leur pêche.

Parmi les Cavaliers il y en avoit trois qui parloient assez bien Castillan, ce qui donna moïen au Commandant de la Trouppe, nommé Dom Antoine Pineyro de s'expliquer avec les Chiquites, dont plusieurs entendoient la même Langue, sur le sujet

1740-43. de ſon voïage. Il leur dit enſuite qu'apparemment ils venoient de quelque Réduction, & aïant connu par leur réponſe qu'ils venoient de Saint-Raphael, il les pria de l'y conduire, parcequ'il ſouhaitoit fort, & qu'il étoit même chargé, de voir quelques-uns de leurs Miſſionnaires. Les Néophytes y conſentirent ſans peine; & quand ils ne furent plus qu'à deux journées de la Bourgade, Dom Antoine écrivit au Pere Marc Abendaño, qui gouvernoit cette Egliſe avec le Pere Joſeph Rodriguez, pour le prévenir ſur ſon arrivée. Le Pere Abendaño aïant reçu ſa Lettre la communiqua au Pere Barthelemi de Mora, Supérieur Général des Miſſions Chiquites, lequel lui manda de bien traiter les Portugais juſqu'à ce qu'il fût ſur les lieux avec le Pere Jean de Carbanzas, qui avoit été envoïé dans ces Miſſions par le Provincial des Jéſuites du Paraguay pour en faire la viſite.

Les Portugais arriverent à Saint-Raphael le 8 d'Août 1740. Dom Antoine Pineyro & ſon Lieutenant étoient richement vêtus; les autres Cavaliers l'étoient en gens de Condition qui voïagent, & toute leur ſuite avoit un grand air de propreté & d'aiſance. Tout ſe paſſa dans la premiere entrevûe entre eux & les Jéſuites avec beaucoup de politeſſe. Les Peres régalerent leurs Hôtes autant bien que leur pauvreté le permettoit; & Dom Antoine leur remit un fort beau préſent, qu'il étoit chargé, diſoit-il, d'offrir à titre d'aumône à la premiere Maiſon de la Compagnie, qu'il trou-

veroit sur sa route, de la part d'un Gentilhomme fort riche, & le principal intéressé dans les Mines du Cuyaba. 1740-45.

Il ajoûta que ce Gentilhomme étoit fort dévot à Saint François-Xavier, auquel il consacroit ce présent, & qu'il contribuoit beaucoup aux frais du Procès de la Béatification du Pere Joseph Anchieta, l'Apôtre du Bresil, qu'on poursuivoit en Cour de Rome. Les Peres refuserent d'abord d'accepter le présent, & ne se rendirent que sur ce que Dom Antoine leur déclara qu'il ne le remporteroit point. Tous s'étendirent beaucoup sur la bonne éducation, que les Jésuites donnoient à leurs nouveaux Chrétiens, & dont ils avoient éprouvé les effets dans la rencontre qu'ils venoient de faire des Chiquites, autrefois si barbares & si féroces; sur l'union, qui regnoit entre eux, & sur cette charité universelle & véritablement Chrétienne, qu'ils exerçoient envers tout le monde, sans distinction de Nations.

Dom Antoine rendit aussi aux Missionnaires une Lettre dont le Capitaine Major de Cuyaba l'avoit chargé pour le Supérieur Général des Réductions Chiquites, & par laquelle il lui donnoit avis qu'il avoit fait mettre en prison un Portugais, qui deux ans auparavant aïant rencontré le Pere Augustin Castañarez, lequel couroit après des Transfuges de Saint-Raphael, s'étoit fort oublié du respect qu'il lui devoit; & il ajoûtoit qu'on avoit publié dans tout le Bresil des ordres très séveres, d'avoir pour les Missionnaires du Paraguay tous les

1740-43. égards, & de leur rendre tous les respects, qui étoient dûs à leur caractere & à leurs vertus; de bien traiter leurs Néophytes, quand ils les rencontreroient, & de ne faire Esclave aucun Indien, même Infidele, parcequ'en bien des endroits où l'on pouvoit les vendre, il ne se trouveroit personne qui pût les instruire des principes de notre sainte Religion.

Après toutes ces politesses D. Antoine entra en matiere sur le sujet de son voïage, qui étoit d'établir un Commerce entre le Bresil & le Pérou; & il entreprit de prouver aux Missionnaires, en leur faisant le détail de ce qui manquoit aux Espagnols & aux Portugais de ces deux Roïaumes, & de ce qu'ils pouvoient réciproquement tirer les uns des autres, que les deux Nations y trouveroient un égal avantage. Il insista beaucoup sur celui qui en reviendroit en particulier à la Province de Santa-Cruz de la Sierra, dans laquelle sont les Missions des Chiquites; & pour leur faire comprendre la facilité d'exécuter ce projet, un des Officiers Portugais leur fit voir une Carte de la route qu'ils avoient suivie en venant du Bresil, sur laquelle il marqua les Etablissements qu'ils avoient. Les Peres en furent effraïés, & plus encore des richesses qu'ils tiroient de la partie du Paraguay, que les Espagnols avoient le plus négligée. Voici cette route, qu'il est assez étonnant que les Portugais aient bien voulu faire connoître à des Espagnols.

De Saint-Paul de Piratiningue ils al-

loient s'embarquer sur le *Nembis*, ou *Añembi*, en suivant de petites Rivieres qui s'y déchargent : or, selon la derniere Carte du Paraguay, l'Añembi se décharge immédiatement dans le Parana ; mais l'Officier Portugais assura qu'ils n'entroient dans ce Fleuve que par le moïen de quelques Ruisseaux qui communiquent de l'une à l'autre. Quoi qu'il en soit, ils traversoient le Parana pour remonter l'*Yguairi*, qui se jette dans le Paraguay conjointement avec une autre Riviere qu'ils nomment *Boterey*, puis ils remontoient le Paraguay en côtoïant le bord occidental de ce Fleuve, & laissoient d'abord à leur droite les ruines de la Ville de Xerez, qui par conséquent devoit être plus près du Paraguay, qu'il n'est marqué dans les Cartes.

1740-43.

Route des Portugais pour aller du Bresil au Pérou.

Etablissemens qu'ils ont faits sur cette route.

Aïant ensuite laissé à gauche le Lac *Manioré*, & un peu plus haut *Rio Taquari*, ils arrivoieut en peu de tems à la Ville du Jesus de *Cuyaba*, qui n'est qu'à deux journées du chemin du Lac *des Xarayès*, en tirant au Nord-Est. De-là, quand ils avoient marché deux jours à l'Ouest, ils trouvoient une grande Montagne, appellée *Morro de San Geronimo*, où il y a aussi des Mines d'or, auxquelles on travaille. A la descente de cette Montagne ils alloient s'embarquer dans le Lac des Xarayès, & après l'avoir côtoïé quelque tems, ils entroient dans une grande Riviere, qui s'y décharge en venant de l'Occident. Par cette Riviere, qu'ils ne nommerent point, & dont les Jésuites n'oserent

1740-43. leur demander le nom, de peur de leur donner quelques ſoupçons, ils alloient à d'autres Mines, appellées *Monte Groſſo*, où il y a une Bourgade peuplée d'environ trois cents Familles. Dom Antoine Pineyro dit qu'il étoit un des premiers, qui euſſent remonté cette Riviere; qu'il y trouva une petite Nation d'Indiens nommés *Pariſſus*, de très petite taille & fort miſerables. » Ce ſont, ajoûta-t-il, ces Indiens qui » travaillent au Mines avec des Negres » & d'autres Eſclaves qu'on y envoie du » Breſil avec des Miſſionnaires pour » inſtruire les Pariſſus & les *Mainburez*, » leurs Voiſins, Nation fort nombreuſe. Après ce récit, les Portugais dirent aux Jéſuites qu'ils avoient fait depuis peu très heureuſement la guerre aux Payaguas, & qu'il ne tiendroit qu'aux Eſpagnols de ſe joindre à eux, pour exterminer ces Brigands, & aſſurer la navigation du Paraguay.

Conduite des Jéſuites en cette occaſion.

A tout cela les Miſſionnaires répondirent deux choſes; la premiere, que la Cour de Madrid n'ignoroit pas que les Portugais s'étoient mis par voie de fait en poſſeſſion d'une aſſez grande étendue de Païs, qui appartenoit à la Couronne d'Eſpagne, & qu'elle étoit réſolue d'y rentrer de gré ou de force. La ſeconde, qu'il y avoit des défenſes abſolues de Sa Majeſté Catholique de faire aucune ſorte de commerce avec le Breſil, dans toutes les Provinces dépendantes du Pérou. Dom Antoine, ſur le premier article, dit que les Portugais ſe tenoient exactement renfermés

dans les bornes de la Ligne de démarcation; qu'au reste ils aimoient la paix, mais qu'ils ne craignoient point la guerre, quand ils la croïoient juste, & que s'il restoit quelque chose à régler des Limites des deux Empires en Amérique, il ne doutoit point que le Conseil des deux Rois ne le réglât à l'amiable. Quant au Commerce, dont il avoit parlé, il avoua que les raisons qui obligeoient le Roi d'Espagne à le prohiber, lui paroissoient bonnes, & que le Roi de Portugal l'avoit aussi défendu dans le Bresil. 1740-43.

Le Supérieur Général des Missions Chiquites n'arriva à Saint-Raphael qu'après le départ des Portugais, & le Pere Abendaño lui aïant fait un fidele récit de tout ce qui s'étoit passé, il écrivit au Gouverneur de Santa-Cruz de la Sierra, & à l'Audience Roïale des Charcas, pour leur en rendre compte, & leur déclara qu'il ne feroit aucun usage du présent des Portugais, avant que d'avoir reçu leurs ordres. L'Audience Roïale renvoïa l'affaire au Viceroi, & cependant manda au Supérieur, qu'elle le prioit & lui enjoignoit de défendre aux Missionnaires de recevoir dans leurs Réductions aucun Etranger, & de ne permettre à leurs Néophytes aucune sorte de communication avec les Portugais, ni même d'en recevoir des présens, à quelque titre que ce fût.

Le Pere de Mora trouva que le Pere Abendaño avoit prévenu cette défense; 1740-45.
car aïant donné un Détachement de Chiquites aux Portugais pour les remettre dans

1740-45.

Calomnies contre les Jésuites à ce sujet; le Gouverneur de Santa Cruz les fait cesser.

leur chemin, avec ordre de bien examiner quelle route ils prendroient, comme il eut appris à leur retour que Dom Antoine Pineyro leur avoit fait en les congédiant, un présent d'habits, de chemises, & de chapeaux de castors, il fit punir celui qui les commandoit, pour l'avoir accepté, & brûler dans la Place publique tout ce qu'ils avoient reçu, dont il les dédommagea. Il instruisit aussi-tôt le Gouverneur de Santa-Cruz de ce qu'il venoit de faire. Un Gentilhomme Espagnol, qui avoit été témoin de tout, lui manda la même chose; & le Gouverneur imposa silence à certaines gens, qui commençoient à répandre dans le public que les Jésuites, pour reconnoître la libéralité des Portugais, non-seulement leur avoient fourni des Mules, des Chevaux & des provisions pour leur retour, mais s'étoient oubliés sur bien des choses de la fidélité qu'ils devoient au Roi, & n'avoient eu égard qu'à leurs intérêts.

Le Gouverneur fit plus encore ; il instruisit de tout l'Audience Roïale des Charcas, qui fit au Pere de Mora l'honneur de lui écrire, pour le féliciter, & tous les Missionnaires, de la sagesse avec laquelle ils s'étoient comportés dans cette occasion. Le Viceroi ne fut pas moins content de leur conduite; mais il ordonna qu'on lui envoïât le présent que le Pere Abendaño avoit reçu, & il fut obéi sur-le-champ. Au reste, il y a bien de l'apparence que ce fut au sujet de cet événement, que le Pere Rico, qui étoit alors Procureur Général

des Indes pour sa Compagnie en Espagne, fit supplier le Roi de ne pas différer plus long-tems à mettre les Chiquites Chrétiens, sur le même pied que les Guaranis. Philippe V y consentit, & fit expédier en 1745 une Cédule Roïale, adressée à Dom François-Xavier Palacios, Oydor de l'Audience Roïale des Charcas, contenant une Commission spéciale pour recevoir les Chiquites en qualité de Vassaux immédiats de la Couronne, suivant les Instructions qui lui furent remises en même tems. 1740-45.

Commissaire du Roi aux Chiquites.

Le Commissaire partit dès qu'il eut reçu ses dépêches : il n'avoit qu'une connoissance fort superficielle de ces Missions, mais avant que d'y arriver, il reçut de Dom Joseph Pardo de Figueroa, Marquis del Valle Umbroso, son Ami, une Lettre datée du 14 Juin 1746, qui lui donna toutes les lumieres, dont il avoit besoin pour s'acquitter de la Commission dont il étoit chargé. Personne alors ne connoissoit mieux l'Amérique Espagnole, que ce Seigneur, qui étoit né à Lima, avoit parcouru toutes les Provinces qui dépendent du Pérou, & servi avec beaucoup de distinction dans la Nouvelle Espagne. On l'a vû depuis en Europe, s'exprimant dans toutes les Langues avec la même facilité, que dans la sienne, ne paroissant nulle part Etranger, & parlant de tout en Homme, à qui toutes les Sciences étoient familieres. C'est l'idée que nous en donne le savant Pere Feijoo Bénédictin en plusieurs endroits de ses Ouvrages, & surtout dans le quatrieme Tome de son Théâtre Critique. Le Pere

1740-45.

Vanier, qui l'avoit vû en France, en a aussi fait un fort bel éloge dans le sixieme Chapitre de son *Prædium Rusticum*. Or voici ce qu'il écrivoit à Dom François-Xavier Palacios au sujet de sa Commission.

Lettre du Marquis del Valle Umbroso au Commissaire du Roi.

» Je regarderai comme un grand bonheur » que Votre Seigneurie ait tout le succès » qu'elle mérite dans l'affaire qu'elle va » terminer parmi les Chiquites; mais je » ne vois rien de plus difficile, que de » faire un récensement de ces nouveaux » Chrétiens, sur lequel on puisse régler au » juste le Tribut qui leur sera imposé. Je » connois assez ce Païs-là, pour vous » dire que toutes les fois que le vent y » souffle de la partie du Sud, il y regne » des maladies épidémiques, qui sont tou- » jours suivies de grandes mortalités; en- » sorte que les Réductions, bien loin de » voir croître tous les ans le nombre de » leurs Habitans, sont souvent menacées » d'une année à l'autre d'une diminution » considérable. Du reste, Monsieur, vous » serez bien content de trouver des Chré- » tiens parfaitement instruits de leur Re- » ligion & de tous les devoirs de la vie » civile; mais vous serez surtout étonné de » leur habileté dans tous les Arts mécha- » niques, & de leur adresse à manier les » armes. Vous ne serez pas moins charmé » de leur Musique, dont ils exécutent par- » faitement toutes les parties. Ils jouent » très-bien de toutes sortes d'instrumens, » & leurs Ballets seroient goûtés en Fran- » ce même & en Italie. En vérité il faut » avouer qu'il n'y a en Amérique que les

» Peres de la Compagnie, qui operent de » pareils changements. Vous allez voir un » Peuple charmant, le culte Divin dans » toute sa splendeur, & de véritables Chré- » tiens animés de toute la ferveur de la » primitive Eglise. 1740-45.

» Ce sont-là, Monsieur, les richesses » que ces Hommes Apostoliques viennent » chercher dans le nouveau Monde, & en » quoi consiste l'Empire des Jésuites au » Paraguay. C'est par des travaux im- » menses, qu'ils ont fait entrer dans l'E- » glise & acquis au Roi des Sujets, qui » avant que de tomber entre leurs mains, » ressembloient plus à des Bêtes féroces, » qu'à des Hommes, & dont ils ont for- » mé une République, que la raison & la » Religion gouvernent souverainement, » & qui peuple tous les jours le Ciel de » Saints. Je ne saurois trop recommander » à Votre Seigneurie d'avoir tous les égards » possibles pour ces Missionnaires, & je » suis bien assuré qu'ils ne vous propose- » ront rien, qui n'ait pour objet la plus » grande gloire de Dieu, selon l'esprit de » leur saint Institut.

Les Chiquites sont déclarés Vassaux immédiats de la Couronne d'Espagne.

L'Oydor, en arrivant à Saint-François-Xavier, la premiere des Réductions qui se trouvoient sur sa route, & la plus ancienne de toutes, y rencontra le Pere Estienne Palozzi, Supérieur Général de ces Missions, & le Pere Diegue Paul de Contreras, qui s'y étoient rendus pour le recevoir, & le conduire par-tout. Il fut charmé de la réception qu'ils lui firent, & ils le furent de ses politesses. Avec de telles dispositions

1740-45. tions réciproques, rien ne pouvoit manquer au succès de la Commission. Les Missionnaires alloient au-devant de tout ce qui pouvoit faire plaisir au Commissaire, qui de son côté paroissoit avoir autant qu'eux-mêmes un desir sincere que les choses réussissent, comme ils pouvoient le desirer. Ainsi il n'y eut aucune difficulté sur rien. Les Chiquites furent très flattés que le Roi Catholique voulût bien assurer leur liberté, en les mettant au nombre de ses Vassaux immédiats, & ils s'engagerent de bonne grace à lui païer le même Tribut que les Guaranis.

1741-45.

Les Peuples du Chaco sont réprimés.

Cependant les Peuples du Chaco avoient depuis plusieurs années recommencé leurs hostilités & leurs brigandages dans le Tucuman, & y commettoient des cruautés plus que barbares. Dom Jean de Montiso & Moscoso, Gouverneur de cette Province, fit enfin en 1741 un effort pour les réprimer : il entra dans le Païs Ennemi avec des forces supérieures, battit les Indiens en plusieurs rencontres, fit un grand nombre de Prisonniers, délivra tous les Espagnols qui avoient été faits Esclaves, reprit tout ce qui avoit été enlevé dans les Habitations de la Campagne & répandit la terreur des armes Espagnoles bien avant dans le Chaco. Les Tobas furent les premiers à demander la paix, & s'offrirent à engager les Mocovis à se soumettre aux conditions que le Gouverneur voudroit leur imposer.

Ce Général fit dire à leurs Députés d'aller attendre sa réponse dans un Fort, qu'il

leur marqua, & de n'en point sortir sans une permission par écrit de l'Officier qui y commandoit. Ils obéirent : on traita avec eux ; ils promirent tout, mais ils ne garderent pas long-tems leur parole. Ce qui avoit le plus contribué à les rendre alors si dociles, c'est que leur Nation venoit de recevoir un assez grand échec de la part des Zamucos. Un de leurs Partis, où il y avoit de la Cavalerie, s'étoit approché pendant la nuit de la Réduction de Saint-Ignace, où l'on ne pensoit à rien moins, qu'à les avoir sur les bras. Par bonheur on y devoit célébrer ce jour-là même la Fête de Saint-Joseph, & tous ceux qui travailloient dans la Campagne s'y étoient rendus la veille au coucher du Soleil. L'Ennemi, qui avoit compté d'y trouver peu d'Hommes, s'en étoit approché pendant la nuit, & au point du jour étant près d'y entrer, jetta de grands cris. Les Zamucos eurent non-seulement le tems de prendre les armes, mais encore de se former, & de marcher en bon ordre contre des Gens, qui furent surpris, parcequ'ils croïoient surprendre. Ils furent rompus dès la premiere charge, & jetterent leurs armes & tout ce qui pouvoit les embarrasser, pour fuir plus vîte. Les Zamucos les poursuivirent vivement, & sans deux Escadrons de Tobas, qui se formerent pour favoriser leur retraite, tous auroient été pris ou tués. Un de ces Escadrons fut même chargé avec tant de valeur, qu'il se vit contraint de se jetter dans un Bois fort épais & fort embarrassé de buissons, où

1741-45.

1741-45. les Zamucos ne purent les suivre.

Cette Journée ne coûta aux Néophytes que trois Chevaux & une Femme qui fut percée d'une fleche en voulant regagner sa cabanne lorsqu'elle entendit le cri des Tobas. On fit dans la poursuite plusieurs Prisonniers, parmi lesquels se trouva un vieux Chiriguane, qui avoit reçu un coup de lance entre les deux épaules, & qui après avoir été guéri, fut envoïé à Saint-Jean-Baptiste des Chiquites, avec d'autres Prisonniers qu'on y conduisit sous une bonne escorte. Cette action de vigueur produisit deux bons effets; car en premier lieu, le succès qu'elle eut, inspira un grand courage aux Zamucos, & leur apprit à ne pas craindre un Ennemi, qui jusques là leur avoit paru redoutable. En second lieu, les Tobas perdirent jusqu'à la pensée d'inquiéter une Nation, dont le Christianisme avoit changé la férocité en une valeur sage & réglée, & qu'ils ne pouvoient plus espérer de surprendre. Toutefois les Peres Chomé & Contreras, qui gouvernoient cette Eglise, profiterent du danger qu'avoient couru leurs Néophytes, pour les engager à fermer leurs Bourgades d'un bon mur de terre, où l'on pratiqua des ouvertures, par lesquelles on pouvoit tirer sur l'Ennemi sans se découvrir.

Trouble arrivé à Saint-Ignace.

Un si heureux événement redoubla la ferveur qui régnoit déja dans cette Réduction; mais le Pere Castañarez, en y réunissant les quatre Nations ou Tribus, qui la composoient, n'avoit pas assez fait reflexion que parmi les Indiens il est fort

1741-45.

rare que les haines ne soient pas éternelles; qu'il ne faut rien moins qu'un miracle de la Grace pour les étouffer entierement, & qu'après même la reconciliation la plus sincere, il faut quelquefois peu de chose pour les réveiller. C'est ce qui arriva à Saint-Ignace, lorsqu'on y pensoit le moins. Les Uragaños qui s'y étoient réunis les derniers avec les autres, avoient été long-tems leurs Ennemis mortels, & le Pere Castañarès se flatta trop aisément de les avoir parfaitement réconciliés avec eux.

Remede qu'on y apporte.

Il n'eut pas lieu de s'en repentir tant qu'il gouverna cette Eglise; mais à-peine les eut-il quittés, que l'antipathie se réveilla des deux côtés, & elle reprit enfin tellement le dessus, que pour éviter d'en venir à un éclat, les deux Partis jugerent à-propos de se séparer sans en rien dire à leurs Pasteurs, & que chacun tirant de son côté, la Réduction se trouva tout-à-coup sans Habitans. Au premier avis qu'en eut le Visiteur des Missions Chiquites, dont Saint-Ignace dépendoit, il manda au Pere de Contreras de le venir trouver à Saint-Jean-Baptiste, se flattant que la plûpart des Zamucos, qui lui étoient fort attachés, ne le sauroient pas plutôt dans cette Bourgade, qu'ils y accourroient pour vivre sous sa conduite.

Son espérance ne fut pas trompée: à-peine le Missionnaire étoit arrivé à Saint-Jean-Baptiste, que les trois premieres Tribus des Zamucos s'y rendirent. Il les reçut à bras ouverts, & comme elles lui déclarerent qu'elles ne pourroient jamais se résoudre

1741-45. à retourner à Saint-Ignace, où le terrein, disoient-elles, n'étoit pas propre à leur fournir tous leurs besoins, il informa le Visiteur de cette résolution. Ce Pere aïant appris en même tems que les Uragaños pensoient de même, il prit sur-le-champ son parti. Ce fut de laisser pour quelque-tems les trois Tribus à Saint-Jean-Baptiste, de tirer de cette Réduction une partie de ses Habitans, de les joindre aux Uragaños, pour en former une nouvelle Bourgade, qui fut très bien placée, & cet arrangement contenta tout le Monde. On donna à la nouvelle Réduction le nom de Saint-Ignace, chacun se rendit à sa destination, & tout rentra dans l'ordre.

Missions & Retraites dans le Tucuman.

Le Tucuman étoit alors assez paisible, & c'étoit le fruit de cette expédition du Gouverneur de cette Province. Les Jésuites espérerent même plus que jamais de forcer les barrieres qui fermoient l'entrée du Chaco à l'Evangile. La crainte de l'esclavage d'une part, & de l'autre les mauvais exemples qu'on donnoit assez souvent aux Infideles, avoient rendu jusques-là inutiles toutes les tentatives des Missionnaires; mais ils espéroient toujours que leur persévérance & le sang de leurs Freres feroient enfin germer le grain de la parole dans une terre, qu'ils n'avoient point discontinué d'arroser de leurs sueurs. La maniere dont on en usa avec quelques-uns de ces Peuples après les avoir humiliés, augmentoit encore leurs espérances, & devoit en effet leur persuader qu'en les invitant à recevoir l'Evangile, on n'avoit au-

1741-45.

eun dessein sur leur liberté ; & pour faire cesser les mauvais exemples que leur donnoit la vie licencieuse des Chrétiens, les Jésuites firent des Missions, & donnerent dans toutes les Villes, des retraites, qui eurent tout le succès qu'ils s'en étoient promis. Ils parcoururent ensuite toutes les Habitations de la Campagne, & allerent chercher des Espagnols jusques sur les Montagnes, où plusieurs s'étoient établis, apparemment pour y être plus en liberté d'y vivre au gré de leurs passions. Dieu donna tant de bénédictions à leurs travaux, que toute la Province changea bientôt de face ; le libertinage disparut : les biens mal acquis furent restitués, ou emploïés en aumônes ; les scandales réparés par des pénitences publiques ; les exercices de piété & l'assiduité au service Divin firent cesser toutes les débauches, & l'esprit de Religion ramena l'innocence des mœurs, la fréquentation des Sacremens, & la pratique des vertus propres de chaque état.

La Ville de Corrientès réduite à de grandes extrêmités par les Abipones.

Il s'en falloit beaucoup que la Province de Rio de la Plata fût aussi tranquille, que l'étoit alors celle du Tucuman. Les mêmes Abipones, qui avoient réduit la Ville de Santafé dans le triste état, où l'Evêque de Buenos Ayrès la représentoit au Roi Catholique, menaçoient depuis long-tems celle de Corrientès d'un sort encore plus triste. Quelques avantages que la Garnison avoit eues sur cette Nation, avoient flatté ses Habitans de l'espérance qu'elle prendroit enfin le parti de demeurer tranquille ;

1741-45. mais il falloit quelque chose de plus pour rebuter un Ennemi tel que celui-ci. Les Abipones les connoissoient mieux eux-mêmes, qu'ils n'en étoient connus. Ils disparurent quelque tems, & quand ils crurent les avoir suffisamment endormis, ils s'approcherent jusqu'à trois lieues de la Ville, sans qu'on y eût le moindre soupçon de leur marche. Arrivés aux premieres Habitations, ils y massacrerent vingt-six personnes, & se retirerent avec un bien plus grand nombre de Prisonniers de tout âge & de tout sexe.

Peu de jours après ils parurent d'un autre côté, tuerent & enleverent un plus grand nombre d'Espagnols, & se retirerent sans être poursuivis. Alors la fraïeur devint générale dans la Ville & dans les environs, & saisit les Habitans à un point, qu'aïant eu une belle occasion d'avoir leur revanche, ils la laisserent échapper. Les Gens de la Campagne ne trouverent plus d'autre ressource, que d'aller se mettre à l'abri des plus prochaines Réductions, & y chercher non-seulement un asyle, mais encore la subsistance. C'en étoit fait de la Ville même, si les Abipones, lorqu'on l'espéroit le moins, n'avoient repris le chemin de leurs Villages pour y mettre en sûreté leurs Prisonniers & leur butin, & pour s'enivrer aux dépens des Espagnols.

On négocie avec eux.

J'ai déja dit que ces Barbares avoient fait la paix avec la Ville de Santafé, & n'en continuoient pas moins leurs brigandages, prétendant qu'on n'avoit rien à leur dire tant qu'ils ne tueroient personne. Le Gou-

verneur de la Province voulut obtenir au moins la même chose pour la Ville & le Territoire de Corrientès, & chargea le Lieutenant de Roi, Dom François de Vera Muzica d'entrer en négociation avec eux. Cet Officier commença par leur représenter qu'après avoir fait la paix avec le Gouverneur de la Province, il ne leur étoit pas permis d'attaquer une Ville de son Gouvernement, qui devoit être compris tout entier dans le Traité; & il leur fit entendre que s'ils ne laissoient les Habitans de Corrientès en repos, il ne pourroit pas se dispenser de réunir toutes ses forces pour les mettre à la raison, & qu'ils se repentiroient trop tard de l'y avoir contraint. 1741-45.

Ses raisons & ses menaces furent écoutées avec assez d'indifférence, & on se sépara sans rien conclure. Peu de tems après quelques Caciques Abipones parurent disposés à bien vivre avec les Espagnols, mais le plus grand nombre ne voulut entendre à aucune sorte d'accommodement; cependant lorsqu'on desesperoit presque de la paix, elle se fit comme d'elle-même, & ce furent des Mocovis, qui en 1730 s'étoient réfugiés auprès des Abipones pendant l'expédition de Dom Estevan de Urizar, qui y déterminerent leurs Alliés. Ils ne faisoient presque plus qu'un Peuple avec eux, & ils avoient pris leur parti dans toutes leurs guerres. Après le Traité conclu pour la Ville de Santafé, on fut assez surpris dans cette Ville d'y voir venir les Mocovis par trouppes, & y amener même leurs Femmes & leurs Enfants. Avec quel succès.

1741-45.

La curiosité les porta à voir le College des Jésuites, & ils y furent reçus avec amitié. Ils parurent étonnés de ce qu'ils y virent, & surtout de la maniere dont se faisoit le service Divin. Leurs exemples & leurs discours y attirerent aussi des Abipones, qui furent charmés du bon accueil que leur firent les Peres de la Maison, ce qui engagea ceux-ci à essaïer de leur faire entendre raison sur leurs brigandages dans le territoire de Santafé, & sur leurs hostilités contre la Ville de Corrientès; & leur médiation eut tout le succès, qu'on en pouvoit esperer.

Les Mocovis paroissent disposés à se rendre Chrétiens

Il y eut quelque chose de plus pour les Mocovis : leurs fréquentes visites au College de Santafé leur avoient fait concevoir une grande estime pour les Religieux de cette Maison. Ces Peres de leur côté ne manquoient aucune occasion de leur inspirer du goût pour la Religion Chrétienne, & ils y trouverent une facilité qui les surprit. Leur premiere conquête fut un Cacique nommé Anacaigui, lequel ne se fut pas plutôt rendu, qu'il alla trouver le Lieutenant Général de la Place, Dom François-Xavier Echaqué qui commandoit dans la Ville, dont il étoit l'exemple par sa piété, & qui paroissoit animé de tout l'esprit Apostolique du Saint dont il portoit le nom. Ce Cacique lui dit, que si on vouloit lui donner un Pere de la Compagnie, & un terrein pour y former une Bourgade, il y rassembleroit tous ceux de sa Nation qui dépendoient de lui. Le Lieutenant Général l'embrassa, lui dit qu'il alloit travailler de tout

tout ſon pouvoir à lui faire obtenir ce qu'il ſouhaitoit, & lui aſſigna un emplacement vers l'endroit, où avoit d'abord été bâtie la Ville de Santafé. 1740-45.

Sur ces entrefaites, le Pere Machoni, Provincial des Jéſuites, arriva dans cette Ville pour aller faire la viſite des Réductions. Dom François-Xavier lui raconta ce qui venoit de ſe paſſer entre lui & le Cacique Mocovi, & lui demanda ſon conſentement pour une nouvelle Réduction, qu'il eſpéroit de voir bientôt peuplée d'un grand nombre de ces Indiens. Le Provincial l'aſſura que ſon conſentement ne tiendroit à rien, dès que le Gouverneur de la Province approuveroit ce nouvel Etabliſſement, & qu'il ne manqueroit point de Miſſionnaires, ſi on en venoit à l'exécution de ce projet. Mais comme il ne le croïoit point encore dans ſa maturité, & qu'il ne pouvoit pas différer plus long-tems ſa viſite, il partit en aſſurant le Lieutenant de Roi qu'il pouvoit compter ſur tout ce qui dépendroit de lui.

D. François-Xavier de ſon côté ne perdit pas un moment; dès qu'il eut quitté le Provincial, il aſſembla le Corps de Ville, qui, de concert avec lui, écrivit au Gouverneur de la Province pour lui faire part de la propoſition du Cacique Mocovi & de la parole que le Provincial des Jéſuites lui avoit donnée, & pour le prier d'appuïer de toute ſon autorité une Entrepriſe ſi capable d'aſſurer pour toujours la tranquillité d'une Ville, qui avoit eſſuïé tant de malheurs. Dom Miguel de Salcedo lui répondit qu'il

1740-45. entroit d'autant plus volontiers dans ses vûes, que cette nouvelle Colonie Chrétienne pouvoit procurer une grande facilité pour introduire bien avant dans le Chaco la Religion Chrétienne, y aïant tout lieu d'espérer que les Mocovis qui y étoient restés, se laisseroient aisément persuader par leurs freres de suivre leur exemple, & de se réunir avec eux; qu'il l'exhortoit à mettre au plutôt la main à l'œuvre, & à ne rien épargner pour donner des fondemens solides à un Etablissement si utile; que les fonds ne lui manqueroient pas, & qu'il lui feroit rembourser de la Caisse Roïale tout l'argent qu'il auroit avancé.

Le Lieutenant de Roi dépêcha un Courier avec cette réponse au Pere Machoni, qui lui manda qu'avant que d'aller plus loin, il y avoit encore une précaution à prendre & qu'il jugeoit nécessaire, le Gouverneur ne s'étant point assez expliqué sur un point, qui pouvoit dans la suite faire naître des difficultés qu'il étoit bon de prévenir. Il s'agissoit de savoir si la Réduction des Mocovis jouiroit des mêmes privileges dont jouissoient celles des Guaranis, c'est-à-dire qu'on ne pourroit pas donner en commande les Indiens qui s'y établiroient. Cependant comme il ne doutoit point que le Gouverneur n'eût le pouvoir & la bonne volonté nécessaires pour le rassurer sur cet article, il n'attendit point la réponse du Lieutenant Général pour se mettre en état de pouvoir donner un Missionnaire à la nouvelle Réduction au moment qu'on le lui demanderoit.

Avant même que de partir de Santafé, il avoit écrit à Cordoue qu'il pourroit avoir bientôt besoin d'un ou deux Ouvriers pour les Mocovis ; & un des premiers qui se présenterent fut le Pere Charles Gervasoni Italien, natif de Rimini. Mais ni lui, ni aucun de ceux qui s'offrirent d'abord, ne furent acceptés : parcequ'ils n'étoient plus d'âge à pouvoir apprendre une Langue, sur laquelle on n'avoit point encore travaillé pour en faciliter l'étude. Le Provincial arrêta enfin son choix sur le Pere François Burghez, qu'il avoit peu de tems auparavant destiné à prendre une Chaire de Théologie dans l'Université de Cordoue. Il étoit un de ceux qui témoignoient le plus d'empressement pour la nouvelle Mission, & il se rendit en diligence à Santafé, dès qu'il eut reçu la Lettre de son Supérieur. 1740-45.

Les Mocovis n'eurent pas plutôt appris l'arrivée du Pasteur qu'on leur destinoit, que tous ceux qui étoient déja résolus d'embrasser la Religion Chrétienne, accoururent au College pour lui témoigner leur joie, & l'assurer d'une docilité parfaite en tout ce qu'il leur prescriroit. Il ne put d'abord traiter avec eux qu'avec le secours d'un Interprête ; mais il se livra à l'étude de leur Langue avec tant d'ardeur, qu'en assez peu de tems, il se vit en état de s'en faire suffisamment entendre. Tous étoient déja logés dans la Réduction, à laquelle on avoit donné le nom de Saint-François-Xavier, & le Pere Michel de Zea y vint peu de tems après pour partager le travail

On en forme une Réduction.

1740-45. avec le Pere Burghez. Les Proſélytes ſe rendirent très aſſidus aux inſtructions des Miſſionnaires ; & il fallut bientôt céder aux empreſſemens que le Cacique & pluſieurs autres firent paroître pour recevoir le Baptême. La crainte de l'eſclavage empêchoit encore un grand nombre de leurs Freres de ſe joindre à eux ; mais comme ils venoient de tems en tems les viſiter, & qu'on n'oublioit rien pour diſſiper leurs ombrages, il en reſtoit toujours quelques-uns dans la Réduction.

Elle eſt transférée ſur le bord du Fleuve.

On s'apperçut bientôt que ce qui retenoit pluſieurs dans l'infidélité, eſt qu'ils étoient ſouvent témoins à Santafé de bien des choſes, qu'ils ne pouvoient concilier avec ce que les Miſſionnaires leur diſoient de la ſainteté de la morale chrétienne. Des Proſélytes mêmes & des Néophytes, que dans ces commencements leurs affaires obligeoient d'aller à la Ville, n'étoient que trop ſouvent expoſés à de pareilles tentations, & la réſolution fut priſe de transférer plus loin la Réduction, & de la placer ſur le bord du Fleuve. Elle n'eut pas plutôt été divulguée, que non-ſeulement ceux des Mocovis qui avoient juſques-là montré plus d'éloignement pour le Chriſtianiſme, mais des Abipones mêmes en aſſez grand nombre, déclarerent que ſi cela s'exécutoit, ils ſuivroient les Chrétiens ; & un Cacique de ces derniers vint aſſurer les Miſſionnaires qu'il leur ameneroit tout ſes Vaſſaux, & engageroit un autre Cacique fort eſtimé dans ſa Nation à l'accompagner avec tous ceux qui dépendoient de

lui. La transmigration se fit, & ils tinrent parole.

1740-45.

Le. P. Castañarez aux Mataguayos.

On continuoit encore à jouir au Tucuman d'une assez grande tranquillité de la part des Peuples du Chaco, & ce calme ne manquoit jamais de donner aux Missionnaires quelque lueur d'espérance de gagner à Jesus-Christ quelqu'une des Nations de cette Province. D'ailleurs ils ne vouloient pas avoir à se reprocher d'en avoir laissé échapper quelque occasion favorable, quoiqu'ils connussent mieux que personne combien peu on devoit compter sur ces apparences. En 1742, le Pere Castañarez avoit été envoïé à Tarija, & l'intention de ses Supérieurs étoit de lui procurer un repos, dont il avoit un extrême besoin : mais le Seigneur avoit d'autres vûes sur lui. Malgré les douleurs vives & presque continuelles qu'il souffroit depuis l'accident qui lui étoit arrivé, son courage non seulement ne se ralentissoit pas, mais sembloit lui rendre toutes ses forces quand il se présentoit quelque occasion d'exercer son zèle pour le salut des Ames : il les cherchoit même, & les saisissoit avec une ardeur & un empressement, qui lui mériterent enfin la palme du Martyre.

Il apprit en 1744 qu'un Cacique de la Nation des Mataguayos, nommé Gallinazzo, étoit allé à Salta demander au Gouverneur du Tucuman un Pere de la Compagnie pour instruire sa Nation des vérités du salut, & il écrivit sur-le-champ à son Provincial pour lui demander cette Mission. Sur l'assurance qu'il lui donna que sa

1744-45. ſanté étoit aſſez bonne pour en ſoutenir toutes les fatigues, il n'eut aucune peine à l'obtenir. La nouvelle s'en étant répandue à Tarija, un riche Habitant de cette Ville, nommé François Azoca, que le Serviteur de Dieu conduiſoit dans les voies d'une grande perfection, s'offrit à l'accompagner, voulant, diſoit-il, profiter d'une ſi belle occaſion de ſatisfaire à la Juſtice divine pour les péchés de ſa jeuneſſe. Son offre fut acceptée, il partit avec ſon ſaint Recteur, & le Magiſtrat les fit eſcorter par quelques Soldats Eſpagnols, juſqu'à leur entrée dans le Païs des Mataguayos.

Dès qu'ils y furent arrivés, le Pere Caſtañarez eut un preſſentiment du ſort qui l'y attendoit, & voulut engager ſon Pénitent à s'en retourner avec l'eſcorte; mais Azoca lui répondit qu'il étoit réſolu de vivre & de mourir avec lui. Ils furent aſſez bien reçus dans la premiere Bourgade des Mataguayos, & bientôt après ils virent venir à eux le Cacique Gallinazzo, qui invita le Miſſionnaire à faire un Etabliſſement dans ſa Bourgade. Le Pere lui dit que c'étoit bien ſon intention, mais qu'il avoit encore quelques arrangemens à prendre avant que d'aller plus loin : qu'il le prioit d'aller diſpoſer ſes Vaſſaux à recevoir ſes inſtructions, & qu'il le ſuivroit de fort près. Il lui fit quelques préſens, auſſibien qu'à tous ceux de ſa ſuite, & le Cacique prit congé de lui en le conjurant de lui tenir la parole qu'il venoit de lui donner.

Le Serviteur de Dieu y étoit bien réſolu,

quoique les Indiens qui étoient venus avec lui de Tarija, ne fussent point d'avis qu'il se livrât sans prendre aucune précaution entre les mains d'un Homme, dont ils avoient, disoient-ils, de très bonnes raisons de se défier. Ils obtinrent même de lui à force de prieres, qu'il restât encore quelque tems dans la Bourgade où on l'avoit si bien accueilli, & il voulut l'emploïer à bâtir une petite Chapelle, pour y venir de tems en tems instruire les Habitans de cette Bourgade, qui lui paroissoient fort bien disposés à l'écouter. Il envoïa donc ses Indiens couper du bois dans la forêt voisine, & il resta seul avec Azoca. Au bout de quelques heures, ils apperçurent un des Gens de la suite de Gallinazzo, qui venoit à eux. Le Pere lui demanda ce qui l'amenoit, & il répondit qu'il cherchoit son chien, qui s'étoit égaré. Le Pere lui dit qu'il ne l'avoit point vû, & il s'en retourna.

1744-45.

Son Martyre & celui d'un Espagnol.

Il y a bien de l'apparence que le perfide Cacique avoit envoïé cet Homme, pour savoir si le Missionnaire avoit encore avec lui ses Indiens; car il n'eut pas plutôt appris qu'il étoit seul avec Azoca, qu'il revint sur ses pas avec toute sa Trouppe. Un retour si précipité donna beaucoup à penser au Pere Castañarez & à son Compagnon; mais ils n'avoient point encore eu le loisir de faire sur cela bien des réflexions, qu'ils se virent environnés de ces Barbares, qui avoient la fureur peinte sur le visage; & ils n'eurent que le tems de faire à Dieu le sacrifice de leur vie. Gallinazzo donna lui-

1744-45. même le coup mortel au Missionnaire, & dans le même tems Azoca expira sous ceux que lui porterent tous ensemble plusieurs de ces Traîtres. Les Meurtriers, en dépouillant le Pere Castañarez, apperçurent un Crucifix qu'il portoit sur sa poitrine, & le mirent en pieces; un autre prit pour se couvrir un petit étendart de toile, sur lequel étoit peinte une figure de la Sainte Vierge; & tous, chargés des ornemens d'Autel, des Vases sacrés, & des petits meubles des Confesseurs de Jesus-Christ, reprirent le chemin de leur Bourgade en jettant de grand cris de joie.

Ainsi mourut un des Missionnaires du Paraguay, en qui le zèle & le courage, fondés sur l'humilité la plus profonde, & dirigés par la plus aveugle obéissance aux moindres signes de la volonté de ses Supérieurs, ont supléé d'une maniere plus sensible à la foiblesse du corps. Le Pere Castañarez étoit né à Salta, de Parens plus respectables encore par leur vertu que par leur Noblesse. Sa mort précieuse arriva le quinzieme de Septembre 1744; il avoit cinquante-sept ans presque accomplis, & il couroit la quarantieme année depuis qu'il s'étoit consacré à Dieu dans la Compagnie de Jesus.

1745-46.

Expédition des Espagnols dans le Chaco.

Il y avoit tout lieu de croire que si la guerre recommençoit de la part des Peuples du Chaco, les premiers qui se déclareroient, seroient les Mataguayos, que leur perfidie devoit naturellement faire regarder comme irréconciliables avec les Espagnols, & plus éloignés que jamais du Roïaume de Dieu;

mais ils ne firent aucun mouvement. Les Tobas & quelques-uns de leurs voisins furent les premiers à faire des courses dans le Tucuman; mais le Mestre de Camp Dom Felix Arias, Gouverneur de la Province, & le Lieutenant de Roi Dom François de la Barreda ne leur laisserent pas le tems d'y avancer beaucoup: ils entrerent dans le Chaco; le premier avec deux cents quatre-vingts Hommes des Milices de Salta & de Jujuy, & depuis le mois de Mai 1745, jusqu'au mois de Juillet de l'année suivante, il nettoïa toute cette Frontiere, fit plus de cent cinquante Prisonniers, construisit plusieurs Forts pour couvrir ces deux Villes, & vint à bout de mettre leurs territoires tellement à l'abri de toute insulte, que les Femmes & les Enfants pouvoient aller seuls où les Hommes les mieux armés n'osoient se montrer auparavant. 1745-46.

Comme il retournoit à Salta, il fut fort étonné de rencontrer cent cinquante Mataguayos, qui venoient lui offrir leur service, & lui assurer qu'ils détestoient la perfidie de Gallinazzo: il leur dit qu'il comptoit bien de rentrer dans le Chaco lorsque la saison le permettroit, & que s'ils étoient toujours dans les mêmes sentimens où ils paroissoient être, ils y vinssent le joindre: ils le promirent & tinrent parole. Il pénétra assez avant dans le Païs, & ils le servirent bien. Alors non-seulement toute la Nation fit la paix avec les Espagnols, & se déclara contre tous leurs Ennemis, mais le Pere Pons étant allé quelque tems après les visiter, il en fut reçu avec les plus grandes

Le Pere Pons aux Mataguayos.

1745-46.

démonstrations de joie & d'amitié; tous le conjurerent de prendre soin de leurs Ames, & lui promirent une docilité, dont il auroit tout lieu d'être content.

Belle action d'un Officier Espagnol.

Le Lieutenant de Roi, Dom François de la Barreda, n'eut pas moins de succès de son côté. Il avoit marché contre les Mocovis, qui recommençoient aussi leurs courses & leurs brigandages; il en tua un grand nombre, fit beaucoup de Prisonniers, délivra une Dame de Salta, qu'ils emmenoient captive avec une Servante mulâtre, reprit tout le butin qu'ils avoient fait, où il y avoit beaucoup d'argenterie, & termina une si belle campagne par un acte de désintéressement & de générosité, qui lui fit beaucoup d'honneur. Il distribua à sa Troupe, qui n'étoit composée que de Gens de la Campagne, tout le butin dont il pouvoit disposer, sans en rien réserver pour lui.

Les environs de Cordoue en proie aux Abipones.

Il s'en falloit beaucoup que la Ville de Cordoue, regardée dès-lors comme la Capitale du Tucuman, fût aussi tranquille, qu'on l'étoit à Salta & à Jujuy. Des Abipones commandés par un Cacique, lequel avoit pris le nom de *Benavidez*, avoient pénétré jusques-là, & y renouvelloient toutes les horreurs, qu'avoient si souvent essüiées les autres Cantons de cette Province. Benavidez osa même en 1746 attaquer avec dix-huit Hommes un convoi de charettes, qui venoit de Buenos Ayrès. Un Gentilhomme Espagnol, nommé Joseph Galerza & le Frere Jean Angel de Amil aga Procureur du College de Saint Michel, sauverent par

leur résolution tous les Hommes, à l'exception d'un Esclave du premier, qui fut pris, & d'un jeune Espagnol, qui mourut peu de jours après de ses blessures. Un autre convoi parti de Cordoue pour Santafé, fut surpris par une seconde Trouppe de ces mêmes Indiens assez près de *Rio Tercero.* Vingt-quatre Espagnols furent tués & le convoi pillé. Le Pere de Santiago Herrero, qui venoit de finir ses études à Cordoue, & qui alloit faire son apprentissage de la vie Apostolique dans les Réductions des Guaranis, fut du nombre des morts; on ne retrouva son corps qu'assez long tems après, & il fut enterré sur le bord de la Riviere. Cependant on mit tant d'Espagnols en campagne, qu'on vint à bout de faire cesser ces hostilités; mais Cordoue se ressentit long-tems de ces ravages. 1745-46.

Famine dans les Réductions.

Tandis que ces choses se passoient dans le Tucuman, les Réductions du Parana & de l'Uruguay étoient en proie à une autre espece d'Ennemis, contre lesquels la force ne peut rien, & le courage est une foible ressource. C'étoit la faim avec tous les maux qu'elle entraîne avec elle. Les Missionnaires s'y virent même plus d'une fois au moment de voir périr, ou se dissiper, la plus grande partie d'une Chrétienté jusques-là si florissante. En 1745, des gelées telles que de mémoire d'Hommes on n'en avoit vû de pareilles, des grêles aussi peu connues, & une inondation de sauterelles qui suivit, firent périr tout ce qu'on avoit semé; enfin une secheresse aussi extraordinaire dans toute la partie du Sud, qui avoit moins souf-

1745-46. fert des autres fléaux, y produisit les mêmes effets, de sorte qu'on ne recueillit absolument rien.

Providence de Dieu sur les Indiens.

Il est vrai que si la vertu de ces nouveaux Fideles n'avoit jamais été mise à une si rude épreuve, leur foi & leur confiance en Dieu n'éclaterent jamais davantage, & qu'ils envisagerent l'extrêmité où ils se voïoient sur le point d'être réduits, avec la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu. Leurs Pasteurs comprirent pourtant bien que s'ils ne trouvoient quelque expédient pour les faire subsister, il ne seroit pas possible d'éviter qu'ils ne se dispersassent pour aller chercher assez loin de quoi vivre, & que le moindre inconvénient qui en arriveroit, seroit que les terres n'étant ni cultivées, ni ensemencées, le mal deviendroit sans remede. Ils entreprirent donc sur les seuls fonds de la Providence de pourvoir aux besoins de tous, & Dieu benit leurs efforts. Personne ne manqua du nécessaire, & le récensement des Néophytes de cette Province, qui à la fin de 1744 ne portoit que quatre-vingt-quatre mille quarante-six personnes, se trouva à la fin de l'année suivante de quatre-vingt-sept mille deux cents quarante.

Réduction des Tobatines.

Dieu voulut bien combler la joie des Missionnaires, qui voïoient leurs Eglises si heureusement délivrées du plus grand danger qu'elles eussent encore couru, par les nouvelles qu'ils reçurent de la Province du Parana. Pour bien comprendre de quoi il s'agissoit, il faut se rappeller ce que nous avons dit sous l'année 1738 au sujet des Tobatis, ou Tobatines, qui avoient dis-

paru de la Réduction de Notre Dame de Sainte Fo ; des brigandages que cette Nation exerçoit dans la Province du Paraguay, & des mesures qu'on avoit prises pour regagner tous ces Indiens à Jesus-Christ. Les Peres Sebastien de Yegros, Felix de Villagarcia, & Jean Escandron avoient parcouru pendant plusieurs années avec des fatigues immenses tous les bois, les montagnes & les déserts, où ils pouvoient juger que les Transfuges s'étoient cantonnés, sans en pouvoir trouver le moindre indice, & l'on fut assez long-tems réduit dans ces Missions à solliciter le souverain Pasteur de vouloir bien par un trait de sa miséricorde ramener ces Brebis égarées à leur bercail. On y commençoit même à désesperer d'obtenir cette grace, lorsqu'un Indien aïant aussi deserté de Notre Dame de Sainte-Foi, après avoir long-tems erré à l'aventure, se trouva un jour au milieu de ceux, dont il se repentoit déja d'avoir suivi l'exemple. 1740-46.

Ils étoient assez bien établis dans un Canton, où ils recueilloient en abondance toutes sortes de grains & de légumes, que cette Nation préfere à toute autre sorte de nourriture. Il en fut très bien reçu ; mais il n'eut rien de plus pressé que d'aller à Notre Dame de Sainte-Foi donner avis de cette découverte, ne doutant point qu'une si heureuse nouvelle ne lui fît aisément obtenir le pardon de son infidélité. On eut d'abord assez de peine à l'en croire sur sa parole ; cependant le Pere Lazare Garcia, qui gouvernoit cette Eglise, jugea à propos de le renvoïer avec quelques Néophytes

1740-46. choisis, pour s'assurer de la vérité de son rapport. Ils trouverent qu'il avoit dit vrai, & ce qui fit encore plus de plaisir au Missionnaire, c'est que les Tobatines, après avoir régalé les Députés de leur mieux, les prierent d'engager quelques Peres de la Compagnie à les venir visiter, pour baptiser les Enfans qui leur étoient nés depuis leur désertion, & de vouloir même prendre soin de leurs Ames dans le lieu où ils étoient, ajoûtant qu'ils ne pourroient jamais se résoudre à le quitter.

C'étoit déja beaucoup que de savoir leur retraite, & de les y avoir trouvés dans de si bonnes dispositions. Plusieurs Missionnaires s'offrirent pour aller travailler à la culture de cette vigne transplantée : la préférence fut donnée au Pere de Yegros, qui avoit le plus fatigué dans la recherche de ces Fugitifs, & on lui associa le P. Planès. Le Pere Loçano, dans une Lettre datée du premier de Novembre 1746, dit qu'il y avoit déja deux mois que les deux Missionnaires étoient arrivés chez les Tobatines, qui leur avoient fait le plus grand accueil; mais dans une seconde, du premier de Mars 1747, il nous apprend que ces Peres n'aïant plus que trois lieues à faire pour arriver chez les Tobatines, un Cacique de cette Nation, qui venoit au-devant d'eux avec tous ses Vassaux, leur apprit que ces Indiens s'étant divisés en deux Bourgades, avoient eu à essuïer une rude guerre de la part des Espagnols; qu'il y avoit eu beaucoup de sang de repandu des deux côtés, & qu'enfin les Tobatines, pour n'être pas tou-

jours inquiétés par ces incommodes Voisins, avoient mis le feu à leurs Cabannes, & s'étoient refugiés dans le fond d'une Forêt, où ils manquoient de tout; qu'en parlant ainsi, il témoignoit avoir une grande confiance aux deux Missionnaires; mais que ceux de sa suite paroissoient saisis de crainte, & remplis de soupçons. 1740-47.

Le Pere de Yegros apprit même d'eux que les autres Caciques de cette Nation n'avoient osé venir le trouver, & il comprit, par ce qu'ils ajoûterent, que tous apprehendoient fort qu'on ne voulût les contraindre à retourner à Notre Dame de Sainte-Foi: mais il les rassura en leur protestant que son dessein & celui de son Compagnon étoit de s'établir parmi eux, & de les réunir tous dans une même Réduction, où ils n'auroient rien à craindre de la part des Espagnols. Il eut quelque peine à les persuader; mais enfin il en vint à bout, & ils en témoignerent une très grande satisfaction. Il est vrai que comme en s'éloignant des Espagnols ils s'étoient partagés en trois bandes assez éloignées les unes des autres, la rigueur de la saison ne permit aux Missionnaires de visiter que la premiere, qui n'étoit composée que d'environ trois cents personnes, parmi lesquelles il y avoit quelques Enfants qu'ils baptiserent.

Un Indien de la seconde, qui étoit beaucoup plus nombreuse, arriva sur ces entrefaites, & charmé des amitiés que les deux Peres faisoient à ses Compatriotes, les assura que ceux avec qui il vivoit, n'auroient aucune peine à se réunir aussi sous

1740-47. leur conduite. Les Missionnaires, pour ne pas laisser ralentir cette bonne disposition, firent partir sur-le-champ deux Guaranis de Notre Dame de Sainte-Foi, qu'ils avoient amenés avec eux, pour aller chercher des vivres dans leurs Bourgades, avec ordre d'en apporter aussi tout ce qui étoit nécessaire pour loger tout le Monde, & pour bâtir une Eglise. Le Cacique des Tobatines qui avoit déserté de cette Réduction, se joignit à eux pour aller chercher sa Femme, ses Enfants, & deux autres Familles de sa Nation, qui n'avoient pas voulu le suivre quand il déserta, & à qui le Pere de Yegros fit dire qu'il ne convenoit pas que la Femme demeurât plus long-tems séparée de son Mari, les Enfants de leur Pere, & tous les autres de leurs Freres, qui étoient dans le dessein de vivre en bons Chrétiens.

Les attentions des Missionnaires & leurs bonnes manieres leur attirerent encore la troisieme bande des Tobatines, qui étoit aussi nombreuse que la seconde; & toute la Nation se trouvant ainsi rassemblée, on choisit un terrein capable de contenir tout le Monde, & de lui fournir la subsistance. Chacun mit avec joie la main à l'œuvre, la Réduction fut mise sous la protection de Saint Joachim, & fut nommée *Saint-Joachim-de-Tarumá.* Ainsi fut terminée cette affaire, qui occupoit depuis si long-tems les Missionnaires, & dans laquelle on n'avoit pas cru trouver tant de difficultés lorsqu'on en avoit proposé le projet à l'Evêque & au Gouverneur du Paraguay, que nous avons vûs en avoir écrit au Roi d'Es-

pagne, comme étant sur le point d'être si heureusement finie. 1740-47.

Il étoit aussi parlé dans leurs Lettres des *Guenoas*, Voisins des Paranas, dont les Jésuites avoient entrepris dans le même tems la conversion, & voici ce que nous apprend de cette tentative le Pere Loçano, dans un Mémoire daté de l'année 1747. Cette Nation est établie à l'Orient des Réductions de l'Uruguay les plus voisines du Parana, dont elle n'est séparée que par d'immenses Forêts. La Langue qu'elle parle, n'a aucune affinité avec celle des Guaranis; cependant la curiosité attiroit assez souvent quelques-uns de ces Infideles dans une Métairie de la Réduction de Saint-Michel, où le Pere Michel de Herrera, Supérieur de ces Missions, étoit obligé d'aller de tems en tems, & ne manquoit point, quand il les y rencontroit, de leur porter des paroles de salut. Il ne trouva fort long-tems en eux que des cœurs durs & rebelles à la Grace; mais il ne se rebuta point, & Dieu benit sa constance. Il découvrit que ces Indiens avoient beaucoup d'estime pour l'Alferez de cette Réduction, & il pria le Pere Diegue Palacios, qui en étoit le Pasteur, de le lui envoïer, ce qu'il fit.

Réduction des Guenoas.

Le Pere de Herrera dit à cet Officier Indien qu'il croïoit que Dieu vouloit se servir de lui pour la conversion des Guenoas; puis il l'instruisit de ce qu'il devoit faire pour les y disposer. L'Alferez exécuta ponctuellement tout ce qui lui étoit prescrit, & le Pere de Herrera trouva bientôt un grand changement dans le cœur de ces In-

1740-47. fideles. Au mois de Juin 1746, il en vint un fort grand nombre lui rendre visite : il les caressa beaucoup, & leur fit quelques présens. Ils y furent très sensibles, & à la maniere dont ils prirent congé de lui, il jugea qu'ils ne tarderoient pas long-tems à le revenir voir. Au bout de quelques jours leur principal Cacique vint lui déclarer que lui & tous ses Vassaux étoient très disposés à se faire Chrétiens, mais qu'ils ne vouloient point sortir de leur Païs ; qu'il le prioit de les réunir dans une Réduction en tel lieu qu'il voudroit, pourvû que les Forêts fussent toujours entre eux & les Guaranis, & que s'il leur accordoit cette demande, il lui répondoit que tous les Guenoas se rangeroient sous la conduite des Peres de la Compagnie. Il ajoûta même que pour leur faciliter l'étude de leur Langue, il s'offroit à rester auprès de lui.

Le Pere consentit à tout, & dit au Cacique qu'il alloit écrire à son Provincial pour lui demander son agrément, & pour l'engager à solliciter celui du Gouverneur de la Province. Le Cacique vouloit envoïer quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, pour faire part à sa Nation des bonnes paroles qu'il lui donnoit ; mais le Pere lui dit que son avis étoit qu'il y allât lui-même, & il partit sur-le-champ. Cependant peu s'en fallut que de si belles apparences de voir bientôt toute une Nation acquise à Jesus-Christ, ne s'évanouissent en un instant. Une trouppe de ces Indiens étoit allée faire une course sur le Territoire de la Réduction d'Yapeyu, dont les Habitans en avoient

tué deux, & toute la Nation prenoit deja les armes pour venger leur mort. Heureusement le Pere de Herrera en fut averti à tems, & ne perdit pas un moment pour parer ce coup. 1740-47.

Il parla au Guenoas, il leur représenta que les Chrétiens n'aïant fait que ce qu'ils auroient fait eux-mêmes, si on étoit venu les attaquer sans qu'ils en eussent donné aucun sujet, ils ne devoient pas être regardés comme Ennemis de la Nation, & qu'il les connoissoit assez pour assurer qu'ils ne l'étoient pas. Il accompagna son discours de manieres si engageantes, qu'il réussit enfin à les appaiser. Il s'apperçut ensuite que le Cacique lui avoit promis plus qu'il ne pouvoit tenir, & que tous les Guenoas n'étoient pas aussi-bien disposés à embrasser le Christianisme, qu'il l'avoit cru. Il l'exhorta à se séparer de ceux qui n'étoient pas dans les mêmes sentimens que lui, & il n'eut pas beaucoup de peine à l'y engager. Cet Homme lui fit de grandes instances pour obtenir qu'il le baptisât au plutôt; mais le Pere lui représenta qu'il n'étoit pas encore assez instruit pour cela, & il en convint, le pria de commencer au plutôt ses instructions, & s'y rendit très assidu.

Guérison miraculeuse.

Mais ce qui détermina enfin le Pere à ne pas différer plus long-tems son baptême, c'est que l'aïant trouvé un jour fort affligé à la vûe de son Fils qui étoit à l'extrêmité, & se sentant inspiré de demander à Dieu, par l'intercession de S. Antoine de Padoue, auquel il avoit une dévotion particuliere, & sous la protection duquel il avoit déja

1740-47. mis toute la Nation des Guenoas, la guérison du Malade, il n'eut pas plutôt suivi l'inspiration, que cet Enfant se trouva en parfaite santé. Peu de tems après un autre Cacique de la même Nation qui étoit établie plus près de la Mer, vint trouver le Pere de Herrera, & lui promit de lui amener tous ses Vassaux, dès qu'on seroit convenu d'un Emplacement pour bâtir une Réduction; & à la fin de l'année 1746, on n'attendoit plus pour mettre la derniere main à cet établissement, que l'arrivée du Provincial, qui étoit en chemin pour se rendre sur les lieux.

Quelques Nations du Chaco disposées à recevoir l'Evangile.

Enfin la lumiere de l'Evangile commençoit à percer dans le Chaco du côté du Tucuman. La Réduction des Lulles s'étoit rétablie dans sa premiere ferveur, & s'y maintenoit par le soin des Peres Jean Andreu & Pierre Artiguez. Ce dernier y avoit même reçu depuis peu plusieurs *Isistinez*: Nation paisible, mais dispersée. On travailloit à la réunir toute entiere, & le dessein étoit d'en former une Réduction. On doutoit encore moins de la conversion de la pacifique Nation des Vilelas, qu'on avoit manqué de gagner à Jesus-Christ en 1710, de la maniere que j'ai dit. On étoit enfin venu à bout non-seulement de dissiper les craintes qui leur avoient été inspirées en leur disant qu'on ne vouloit leur faire embrasser la Religion Chrétienne, que pour leur imposer un dur esclavage; mais encore de les mettre par rapport à notre sainte Religion dans la meilleure disposition, où l'on pouvoit les souhaiter.

C'étoit le fruit du zele du Docteur Dom Joseph Bravo de Zamora : mais ce vertueux Ecclésiastique avoit bientôt compris que ce n'étoit pas assez de s'être attiré l'estime & la confiance de ces Indiens pour profiter des bonnes dispositions où il les avoit mis ; qu'il falloit encore, pour faire parmi eux quelque chose de solide & de durable, les tirer du milieu des Infideles, en les réunissant dans une Bourgade, & que pour faire un pareil Etablissement il étoit nécessaire de leur garantir leur liberté, & de trouver des fonds qui lui manquoient. Il savoit bien qu'il auroit de la peine à trouver au Tucuman ces assurances & ces fonds, & il prit le parti d'aller à la Plata pour faire approuver son Entreprise par l'Audience Roïale, & pour en obtenir tout ce qui pouvoit en assurer le succès. Son espérance ne fut point trompée. L'Audience Roïale le reçut très bien, & quelques Personnes zélées qu'il connoissoit dans cette riche Province, lui ouvrirent leurs bourses, surtout au Potosi ; mais il y tomba malade au moment qu'il se disposoit à retourner chez les Vilelas, & mourut en peu de jours. 1740-47.

La nouvelle en étant venue au Tucuman avec celle des fonds qu'il avoit amassés, le Gouverneur de la Province proposa aux Jésuites de se charger de cette Mission, & ces Peres en firent quelque difficulté, craignant que le Chapitre de la Cathédrale, qui gouvernoit le Diocèse pendant la vacance du Siege, ne trouva mauvais qu'ils voulussent recueillir ce qu'ils n'avoient pas

1740-47. ſemé. Ils répondirent donc au Gouverneur qu'ils ne ſe refuſeroient jamais à rien de ce qui ſeroit du ſervice de Dieu & de celui du Roi, mais que la réunion des Vilelas aïant été ménagée par un Eccléſiaſtique, il n'appartenoit qu'à ceux qui gouvernoient le Diocèſe de lui donner un Succeſſeur. Le Gouverneur inſiſta, & leur dit que le Défunt n'aïant point eu ſon attache pour fonder une Réduction, ni par conſéquent le pouvoir de la faire jouir des Privileges que lui ſeul, comme Vice-Patron, pouvoit y attacher, cette affaire ne regardoit point le Chapitre de la Cathédrale.

Les choſes en étoient là, lorſque le Pere Loçano finit ſa Lettre du premier de Novembre 1746, & il ne dit rien de cette affaire dans une autre Lettre qu'il écrivit le premier de Mars de l'année ſuivante. Ce qui eſt certain, c'eſt que pluſieurs années après il exiſtoit une Réduction des Vilelas, & que l'Evêque du Tucuman ſe fit accompagner d'un Jéſuite dans la viſite qu'il en fit; ce qui peut faire juger que cette nouvelle Egliſe n'étoit pas gouvernée par des Peres de la Compagnie, d'autant plus que dans le même tems qu'on travailloit à réunir cette Nation, une vaſte cariere s'ouvroit à leur zèle dans la partie la plus Méridionale de l'Amérique. Voici de quoi il s'agiſſoit.

Projet des Jéſuites pour l'établir dans les Terres Magellaniques.

Il y a treize ans que de tous les Habitans de ce vaſte Païs, qui eſt terminé au Sud par le Détroit de Magellan; à l'Orient, par la Mer Magellanique; à l'Occident par la Cordilliere du Chili; & au Nord, par le Tu-

cuman & le Chaco, on ne connoiſſoit bien que les Pampas, Peuple errant dans les vaſtes Plaines qui s'étendent depuis Buenos Ayrès juſqu'à la Ville de Mendoze, laquelle dépend du Chili, où rien ne borne la vûe & n'arrête l'impétuoſité des vents que les Eſpagnols appellent *Vientos Pamperos*, & qui excitent ſi ſouvent les plus violentes tempêtes ſur Rio de la Plata. Une Lettre du Pere Manuel Garcia, Jéſuite, datée du 7 Juin 1746, nous donne ſur les autres Peuples, qui habitent dans ce vaſte Continent, quelques connoiſſances aſſez générales, & nous en faiſoit eſpérer de plus détaillées, qui ne ſont point encore venues à ma connoiſſance, mais nous en avons aſſez pour faire voir que tous nos Géographes ſont fort en défaut ſur ce grand Païs, & ſur ſes Habitans naturels. 1740-47.

Caractere des Peuples de ce Païs.

Suivant ce Miſſionnaire, tous ceux que nous appellons Pampas, n'ont pas la même origine, quoique tous la tirent des Habitans de cette partie de la Cordilliere, qu'ils nomment *Serranos*, mais ſont diviſés en deux Tribus ſous les noms particuliers de *Puelchès* & de *Tuelchès*. Ceux-ci ſont connus à Buenos Ayrès ſous le nom de *Pampas Magdaleniſtas*, parceque dans un tems de famine ils ſe répandirent aux environs d'une Bourgade Eſpagnole nommée *la Magdeleine*, & ceux-là ſous le nom de *Pampas Matanceros*, parceque dans le même tems, & pour la même raiſon ils s'approcherent du Bourg de *Matança*, qui n'eſt pas non-plus fort éloigné de Buenos Ayrès.

Les Montagnards Tuelchès ſont établis

1740-47. aux environs d'un Volcan, & une partie des Magdaleniſtes s'étendent auſſi le long de *Rio de los Sauces*, ou Riviere des Saules, qui coule de l'Orient à l'Occident, & ſe décharge, après s'être partagée en deux branches, dans la Mere Magellanique. Quant à la partie la plus Auſtrale de ce Continent, elle eſt habitée par deux autres Nations ou Tribus, qui portent les noms d'*Aucaès* & de *Peguenchès* ou *Pehuenchès*. Les premiers ſont établis à la hauteur de *Valdivia*, Ville du Chili; les ſeconds, dont quelques-uns ſont encore plus au Nord, s'étendent par petites Trouppes juſqu'au Détroit de Magellan. Suivant cette diviſion il n'eſt pas aiſé de trouver où placer les *Patagons*. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on n'a trouvé dans aucune des Nations, dont je viens de parler, ni cette taille giganteſque, ni cette figure monſtrueuſe, ſous leſquelles on repréſente ceux-ci, quelque recherche qu'on ait faite à l'occaſion de l'Entrepriſe dont nous parlerons bientôt; car on n'a trouvé ni Homme vivant, ni un ſeul ſquelette, qui donne lieu de croire que ce Païs ſoit habité par des Géants.

Leur Langue, leur caractere: leur pareſſe.

La Langue des Serranos n'eſt pas la même que celle des Habitans les plus voiſins du Détroit; & les Dialectes, qui ſont dérivées de l'une & de l'autre, ont leurs difficultés particulieres. Tous s'entendent néanmoins aſſez pour traiter enſemble: ils ſe ſont fait un langage commun, ou ils ſe ſont donné réciproquement des ſignes, comme il ſe pratique parmi pluſieurs Sauvages de l'Amérique, pour ſe faire entendre.

dre. Au reste tous sont, comme tous les Peuples Méridionaux, légers, inconstants, irrésolus; mais il y en a peu, qu'ils ne surpassent en fierté & en arrogance, quoiqu'il n'y ait peut-être pas d'Hommes au Monde qui menent une vie plus misérable, ni qui soient plus pauvres, sur-tout les Pampas & les Montagnards; cependant ils ne s'estiment inférieurs à aucune Nation, pas même aux Espagnols. Au reste leur pauvreté est uniquement causée par leur paresse, dont ils font gloire. Il n'y a que ceux qui ont vécu dans le voisinage des Habitations Espagnoles, qui par nécessité se sont un peu accoutumés au travail. 1740-47.

Les Habitans des Montagnes, quoique leur Païs soit sujet à de grands froids, aimeroient mieux aller tout nus, que de se donner la peine de se faire des habits. Ils achetent des couvertures & des étoffes des Aucaès, qui nourrissent quelques Troupeaux, & de leur laine font de quoi se couvrir. Ils sement aussi du froment, qu'ils écrasent entre deux pierres pour en faire des especes de tourtes: ils ont du cuivre & quelques autres métaux, qu'ils fondent ensemble pour en faire des mors & des éperons, mais en petite quantité, parcequ'ils trouvent ce travail trop dur. Ils ne tuent point leurs Brebis pour les manger; mais quand la faim les presse, ils les saignent & en boivent le sang. Les alimens les plus ordinaires des Montagnards sont les chairs des Jumens, des Renards, des Autruches, des Guanacos. Les Pampas sont fort friands de celle des Bœufs, & ils en enlevent autant

1740-47. qu'ils peuvent des Habitations Espagnoles. Cependant leurs vastes plaines sont couvertes de Bœufs sauvages ; mais ils ne se donnent point la peine de les chasser.

Leurs vices. Ceux qui ont le plus de commerce avec les Espagnols, ont appris d'eux à jouer, & le jeu est devenu leur passion dominante : ils y passent les journées entieres, & quelquefois les nuits, sans songer même à chercher de quoi vivre. D'ailleurs ils sont les plus intéressés des Hommes. On n'est bien avec eux qu'autant qu'on leur donne, & plus on leur donne, plus ils demandent. Ils ne voudroient pas rendre le moindre service à personne, qu'ils ne fussent païés d'avance, & pour voler une bagatelle il ne leur coûte rien de courir plusieurs lieues. Ils achetent pour revendre, & ils sont aussi fripons dans le commerce, que hardis voleurs. Avec cela ils sont sujets aux vices les plus grossiers, & ils n'ont pas la premiere idée de la pudeur si naturelle au reste des Hommes.

Leurs idées sur la Religion. Cependant ils paroissent avoir une idée assez distincte de Dieu, & leurs Langues ont des termes pour exprimer ce qu'ils entendent par cet Etre supérieur ; mais on ne s'est point encore apperçu qu'ils lui rendent aucune sorte de culte, quoiqu'un Espagnol qui avoit été long-tems Esclave parmi les Montagnards, ait dit au Pere Garcia qu'il les avoit entendus proferer son nom d'un ton fort affectueux. On a aussi quelque lieu de croire que les Aucaès adorent le Soleil ; car quand ils ont tué une Bête à la chasse, ils en jettent le sang vers cet Astre, en signe

de réjouissance & d'actions de graces. On dit aussi que les Femmes, quand elles sont accouchées, présentent leurs Enfants à la Lune, comme pour les lui offrir & reconnoître qu'elles les tiennent de sa libéralité, ou pour la prier de répandre sur eux ses plus favorables influences. 1740-47.

Tous croient les Ames immortelles. Dès que quelqu'un est mort, les vieilles Femmes s'assemblent dans sa Cabanne, & assises autour du corps, se mettent à pleurer & à crier de toutes leurs forces. Les Parents du Défunt répondent sur le même ton, & quand cela a duré quelque tems, on porte le corps au lieu de la sépulture, & on l'enterre avec tout ce qui étoit à l'usage du Défunt. On est même fort attentif à ne laisser rien qui puisse en rappeller le souvenir. A-peine est-il hors de sa Cabane, qu'on la réduit en cendres, & l'on regarderoit comme un très mauvais pronostic de rêver à lui en dormant. Ces Barbares ont quantité d'autres préjugés superstitieux, & croient beaucoup aux Sorcieres; car ce sont les Femmes seules, qui se mêlent des sortiléges, & elles se vantent d'avoir de fréquens entretiens avec les Démons.

Des mariages & de l'éducation des Enfans.

Pour se marier parmi ces Peuples il faut acheter une Femme, mais on la quitte sans façon, quand on ne se trouve pas bien avec elle, & on en achete une autre. Les Caciques & les plus riches en peuvent avoir autant qu'ils veulent. Quand un Homme meurt sans Enfants, son Frere épouse la Veuve, & si la Femme meurt sans avoir eu d'Enfants, sa Sœur, si elle en a, & si

1740-47. elle est Veuve, doit prendre sa place. La tendresse des Peres & des Meres pour leurs Enfants est portée à un excès qui va jusqu'à l'extravagance ; jamais ils ne les châtient ni les réprimandent, quoiqu'ils en soient traités avec la derniere insolence. S'il arrive que dans un mouvement de colere ils les aient frappés, dès que la colere est passée, ils font un festin pour se réconcilier avec eux. Le Pere parle à son Fils par *vous*, & le Fils ne lui répond que par *toi*. Cette conduite produit tous les désordres qu'on en doit naturellement attendre ; & au lieu que parmi la plûpart des autres Nations c'est dans le cœur des Enfants, que la semence Evangélique commence à germer, ici c'est où elle a le plus de peine à fructifier.

Les Pampas & les Montagnards demandent des Missionnaires.

Aussi, quoique les Pampas ne se fussent jamais déclarés ouvertement Ennemis des Espagnols, & que plusieurs de leurs Caciques affectassent même de porter des noms de Saints & des surnoms Castillans, on avoit perdu toute espérance d'en faire de véritables Chrétiens, lorsqu'en 1739 deux de leurs Chefs & deux des Montagnards, allerent trouver à Buenos Ayrès le Mestre de Camp, Dom Jean de Saint Martin, pour le prier de leur procurer des Peres de la Compagnie, qui voulussent bien prendre la peine de les instruire des vérités de notre sainte Religion. Dom Jean en donna aussi-tôt avis au Gouverneur de la Province, Dom Miguel de Salcedo, lequel écrivit sur-le-champ au Pere Machoni, alors Provincial des Jésuites, pour l'enga-

ger à profiter d'une si belle occasion de porter la lumiere de l'Evangile à ces Peuples. Le Provincial proposa cette Entreprise aux Peres du Collége de Buenos Ayrès : les Peres Mathias Strobl & Manuel Querini s'offrirent de bonne grace, & ils furent acceptés. 1740-47.

Comme les Caciques demandoient un terrein, où l'on pût former une Réduction, le Pere Strobl en alla chercher un, & le trouva tel qu'il le souhaitoit, à deux lieues de la Mer Magellanique, entre un Ruisseau & la petite *Riviere Salée*. C'étoit une Plaine semée de Bosquets, & qui avoit en face le Cap de Sainte-Marie. Le Pere Querini en aïant eu avis en alla faire part aux Caciques, lesquels disposerent aussi-tôt leurs Vassaux, & reglerent toutes choses pour aller prendre possession des terres qu'on leur offroit. Ce fut le sixieme de Mai mil sept cent quarante, que toute cette nouvelle Colonie se mit en marche avec les deux Missionnaires, & elle n'avoit pas encore fait beaucoup de chemin, que Dieu fit connoître que le tems de sa miséricorde étoit venu pour ces Infideles. La Femme d'un Cacique tomba malade, demanda le Baptême avec les plus grandes instances, le reçut, & mourut dans les plus beaux sentimens que la Religion puisse inspirer, tandis qu'on lui faisoit la recommandation de l'Ame. Un Enfant la suivit de près à la gloire, après avoir été régénéré dans les eaux du Baptême, & la merveille fut que le Mari de l'une & les Parens de l'autre ne parurent sensibles qu'à

Réduction de la Conception.

1740-47. la joie de voir ces deux Prédeſtinés aller prendre poſſeſſion du ſéjour des Bienheureux au nom de leur Nation.

Faveurs du Ciel ſur ces Proſélytes.

Toute la Trouppe arriva au terme le 26 de Mai jour de l'Aſcenſion, & commença par planter une Croix, au pié de laquelle les deux Miſſionnaires célébrerent ſur-le-champ les divins Myſteres. Ils s'étoient fait accompagner de quelques Guaranis, & ils les emploïerent d'abord à bâtir une Chapelle, & des Cabanes pour tout le monde. Le Cacique, qui avoit perdu ſa Femme pendant le voïage, fut nommé Corrégidor de la nouvelle Bourgade, ſuivant le pouvoir qu'en avoit donné le Gouverneur de la Province. Trois autres remplirent les premieres Charges municipales, les autres furent confiées aux principaux des deux Nations, & tout ſe fit à la ſatisfaction de ces deux Peuples, qui paroiſſoient n'en faire plus qu'un ſeul.

Il n'étoit pas néceſſaire d'appeller les Adultes, ni même les Enfants aux inſtructions : tous s'y portoient d'eux-mêmes avec ardeur, par le deſir qu'ils avoient de recevoir le Baptême ; & comme les deux Miſſionnaires ne pouvoient pas encore s'expliquer facilement dans leur Langue, ils les prierent de leur parler en Eſpagnol, qu'ils entendoient aſſez bien, quoiqu'ils n'euſſent point l'uſage de le parler. On baptiſa d'abord ſoixante & dix Enfants, dont cinq moururent bientôt après : un ſixieme tomba enſuite malade, & pendant toute ſa maladie, quoiqu'il n'eût que cinq ans, lors même qu'il étoit en délire, il ne fit

que prier Dieu ; & expira en prononçant les sacrés Noms de Jesus & de Marie. Une Femme accoucha presque en même tems d'un Enfant, qui parut mort : le moment d'après le Pere Querini, qu'on n'avoit pas eu le tems d'avertir, étant entré par hasard dans cette Cabane, & voïant toute la Famille plongée dans la tristesse, en demanda la raison ; on la lui dit, & il voulut voir l'Enfant, qu'on avoit étendu par terre, & couvert d'un morceau d'étoffe : il l'examina & trouva qu'il respiroit encore. Il le baptisa, & presqu'aussi-tôt il lui vit rendre le dernier soupir. 1740-47.

La Femme d'un Cacique des Montagnes fut dans le même tems attaquée de douleurs très violentes, qui la réduisirent bientôt à l'extrêmité. Elle étoit enceinte, & on la croïoit à son terme ; on ne douta point que l'Enfant ne fût mort dans son sein, & pour sauver la mere, on se disposoit à l'en tirer. Le Pere Strobl qui accourut au premier avis qu'on lui en donna, aïant engagé la malade à s'adresser au saint Fondateur de la Compagnie, dont il lui appliqua une Relique, elle fût délivrée sur-le-champ. L'Enfant ne donnoit aucun signe de vie, & avoit à la tête une ouverture, par laquelle on voïoit la cervelle ; cependant on l'entendit pleurer, le Missionnaire le baptisa, & il expira bientôt après, laissant toute la Famille persuadée que le Saint Patriarche ne lui avoit prolongé la vie, que pour assurer son salut éternel.

Enfin une jeune Femme nouvellement

1740-47. mariée étant tombée malade, demanda le Baptême avec de si grandes instances, qu'on crut ne devoir pas différer d'un moment à le lui accorder, quoique la maladie ne parût pas dangereuse. Elle reçut ce Sacrement avec des transports de ferveur, qui paroissoient avoir quelque chose de surnaturel; elle demanda ensuite l'Extrême-Onction, & il fallut encore céder à ses empressemens. A-peine l'eut-elle reçue, qu'elle rendit l'ame à son Créateur dans une espece de ravissement. Tous en général paroissoient pénétrés des mêmes sentimens, & on ne pouvoit attribuer qu'à un miracle de la grace un changement si prompt dans les Hommes du monde, qui paroissoient peu de tems auparavant les plus éloignés du Roïaume de Dieu.

Grand concours des Infideles à la Conception, & ce qui en arrive.

Le bruit de tant de merveilles se répandit bientôt par-tout, & l'on vit accourir à la Conception un très grand nombre d'Infideles; mais la seule curiosité y attiroit la multitude, & bientôt on eut tout lieu de se repentir de l'y avoir reçue sans examen. Il n'est pas possible d'imaginer ce que les deux Missionnaires eurent à endurer de la plûpart de ces nouveaux venus. Il leur falloit traiter avec des Barbares sans pudeur, qui ignoroient jusqu'aux égards & aux bienséances que la seule lumiere de la raison prescrit, qui ne pouvoient souffrir aucune dépendance, portoient la fierté & l'insolence jusqu'aux plus grands excès, se moquoient des avis qu'on leur donnoit, ne païoient que d'ingratitude les services qu'on leur rendoit, & n'étoient sensibles

ni aux prieres ni aux menaces qu'on leur faisoit de la colere du Ciel. Leurs Enfants, tandis qu'on les instruisoit, jouoient, se battoient, ne faisoient aucune attention à ce qu'on leur disoit. Cependant peu-à-peu la patience & la constante charité des Ministres d'un Dieu qui leur a tant recommandé ces vertus, & les bons exemples des premiers Habitants de la Réduction, les rendirent plus raisonnables, & le plus grand nombre se convertit de bonne foi. 1740-47.

Il fallut néanmoins user envers tous de beaucoup de condescendance au sujet du travail, pour lequel j'ai déja observé que ces Peuples ont une aversion qui paroît invincible; & cette complaisance, l'exemple des Guaranis que les Peres retinrent quelque tems avec eux, & celui de ces Religieux mêmes, qui ne s'épargnoient en rien, produisirent à la fin une partie de l'effet, dont on avoit long-tems desespéré. On vint à bout de les engager à labourer la terre, & à y semer des grains. L'espérance bien fondée d'une abondante récolte leur rendit le travail supportable; ils en marquerent leur reconnoissance à ceux qui leur avoient procuré ce bonheur, par les assurances du plus parfait attachement, & ils tinrent parole, quoique des personnes intéressées à les avoir dans leur voisinage, n'eussent rien oublié pour les prévenir contre les Missionnaires, en même tems qu'ils tâchoient de persuader à ceux-ci qu'ils perdoient leur tems & s'épuisoient inutilement de fatigues auprès d'un Peuple, qu'ils ne réduiroient jamais à vivre en société, &

1740-47. moins encore à se soumettre au joug de l'Evangile.

Ferveur des Néophytes.

Dès qu'on fut venu à bout d'en faire des Hommes laborieux, & de les rendre traitables & dociles, la grace, trouvant beaucoup moins d'obstacles à ses impressions dans leurs cœurs, fit le reste, & la ferveur devint générale. L'empressement qu'ils témoignoient pour être instruits, alla si loin, que la nuit même ils alloient interrompre le repos des Missionnaires pour leur demander des éclaircissements sur les articles de la doctrine Chrétienne, qu'on leur avoit expliquée, ou pour les prier de leur faire répéter ce qu'on leur avoit fait apprendre par cœur. Mais cela étoit encore moins étonnant, que la dépendance où étoient des Hommes tels que je les ai dépeints, n'osant pas même sortir de l'enceinte de la Bourgade sans la permission de leurs Pasteurs, & voulant l'avoir par écrit, lorsqu'ils alloient à Buenos Ayrès.

1741-47.

Ils sont réduits par la famine à de grandes extrêmités.

Le récit, qu'ils faisoient dans ces voïages à ceux de leur Nation qu'ils rencontroient, du bonheur dont ils jouissoient, de l'attention des Peres de la Compagnie pour aller au-devant de tous leurs besoins, & de la maniere aimable dont ils les gouvernoient, attiroit de tous côtes des Prosélytes à la Conception. La paix & une union charmante regnoient dans cette Colonie, & on y entendoit jour & nuit chanter les louanges du Seigneur. Un accident, qu'on n'avoit pû prévoir, fit craindre aux Missionnaires que des commencemens si heureux ne fussent bientôt pour eux la sour-

ce de la douleur la plus amere, en voïant s'évanouir en un moment l'eſpérance qu'ils leur avoient fait concevoir de réunir toutes ces Nations dans le ſein de l'Egliſe. Voici ce qui y donna lieu. 1741-47.

Le Gouverneur de la Province, fondé ſur un ordre général qu'il en avoit reçu de Sa Majeſté, avoit donné aux Miſſionnairés ſur la Caiſſe Roïale quatre cents francs pour les frais de cet Etabliſſement, & ces Peres en avoient encore reçu de différents Particuliers juſqu'à ſept cents, avec un peu de gros & de menu Bétail, & des grains pour ſemer; mais tout cela avoit été conſumé avant la premiere recolte. Une ſécheresse extrême, & une forte gelée qui ſurvint dans une ſaiſon où il ne gele preſque jamais, firent manquer la ſeconde, & comme elle manqua auſſi aux environs de Buenos Ayrès, & que le peu de grains qu'on avoit de réſerve dans cette Ville fut brûlé par la négligence de quelques Soldats, qui y laiſſerent tomber du feu, la Réduction ſe trouva ſans preſqu'aucune reſſource pour la ſubſiſtance de ſes Habitants. La foi des Néophytes n'en fut pourtant pas ébranlée; ils eurent même le courage de fermer leur Bourgade d'une bonne paliſſade, pour ſe mettre à l'abri des inſultes de leurs Ennemis, de bâtir de nouvelles Cabanes, & des logements à la Campagne pour ceux qui étoient chargés de la garde des Beſtiaux, & un Chef de Berge[rs] Eſpagnols eut la charité de les diriger dans ces travaux.

Mais le plus grand danger que courut

1742-47.

Hostilités entre les Espagnols & les Indiens Montagnards.

la nouvelle Colonie, où il y avoit encore assez peu d'Adultes baptisés, vint d'où il y avoit, ce semble, le moins à craindre. La guerre duroit depuis l'année 1734, qui fut la premiere du gouvernement de Dom Miguel de Salcedo, entre les Espagnols & les Habitants des Montagnes, qui l'avoient commencée en pillant quelques Habitations assez proches de Buenos Ayrès. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les Espagnols ne connoissant point les Agresseurs, parcequ'apparemment le coup s'étoit fait pendant la nuit, s'en prirent à des Pampas, qu'ils firent mettre en prison. A la vérité ils n'y furent pas long-tems, mais on les y avoit traités si durement, que le premier usage qu'ils firent de leur liberté, fut d'engager plusieurs autres Pampas à s'unir avec eux pour se venger, & à faire ligue avec les Montagnards, qui avoient été reconnus pour les Agresseurs.

Pendant les quatre premieres Campagnes, les avantages & les pertes ne furent considérables ni de part, ni d'autre, & furent assez partagées; mais en 1740 un Cacique des Montagnards, que les Espagnols nommerent le *Cacique Bravo*, & dont le Neveu venoit d'être tué dans une rencontre avec cinquante de ses Soldats, irrité d'ailleurs de ce que les Espagnols avoient voulu rendre toute sa Nation responsable du pillage de quelques Particuliers sans aveu, assembla une assez nombreuse armée, & marcha vers le Bourg de la Madeleine, résolu d'y mettr e tout à feu & à sang, & de traiter ensuite de même la Conception,

1741-47.

d'où les Espagnols avoient tiré des Guides pour pénétrer dans la Cordilliere.

*Le Bourg de la Madeleine ruiné par les Montagnards.*

Il étoit déja en pleine marche, que les Espagnols n'avoient pas le moindre vent de son dessein. Les premiers qui en eurent quelque soupçon, furent les Indiens de la nouvelle Réduction. Ils apperçurent un jour un grand nombre de cavalles, qui couroient comme si elles étoient poursuivies; ils le firent remarquer à leurs Missionnaires, & leur dirent qu'il falloit qu'il y eût un grand parti de Montagnards en Campagne. Ces Peres qui les virent effraïés, ne songerent d'abord qu'à les rassurer, & envoïerent en même tems avertir le Lieutenant Général, Dom Barthelemi de Canalès, qui commandoit dans ces quartiers-là, de ce qu'ils avoient vû. Mais il étoit déja trop tard : leur Courier étoit parti le vingt-deux de Novembre, & le vingt-six, le Capitaine Bravo tomba sur la Madeleine, qu'il surprit. Deux cents Personnes furent tuées d'abord, le nombre des Prisonniers fut encore plus grand. Le Cacique emmena tous les Bestiaux, enleva tout ce qu'il trouva à sa bienséance, & aïant fait un détachement pour conduire tous ses Prisonniers & tout le butin dans les Montagnes, se disposa à marcher vers la Conception, où il avoit envoïé des Espions, pour savoir si on y étoit sur ses gardes.

*Ceux-ci manquent la Conception.*

On l'y attendoit, & on ne l'y craignoit point. Le Gouverneur de la Province, sur le premier avis qu'il avoit eu du malheur arrivé à la Madeleine, se doutant bien

1741-47. que ce Cacique iroit tout de suite tomber sur cette Bourgade, y avoit envoïé quarante Soldats & quelques piéces d'artillerie. Les Espions du Cacique y arriverent presqu'aussi-tôt que ce renfort, c'est-à-dire, la nuit du huitieme de Decembre, & s'en approcherent à la faveur des ténebres. La Sentinelle entendit du bruit, tira un coup de canon, & l'Ennemi comprit qu'on y étoit en état de se défendre. On courut aussi-tôt en donner avis au Cacique, lequel ne pouvant plus compter sur la surprise, prit le parti de la retraite. Le Gouverneur le fit poursuivre par quatre détachemens de Cavalerie; mais après qu'ils eurent fait environ vingt lieues, ne trouvant nulle part ni eau, ni fourage, ils furent contraints de retourner sur leurs pas.

Les Espagnols se prévienment contre les Habitans de la Conception.

Cependant la Conception, à-peine rassurée contre les entreprises du Cacique Bravo, se vit sur le point d'essuïer de la part des Espagnols le même sort qu'elle venoit d'éviter. Un bruit sourd, dont on n'a jamais pu connoître l'Auteur, se répandit tout-à-coup dans Buenos Ayrès, que ces nouveaux Chrétiens s'étoient ligués avec l'Ennemi pour venir ruiner cette Capitale, & ce qui est encore plus étonnant, presque tout le monde le crut, ou fit semblant de le croire. Des Espagnols, qui avoient été pris à la Madeleine, & qui s'étoient heureusement sauvés pendant la route, eurent beau assurer que le dessein du Cacique Bravo étoit de ruiner cette Réduction, ils ne persuaderent personne, parcequ'on ne vouloit pas être détrompé, & que

1744-47.

bien des gens, qui donnoient le ton aux autres, voïoient de fort mauvais œil un Etabliſſement de Chrétiens convertis à la Foi, qui ne pouvoient pas être donnés en commande; de ſorte que deux de ces Néophytes étant venus ſur ces entrefaites à Buenos Ayrès avec une permiſſion par écrit du Pere Querini, ils furent arrêtés & mis en priſon.

Et contr leurs Miſſionnaires.

Le Gouverneur les en fit bientôt ſortir, mais ils reſterent aſſez long-tems dans la Ville, pour entendre tout ce qui s'y débitoit contre leur Bourgade, qui n'étoit, diſoit-on publiquement, peuplée que de Traîtres, & les menaces que l'on faiſoit de les aller tous paſſer au fil de l'épée. On n'épargnoit pas même leurs Miſſionnaires, qu'on ne craignoit point de faire paſſer pour les plus grands Ennemis de l'Etat, & on ne ſe cachoit pas de leurs Indiens, pour en parler ainſi. Sur le rapport qu'ils en firent à leur retour à la Conception, la ſurpriſe fut extrême parmi ces pauvres Indiens, qui peu de jours auparavant s'étoient vûs ſur le point d'être égorgés comme Traîtres à leur Patrie, & ſe voïoient menacés d'être traités de la même maniere par les Eſpagnols mêmes, ſans leur en avoir donné aucun ſujet. La peur ſaiſit ſurtout les Montagnards; & un de leurs Caciques ne doutant point qu'il ne dût être la premiere victime que les Eſpagnols ſacrifieroient à leurs préventions, crut devoir s'aller mettre en ſûreté dans les Montagnes. Il ne fit confidence de ſon deſſein qu'à un de ſes Amis, en prénant congé de lui, & celui-ci l'aïant

1741-47. prié d'engager sa Nation à finir par une bonne paix une guerre, où il n'y avoit qu'à perdre pour tout le monde. » C'est bien » mon intention, lui répondit-il, je ne » me retire que pour me soustraire à l'injuste » persécution des Espagnols, & je leur » ferai voir qu'ils ne savent pas distinguer » leurs véritables Amis, de ceux qui ne » travaillent qu'à leur susciter de nouveaux » Ennemis.

Cependant la fuite de ce Chef fortifia encore tous les soupçons des Habitans de Buenos Ayrès; mais Dom Diegue (1) Ortiz de Rozas, qui venoit de succeder à Dom Miguel de Salcedo dans le Gouvernement de Rio de la Plata, s'étant déclaré pour les Néophytes, & le Pere Querini aïant écrit à Dom François Suarez, leur Protecteur par office, pour le prier de faire cesser ces clameurs, on ne parla plus de rien. Mais cette tempête étoit à-peine calmée, que la crainte de voir revenir les Montagnards saisit de nouveau toute la Réduction, & ce qui y donna lieu, fut que le Gouverneur, sur un faux avis qu'une Escadre Angloise étoit en Mer pour venir faire le siége de Buenos Ayrès, rappella les quarante Soldats qui avoient été envoïés à la Conception pour rassurer les Néophytes. Mais les Missionnaires vinrent aisément à bout de dissiper leurs craintes, en leur faisant comprendre qu'ils n'avoient rien à apprébender d'un Ennemi, dont toute la force étoit dans la surprise, & en se faisant garants qu'on ne les laisseroit point

(1) Un Mémoire imprimé le nomme Domingo.

ſans ſecours, quand ils en auroient beſoin.

1742-47.

Le Gouverneur travaille à faire la paix avec les Montagnards.

Le nouveau Gouverneur de ſon côté ne négligeoit rien pour faire entendre aux Montagnards & à leurs Alliés, que la guerre qu'ils lui faiſoient, n'avoit point d'autre fondement qu'un mal-entendu, & qu'il n'étoit pas moins de leur intérêt, que du ſien, de la faire ceſſer. Dès le commencement de l'année 1742, il avoit mandé aux Miſſionnaires de la Conception de charger une de leurs Proſélytes, qui étoit Sœur du Cacique Bravo, d'aller trouver ſon Frere pour tâcher de lui faire entendre raiſon. C'étoit une Femme de réſolution, & ſur la fidélité de laquelle on pouvoit compter. Elle conſentit ſans peine à ce qu'on ſouhaitoit d'elle, & le 4 de Février elle partit avec quelques Néophytes biens montés, dont le Pere Querini avoit jugé à propos de la faire accompagner; mais à l'entrée des Montagnes ils furent contraints de s'arrêter, faute d'eau & de fourage. Alors l'Indienne leur dit de s'en retourner, & d'aſſurer le Pere Querini qu'elle lui répondoit d'engager ſon Frere à envoïer des Députés au Gouverneur pour traiter avec lui d'une paix ſolide & durable.

Comme on fut aſſez long-tems ſans avoir de ſes nouvelles, le Gouverneur crut qu'il falloit intimider l'ennemi pour le rendre plus traitable. Il donna ordre à Dom Chriſtophe Cabral, Lieutenant du Meſtre de Camp Général, de marcher avec ſix cents Hommes vers les Montagnes, d'offrir la paix au Cacique, & s'il la refuſoit, de

1742-47. lui faire bonne guerre. Le choix de ce Commandant ne fut pas du goût de tous ceux qui devoient servir sous ses ordres; plusieurs demanderent pour leur Général le Mestre de Camp Général même, qui avoit déja fait la guerre aux Montagnards avec succès, & sur le refus qu'en fit le Gouverneur, deux cents Hommes, qui apparemment étoient des Indiens, refuserent de marcher.

La paix est conclue.

Cabral ne laissa point de se mettre en Campagne; & le Gouverneur, persuadé que pour mieux assurer le succès de cette négociation il seroit bon de faire partir un Jésuite avec Cabral, en demanda un au Recteur du College de Buenos Ayrès, qui lui donna le Pere Strobl. Cette petite Armée étant arrivée à *la Sierra de Casuati*, qui est par les quarante & un dégrés de latitude Australe, & où l'on voit souvent des Aucaès & des Péguinchès qui y viennent acheter de la chair de Jument, Cabral y reçut la visite d'un Cacique, de qui presque tout ce Canton dépendoit, qui étoit accompagné de cinq autres Caciques, & qui débuta par faire de grandes plaintes des Espagnols. Il ajoûta même que toute sa Nation étoit sur le point de partir avec une nombreuse trouppe d'Indiens de la partie Méridionale, pour aller faire à Buenos Ayrès ce que le Cacique Bravo avoit fait à la Madeleine, lorsque le Cacique Yaati, (c'est celui qui s'étoit retiré de la Conception), étoit venu leur dire que les Peres de la Compagnie travailloient à une paix générale, dont tout le monde se-

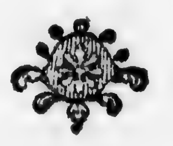
roit content ; que la même chose avoit été confirmée par la Sœur du Cacique Bravo, lequel devoit envoïer à la Conception un de ses Parents pour s'assurer de la vérité du fait, & de la disposition où étoient les Espagnols. 1743-47.

Le Pere Strobl prit la parole & répondit aux reproches du Cacique d'une maniere qui le satisfit. Il lui fit voir que ce n'étoit pas les Espagnols qui avoient commencé la guerre, & il ajoûta que le Gouverneur de Rio de la Plata étoit fort en état de la faire avec succès. Quelques Néophytes Montagnards, que le Missionnaire avoit amenés avec lui, travaillerent de leur côté fort efficacement à inspirer à leurs Compatriotes des sentimens de conciliation : le Cacique Yaati, toujours fidele à ses promesses, les seconda de son mieux ; enfin on demeura d'accord que toute hostilité cesseroit de part & d'autre, & que l'on feroit l'échange des Prisonniers. Le Cacique Bravo s'engagea même à retirer les Espagnols, qui avoient été vendus aux Aucaès & aux Peguinchès. Il fit des présens à tous ceux qui furent chargés de cette commission, & à tous les Caciques qui y étoient interessés, & tout étant ainsi reglé, on se sépara avec de grandes démonstrations d'amitié de part & d'autre.

Il ne restoit plus que de faire signer le Traité au Gouverneur de Rio de la Plata : quatre Caciques, deux Montagnards & deux Peguinchès, s'offrirent à le lui porter, & Dom Christophe Cabral accepta leur offre. Ils furent très bien reçus ; Dom

1743-47. Diegue Ortiz de Rozas, les combla d'amitiés & leur fit de fort beaux présens. Il y eut cependant quelques difficultés au sujet de plusieurs Femmes, qui aïant été prises par les Espagnols, & envoïées à la Conception, y avoient embrassé la Religion Chrétienne. Comme elles ne vouloient point entendre à retourner dans leur Païs au risque de perdre leur Foi, le Gouverneur ne crut pas devoir les y contraindre : mais il paroît que les Caciques n'insisterent point sur cet article. Ce qui est certain, c'est que ces généreuses Chrétiennes resterent à la Conception, & que les Caciques, charmés des bonnes manieres du Gouverneur, lui promirent en partant d'accélérer le plus qu'il leur seroit possible la liberté des Prisonniers Espagnols.

*Fin du vingt-unieme Livre.*



# HISTOIRE
## DU
# PARAGUAY.

### *Vingt-deuxieme & dernier Livre.*

## SOMMAIRE.

*ORDRE du Roi pour le réglement du Tribut dans les Réductions. Nouveau Gouverneur de Rio de la Plata. Cédule Roïale de Philippe V. Etat florissant de la Conception. Guerre civile dans cette Réduction, & comment on y remedie. Elle est transferée ailleurs. Arrivée d'une Frégate de Cadix à Buenos Ayrès. Sa destination. Elle part pour visiter la Côte occidentale de la Mer Magellanique. Description du Cap Blanc, L'Ile Grande, ou l'Ile des Rois. Le Port Desiré. Des Iles de* las Pinguinas, *des* Paxaros, *& de celle des Rois. Fontaine de Ramirez. Ile de Roldan. Description du* Port Desiré. *Lions marins. Avantages du Port Desiré.* Tempête *du Port de Sainte-Croix, Les approches du Port de Saint-Julien en venant du Sud. Description de la Baie de Saint-Julien. Rencontre singuliere. Erreurs des Navigateurs sur cette Baie. Description de cette Baie : précautions qu'il faut prendre*

*pour y entrer. De la Baie de* los Camarones, *ou de Saint-Joseph. Réduction dans les Montagnes de la Cordilliere. Femme de pierre sur la Riviere des Saules. Projet d'une Réduction dans les Montagnes.*

1744-47.

Ordre du Roi pour le réglement du Tribut dans les Réductions.

RIEN n'empêchoit plus les Missionnaires d'espérer qu'ils ne trouveroient plus désormais d'obstacle à répandre la lumiere de l'Evangile dans toute la Terre Magellanique. Le Gouverneur de Rio de la Plata de son côté, après l'avoir si heureusement pacifiée, se disposa à exécuter un ordre, qu'il venoit de recevoir du Roi son Maître, pour faire les visites des Réductions, & pour y régler la levée du Tribut, de maniere qu'il ne pût y avoir désormais aucune difficulté sur ce point. Les Jésuites avoient vivement sollicité cet ordre, parcequ'ils ne voïoient point d'autre moïen de faire cesser les calomnies, qu'on ne se lassoit pas de renouveller contre eux à ce sujet, & dès qu'ils apprirent qu'il étoit arrivé, le Pere de Rivarola se rendit à Santafé avec un grand convoi de provisions, pour conduire le Général à Yapeyu, où devoit se commencer la visite.

Nouveau Gouverneur à Buenos Ayrès.

Dom Diegue étoit sur le point de partir pour l'aller joindre, lorsqu'il apprit que Dom Joseph de Andonaegui, Brigadier des Armées du Roi, qui venoit le relever, avoit fait naufrage sur la pointe de *los Corretès*, qui est à une lieue & demie de Monte-Video; qu'il s'étoit sauvé dans sa Chaloupe avec son Epouse & tous son do-

mestique, mais que tout l'Equipage avoit péri avec le Vaisseau, qui s'étoit ouvert peu de tems après que Dom Joseph s'en étoit éloigné. Ce nouveau Gouverneur en arrivant à Buenos Ayrès, remit à Dom Diegue des Provisions du Roi, qui le nommoit Gouverneur & Président de l'Audience roïale du Chili, & lui permettoit de continuer à gouverner la Province de Rio de la Plata, jusqu'à ce que la saison fût propre pour le voïage du Chili; mais comme elle se trouvoit alors favorable, il voulut en profiter. 1744-47.

Cet incident fut cause que la visite des Réductions fut remise à un autre tems: car, outre que le nouveau Gouverneur ne pouvoit pas s'absenter de la Capitale de sa Province avant que d'avoir pris une connoissance des affaires qui lui permît de s'en éloigner, un second ordre du Roi, dont il étoit personnellement chargé, l'obligeoit à faire de grands préparatifs, qui demandoient beaucoup de tems. Voici de quoi il s'agissoit. Philippe V, sur les premieres nouvelles qu'il avoit eues que les Jésuites avoient formé une Réduction, laquelle étoit déja composée d'un assez grand nombre de Pampas, & de Montagnards Habitans de la Cordilliere qui sépare le Chili de la terre Magellanique, & que leur dessein étoit de fonder une nouvelle République Chrétienne dans cette vaste étendue de Païs, qui n'est bornée au Midi que par le Détroit de Magellan, avoit, par une Cédule Roïale du 5 de Novembre 1741, mandé au Gouverneur de

Cédule Roïale de Philippe V.

1744-47. Rio de la Plata, Dom Miguel de Salcedo, de favoriser de tout son pouvoir ce projet, de prendre sur sa Caisse tout ce qui seroit nécessaire pour la subsistance & l'entretien des Missionnaires, pour leurs Chapelles & pour les frais des Etablissemens qu'ils feroient, & de les faire escorter dans les voïages qu'ils seroient obligés de faire pour ce sujet, s'il en étoit besoin.

La guerre, qui étoit survenue entre les Espagnols & les Peuples dont la nouvelle République devoit être composée, n'avoit pas permis aux Missionnaires de faire autre chose, que de soutenir leur premiere Réduction, & nous avons vû ce qu'il leur en a coûté pour empêcher que ce projet ne s'évanouît tout-à-fait. Mais la paix étant faite, & le Roi Catholique paroissant s'intéresser beaucoup pour une si belle Entreprise, on ne voïoit plus rien qui pût faire obstacle à son exécution, d'autant plus que le Cacique Bravo, gagné par sa Sœur, promettoit de recevoir les Peres de la Compagnie, qui voudroient s'établir dans les Montagnes, & que les Nations méridionales étant beaucoup moins errantes que toutes les autres de ce Continent, on se flattoit qu'il y auroit beaucoup moins de difficultés à les réunir, outre qu'il y avoit à la Conception quelques Femmes de ces Nations, qui pourroient servir d'Interprêtes & de Catéchistes aux Missionnaires qu'on y enverroit.

Les choses en étoient là, & Dom Ortiz de Rozas prenoit déja des mesures avec le Provincial des Jésuites, pour profiter des

des bonnes dispositions, où paroissoient être les Indiens, lorsque son Successeur arriva à Buenos Ayrès. On avoit bien changé de langage dans cette Ville au sujet des nouveaux Chrétiens de la Conception; la part qu'ils avoient eue à la conclusion d'une paix si nécessaire & si desirée, avoit fait comprendre aux plus prévenus contre eux, que cette Réduction, qu'on avoit voulu faire passer pour un repaire de Traîtres, étoit un des plus forts remparts de la Province; & ceux qui s'étoient le plus déchaînés contre cet Etablissement, étoient les premiers à convenir qu'il pouvoit être d'une grande ressource contre les Nations Infidelles qui leur donnoient souvent de vives allarmes. 1744-47.

Etat florissant de la Conception.

La ferveur étoit plus grande que jamais dans cette Bourgade, où tous les Chefs, presque tous les Enfants, & plus de deux cents Adultes avoient déja reçu le Baptême, & tous les autres le demandoient avec les plus grandes instances. L'assiduité au service Divin, l'empressement pour être instruit de nos divins Mysteres, la docilité & l'attachement sincere pour les Pasteurs, & le goût pour la priere, pour les cérémonies de l'Eglise & pour le service divin ne pouvoient aller plus loin. Les Champs étoient cultivés & ensemencés, les Magasins bien fournis de grains & de provisions, les Troupeaux augmentoient tous les jours, & un si prompt & si prodigieux changement dans des Hommes vagabons & abandonnés à tous les vices, ne trouvoit croïance que dans ceux qui en étoient témoins

1744-47.

oculaires. Mais peu s'en fallut que les Habitans de Buenos Ayrès en ſe réconciliant avec eux, ne cauſaſſent la perte d'une Chrétienté, qui donnoit de ſi belles eſpérances.

Guerre civile dans la Réduction: comment on y remedie.

Comme on n'avoit pu encore empêcher que ces Indiens n'euſſent avec eux beaucoup de communication, parcequ'ils étoient ſouvent obligés d'aller à Buenos Ayrès, ſurtout pendant la guerre, & tandis qu'on traitoit de la paix, on y trouva moïen de leur faire prendre du goût pour l'eau-de-vie, & on les engagea même à en porter dans leurs Bourgades à l'inſu des Miſſionnaires. Ces Peuples ne ſavent ſe modérer ſur rien: bientôt l'ivrognerie s'introduiſit dans la Réduction, & y cauſa tous les déſordres qu'elle a accoutumé de produire parmi les Barbares. Mais comme il n'y eut d'abord que les Proſélytes nouvellement arrivés, qui ſe porterent à ces excès, & qu'ils ſe cacherent ſi bien, que les Miſſionnaires furent aſſez long-tems ſans pouvoir découvrir la ſource du mal, & prendre des meſures juſtes pour y remedier, il éclata tout-d'un-coup comme un feu caché ſous la cendre, qu'on n'apperçoit qu'au moment qu'il menace d'un embraſement général.

Juſques-là il n'avoit encore paru à la Conception aucun reſte de l'inimitié, qui avoit long-tems duré entre les Pampas Magdaleniſtes & les Matanceros. (J'ai dit plus haut ce qui avoit donné lieu à ces dénominations.) Ils étoient de deux Tribus différentes, & avoient preſque toujours

été Ennemis. La Religion avoit paru réconcilier ceux qui s'étoient convertis à la Foi; mais leur animosité mutuelle n'étoit encore qu'assoupie; l'ivresse la réveilla. La fureur s'empara des esprits, on en vint aux armes, & il y eut bien du sang répandu. Les Missionnaires ne furent plus écoutés, & coururent même bien des risques. Il fallut avoir recours au Gouverneur, qui au premier avis qu'il en eut, envoïa un détachement de Soldats à la Conception. Les plus coupables furent saisis, & envoïés à la Forteresse de Monte-Video : le Détachement resta dans la Bourgade tout le tems qu'il fut nécessaire pour y rétablir l'ordre : l'eau-de-vie disparut ; on prit de bonnes mesures pour empêcher que personne n'en vendît aux Indiens, & la cause du mal aïant cessé, il ne resta qu'un repentir sincere du passé. 1744-47.

La Réduction est transferée ailleurs.

Il fallut ensuite remedier à un autre inconvénient, auquel on n'avoit pas fait d'abord assez d'attention. Il regnoit à la Conception des maladies qui revenoient tous les ans; mais la beauté du lieu, jointe à bien des commodités qu'on y trouvoit, empêchoit de faire réflexion que le terrein y étoit trop bas, & trop souvent inondé par les grandes pluies, ce qui rendoit l'air assez mal sain pendant l'Eté. On la fit enfin, on chercha un autre Emplacement, & on le trouva sur une petite Colline bien boisée & plus éloignée de quatre lieues de la Mer, par les trente-cinq dégrés de latitude Australe. Il fallut y

1744-47. recommencer tous les travaux, auxquels on avoit eu bien de la peine à engager les Indiens, & on eut la consolation de voir, à la maniere dont ils s'y porterent, qu'ils s'étoient sincerement réconciliés entre eux, & de les trouver plus dociles que jamais à la voix de leurs Pasteurs.

Arrivé d'une Frégate de Cadix à Buenos Ayrès. Sa destination.

Cette affaire étoit à-peine consommée, qu'on vit arriver à Buenos Ayrès une Frégate du Roi, nommée *le Saint-Antoine*, de cent-cinquante tonneaux, montée de huit pieces de canons, & commandée par Dom Joachim de Olivarez, Régidor de Cadix, d'où elle étoit partie. Philippe V en avoit choisi les Pilotes parmi les plus habiles d'Espagne : le premier étoit Dom Diegue Varela, Biscayen ; & le second, Dom Basile Ramirez, de Séville : & ce Prince voulut que le Pere Joseph de Quiroga, Jésuite, qui avant que d'entrer en Religion, avoit long-tems navigé, & avoit la réputation d'être un très habile Homme de Mer, s'y embarquât aussi. Ce Pere attendoit depuis quelque tems une occasion pour aller se consacrer aux Missions du Paraguay, & il profita avec joie de celle-ci. Comme la Frégate étoit destinée à ranger la Côte occidentale de la Mer Magellanique le plus près qu'il seroit possible, depuis Buenos Ayrès jusqu'au Détroit de Magellan, le Pere de Quiroga étoit chargé des observations qu'on y pourroit faire pour la bien connoître. Il avoit ordre de se faire accompagner de deux autres Jésuites du Paraguay ; & ce furent les

1745-47.

Peres Matthias Strobl & Joseph Cardiel, sur qui le choix tomba. La premiere vûe de Philippe V dans cette Entreprise étoit de savoir si on rencontreroit sur cette côte des Peuples disposés à se réunir sous la conduite des Jésuites pour embrasser le Christianisme, & former des Réductions sur le modele de la Conception; la seconde, d'examiner si on y pourroit trouver quelque Port commode, qu'on pût fortifier pour servir de relâche aux Vaisseaux Espagnols en cas de besoin, s'assurer d'une entrée facile dans ce Continent, & empêcher que d'autres Nations ne s'y établissent.

Elle part pour visiter la Côte occidentale de la Mer Magellanique.

Comme le Gouverneur de Rio de la Plata avoit été prévenu par la Cour de Madrid sur cette Entreprise, tout se trouva prêt à l'arrivée de la Frégate, & elle remit à la voile le 15 de Décembre 1745, pour se rendre à Monte-Video, où le Capitaine devoit choisir dans la Garnison de cette Place un nombre de Soldats, destinés à rester dans le Port qu'on auroit jugé propre à un Etablissement: les Peres Strobl & Cardiel devoient y rester aussi, tant pour y contenir les Soldats dans le devoir, que pour travailler à y réunir le plus d'Indiens qu'il seroit possible. Quoique Monte-Video ne soit qu'à cinquante lieues de Buenos Ayrès, la Frégate ne put y mouiller l'ancre que le 13. Toute la Garnison s'offrit de bonne grace pour faire cette Campagne; mais il ne se trouva de place que pour vingt-cinq Soldats, qui furent mis sous les ordres de l'Alferez Roïal, Dom

1745-47. Salvador Martin del Olmo (1). On leva l'ancre le sept, à quatre heures & demie du matin, le vent se tenant entre le Nord & le Nord-Ouest; mais comme il négea tout le jour, on passa l'Ile de *Florès* sans la voir.

Le Dimanche 19, on mouilla à trois lieu de l'Ile de *Lobos*, qui restoit au Nord-Nord-Ouest, & qui a trois quarts de lieues de long. Elle court Est-Sud-Est & Ouest-Nord-Ouest. Elle a à l'Est-Sud-Est une chaîne de Rochers cachés sous l'eau, dont il faut bien se garder d'approcher. Ce jour-là l'Equipage commença une neuvaine en l'honneur de Saint François Xavier, qu'il prit pour son guide & son protecteur dans cette Entreprise, & s'engagea de son plein gré à y ajoûter des exercices de piété, dont tout le monde s'acquitta avec beaucoup d'édification; la neuvaine finit par une Communion générale, dont personne ne se dispensa. Tous s'accorderent même à subir une pénitence, qui fut marquée pour chaque jurement, qui échaperoit.

Description du Cap Blanc.

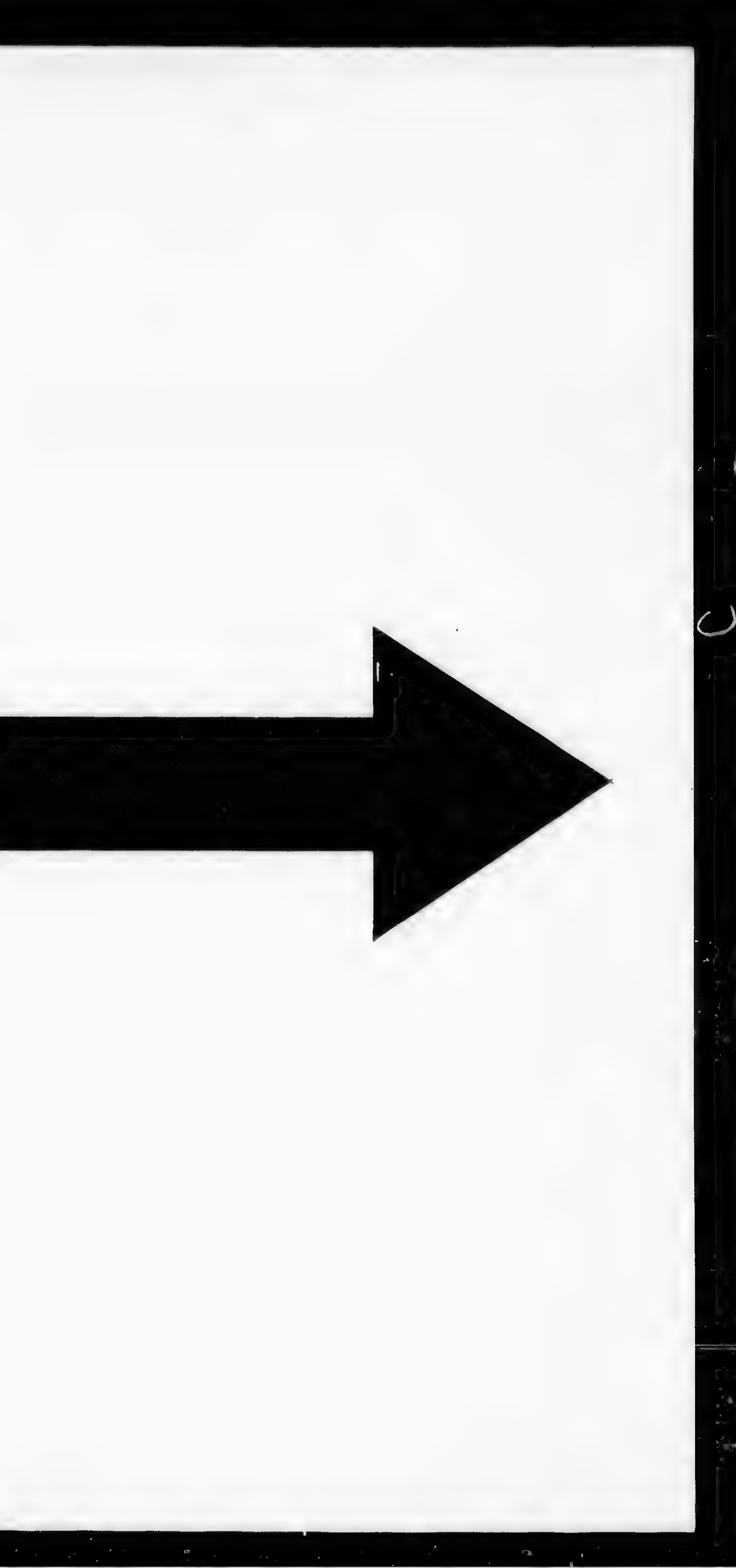
Le vingt & un on prit hauteur, & on trouva trente-cinq dégrés onze minutes de latitude australe; le Dimanche vingt-six, trente-huit dégrés trente-quatre minutes, vent de Sud-Est, & la Mer un peu grosse. Le Lundi vingt-sept, trente-six dégrés trente-six minutes, grand froid. Le Mardi vingt-huit, trente-neuf dégrés

(1) Le Journal de ce Voïage a été mis en ordre par le Pere Loçano sur les Mémoires des Peres de Quiroga & Cardiel.


Tome. II. pag. 175
Pl. 5.
70
69
68
59
58
57
35
Riviere
de la Plate

neuf minutes ; on s'estimoit par les trois cents vingt-trois dégrés cinquante-sept minutes de longitude. L'après midi on jetta la sonde, & on trouva cinquante-deux brasses, sable fin & gris. On commença là à voir quelques Baleines. Mercredi vingt-neuf, beau tems, calme, plus grand froid qu'il ne fait dans cette saison en Espagne ; quarante dégrés cinquante-six minutes de latitude, trois cents vingt-deux dégrés dix-sept minutes de longitude. Mercredi cinquieme de Janvier 1746, à dix heures du matin, on découvrit le Cap blanc au Sud-Sud-Est, & la Côte du Nord, qui forme une grande Plage en forme d'Anse. Les Navires y peuvent mouiller à l'abri de la terre qui est fort haute, & rase comme celle du Cap de Saint-Vincent. Le Pere de Quiroga l'estima au Sud-Est, quart de Sud par les quarante-six dégrés, quarante-huit minutes de latitude ; d'où il jugea que le Cap Blanc étoit par les quarante-sept : ce qu'il faut bien observer, pour ne pas confondre ce Cap avec une autre pointe d'une Terre haute & plate, qui a une ouverture semée de pointes de Rochers, d'une terre blanche, & qui s'étend jusqu'à la Mer. Suivant la route qu'on avoit faite depuis Buenos Ayrès, la longitude du Cap Blanc doit être de trois cents treize dégrés trente minutes. On ne trouve point de fond sur toute cette Côte avec la sonde ; mais à la pointe du Cap Blanc, on voit comme un Rocher qui paroît coupé en deux, & plus au Sud une pointe de terre basse ; ensuite la 1746-47.





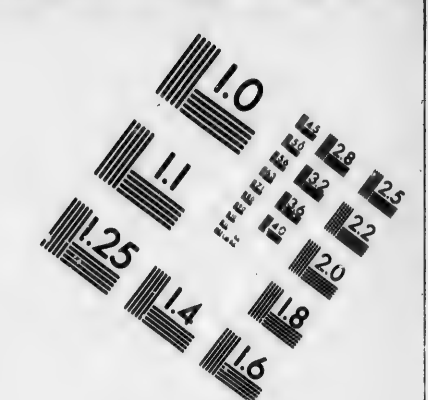
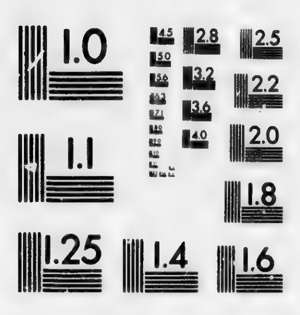
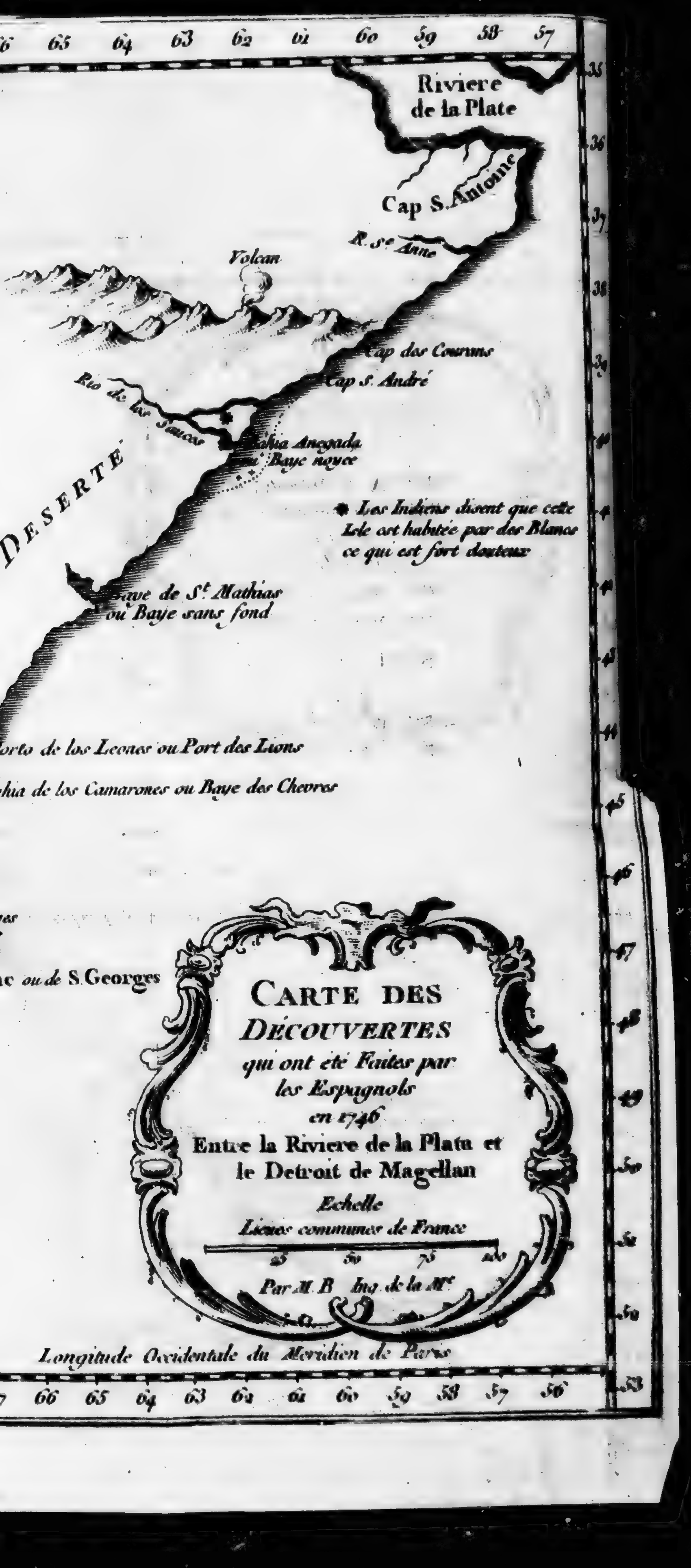



**IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)**




6″


70 69 68 67 66 65 64 63
Rio de los Sauces
COSTE DESERTE
Cap Redondo
Cap St. Helene
Cap des deux Bayes
Cabo dus Matas
ou Cap des Buissons
Cap S. Georges
Cap Blanc ou de S. Georges
Port Desiré
I. des Rois
Fontaine
R. S. Denis
Cap Lookout
Petits Lacs ou il y a du Sel
Baye S. Julien
Cap de las Barreras
Mont S. Inos
Riviere et Port St. Croix
Grande Ance
Ance S. Pierre
Rio dos Gallejos
Cap des Vierges
72 71 70 69 68 67 66 65 64 63



Riviere de la Plate
Cap S. Antoine
R. S.te Anne
Volcan
Cap des Courants
Cap S. André
Rio de los Sauces
Bahia Anegada ou Baye noyée
DESERTE
Les Indiens disent que cette Isle est habitée par des Blancs ce qui est fort douteux
Baye de St. Mathias ou Baye sans fond
Porto de los Leones ou Port des Lions
Bahia de los Camarones ou Baye des Chevres
ou de S. Georges
CARTE DES DÉCOUVERTES qui ont été Faites par les Espagnols en 1746 Entre la Riviere de la Plata et le Detroit de Magellan
Echelle
Lieues communes de France
25 50 75 100
Par M. B. Ing. de la Mne.
Longitude Occidentale du Meridien de Paris

1746-47. Côte court Nord & Sud, & forme une Anse fort grande jusqu'au *Port désiré*.

L'Ile grande, ou l'Ile des Rois.

Le Port Désiré.

Le Jeudi sixieme, on se trouva au Sud du Cap Blanc, à quatre lieues de la Côte, la Frégate portant sur l'*Isle Grande*, qu'on trouve avant que d'entrer dans le Port désiré. Comme c'étoit le jour de l'Epiphanie, on lui donna le nom de l'*Isle des Rois*, que quelques relations lui avoient déja donné. Toute cette Anse, qui est entre le Cap Blanc & le Port Désiré, est assez haute avec quelques ouvertures pleines de buissons & de sabines. La Frégate entra le même jour dans le Port par le Nord de l'Isse des Rois. Son entrée est reconnoissable par un Islet blanc comme la nége, qui est un peu en dehors. Du côté du Sud, il y a comme une terre assez élevée, surmontée d'un Rocher qui paroît comme un tronc d'arbre coupé & fourchu. Des deux côtés de l'entrée du Port il y a de semblables Rochers assez hauts, qui semblent avoir été coupés, & celui qui est du côté du Nord, vû d'une ou deux lieues, paroît un Château. Vers le soir le Pere Cardiel & les deux Pilotes allerent à terre, & trouverent que la marée commençoit à monter à sept heures du soir. Ils apperçurent sur le rivage de petites lagunes, dont la superficie étoit une croute de sel de l'épaisseur d'une réale d'argent.

Des Isles de las Pinguinas & de los Paraxos.

Le Vendredi sept, la marée commença à monter à sept heures quinze minutes du matin. Le Pere Cardiel retourna à terre vers les neuf heures avec l'Alferès & seize Soldats, pour voir s'ils rencontreroient



Soldats, pour voir s'ils rencontreroient

des Indiens ; dans le même tems le Capitaine, les deux Pilotes, les Peres Strobl & de Quiroga, le Caporal & quelques Soldats s'embarquerent dans la chaloupe pour achever de bien reconnoître le Port ; ils tournerent à l'Oueſt, côtoïerent toute la partie du Sud de l'Iſle des *Pinguinas*, ſonderent le Canal juſqu'à l'Iſle de *los Paxaros*, paſſerent entre cette Iſle & la Terre ferme, remonterent un petit courant tout couvert de cannes, qui paroiſſoit une Riviere à l'abri de tous les vents, débarquerent dans le Continent, monterent ſur les plus hautes collines pour obſerver le Païs, qui leur parut fort ſec, plein de crevaſſes, ſemé de monticules, de Rochers & de pierres à chaux, & ſans aucun arbre, ſi ce n'eſt dans quelques fonds, où il y en a de très petits & beaucoup de buiſſons & de halliers. Telle eſt toute la Côte ſeptentrionale de ce Port, depuis l'Iſle de *los Paxaros*, qui couvre une petite Anſe fort sûre, où toutes ſortes de Bâtiments pourroient hiverner. Ils en trouverent une autre plus à l'Oueſt ſur la même Côte ſeptentrionale de ce Port, & vis-à-vis de l'Iſle des Rois. Ils y chercherent de l'eau, & ne trouverent qu'un ancien puits, dont l'eau leur parut fort ſaine. C'eſt la ſeule, dit-on, que des Hollandois aient trouvée en viſitant ce Port. 1746-47.

Le Pere Cardiel monta avec quelques-uns de ſa Trouppe ſur une Montagne très haute, trouva ſur la cime un grand monceau de pierres, qui couvroit un Squelete preſque pourri, d'une taille ordinaire, & non


PLAN
DU
PORT S$^{T}$ JULIEN
Suivant les Observations
des Espagnols en 1746.
Par M. Bellin Ing. de la Marine
1756.

2



LIEN
ations
746.
Marine
Entrée
Echelle
de deux Lieues communes de France
1
2

1746-47. pas de cette taille gigantesque, que l'Auteur du voïage de Jacques le Maire donne aux Habitans de ce Païs-là. Du reste, après avoir bien parcouru tout ce Païs, ils ne trouverent aucun vestige qui leur fît connoître qu'on y eût passé; pas un seul arbre, mais seulement quelques buissons; point d'eau douce, & ils y seroient peut-être morts de soif, si quelques jours auparavant il n'avoit beaucoup plu, ce qui leur fit trouver un peu d'eau dans le creux des Rochers. La terre ne leur parut pas même propre pour y rien semer, ni planter, & l'on n'y trouve pas une seule vallée.

Le Païs, qu'ils découvrirent de la cime des plus hautes montagnes, leur parut meilleur; mais dans tout celui qu'ils parcoururent, un Homme ne trouveroit pas de quoi vivre, ni de quoi se bâtir une cabane. Ils n'y apperçurent pas un seul Animal, mais seulement des traces d'un ou deux Guanacos (1), & quelques petits oiseaux; vers le soir du même jour, ceux qui étoient restés sur la Frégate, virent un chien qui leur paroissoit domestique, qui aboïoit de toute sa force, & qui sembloit vouloir gagner leur Navire; mais l'équipage ne jugea pas à propos de s'en charger. A l'entrée de la nuit tout le monde se rembarqua.

Ile de las Peñas. Ile d'Olivarez, & celle des Rois.

Le lendemain le Pere Cardiel, & tous ceux qui l'avoient accompagné la veille, se firent débarquer du côté du Sud, & ceux qui avoient été dans la chaloupe, y rentrerent pour faire le tour du Port,

(1) Ou Livamcos.

aïant pris des vivres pour quatre jours. Ils tournerent par l'Ouest jusqu'à la pointe orientale d'une Isle, à laquelle ils donnerent le nom d'Olivarès, en l'honneur du Capitaine, & de-là étant entrés dans un Canal étroit, qui sépare cette Isle du Continent, dont la pointe occidentale forme une petite Anse, ils eurent bien de la peine à la gagner, encore ne purent-ils pas aller jusqu'à terre, leur chaloupe aïant échoué de marée basse; de sorte qu'il leur fallut attendre qu'elle montât. Aïant ensuite débarqué à cette Terre, le Pere de Quiroga observa de l'endroit le plus élevé de l'Isle, que le Canal du Port court quelques lieues à l'Ouest Sud-Ouest. Il s'assura ensuite avec les deux Pilotes de la position de l'Isle de *las Peñas*, & de celle des Rois. Ils trouverent dans l'Isle d'Olivarès quelques Lievres, des Autruches, & du marbre de différentes couleurs; mais point d'eau douce, & par-tout un terrein sec & aride. Ils rencontrerent quelques huitres à la pointe occidentale, & les Matelots pêcherent de grosses & de petites perles, mais de nulle valeur.

1746-47.

Le Dimanche neuvieme, ils rangerent de nouveau la Côte du Sud, allant à l'Ouest Sud-Ouest, puis ils passerent à la Côte du Nord pour voir s'ils pourroient faire de l'eau. Ils trouverent sur les dix heures du matin un petit ruisseau, qui sort d'une source assez abondante, laquelle tombe du haut d'une Colline éloignée de cinq lieues de la Mer; mais l'eau qu'ils en tirerent, ressembloit plus à celle d'un puits,

Fontaine Ramirez.

1746-47. qu'à celle d'une fontaine ou d'une Riviere : du reste l'endroit est fort commode pour en puiser autant qu'on en veut. Comme c'étoit le second Pilote, qui avoit fait cette découverte, cette Fontaine fut nommée la *Fontaine de Ramirez*. Tout le Païs d'alentour est de même nature que ceux qu'on avoit vus jusques-là, & on n'y apperçut pas un seul arbre.

Ile de Roldan.

Le Lundi dix, ils continuerent à naviger sur le même Canal, toujours à l'Ouest Sud-Ouest, jusqu'à une Isle toute couverte de Rochers, qui fut nommée *Isle de Roldan* : quand ils en furent Nord & Sud, ils trouverent que le fond alloit toujours en diminuant depuis quatre brasses jusqu'à une, & qu'alors le Canal n'étoit plus qu'un bourbier. Ils retournerent à bord, & ils y arriverent presqu'en même tems que le Pere Cardiel. Celui-ci avoit trouvé par tout un païs de même nature que les autres, mais moins rude : & environ à deux milles de la Mer il découvrit une source d'eau assez potable, quoiqu'un peu saumâtre.

Description du Port Désiré.

De tout cela, le Pere de Quiroga conclut dans son Journal, que je ne fais ici qu'abreger, que le Port Désiré est un des meilleurs Ports du monde, mais très inutile, tout y manquant pour faire un Etablissement, & le Païs ne pouvant rien produire de ce qui est nécessaire à la vie. Mais on y trouve de quoi faire du verre & du savon ; beaucoup de marbre veiné de blanc, de noir & de verd ; quantité de pierres à chaux ; de grands Rochers de

1746-47.

pierres à fusil, blanches & rouges, qui renferment un talc aussi brillant que le diamant; quantité de pierres à aiguiser & d'autres qui paroissent du vitriol. Quant aux Animaux, on n'a vû dans le Continent voisin que quelques Guanacos, quelques Lievres & quelques Renards fort petits.

Lion Marin.

Dans les petites Isles que renferme l'enceinte du Port, on trouve des Lions Marins : c'est le nom que les Navigateurs ont donné à un Amphibie, qu'ils représentent sur leurs Cartes avec de longues crinieres qu'il n'a point : il a seulement au cou un peu plus de poil que sur le reste du corps, mais ce poil n'a pas plus d'un doigt de long : du reste il tient plus du Loup Marin que de tout autre Animal connu; mais il est plus gros que ceux de Rio de la Plata. Les plus grands sont de la taille d'un Bœuf de trois ans. Ils ont la tête & le cou d'un Veau : les piés de devant sont des nageoires qu'ils étendent comme des aîles; ceux de derriere ont cinq doigts, dont il n'y en a que trois qui aient des ongles. Tous ne sont pas de la même couleur; il y en a de rouges, de noirs & de blancs; leur cri ressemble au meuglement des Vaches, & on l'entend d'un quart de lieue. Ils marchent fort lentement, & ont une queue de Poisson. Ils se défendent fort bien quand on les attaque, & dès qu'on en attaque un, tous les autres viennent à son secours. Ils vivent de poissons, ce qui apparemment est cause qu'il ne faut pas compter sur la pêche dans ce Port. L'équi-

1746-47. page du Saint-Antoine n'y put prendre qu'un Coq marin, quelques Anchois, & quelques Calemars.

Avantages du Port Désiré.

La latitude du Port Désiré, est selon le Pere de Quiroga & les deux Pilotes, de quarante-sept dégrés quarante-quatre minutes, & sa longitude de trois cents treize dégrés seize minutes. Son entrée est fort étroite, & très aisée à fortifier. On peut même fermer par une chaîne de fer, non-seulement cette entrée, mais encore le Canal qui court Est & Ouest, jusqu'à la pointe orientale de l'Isle d'Olivarez, où il ne peut entrer qu'un Vaisseau à la fois. Tous peuvent mouiller jusqu'à l'Isle de Roldan, mais le meilleur ancrage est à l'Ouest de l'Isle des Pinguinas, où les Navires sont à l'abri de tous les vents. On peut encore en faire mouiller deux fort sûrement entre l'Isle de los Paxaros & le Continent; car quoiqu'on y ait à essuïer quelques raffales d'un vent assez violent, qui vient de terre entre les Montagnes, ils ne peuvent incommoder les Vaisseaux, & n'agitent pas même beaucoup la Mer.

Le Mardi onzieme, on leva l'ancre, & on prit la route du Port de *Saint-Julien*. On observa que depuis les quarante-huit dégrés quarante-huit minutes de latitude, jusqu'à ce qu'on ait cinquante-deux minutes, la Côte forme une Anse, au milieu de laquelle il y a une petite Isle & un écueil à une demie lieue de Terre; que cette Terre court Sud-Ouest & Sud-Ouest-quart-de-Sud; qu'elle est haute, mais qu'au bas de la Côte elle forme une plage, qui em-

pêche de l'approcher de près ; qu'on n'y voit ni arbre, ni rien qui puisse récréer la vûe, mais seulement une chaîne de Montagnes pelées. Vers les six heures du soir les Pilotes, qui appercevoient devant eux des bas fonds, jetterent la sonde, & trouverent quinze brasses, fond de gravier; mais le vent étant tombé, le Jeudi treize, ils mouillerent à vingt brasses, & on passa la nuit sur une ancre. 1746-47.

Le Vendredi quatorze, on appareilla à cinq heures du matin, & on tira au Sud-Est pour se tirer des bas fonds, qui s'étendent au Nord-Ouest, & sur lesquels il n'y avoit que six brasses d'eau. On les découvre après deux milles de distance, & ils sont à deux lieues & demie de la Côte. En cet endroit, qui est par les quarante-huit dégrés cinquante-six minutes de latitude, la Côte court Sud-Ouest-quart-de-Sud & Sud-Sud-Ouest. A trois heures après midi une de ces trompes de Mer, qu'on appelle *Siphons*, parcequ'elles en ont un peu la figure, parut au Sud-Ouest; c'étoit un vent de Tourbillon, qui partoit d'une nuée fort obscure; ce qui n'est pas ordinaire, les Siphons sortant presque toujours d'une petite nuée blanche. Celui-ci fit le même effet que les autres, qui est d'attirer l'eau de la Mer, & d'en former une colomne, que le vent chasse : malheur au Vaisseau qu'elle rencontreroit sur sa route, elle le submergeroit dans le moment. On tire ordinairement dessus un coup de canon pour la faire crever ; mais il paroît qu'ici on se contenta de carguer toutes les voiles

1746-47. jusqu'à ce qu'elle fût passée. Après qu'on eut rangé la Côte jusqu'au quarante-neuvieme dégré quinze minutes, on fut surpris de ne point voir l'entrée du Port de Saint-Julien, ce qui fit juger qu'il est plus au Sud, qu'il n'est marqué dans les Cartes. Alors le vent continuant d'être favorable, on résolut de faire route jusqu'au Détroit, & de remettre au retour la visite du Port de Saint-Julien. La variation de l'aiguille aimantée étoit en cet endroit de dix-neuf dégrés.

Le Samedi quinze, le vent étoit au Nord-Est: on fit le Sud-Ouest. Depuis le quarante-neuvieme dégré dix-huit minutes, la Côte court au Sud-Ouest; elle est droite, & on peut la ranger de près sans courir aucun risque. La Terre est basse: on n'y trouve qu'une avance fort haute, qui paroît d'abord comme une grande muraille, & sur toute cette Côte on ne voit pas un arbre. Le même jour à trois heures du soir, on découvrit au Sud-Ouest la Montagne de Rio de Santa-Cruz, qui est une pointe de Terre fort haute, terminée par un Rocher qui s'éleve aussi fort haut. On en étoit Est & Ouest à cinq heures, sur quatorze brasses de fond de gravier, & à deux milles de Terre. Comme on avoit vû dans quelques Cartes une Baie marquée au Sud du Cap de *Sainte-Agnès*, on fit route pour y aller mouiller pendant la nuit, & ranger ensuite la Terre; mais on touva qu'il n'y a point de Baie en cet endroit, & que la Côte s'étend en droite ligne, & court au Sud-Est-quart-de-Sud.

A neuf heures du soir le vent se renforça : on diminua les voiles & on mit le Cap au Sud-Est. Le vent augmentant encore, la Mer devint fort grosse ; on serra la grande voile, & on courut avec la seule Misaine. La tempête continuant, on fit à mâts & à cordes le Nord-Est ; on ferma les écoutilles, & on assura le Navire le mieux qu'il fut possible. On passa ainsi toute la nuit avec beaucoup d'incommodités. 1746-45.

Le Dimanche seize, il n'y eut point de changement jusqu'à deux heures après midi. Alors, le Navire recevant des coups de Mer qui le remplissoient d'eau, les coffres, & tout ce qui n'étoit pas bien amarré, étoient emportés d'un bout à l'autre entre les ponts, & personne ne pouvoit se tenir debout, ni même assis, ni couché. Le second Pilote reçut même en commandant la manœuvre un si grand coup à la tête, qu'il en eut le visage tout meurtri. A deux heures la Mer devint plus calme, on cargua la grande voile & la Misaine, & on se trouva par les cinquante dégrés onze minutes de latitude, & par Estime à trois cents onze dégrés trois minutes de longitude. Tempête.

Le dix-sept beau tems, on apperçut la Riviere de Sainte-Croix à l'Ouest, & on rangea la Côte, qui forme une grande Anse en demi-lune depuis la Riviere de Sainte-Croix, jusqu'à l'Anse de Saint-Pierre : par-tout, la Côte est aussi aride & & aussi dépourvue d'arbres, que toutes celles qu'on avoit déja passées. Le dix-huit, on acheva de ranger l'Anse, & à

1746-47. six heures du matin on apperçut une séparation, qu'on prit pour l'embouchure d'une Riviere; mais quand on fut vis-à-vis, on ne vit que des bas fonds, où les vagues de la Mer alloient s'amortir. On mouilla à cinq brasses, & le premier Pilote alla sonder avec la chaloupe, pour voir s'il pourroit trouver un bon mouillage. Il n'en trouva point, & l'on appareilla pour chercher, en suivant la Côte, *Rio de Gallejos*, qu'on croïoit un peu plus au Sud. On prit hauteur à midi, & l'on trouva cinquante & un dégrés quarante minutes de longitude.

Le Mercredi dix-neuf à cinq heures & demie du matin, on prit un peu le large, & on suivit la Côte jusqu'à un Cap fort haut, duquel sort une pointe, qui forme un bas fond, où l'on ne trouva que six brasses. Un peu plus loin au Sud, on apperçut une grande ouverture: on jetta l'ancre, & le Pilote alla voir si ce n'étoit pas l'embouchure de *Rio de Santa-Cruz*, ou de *Rio de Gallejos*, ou bien quelque Port. Il revint à l'entrée de la nuit, & dit que l'ouverture qu'on avoit apperçue, étoit au Sud, & que pour y arriver, il falloit passer la pointe d'un bas fond qui s'étend très loin, sur lequel les vagues venoient s'amortir. Il avoit trouvé sur la Plage une Baleine morte, beaucoup de traces de différents animaux, & comme les restes d'un campement, où l'on avoit mis le feu, ce qui fit espérer que le lendemain on trouveroit un Port & des Indiens.

Le Jeudi vingt, on leva l'ancre à cinq

heures du matin pour s'approcher de l'ouverture, & on y jetta l'ancre à six brasses. Le premier Pilote en sonda le milieu & le côté du Sud, & de retour à bord, dit qu'il n'y avoit nulle part de sûreté. On se trouvoit alors par les cinquante-deux dégrés vingt-huit minutes latitude, dans un endroit où la marée montoit fort haut. On avoit mouillé par six brasses, & en trois heures de tems la marée baissa de trois, & recommença de monter à trois heures après midi. On avoit reconnu que toute la Côte jusqu'au Cap des Vierges, qui est à l'entrée du Détroit de Magellan, est une Terre basse, qui court au Sud-Est, & que l'on n'étoit plus qu'à quatorze lieues de ce Cap. Comme il n'y avoit point d'ordre du Roi pour entrer dans le Détroit, & que dans l'espace des quatorze lieues qui restoient à faire, aucun Routier ne marquoit ni Port, ni Riviere, non plus qu'à l'entrée du Détroit, où il y a d'ailleurs beaucoup de risques à courir, le Capitaine prit le parti de se borner à bien reconnoître la Riviere de Sainte-Croix, qu'il jugeoit ne devoir pas être si loin au Sud que les Cartes le marquoient, & par conséquent qu'il falloit remonter au Nord, ce qu'il fit sur-le-champ. 1746-47.

Le lendemain vingt & unieme à midi, on se trouva par les cinquante & un dégrés vingt-quatre minutes; le vingt-deux à sept heures du soir, il tonna & plut beaucoup; on fit le Nord-Est: & le vingt-trois au point du jour, on se trouva sur la Côte qui court au Sud du Port de Sainte-Croix, Du Port de Sainte-Croix.

1746-47. à l'Est duquel on mouilla vers les dix heures & demie, à un demi mille de Terre, sur neuf brasses d'eau, par les cinquante dégrés vingt minutes de latitude. Le premier Pilote alla dans la chaloupe chercher une entrée ; il la trouva à la Bande du Nord, & fut persuadé que c'étoit l'embouchure de la Riviere. Mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trompé, & au bout d'une heure & demie il retourna à bord, ne pouvant plus tenir contre le courant de la marée qui baissoit. A trois heures du soir elle avoit baissé de six brasses, & on craignit de se trouver à sec, parceque, quoiqu'elle fût encore dans sa plus grande force, on commençoit à découvrir à côté du Navire des bancs de sable & des écueils, ce qui obligea d'aller chercher ailleurs un mouillage plus sûr. Mais à-peine avoit-on commencé à manœuvrer, qu'on s'apperçut qu'on étoit environné de toutes parts de bancs de sable, & qu'il n'y avoit pas moïen de se tirer de-là. On rejetta donc l'ancre, & à minuit la marée étant haute, on voulut en profiter ; mais elle commençoit à baisser lorsque l'ancre fut tirée, & on n'osa risquer de tenter le passage dans l'obscurité de la nuit.

Le vingt-quatre, on fit voiles de marée haute à onze heures du matin ; & délivré de tous les écueils, dont l'entrée de la Riviere de Sainte-Croix est embarassée, on se contenta d'avoir reconnu que ce Port est impratiquable. Il ne l'a pourtant pas toujours été, & de grands Vaisseaux y sont entrés sans beaucoup de peine. Ovie-

do dit, qu'en 1526 le Commandeur de Loaysa y mouilla avec son Escadre, & Herrera ajoûte qu'il y donna la carene à sa Capitane. Ce même Auteur rapporte encore qu'en 1520, Magellan resta tout le mois de Septembre & le mois d'Octobre dans le Port de Sainte-Croix, où il fit une grande provision de poissons. Enfin en 1618, les Freres Nodales y passerent en allant au détroit de le Maire, & la relation de leur voïage en parle comme d'un bon Port : mais depuis ce tems-là les marées qui y sont très fortes, y ont formé des bancs de sable, qui le rendent inaccessible ; le Pere de Quiroga observa que le flux y est de six heures, & le reflux d'autant. 1746-47.

Le vingt-cinq, vents de Sud-Ouest, & de Sud-Sud-Ouest, la Mer fort agitée, comme elle l'est toujours dans ces Parages, quand le vent est fort. Le vingt-six grand froid. Le vingt-sept, quarante-neuf dégrés dix-sept minutes de latitude. Depuis Santa-Cruz, païs fort uni, & avec toutes les apparences d'être absolument stérile, on ne voit pas un seul arbre ni une colline, jusqu'à ce qu'on soit par les quarante-neuf dégrés vingt-six minutes ; mais delà jusqu'à ce qu'on découvre le Cap Blanc, qui est, comme nous l'avons dit, par les quarante-sept dégrés, on voit quelques chaînes de Montagnes & des collines assez hautes qui s'étendent au Nord. Le Samedi vingt-neuf, on ne fit que louvoïer de l'Est à l'Ouest, parceque le vent étoit contraire ; le lendemain on fit la même manœu-

1746-47. vre à cauſe de la violence du vent, qui tournoit ſans ceſſe du Nord à l'Oueſt, & qui s'étant jetté au Sud-Oueſt, devint encore plus violent, mit la Frégate en grand danger, & obligea de mettre à la cape avec la ſeule miſaine. Il augmenta encore le Lundi trente & un juſqu'à dix heures du matin, & la tempête ne pouvoit croître ſans faire périr le Navire; mais à midi elle commença à diminuer, & on fit l'Oueſt pour ſe rapprocher de la terre, qu'on avoit perdue de vûe. On faiſoit alors une ſeconde neuvaine en l'honneur de Saint-François-Xavier : elle finit le jour de la Chandeleur, & preſque tout le monde communia.

Les approches du Port de St-Julien en venant du Sud.

Le premier de Fevrier, on continuoit la route à l'Eſt, mais les courants faiſoient dériver au Sud. On reconnut enfin la Terre à neuf heures du matin; on prit hauteur à midi, & on trouva quarante-neuf dégrés cinq minutes. Tout le reſte du jour, on ne put courir que des bordées, & la nuit vint ſans qu'on pût approcher aſſez de la Terre pour les reconnoître. On mouilla à trois lieues de la Côte, qui depuis les quarante-huit juſqu'au quarante-neuf dégrés eſt bordée d'écueils à trois lieues en large, ſans qu'on puiſſe trouver aucun abri en cas de diſgrace. Le trois, on ne put encore rien découvrir, & on ſe trouva à midi par les quarante-huit dégrés. Le quatre on ne vit encore aucune apparence de Port. Le cinq on étoit à trois lieues de Terre, quarante-huit dégrés vingt-quatre minutes. A trois heures après midi, on étoit Eſt & Oueſt

des écueils, que le Pere Feuillé place par les quarante-huit dégrés dix-sept minutes. Celui qui avance le plus en Mer, & qui est à six lieues de Terre, ressemble à un Navire sans mâts & sans agrêts. Sous la même latitude il y en a quatre ou cinq autres, qui n'en sont qu'à une lieue & demie, & dont on ne voit que les pointes. Toute cette Côte est basse & aride, & le Païs plat, si ce n'est que de distance en distance, on y apperçoit quelques Rochers, ou Collines peu élevées. 1746-47.

Le six, quarante-huit dégrés trente-quatre minutes, on étoit fort éloigné de Terre, & de là jusqu'aux quarante-neuf dégrés dix-sept minutes, la Côte forme deux grandes Anses, dont les pointes sont au Sud-Ouest-quart-de-Sud. La terre est haute, & d'espace en espace on y apperçoit de grandes plages. Au coucher du Soleil on fut très étonné de sentir un air fort chaud, ce qui est extraordinaire sur ces Côtes : on jetta une ancre au Sud-Ouest-quart-de-Sud de la plus haute Colline qu'il y ait sur cette Côte, & dont on étoit éloigné de six lieues. Le sept, à midi, quarante-huit dégrés quarante-huit minutes. On étoit alors à l'Est-Nord-Est de la Colline : à six heures du soir on mouilla avec une seule ancre à deux lieues d'une Baie, qui paroît d'abord comme une petite Anse à l'Est de la même Colline, fond de terre grasse & forte. Le huit, à cinq heures du matin, le premier Pilote alla avec la chaloupe reconnoître la Baie, croïant y trouver l'embouchure de la prétendue Riviere

1746-47. de Saint Julien; mais la marée, qui baissoit avec une grande force, & le vent d'Ouest, qui soufloit avec violence, l'obligerent de regagner le bord à trois heures après midi, après avoir couru risque d'être submergé par les vagues, dont une seule jetta un tonneau d'eau dans la chaloupe. A l'entrée de la Baie il avoit trouvé quatorze brasses, fond de terre grasse un peu noire, où l'on peut aisément mouiller. Du côté du Sud, on trouva depuis cinq jusqu'à sept brasses, même fond. Toute l'entrée est nette, si ce n'est qu'à la pointe du Sud, il a deux petits Islots, qui ne paroissent que de marée basse.

Description de la Baie de Saint-Julien.

Le neuf, le vent d'Ouest étant tombé sur les neuf heures du matin, il s'éleva un petit vent de Nord à la faveur duquel on entra dans la Baie, que l'on reconnut d'abord être celle de Saint-Julien, & on y avança l'espace d'une lieue. A deux heures après midi, la marée, qui devenoit plus rapide à mesure qu'elle baissoit, obligea de mouiller une ancre; & quand la Mer fut tout-à-fait basse, le premier Pilote, le Pere de Quiroga, & quelques autres allerent à terre. Le Pere de Quiroga observa les détours & les bas fonds du Canal, & on trouva sur le rivage quelques buissons, où il n'y avoit pas long-tems qu'on avoit mis le feu. A six heures du soir la Frégate entra plus avant dans la Baie, & fut amarrée sur deux ancres à l'abri de tous les vents. La marée étoit haute, & on étoit mouillé à douze brasses: bientôt on vit le fond; peu à près il n'y

en

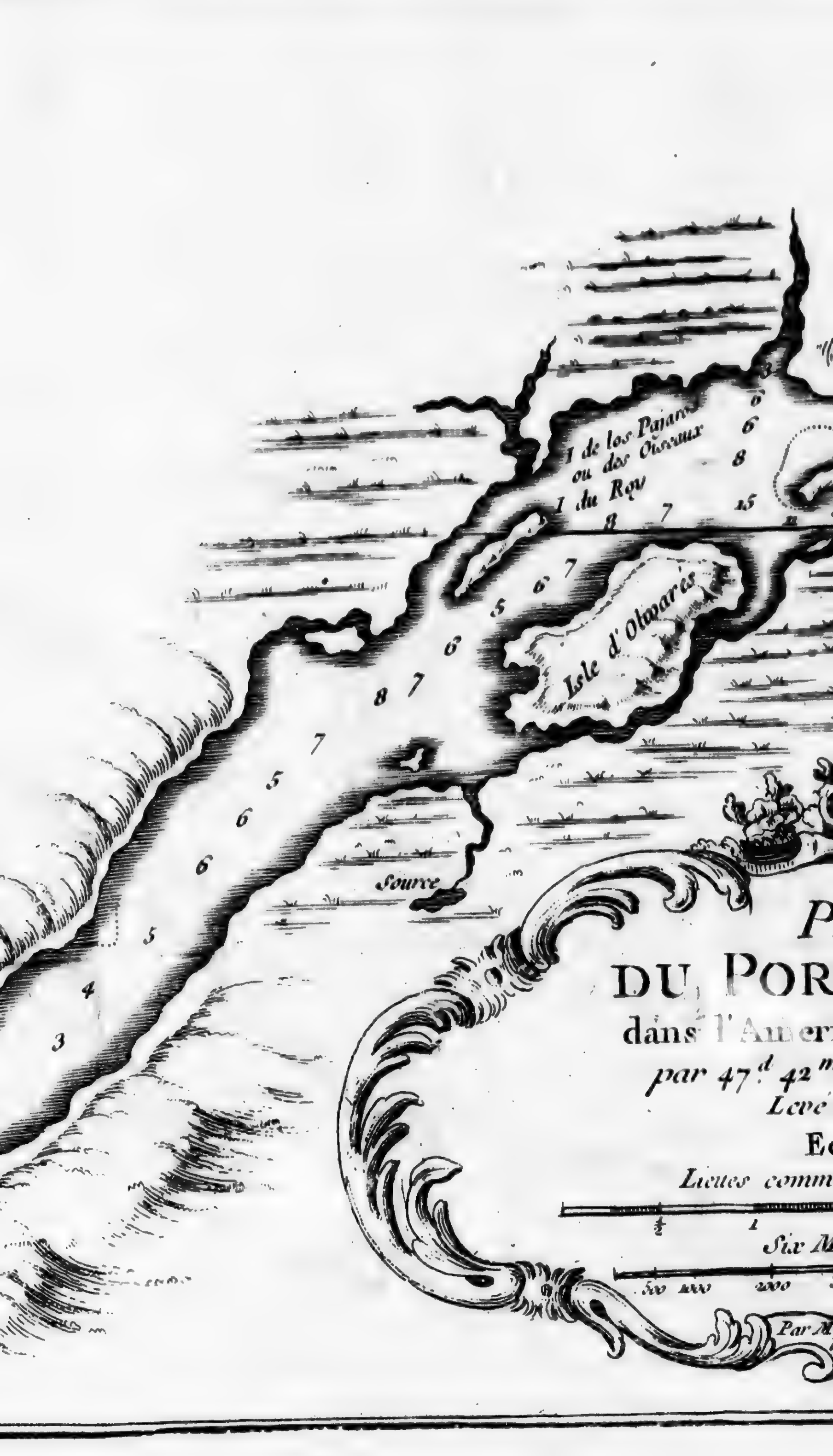
qui baiſ-
le vent
te, l'obli-
ois heures
que d'être
une ſeule
chaloupe.
ouvé qua-
graſſe un
nt mouil-
va depuis
ond. Tou-
la pointe
qui ne pa-

ant tom-
, il s'éle-
aveur du-
l'on re-
t-Julien,
e. A deux
devenoit
oit, obli-
quand la
emier Pi-
quelques
e Quiro-
fonds du
quelques
ong-tems
eures du
dans la
res à l'a-
toit hau-
braſſes :
rès il n'y
en

Pl. 6.

e VI. I

3



I de los Pajaros
ou des Oiseaux
I du Roy
Isle d' Olivares
Source
DU POR
dans l'Amer
par 47.d 42m
Levé
Lieues comm
Six M
Par M

en avoit plus que trois; mais le fond, de terre grasse & blanche, étoit bon. 1746-47.

Le dix, l'Alferez & le Pere Strobl se firent débarquer avec quelques Soldats, pour voir s'ils ne trouveroient point d'Indiens; & dans le même tems le premier Pilote, le Pere de Quiroga & le Pere Cardiel, s'embarquerent dans la chaloupe avec des vivres, pour sonder la Baie, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé la Riviere, qui est marquée dans les Cartes. Ils firent tout le tour de la Baie sans en voir même les apparences; mais ils s'assurerent que les plus grands Navires peuvent pénétrer dans le Canal jusqu'à une lieue & demie. Ils remarquerent que pour trouver le meilleur fond, il faut passer une petite Isle fort basse, que la marée couvre presqu'entierement lorsqu'elle est pleine; que ce qui n'est jamais couvert est toujours plein d'Oies & de Poules d'eau; que de marée haute toute la partie du Sud & de l'Ouest paroît comme un Golfe, mais que de basse mer elle demeure à sec. Leur Chaloupe y échoua; & le montant l'aïant relevée, ils tournerent au Sud-Ouest, où ils apperçurent des pointes de Rochers, qu'on auroit prises pour des palissades blanches. Comme ils n'étoient plus qu'à trois quarts de lieue; ils se retrouverent encore à sec. Le premier Pilote & le Pere Cardiel mirent pié à terre, & marcherent jusqu'à la Côte, cherchant la Riviere de Saint-Julien qu'ils ne trouverent point, ni rien de ce qui est marqué dans les Cartes, & dans les deux planches gravées, dont on a enrichi la Relation du

1746-47. Voïage de l'Amiral Anſon. Sur les pointes de Rochers, dont nous avons parlé, le Pere Cardiel trouva de grandes couches de talc.

Après avoir tout obſervé avec ſoin on ſe rembarqua, & l'on repoſa juſqu'à deux heures & demie du matin du lendemain onzieme. A huit heures la Chaloupe échoua, & on en profita pour achever la viſite de la Baie. Vers les deux heures après midi, on ſe trouva à flot, & on ſe rendit à bord ſans avoir pu trouver nulle part, ni eau douce ni d'autre bois que quelques buiſſons remplis d'épines. Le Pere Strobl, qui s'étoit fait débarquer ſur le rivage avec l'Alferez, rapporta auſſi que tout ce qu'il avoit vû des environs de la Baie, ne differoit point des environs du Port-Deſiré; qu'il avoit ſeulement découvert ſur le bord de la Mer quelques Puits d'une aulne de profondeur, remplis d'une eau ſaumâtre. Il ajoûta que ces Puits paroiſſoient être l'ouvrage de quelques Voïageurs, & aſſez récents; & qu'à une lieue & demie de la Mer il avoit vû une Lagune, dont la ſuperficie étoit comme une croute de Sel. Cela n'empêcha point les Matelots d'y jetter leurs filets, & ils prirent quantité de grands Poiſſons d'un fort bon goût, qui reſſembloient beaucoup aux Morues, mais quelques-uns aſſurerent que c'étoient ce que les Eſpagnols appellent *Pexe-palo*.

Le douze, le Pere de Quiroga ſe trouvant incommodé, les deux Pilotes ſe firent débarquer à terre, pour obſerver la ſituation des Salines qu'on avoit trouvées, &

revinrent le soir laissant à terre deux Soldats qui s'étoient trop écartés. Le treize, tout le monde étant revenu à bord, le Pere de Quiroga voulut avoir le sentiment du Capitaine, des deux Pilotes, de l'Alferez & de ses deux Confreres, au sujet de l'Etablissement qu'on avoit projetté de faire dans cette Baie; & il fut arrêté qu'avant que de prendre une derniere résolution, l'Alferez & le Pere Strobl, suivis de huit Soldats d'un côté, & de l'autre le P. Cardiel, avec dix Soldats, iroient avec des vivres pour quatre jours faire par terre le tour de la Baie. Les deux Soldats qui avoient été dégradés la veille, arriverent sur ces entrefaites, & dirent qu'à quatre lieues de la Baie, ils avoient trouvé une Lagune, dont l'eau étoit douce, & apperçu des Guanacos & des Autruches; mais qu'autant que la vûe pouvoit s'étendre, on ne voïoit pas un arbre. 1746-47.

Le quatorze, les Peres Strobl & Cardiel retournerent à terre, le premier tourna vers l'Orient, & le second à l'Occident. Leur dessein étoit de tourner toute la Baie à une grande distance de la Mer, & le Pere Srrobl aïant marché au Sud & fait environ six lieues trouva à trois quarts de lieue de la Mer, & à une égale distance de l'extrêmité de la Baie, une Lagune d'une lieue de circuit dont toute la superficie étoit couverte de Sel. Les Soldats, qui accompagnoient le Missionnaire, mirent le feu à quelques buissons qu'ils trouverent sur ses bords, & il s'étendit jusqu'à deux lieues. La même chose arriva à ceux qui étoient

1746-47. avec le Pere Cardiel ; ils mirent le feu aux halliers qui couvroient la Campagne, & il gagna fort loin. Le Missionnaire fit le premier jour six lieues au Couchant, & trouva de l'eau douce. Il passa la nuit en cet endroit, & le lendemain il se remit en marche.

Rencontre singuliere.

Après avoir fait une lieue, il se trouva près d'une Maison d'un côté de laquelle il y avoit six Bannieres déploïées, de différentes couleurs, de la longueur & de la largeur d'une aulne, attachées à des poteaux fort élevés & plantés en terre, & de l'autre cinq chevaux morts, enveloppés de paille, & chacun fiché sur trois pieux fort hauts & plantés aussi en terre. Il entra dans la Maison avec les Soldats, & ils y trouverent des couvertures étendues, qui couvroient chacune un corps mort : c'étoient deux Femmes & un Homme, qui n'étoient point encore corrompus. Une des Femmes avoit sur la tête une plaque de Laiton, & des pendans d'oreilles de même métal. Sur le rapport qu'ils firent de cette découverte, on reconnut que les trois Morts étoient de la Nation des Puelchès, & le Pere Cardiel crut qu'en avançant plus avant il trouveroit un Païs habité ; mais après avoir fait trois lieues, ne découvrant aucune trace d'Hommes, & ses Provisions étant épuisées, il ne put aller plus loin. Ses Soldats tirerent sur des Oies qu'ils apperçurent sur les bords de quelques Lagunes ; mais comme ils n'avoient point de petit plomb, ils n'en tuerent aucune. Le P. Cardiel se remit en marche pour aller re-

joindre le Pere Strobl, & fit prendre les devants à deux Soldats avec une Lettre, par laquelle il demandoit à ce Pere trente Hommes avec des vivres & des munitions pour quatre jours. 1746-47.

Le même jour quinzieme, le premier Pilote & le Pere de Quiroga s'embarquerent dans la Chaloupe pour sonder l'entrée de la Baie, & pour marquer tous les bancs qui s'y trouvent; mais un vent forcé les obligea de mettre pié à terre dans une petite Anse, où les Matelots aïant jetté leurs filets, prirent quantité d'une espece de Truites, qui pesoient sept à huit livres. La Côte en cet endroit étoit toute couverte d'arbres, mais le bois n'en étoit bon qu'à brûler. Le Pere Strobl arriva le soir à bord, & dit que dans une Lagune qu'il avoit rencontrée, il y avoit du Sel de la hauteur d'une aulne, blanc comme la nége, & dur comme la pierre; mais qu'il n'y avoit nulle apparence qu'il y eût de ce côté-là aucune Habitation.

Le seize, quoique le vent de Sud-Ouest soufflât avec force, la Frégate n'en souffrit point, parcequ'elle étoit fort bien à l'abri: la Mer même n'étoit point agitée. Le Pere Strobl reçut la Lettre du Pere Cardiel, & lui fit accorder ce qu'il demandoit. Le lendemain dix-sept, il se fit lui-même débarquer au lever du Soleil, avec l'Alferez & des Soldats, pour aller joindre le Missionnaire: & dans le même tems le Capitaine, le premier Pilote, & le Pere de Quiroga, allerent dans la Chaloupe pour achever de sonder la Baie. Ils se firent met-

1746-47. tre à terre près d'une assez haute Colline, qui est au Nord de la Baie, & du haut de laquelle ils découvrirent une Lagune qui s'étendoit bien trois lieues à l'Ouest, & presqu'aussi loin au Nord; mais ils ne purent savoir si l'eau en étoit douce : toute leur attention fut à s'assurer qu'elle n'avoit aucune communication avec la Mer.

Le Pere Strobl de son côté, après avoir fait environ quatre lieues, détacha au Pere Cardiel un Soldat pour le prier de le venir joindre. Il vint fort fatigué, & le Pere Strobl lui dit que tout bien consideré il ne croïoit pas qu'il fût de la prudence d'aller plus loin, au hasard de rencontrer des Barbares bien montés, n'aïant à leur opposer que des gens harrassés d'une longue marche, & chargés comme ils étoient. Le Pere Cardiel lui répondit qu'avec des Gens si braves & de si bonne volonté il n'y avoit point de danger, qu'il n'affrontât. Le Pere Strobl, auquel les deux autres Jésuites avoient ordre d'obéir, lui dit qu'il consulteroit le Seigneur sur cette affaire, & que le lendemain il lui déclareroit ses intentions. Le Pere Cardiel se tenoit comme assuré qu'il avoit été fort proche de quelque Habitation Indienne, parcequ'il avoit vu un Chien blanc, qui après avoir long-tems aboïé contre lui & sa trouppe, s'étoit retiré apparemment auprès de son Maître : cependant le Pere Strobl lui dit le lendemain matin qu'il falloit retourner à bord, & il obéit sans replique. La grande raison du Supérieur pour ne pas aller plus loin, fut que les provisions qu'il avoit ap-

portées, ne suffisoient pas pour faire subsister toute sa Trouppe dans un Païs, qui ne fournissoit absolument rien pour la vie. 1746-47.

Le Pere Cardiel n'en pensoit pas moins qu'il étoit important de savoir s'il y avoit des Indiens dans ce voisinage, & le dix-neuf il pria le Pere Strobl de mettre la chose en délibération, & de consulter le Capitaine, l'Alferez roïal, le Sergent Major, & le Pere de Quiroga, comme il étoit marqué dans les instructions que leur Provincial lui avoit données. Le Pere Strobl y consentit, & le résultat de la conférence fut que le Pere Cardiel continueroit ses découvertes, avec des Soldats qui voudroient bien l'accompagner, & des Matelots qui s'offriroient d'eux-mêmes, avec des munitions & des vivres pour huit jours. Ils partirent le vingt, jour de la nouvelle Lune. Le Pere de Quiroga & les deux Pilotes avoient observé avec soin le moment de la haute & de la basse Mer, & ils avoient trouvé que la marée seroit basse à cinq heures du matin, & qu'à onze heures elle seroit haute, ce dont il est à-propos, ajoûte ce Pere dans son Journal, que soient instruits ceux qui entreront dans ce Port, parceque la différence de la haute & de la basse Mer est de six brasses en ligne perpendiculaire, & qu'un Vaisseau de ligne peut, quand la Mer est haute, passer sur des bancs qui sont à sec lorsqu'elle est basse.

Le Pere Cardiel partit donc ce même jour, avec trente quatre Hommes, & marcha d'abord à l'Ouest. Il avoit commencé par

1746-47. marquer l'ordre du jour, qu'il vouloit que l'on gardât : rien n'étoit mieux réglé ni plus édifiant, & les plus fervens Religieux n'auroient pu porter plus loin la piété & le bon ordre. Le Pere étoit au milieu de sa Troupe, qui formoit deux aîles pour mieux observer les Lagunes, les Bois, les Animaux, & la fumée qui pourroit indiquer le voisinage de quelques Indiens. Lorsqu'on suivoit des traces d'Hommes qu'on avoit apperçues, le Pere marchoit le premier, réglant son pas sur les plus foibles, aïant sur la poitrine un Crucifix, & à la main un bâton, sur lequel étoit gravée la figure d'une croix. A l'approche de la nuit, on récitoit le Chapelet en commun, on chantoit le *Salve Regina*, & tout se faisoit au son d'une clochette.

On marcha ainsi quatre jours de suite, presque toujours en suivant des sentiers d'un pied de large, tracés par des Indiens; & chaque journée fut de six à sept lieues; le soir de la quatrieme on apperçut un peu à l'écart une colline un peu haute, d'où avec une lunette d'approche, on découvrit une grande étendue d'un païs tout semblable à celui qu'on avoit parcouru jusques-là, où l'on n'avoit vû ni arbre, ni la moindre verdure, ni rien qu'on pût manger, ni un arpent de terre propre à semer, mais assez d'eau le long des chemins battus par les Indiens, & un assez grand nombre de Lagunes, dont l'eau étoit potable. On n'y vit non plus aucun autre Animal, que quelques Guanacos, qui d'une demie lieue prenoient la fuite, & quelques Autruches.

Nos Voïageurs ne perdirent pourtant pas courage, quoique quelques-uns eussent bientôt usé leurs souliers dans des chemins si rudes, & que d'autres eussent des ampoules & même des plaies aux pieds. Après quelques jours de marche le Pere Cardiel sentit de grandes douleurs dans la hanche, & le cinquieme il ne pouvoit plus marcher qu'avec une espece de béquille : mais ce qui les incommodoit tous le plus, étoit le froid de la nuit, & quoiqu'ils trouvassent partout de quoi faire du feu en brûlant les buissons & les sabines, comme ils n'avoient pas de quoi se couvrir, ils se chauffoient d'un côté & geloient de l'autre. Malgré cela, si le Pere Cardiel n'avoit consulté que son courage, il ne se seroit point arrêté, qu'il n'eût trouvé des Infideles, à qui il pût annoncer Jesus-Christ; & il avoit si bien inspiré son zele à plusieurs de sa Trouppe, qu'ils s'offrirent à le suivre partout, où il voudroit les mener. Mais n'aïant pris des vivres que pour huit jours, dont il y en avoit déja quatre de passés; il comprit qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de retourner sur ses pas, & il s'y résolut.

1746-47.

Pendant son absence, le Pere de Quiroga avoit observé avec un quart de cercle la latitude de la Baie de Saint-Julien, qu'il trouva de quarante-neuf dégrés douze minutes. Le premier Pilote, l'Alferez & le Pere Strobl firent de leur côté plusieurs découvertes de Lagunes, les unes d'eau douce, les autres couvertes d'une croute d'un sel si blanc, que quand le Soleil donnoit dessus,

1746-47. la réverbération les éblouissoit. Ils apperçurent le même jour sept ou huit Vicognes & un Guanaco, & demeurerent persuadés que des Indiens mêmes ne pouvoient pas habiter la Baie de Saint-Julien; que leurs habitations en devoient être fort éloignées; que ceux dont on avoit trouvé des vestiges, étoient des Aucaez, des Peguenchez, des Puelchez, ou des Indiens du Chili, qui pouvoient y venir chercher du sel : qu'on pouvoit bien être un peu surpris d'y avoir trouvé des chevaux morts, les Peuples qui habitent l'extrêmité méridionale du Continent n'en usant pas; mais qu'il falloit que ces Cavaliers fussent venus d'ailleurs, surtout du Chili.

Enfin le Samedi vingt-huit, on commença à faire les préparatifs pour sortir de la Baie, & d'abord il fut décidé unanimement que l'intention du Roi n'étoit pas que les Jésuites restassent dans un Païs, où il n'étoit pas possible de subsister, & où il n'y avoit point d'Infideles à convertir. Le même jour à neuf heures du matin on appareilla, mais le vent aïant aussi-tôt tourné au Sud-Ouest, il fallut mouiller une ancre. Le vent devenant plus fort, le Navire dériva, & il fallut jetter une seconde ancre. La Chaloupe étant ensuite allée à terre, quelqu'un de ceux qui y étoient, trouva au milieu d'un champ un Ecriteau avec cette Inscription I. O. HN. WOOD. Le Mardi premier jour de Mars 1747, le vent se tenant toujours au Sud-Ouest, on ne put encore sortir de la Baie, & on emploïa ce tems à planter vis-à-vis du mouillage

1746-47.

cette Inscription : *Reynando Phelipe V, año de 1746.*

Erreurs des Navigateurs sur la Baie de Saint-Julien.

A quatre heures du soir, le vent aïant tourné à l'Ouest, on leva les ancres, & sur les cinq heures on sortit de la Baie, on tira la Chaloupe à bord, & on mit le Cap au Nord-Est. Jamais Port ne fut visité avec plus de soin, que le fut celui de Saint-Julien en cette occasion ; & par ce que le Pere de Quiroga, après avoir comparé toutes les observations qui avoient été faites, & auxquelles il avoit eu la plus grande part, en dit dans son Journal, on pourra juger à qui il faut plutôt s'en rapporter, ou au Chapelain de l'Amiral Anson, qui sur la foi de quelques Voïageurs assure que la Baie de Saint Julien reçoit une très grande Riviere, laquelle sort d'un grand Lac, d'où sort pareillement une autre Riviere appellée *la Campana*, qui va se décharger dans la Mer du Sud, & en a fait graver deux Planches ; ou à tant d'habiles Observateurs, qui ont fait à diverses reprises le tour de cette Baie par Terre & par Mer, & qui assurent qu'elle ne reçoit pas même un Ruisseau.

Description de cette Baie.

C'étoit cependant cette prétendue communication des deux Mers par deux Rivieres, lesquelles ont leur source dans un grand Lac, qui avoit engagé le Conseil Roïal des Indes à projetter un Etablissement dans la Baie de Saint-Julien. J'ai dit que son entrée est par les quarante-neuf dégrés douze minutes de latitude australe : ainsi ceux qui l'ont marquée aux quarante-neuf dégrés, quelques minutes de plus ou de

1746-47. moins, ne se sont pas beaucoup éloignés du vrai. Quant à sa longitude, prise du Pic de Teneriffe, où les Espagnols ont fixé leur premier méridien, le Pere de Quiroga la marque par les 311 dégrés 40 minutes. L'entrée en est difficile, parcequ'il n'y a rien de bien marqué qui la fasse reconnoître, & que quand on n'a pu prendre hauteur, on n'en peut juger que par Estime, ce qui n'est jamais bien sûr. Avec la hauteur même, on ne doit jamais s'en approcher qu'avec de grandes précautions, parceque la premiere Anse qu'on découvre, est pleine de bas fonds à son entrée, & voici ce qu'il faut observer pour n'y être pas trompé.

Précautions qu'il faut prendre pour y entrer.

Presqu'à l'Ouest de l'entrée du Port, on voit une colline fort haute, qu'on apperçoit de loin en venant du Nord-Est, & qu'on prendroit d'abord pour une Ile; mais à mesure qu'on en approche, on découvre les pointes de trois autres collines, qui paroissent aussi des Iles. Quand on vient de l'Ile des Rois, il faut alors s'éloigner un peu de Terre, parceque la Côte est dangereuse & bordée de bas fonds. Mais quand on est par les quarante-neuf dégrés, il faut suivre des yeux la plus haute colline de celles dont nous venons de parler, & s'approcher de Terre pour se mettre Est & Ouest de cette colline. Alors on trouvera la premiere Anse, qui du côté du Nord-Est est reconnoissable, en ce que vers le Nord elle forme comme une barriere de Rochers fort blancs. La Terre qui est au Sud jusqu'à Santa-Cruz est basse, bordée aussi de Rochers, & paroît comme une grande muraille blanche.

L'entrée du Port est difficile, & les Navires ne peuvent y passer de marée basse, parcequ'alors il n'y reste qu'un Canal fort étroit, où il n'y a que deux brasses & demie d'eau, ou trois tout au plus. Ce Canal court au Sud-Ouest jusqu'à une pointe, où il y a quelques Rochers; de-là il tourne au Sud, assez près de la Côte qui reste à l'Ouest. Quand la Mer est pleine, les plus grands Vaisseaux peuvent y entrer, parcequ'alors, comme on l'a déja remarqué, on trouve six brasses de plus que de marée basse. Cependant lorsqu'on n'a point de Pilote pratique, il faut jetter la sonde avant que d'entrer, & envoïer la Chaloupe pour bien reconnoître l'embouchure du Canal. 1746-47.

Il sera même à propos d'entrer quand la marée commence à n'être plus si forte, afin de pouvoir mouiller quand elle commence à perdre. Les grands Vaisseaux peuvent avancer jusqu'à ce qu'ils soient derriere les Iles, où, quand la marée est basse, il y a toujours 13 ou 14 brasses d'eau, sur un fond de terre grasse, noire, mêlée d'un sable fin : les vents les plus violents n'y agitent point la Mer, tout le Port étant bien couvert par la Terre. Ce Port renferme deux Ilots, que la haute Mer ne couvre pas, & où l'on trouve des Poules d'eau. Quand la marée est à moitié baissée un enfoncement, qui est au Sud, & qui paroît une pleine Mer quand la marée est haute, est entierement à sec.

Pendant l'Eté, on ne sauroit faire de l'eau dans le Port de Saint-Julien, parce-

1746-47. que les ſources & les lagunes qu'on trouve à l'Oueſt, en ſont éloignées de trois ou quatre lieues, & qu'une de ces lagunes, beaucoup plus proche que les autres, & qui eſt au Nord-Oueſt de l'entrée, n'eſt pas aiſée à trouver, étant fort élevée entre deux collines à une lieue de la Mer. Mais en hiver la fonte des néges forme de petits ruiſſeaux qui ſe déchargent dans la Mer. Du reſte tout le Païs eſt ſtérile & plein de ſalpêtre; il n'y a qu'à l'Oueſt de l'entrée du Port, où l'on puiſſe trouver dans des buiſſons un peu de bois de chauffage. Les Troupeaux n'y trouveroient aucuns pâturages, ſi ce n'eſt un peu autour des buiſſons, & parmi les cannes, auprès des ſources. Enfin il n'y a nulle part un ſeul arbre, dont on puiſſe mettre le bois en œuvre.

Il ſeroit aiſé de fortifier ce Port en plaçant une batterie ſur la pointe de pierre qui eſt au Sud-Oueſt de la premiere entrée de la Côte du Nord, parceque cette entrée y eſt fort étroite, que le Canal n'eſt qu'à une portée de fuſil de cette pointe, & que les Navires ne pourroient point la canonner, puiſque de baſſe Mer ils échoueroient, toute l'Anſe étant alors preſqu'à ſec, excepté à ſa pointe, & que dans le Canal même à peine y a-t-il trois braſſes deau. D'ailleurs la pierre n'y manqueroit pas pour les fortifications, & des écailles d'huitres, qui ſe pétrifient, on pourroit faire de très bon ciment. Outre cela on trouve dans les collines qui ſont au Sud de ce Port, un talc fort propre à faire du plâtre. Dans le Port même la pêche ſeroit abondante : il eſt rem-

pli d'une espece de poisson qui ressemble beaucoup au Cabillau; on y voit quantité de Poules d'eau, d'Oies & d'autres Oiseaux de Mer. Les Animaux terrestres les plus communs sont les Autruches, les Guanacos, les Renards, les Vicognes, & les Quinquinchos. On y a découvert quatre ou cinq lagunes salées, dont la plus proche de la Mer n'est qu'à une lieue. Pour ce qui est de la température, l'air y est sec, & le froid y est très piquant en hyver. 1746-47.

Après trois semaines de séjour dans cette Baie, & dont on ne perdit pas un instant sans faire de nouvelles observations, ou réiterer les premieres, on mit à la voile le premier jour de Mars; & en rangeant la Côte, on ne remarqua rien de considérable jusqu'au dix, qu'on trouva la Mer fort grosse à la hauteur d'une Anse, qui est au Sud du Cap de *las Matas*, par les quarante-cinq dégrés de latitude. Vis-à-vis de ce Cap il y a deux Iles, dont la plus grande est à une lieue du Continent, & la plus petite, qui est fort basse, en est éloignée de quatre lieues; toutes deux sont sur la même ligne, Sud-Est & Nord-Ouest.

Il y en a quatre autres, une grande à la pointe du Sud, & trois petites en dedans de la Baie que forme ce Cap, lequel est mal nommé le Cap des buissons, puisqu'il ne s'y en trouve pas un seul, & que c'est la Terre du monde la plus aride. Les Courants y sont très forts au Sud & au Nord, & suivent la même regle que les marées. La Côte est d'une hauteur moïenne, & on y voit de tems en tems quelques Rochers.

1746-47.

Entre les deux pointes du Cap il y a une Anse. La Frégate entra le onze dans la Baie, & mouilla dans le milieu par trente brasses à une lieue & demie ou deux lieues de Terre. A midi, l'Alferès Roïal, le premier Pilote, & le Pere de Quiroga, allerent avec la Chaloupe à terre, & trouverent que dans l'intérieur de l'Anse, qui est formée par les deux pointes du Cap, il y a une fort bonne Baie, profonde partout jusqu'à Terre, de sorte qu'à une portée de fusil du rivage, on trouve sept à huit brasses, fond de sable noir, à l'abri de tous les vents, excepté de ceux de l'Est & du Nord-Est, qui dans ce parage ne sont pas fort à craindre.

Baie de los Camarones, ou de Saint Joseph.

Ils monterent ensuite sur les plus hautes collines pour découvrir au Nord la Baie de *los Camarones*, laquelle en renferme une autre & un petit bras de Mer, qui est au Sud du Cap. Ils se rembarquerent à six heures du soir, bien fatigués d'avoir marché pendant trois lieues dans un païs où il n'y a que des pierres. Le lendemain douze, la Frégate mouilla à l'entrée de la nuit dans la Baie, aïant vingt-cinq brasses d'eau, sur un fond de sable fin, à une lieue & demie de Terre. Cette Baie est fort grande, & dans son milieu on seroit exposé à tous les vents, si du côté du Sud on ne pouvoit mouiller assez près de terre à l'abri des vents de Sud-Ouest, de Sud, & de Sud-Est. Du côté du Nord, on trouveroit le même abri contre les vents du Nord & du Nord-Est. Au milieu de la Baie, il y a une Ile d'une lieue de long, dont la pointe orientale forme une suite de bas fonds, & de petits

Ilots éloignées du Continent d'environ une 1746-47.
lieue, & qui eſt toute couverte d'Oiſeaux de Mer & de Loups marins. On donna à l'Ile le nom de *Saint-Joſeph*, & la hauteur priſe dans ſon milieu ſe trouva de quarante-quatre dégrés trente-deux minutes de latitude, & par Eſtime de trois cents treize dégrés trente-ſix minutes de longitude.

Le treize à huit heures du matin, l'Alferès Roïal, le Pere Strobl & ſix Soldats allerent examiner la qualité du terrein, & voir s'ils ne rencontreroient point quelques Indiens. Ils retournerent à bord à l'entrée de la nuit, après avoir fait environ quatre lieues, ſans avoir vû autre choſe que des Rochers & des épines, dont les Soldats avoient tous les pieds enſanglantés. Ils crurent d'abord appercevoir une Riviere, mais s'en étant approchés, ils ne trouverent qu'une ravine, qui dans les tems des pluies & à la fonte des néges ſe remplit d'eau, & demeure à ſec le reſte de l'année. Voilà à quoi ſe réduit la Riviere, qu'on trouve marquée dans quelques Cartes comme ſe déchargeant dans cette Baie, au tour de laquelle on ne trouve ni eau douce, ni bois, ni aucun veſtige d'Indiens; auſſi n'eſt-il pas poſſible qu'un païs comme celui-là ſoit habité. On ne trouve des *Camarones* que dans cette Baie & dans celle de Saint-Julien.

Le quatorze, dès que la Lune parut ſur l'horiſon, on appareilla pour chercher *Rio de los Sauces*, & le lendemain on ſe mit Nord & Sud du Cap de Sainte-Helene, qui eſt au Nord de la Baie, d'où l'on étoit ſorti la veille. On prit hauteur & on trouva

1746-47. quarante-quatre dégrés trente minutes de latitude. Toute cette Côte est presque par tout fort basse, on y voit seulement quelques Rochers, qui s'élevent un peu, & que de loin on prendroit pour des Iles. Le seize, le vent augmenta pendant la nuit, & la Mer devint fort grosse. Le dix-sept, à huit heures du soir, un ouragan furieux, qui venoit de l'Ouest, & qui surprit le Navire avec ses quatre grandes voiles dehors, le mit en très grand danger de démâter. On vint cependant à bout de carguer les trois principales, & on fit vent arriere avec la seule misaine.

Le dix-huit à midi, quarante-deux dégrés trente-trois minutes; c'est à cette hauteur que l'on place communément *Rio de los Sauces*. Mais le vent ne permettant pas d'approcher de la Côte, & l'eau commençant à manquer, on jugea que comme on étoit déja dans l'hyver & que la Riviere des Saules est assez proche de Buenos Ayrès pour être aisément visitée, ce n'étoit point là, mais beaucoup plus près du Détroit de Magellan, que devoit se faire l'établissement dont il étoit parlé dans les instructions du Capitaine; qu'il n'y avoit donc rien de mieux à faire dans la situation où l'on se trouvoit, que de profiter du vent, & des courants, qui commencent à se rendre sensibles par les trente & un dégrés, où l'on se trouvoit à peu près, pour retourner à Buenos Ayrès.

Le Samedi vingt-six à dix heures du matin, on s'apperçut que le grand mât avoit besoin d'être assuré, & on y travailla sur-

le-champ. A midi, on trouva trente-cinq dégrés trente-six minutes de latitude. Le vingt-huit, trente-cinq dégrés quarante-trois minutes. Le 31 à cinq heures & demie du matin, on apperçut au Nord le Cap de Sainte-Marie. Le premier d'Avril à midi, trente-quatre dégrés quarante-huit minutes à l'Est-quart-de-Nord-Est du même Cap, dont on n'étoit plus éloigné que de trois lieues. A une heure & demie, on apperçut à l'Ouest le *Pain de sucre*, & à cinq heures & demie, on vit un Navire au vent, qui étoit près d'entrer dans *Rio de la Plata*; pour n'être point surpris, on se prépara à tout événement. Le lendemain à six heures du matin, on se trouva vis-à-vis de Maldonado. Le Navire qu'on avoit découvert la veille, restoit sous le vent, & on reconnut qu'il portoit une voile latine. On mit Pavillon Espagnol, & on l'assura d'un coup de canon. Le Bâtiment s'approcha, & l'on reconnut que c'étoit une Tartane commandée par Dom Joseph Marin, François de Nation, mais établi en Espagne. Il étoit parti de Cadix, au mois de Janvier avec des paquets du Roi pour le Gouverneur de Rio de la Plata, & il ajoûta que comme il ne connoissoit pas bien la Riviere, il s'étoit mis à la suite de la Frégate. Le quatrieme d'Avril à cinq heures du soir, on mouilla à trois lieues de Buenos Ayrès. A cinq heures & demie, les deux Capitaines & les trois Jésuites s'embarquerent dans la Chaloupe de la Frégate, & à sept heures & demie arriverent chez le Gouverneur.

1746-47.

1746-47. Ce qui se peut dire en général, selon le Pere de Quiroga, de toute la Côte qu'il avoit rangée depuis l'embouchure de la Baie de Rio de la Plata, jusqu'au détroit de Magellan, & qu'on appelle dans quelques Relations *la Côte des Patagons* : c'est qu'elle est située entre les 36 dégrés 40 minutes & [illegible] dégrés 20 minutes de latitude aust[illegible] que depuis le Cap de Saint-Antoine, où commence du côté de l'Ouest l'embouchure de Rio de la Plata, jusqu'à la Baie de Saint-Georges, elle court au Sud-Ouest, jusqu'au *Cap Blanc*; du Cap Blanc jusqu'à l'Ile des Rois, Nord & Sud; de-là jusqu'à *Rio de los Gallejos*, Sud-Sud-Ouest, & que dans cet intervalle elle forme plusieurs Anses; que depuis *Rio de los Gallejos* jusqu'au *Cap des Vierges*, c'est-à-dire, jusqu'à l'entrée du Détroit de Magellan, elle court au Sud-Est; que jusqu'aux quarante-trois dégrés la Terre est basse, & que les Vaisseaux ne peuvent pas en approcher de près; que depuis les quarante-quatre dégrés en tirant au Sud, on trouve la Côte fort haute jusqu'à la Baie de Saint-Julien; que jusqu'à la hauteur de quarante-six dégrés il y a quarante brasses d'eau jusqu'à une demie lieue de Terre; que depuis la Baie de Saint-Julien, jusqu'à la Riviere de Sainte-Croix, la Terre est basse, & bon fond par tout, mais peu de rivage; que depuis la Riviere de Sainte-Croix jusqu'à Rio Gallegos, la Terre est médiocrement haute, ensuite fort basse jusqu'au Cap des Vierges; qu'il ne faut point s'approcher de nuit du

Cap *de las Matas*, à cause des Iles qui sont vis-à-vis, & qui avancent beaucoup en Mer; que la Côte depuis l'Ile des Rois jusqu'à la Baie de Saint Julien, est peu sûre, & qu'il y faut tenir le large. 1746-47.

Quant aux vents qui regnent dans ces Mers pendant le Printems & l'Eté, ce sont le Nord, le Nord-Est, l'Ouest, & le Sud-Ouest; l'Est & le Sud-Est, qui seroient les plus dangereux de tous, n'y soufflant point pendant ces deux saisons. Le vent de Sud-Oueft y grossit extrêmement la Mer, & l'on est presque sûr de la trouver telle dans les conjonctions, les oppositions & les changemens des quartiers de la Lune. Les marées sont une des plus grandes difficultés de cette navigation; en quelques endroits elles montent jusqu'à la hauteur de six brasses perpendiculaires, & font beaucoup varier les courants, les uns portant au Nord & les autres au Sud, ou, quand ils se rencontrent, ils se réfléchissent à l'Est & au Sud-Est.

On ne trouve d'abri pour les Vaisseaux, que dans le *Port Desiré*, dans la Baie de Saint-Julien, & dans celle de Saint-Gregoire. Il y a dans le premier une fontaine, où en cas de nécessité, on peut faire de l'eau: tout le reste de la Côte est aride; on n'y voit pas même un arbre, & il n'y a guere que la Baïe de Saint-Julien, où l'on puisse trouver du bois de chauffage, où la pêche soit abondante, & où il y ait beaucoup de sel. Il fait sur toute cette Côte un peu de froid pendant l'Eté; & pendant l'hyver il ne peut manquer d'être

1746-47. excessif, vû la grande quantité de néges, qui tombe sur la Cordilliere, & sur le plat païs qu'elle ne fertilise point, qui est toujours d'une aridité extrême, & par conséquent incapable de rien produire; aussi toute la Côte est-elle sans Habitants.

Il paroît que depuis la Riviere *des Saules*, que quelques-uns ont nommée *el Desaguadero*, il n'y en a aucune autre sur toute cette Côte: ceux qui ont cru en voir, & les ont marquées sur leurs Cartes, ont pris pour des Rivieres quelques ravines qui se remplissent d'eau à la fonte des néges & pendant les grandes pluies; cependant il se peut faire qu'il en ait échappé quelqu'une aux Espagnols, mais il est certain qu'ils ont examiné ces Côtes mieux qu'on n'avoit fait avant eux, & que les Rivieres dont quelques Navigateurs ont parlé, n'existent point. On ne doit pas plus compter sur bien d'autres qu'on lit dans les Journaux de ces premiers Voïageurs. L'un assure qu'il a vu sur les Côtes les plus hautes du Port Desiré des Tombeaux qui renfermoient des ossemens de seize piés de long; cependant les trois seuls cadavres, que nos Espagnols ont trouvés dans tout leur voïage, n'avoient rien d'extraordinaire. D'autres disent que dans une Anse du même Port, on pêche beaucoup de poissons; & les mêmes Espagnols ont eu beau y tendre leurs filets partout, ils n'ont pu y en prendre un seul. On trouve dans les mêmes Journaux que dans le Port de Saint-Julien il y a des huitres d'onze palmes de diametre; assurément l'équipage

du Saint-Antoine a bien examiné toutes ces Baies, & n'a rien vû de semblable. 1746-47.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que la visite de cette Côte, faite par le Saint-Antoine, n'en ait donné une connoissance plus exacte, qu'on n'en avoit jusques-là, & qu'on ne soit bien assuré aujourd'hui qu'elle n'a, ni ne peut avoir d'Habitants; par conséquent qu'il seroit fort inutile d'y établir des Missionnaires, qui n'y trouveroient pas de quoi subsister : aussi n'y pense-t-on plus. Le Pere Strobl retourna à la Conception, où il avoit laissé le Pere Manuel Garcia; & toutes les vûes des Jésuites pour former une nouvelle République Chrétienne dans la Terre Magellanique se bornerent aux Nations, que l'on connoissoit déja dans cette extrêmité méridionale du Continent de l'Amérique. La paix qu'elles avoient faite avec les Espagnols, en avoit attiré plusieurs à la Conception, & le bonheur, dont le bruit se répandoit par-tout qu'on y jouissoit, engagea plusieurs de ces Indiens à demander qu'on fît parmi eux de pareils Etablissements.

Les Habitans des Montagnes furent les premiers à les solliciter; & un de leurs plus considérables Caciques étoit allé trouver le Pere Strobl peu de tems après son arrivée, pour lui demander cette grace. Charmé de l'accueil que lui fit ce Missionnaire, il se rendit à Buenos Ayres pour prier le Gouverneur de lui donner des Peres de la Compagnie; il en fut très bien reçu : le Gouverneur en parla au Provin-

1746-47. Deux Jésuites dans les Montagnes.

cial des Jésuites, qui nomma sur-le-champ le Pere Cardiel & le Pere Thomas Falconner pour accompagner le Cacique dans les Montagnes. Ils partirent au mois de Septembre 1746, après que le Gouverneur leur eut assuré qu'il n'épargneroit rien pour favoriser les Etablissemens qu'ils jugeroient à propos de faire parmi les Montagnards, & pour leur donner la solidité, que demandoit une Entreprise de cette importance pour la Religion & pour l'Etat, si capable d'ailleurs d'illustrer son Gouvernement.

Une Lettre que le Pere Cardiel écrivit peu de tems après son arrivée dans les Montagnes, nous apprend que vers la fin de Novembre il étoit auprès du Volcan, dont nous avons parlé, sur le bord d'une grande lagune, aïant d'un côté un Ruisseau, & de l'autre une grande Forêt de fort mauvais bois, dont on ne pouvoit même faire aucun usage pour bâtir une cabane, & que le Pere Falconner étoit actuellement occupé à en chercher de meilleurs; que cependant trois cents Indiens s'étoient déja réunis autour de lui, & témoignoient un grand desir de s'attacher à lui; qu'à la vérité ils ne parloient pas encore de se faire Chrétiens, mais qu'il espéroit de les y amener peu-à-peu. Il ajoûtoit qu'aïant pris plusieurs fois hauteur en cet endroit, il avoit toujours trouvé trente-deux dégrés quarante minutes, ce qui est à-peu-près la même latitude que celle de Buenos Ayrès, dont il étoit éloigné de cinquante lieues.

Dans

1746. 47.

*Femme de pierre.*

*Espagnols sur la Riviere des Saules.*

Dans les entretiens que ce Missionnaire avoit eus pendant son séjour à la Conception avec les Montagnards, il avoit appris d'eux plusieurs singularités de leur Païs, que le P. Falconner fut chargé de vérifier. La premiere étoit une Statue de pierre, enterrée dans le sable jusqu'à la ceinture, & dont on disoit que les bras étoient de la grosseur de la cuisse d'une Femme, tout ce qui paroissoit du corps, dénotant ce sexe, & étant proportionné à la grosseur des bras. La seconde, qui est beaucoup plus importante, & confirmée par le rapport unanime de tous les Indiens de ces quartiers là, qu'on a interrogés séparément sur le fait, est que la Riviere des Saules, en approchant de la Mer, (on n'a point marqué à quelle distance) se sépare en deux bras, & que dans l'Isle que forme cette séparation, il y a des Espagnols, c'est-à dire, des Européens, car les Indiens de ces Païs nomment Espagnols tous les Européens. Cependant on ne sait point au Paraguay si cette Isle est habitée; ceux qui assurerent ce fait, ajoûterent que leurs Ancêtres trafiquoient autrefois avec ces Etrangers; mais qu'en aïant tué quelques-uns, (ils ne dirent point à quelle occasion) ils avoient cessé d'avoir communication avec eux; qu'on les voïoit cependant encore de tems en tems passer dans la grande Terre avec des Chaloupes, & qu'on n'avoit pu savoir, ni comment, ni en quel tems ils s'étoient établis dans cette Isle.

Cependant les espérances, que l'on avoit conçues de voir bientôt Jesus-Christ

1746 47. adoré & la Religion Chrétienne s'établir solidement dans toute l'étendue des Terres Magellaniques, jusqu'à l'extrêmité de l'Amérique méridionale, s'évanouirent bientôt. Les Mémoires me manquent pour être suffisamment instruit de ce qui y a donné lieu, & tout ce que j'en ai pu apprendre, c'est que la Réduction de la Conception, dont nous avons vu l'Etablissement & les heureux progrès, & qui ne le cédoit presque point, ni pour le nombre, ni pour la la ferveur, à aucune des plus belles du Paraguay, ne subsiste plus, & que ces dernieres années la guerre étoit très vive de ce côté-là entre les Espagnols & les Indiens.

Des ordres, qui sur ces entrefaites arriverent de la Cour d'Espagne, & dont ceux qui en étoient chargés ne crurent pas devoir suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'on eût représenté à Sa Majesté Catholique ce qu'on en pouvoit craindre, firent appréhender aux Missionnaires, accoutumés depuis près de deux siecles à louer & bénir les miséricordes du Seigneur sur tant d'Infideles devenus ses plus fervens Adorateurs, de se voir réduits à adorer les profondeurs de ses jugements : comme on l'est depuis si long-tems au sujet de l'Eglise du Japon.

Toute la ressource qui leur reste, & à ceux qui s'intéressent à la conservation de ces nouvelles Eglises, arrosées des sueurs & cimentées du sang de tant d'Hommes Apostoliques & d'un si grand nombre de nouveaux Chrétiens, est dans la Religion

d'un Prince, qui dans toutes les occasions a donné les preuves les moins équivoques du zèle le plus ardent & le plus désintéressé, pour étendre & affermir le Roïaume de J. C. jusqu'aux extrémités de son vaste Empire. 1746-47.

Ils ne sont pas moins fondés à espérer que ce Monarque, à l'exemple de ses Augustes Prédécesseurs, & comme il a toujours fait lui-même depuis qu'il est monté sur le Trône, leur rendra la même justice sur la conduite qu'ils ont tenue dans cette rencontre, que sur les calomnies énormes qu'on a répandues, & que l'on continue à répandre contre eux à ce sujet. Déja Sa Majesté n'ignore point les risques que plusieurs d'entr'eux ont courus en voulant faire entrer leurs Néophytes dans ses vues, ni qu'apparemment ils y auroient réussi avec le tems & la patience, si par une précipitation, qui n'étoit ni nécessaire, ni commandée, on n'avoit pas exigé de ces nouveaux Chrétiens ce qui étoit au dessus de leurs forces, & qui ne pouvoit manquer d'en faire périr la plus grande partie. Aussi n'y a-t-on gagné que de les mettre en fureur, & plusieurs Missionnaires ont couru risque d'en être les premieres victimes.

*Fin du vingt-deuxieme & dernier Livre.*



# PIECES

POUR SERVIR DE PREUVES & d'éclairciſſement à l'Hiſtoire du Paraguay.

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE D. JEAN VASQUEZ DE AGUERO.

*A DOM JOSEPH PATIÑO, Premier Miniſtre du Roi Catholique.*

1736.

LETTRE DE D. J. VASQ. DE AGUERO.

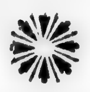
EL Obiſpo actual añade que el Pueblo del Jeſus es todo de Indios, que ſe han ido traiendo de diez y ocho à veinte años de los Montes, y que ſi dejaſſe de ſer Miſſion, ò de correr eſtos Pueblos por la direccion de los Padres de la Compañia, ſe perſuade, por la experiencia que tiene, que deſertarian todos, y no ſolo perderia el gremio de la Igleſia eſtos Fieles, ſino ſu Mageſtad aquella Provincia, como dice lo expreſſo en un manifieſto, que tiene hecho para el Rey Nueſtro Señor, que ſe devera ver deſpues de ſu muerte, porque

1736.

LETTRE DE D. J. VASQ- DE AGUERO.

fiente y juzga que pasando à Doctrina secular, sera universal la ruina de lo que à costa de grandes fatigas mantienen y cuidan los Padres, como acontece con las demas Doctrinas del Paraguay, que quantas en aquella Provincia estàn en otras manos, van en continua decadencia.

No es dudable, Señor Excelentissimo, que el Govierno de dichos Pueblos, assi por lo perteneciente à lo espiritual, como por lo respectivo à lo temporal, es el mas à proposito para el aumento de aquellos Naturales, lograndose à costa de poca fatiga la salvacion de muchas almas, y crecimiento de sus Individuos con el suave modo conque los sobrellevan para los trabajos, corrigiendolos con moderacion, y castigandolos sin excesso, anhelando por la extirpacion de los vicios, sobre que estàn en continua vigilancia los Padres: y tengo por sin duda que qualquier novedad en orden al Govierno turbaria mucho el sossiego y la sujecion, con que viven, y acaso ocasionaria daños irreparables en deservicio de ambas Magestades. Es quanto puedo informar à Vuestra Excelencia.



# MEMOIRE
## PRESENTÉ AU ROI CATHOLIQUE
## PAR LE P. JACQUES D'AGUILAR
### PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JESUS AU PARAGUAY,

*Pour la défense des Réductions & de leurs Missionnaires.*

SEÑOR.

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

JAYME Aguilar, de la Compañia de Jesus, y Provincial al presente de su Provincia del Paraguay, en nombre de su Religion, y de los treinta Pueblos de Indios Guaranis, sitos en los Obispados de Buenos-Ayrès, y del Paraguay, que por Real orden de Vuestra Magestad, y de sus Reales Progenitores, estàn al cargo y cuidado de dicha su Religion, llega, aunque ausente, à vuestros Reales pies, y dice: Haver tenido por varias partes noticia cierta de un Informe, que Dom Martin de Barua, vuestro Governador interino del Paraguay, hizo à Vuestra Magestad en 25 de Septiembre del año passado de 1730 en atencion, segun parece, à una vuestra Real Cedula de 8 de Julio de 1727, la

que parece miraba à la imposicion de Tributos, y tres Corregidores Españoles en dichos treinta Pueblos, y libre comercio y trafico de dichos Indios con los Españoles, y lo demàs que en dicha Cedula se dice.

1737
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

El dicho Informe (que parece haver sido el motivo, ò impulsivo para una de las Comissiones con que Vuestra Magestad se sirviò embiar al Puerto de Buenos-Ayrès, à su Alcalde de Casa y Corte Dom Juan Vasquez de Aguero, respecto à lo que confiriò con el Suplicante, segun Orden de Vuestra Magestad) es gravemente ilussorio de Vuestra Magestad, denigrativo de su Sagrada Religion, ofensivo à los primeros Ministros y Prelados de este Reyno, y contentivo de los pobres y fieles Vassallos de Vuestra Magestad, inconsequente, y falso. Y si este Informe huviera sido tan reservado, que solo huviera parecido ante Vuestra Majestad, y vuestro Supremo Real Consejo, fuera menos sensible su malicioso contenido y lenguage; pues por ultimo caìa, y quedaba en las manos de un prudente y amoroso Padre de todos, qual es Vuestra Magestad, quien paternalmente, y sin justa quexa de nadie, daria à cada uno lo que viesse ser merecido; pero siendo cierto, que este Informe se ha difundido por todo este Reyno, y aun quizà por toda la Europa, pues el Suplicante en breves dias ha tenido noticia cierta de tres Copias de el, que corren por diversas manos, se hace creer, que el Artifice de dicho Informe, no tanto pretendiò informar à Vuestra Magestad con la sincera verdad,

1737. MEM. DU P JACQ. D'AG. AU ROI C.

como vueſtra equidad pedia, quanto infamar, denigrar, y ofender, que es lo que vueſtra juſticia, y piedad abominan.

Por donde es patente, que el que quiſo parecer Informe ſincero, no lo es, ſino que abortò en un Libelo infamatorio publico, y como de tal ſe ha de hablar, y ſe pueden defender los ofendidos en el, ſupueſta vueſtra Real permiſſion, coadyubada de todos los Derechos, que permiten la defenſa moderada, no ſiendo para tomar venganza, ſino para propulſar la violencia, y el agravio.

Viniendo, pues, al contexto, dice el Informante, que el informe hecho à Vueſtra Mageſtad *del numero de ciento y cinquenta mil Indios, que ay de taſſa en las Miſſiones de ambas Juriſdicciones, es ſin conocimiento formal de cauſa.* Quiere decir (aunque cubriendo la falſedad con mejor fraſſe de lo que ella merece) que el que informò à V. M. diciendo, que en dichas Miſſiones havia ciento y cinquenta mi Indios tributarios, tirò à engañar deſleal, y fementido à Vueſtra Mageſtad; y fue tan ſubido ſu engaño, que en ſentir de eſte Informante (que no parece diſtinto de aquel, ſegun la modeſtia con que quiere hacer material ſu formal y malicioſo engaño) levantò el numero de los Tributarios caſi tres tantos mas de lo que pone eſte Informante, pues caſi eſto và de quarenta mil à ciento y cinquenta mil: por donde ſe vè quan dignos ayan ſido, y ſean los que informan contra eſtos vueſtros pobres Vaſſallos, de que ſe les crea, pues no hacen eſcrupulo

de decir, que quatro ſon quince, y que quince ſon quatro, como ſea en daño de los Indios.

1737. MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C. ..

Quando el Informante califica de fallido el numero de Tributarios, que pone el otro Informante, falta el tambien à la verdad, suponiendo, ò afirmando, que el año de 1730, en que informaba, havia Pueblos, y trece Pueblos de los que eſtàn à cargo de la Compañia en la Juriſdiccion del Paraguay: lo qual es falſo, y no lo podia ignorar; pues por vueſtra Real Cedula, dirigida à vueſtro Governador de Buenos-Ayrès, ſe agregaron el año de 1729, en que el miſmo governaba el Paraguay, y lo eſtàn haſta ahora, al Govierno de Buenos-Ayrès todos los treinta Pueblos, ſin que quedaſſe, ni aya oy alguno en la Juriſdiccion del Paraguay. Al Governador de Buenos-Ayrès ſe ha acudido enteramente para la Confirmacion de Corregidores, y Cabildos, y lo demàs perteneciente, deſde el dicho año de 1729; y aun en las quexas, que los del miſmo Paraguay, y otros han tenido contra dichos Pueblos, y Indios, han acudido à dicho Governador de Buenos-Ayrès, como es conſtante; y el miſmo Governador de Buenos-Ayrès ſe ha tenido, y tratado, y ſe ha portado haſta oy con dichos treinta Pueblos, y Indios, como ſu unico, y legitimo Governador.

Por donde debe decir el Suplicante, que otra vueſtra Real Cedula, que ſe dice haver poſterior, para que los quatro Pueblos mas vecinos al Paraguay ſubſiſtan ſujetos à aquel

1737.

MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Govierno, no se ha puesto en execucion, assi por otras razones que tendràn los à quienes esto incumbe, entre las quales quizas sera una, el que quando llegò esta Cedula estaba sublevada aquella Provincia, y bolverle entonces los quatro Pueblos, fuera darle mas fuerzas contra Vuestra Magestad, como por lo manifiestamente subreticio de dicha Cedula, que se funda, ò motiva en el Informe, de que dichos quatro Pueblos no estaban agregados aun con efecto al Govierno de Buenos-Ayrès, lo que es publico, y notoriamente falso.

Prosigue el Informante, y dice, que arreglandose à los Padrones, que ha visto de su Antecessor Dom Juan Gregorio Bazan de Pedraza, de los trece Pueblos de la Jurisdiccion del Paraguay, *halla, que en ambas Jurisdicciones* no havrà mas de quarenta mil Indios de tassa; y si excede, serà en poco numero, mediante que los trece Pueblos tenian por dichos Padrones de diez mil y quinientos à once mil Indios de tassa; de que colige, que teniendo diez y nueve ò veinte Pueblos la Jurisdiccion de Buenos-Ayrès, algunos de ellos con mas crece de numero de Indios en corta cantidad, unos, y otros Pueblos vendran à tener el de quarenta mil, *que puedan tributar*. Hasta aqui el Informante; cuya Clausula, para que no sea del todo ilussoria, como lo parece, debe resolverse en estas assserciones serias. Primera: En los trece Pueblos que visitò, y empadronò Dom Juan Gregorio Bazan, hallò diez mil y quinientos à once mil Indios de tassa. 2°. Los

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, fuera de los trece dichos, eran diez y nueve, ò veinte, quando empadronò Dom Juan Bazan, y quando informò Dom Martin de Barua. 3° Algunos de eſtos diez y nueve, ò veinte Pueblos, tienen mas numero de Indios, que los otros trece en corta candidad. 4°. De que aquellos Pueblos tengan diez à once mil Indios, ſe colige, que eſtos diez y nueve, ò veinte Pueblos tienen treinta mil Tributarios en ambas Juriſdicciones. La quinta aſſercion es tambien el aſſumpto, y concluſion principal del Informante, y tendra la verdad que le permitieren los antecedentes falſos de que la deduce. Es falſa la primera aſſercion; pues aunque Dom Juan Bazan hallò diez mil y quinientos à once mil Indios en los trece Pueblos, no hallò, ni dice que hallò eſſe numero de Tributarios, ſino que eſſos eran todos los Indios que hallò; y de ellos ſe ha de ſacar un buen numero reſervados, como ſon los que no llegan à diez y ocho años; los que tienen y à cinquenta; los Caciques, y ſus primogenitos: los enfermos habituales, y otros, que Vueſtra Mageſtad reſerva por ſus Reales Cedulas.

Tambien es falſa la ſegunda aſſercion; pues es conſtante, y manifieſto, que los Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, fuera de aquellos trece, nò eran diez y nueve, ò veinte, ſino ſolos diez y ſiete el ano de 1715, quando empadronò Dom Juan Bazan; ni el de 1730, quando informò Dom Martin de Barua.

1737. MÉM DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Tambien es falſa la tercera aſſercion, que algunos de los diez y ſiete Pueblos pertenecientes à Buenos-Ayrès, tuvieſſen el año de 1715, mas Indios, que qualeſquiera de los trece Pueblos que pertenecieron al Paraguay; pues ſolo uno era (San Nicolas) entre aquellos diez y ſiete, el que excedia à qualquiera de los trece: mas fuera de eſte havia entre los trece, tres (San Ignacio Guazu, Itapua, y Loreto) que excedian en mucho à qualquiera de los reſtantes diez y ſeis pertenecientes à Buenos-Ayrès.

Tambien es falſa, è inconceptibile la quarta aſſercion; pues aunque paſſaramos por las falſedades antecedentes, quien podra concebir, que dando trece Pueblos diez mil y quinientos Tributarios, ayan de dàr veinte Pueblos (en corta candidad mayores) el numero de veinte y nueve mil y quinientos Tributarios, que ſon los que faltan para el pretenſo numero de quarenta mil? Verdaderamente, que ſi trece me dàn diez mil y quinientos, infaliblemente me han de dàr veinte iguales à aquellos trece el numero de diez y ſeis mil ciento y cinquenta y três, que juntos con los diez mil y quinientos, hacen veinte y ſeis mil ſeiſcientos y cinquenta y tres. Denſe à eſtos veinte Pueblos mil Indios mas, que parece baſtante para la corta candidad; en que dice exceden algunos à los otros trece; con que nos quedan por buena quenta veinte y ſiete mil ſeiſcientos y cinquenta y tres Tributarios; y los doce mil trecientos y quarenta y ſiete, que faltan para el numero de quarenta mil, que el Informante afirma

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

haver, donde eſtan, ò de donde los ſacaremos? Verdaderamente, que el amor al Real Erario hizo paſſar de punto el deſvelo del Arbitriſta, dexando à un lado la arithmetica, y la razon.

Por tanto, aun permitidas todas las falſas ſupoſiciones, ò poſiciones del Informante, es evidentemente falſa ſu concluſion, y quinta aſſercion, de que los Indios de taſſa de todos los Pueblos, que eſtaban à cargo de la Compañia en ambas Juriſdicciones eran en numero de quarenta mil el año de 1715.

Y para informar à Vueſtra Mageſtad plena y ſinceramente de lo que en eſte punto ay, debe decir à Vueſtra Mageſtad el Suplicante, que el año de 1715, eran todos los Pueblos preciſamente treinta; las Familias veinte y ſeis mil novecientas y quarenta y dos; las Almas ciento y diez y ſeis mil quatrocientas y ochenta y ocho. Y el año de 1730, en que informaba Dom Martin de Barua, eran los Pueblos los miſmos, ni mas, ni menos; eran las Familias veinte y nueve mil y quinientas; las Almas ciento y treinta y tres mil ciento y diez y ſiete. Debe tambien decir, que jamas en los dichos Pueblos han llegado las Familias à treinta y un mil: Que con calamidades, y peſtes continuas, fugitivos, y guerras, padecen frequentemente eſtos Pueblos grandes menguas, como en la que ſe ven oy; pues haviendo el año de 1732, llegado las Familias à treinta mil, oy no llegan à veinte y tres mil, como conſta de los padrones, que ſe acaban de hacer de

1737. todos los treinta Pueblos por sus Curas; con certificacion jurada de ellos sobre su legalidad. Debe assimismo decir, que de qualquiera numero de Familias, que se pongan, se deben sacar muchos reservados de tributo, por lo que arriba dixo, y tiene dispuesto Vuestra Magestad y esta en possession y practica aprobada por vuestras Reales Cedulas; por lo que, aunque oy se hallen en estos treinta Pueblos veinte y dos mil Familias, no son los que deban tributar mas que diez y nueve mil Indios, con poca diferencia.

MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Despues de esto entra el Informante al punto de los tres Corregidores Españoles en los treinta Pueblos, y expressa haver muchos, y graves inconvenientes, *que se siguieran de ello*; y aun el poner un Corregidor Español para los siete Pueblos, que nombra, y llama immediatos à la Assumpcion, lo tiene *por dificil se pueda conseguir.* Supone ser los Indios *sumamente faciles*: y siendo esto verdad, se vè quanto trabajo havrà sido en los Doctrineros el mantenerlos y conservarlos constantemente en la Fé, buenas costumbres, y reconocimiento à su Rey, y Señor natural por mas de ciento y cinquenta años; quando vemos otras Naciones, aun Europeas, que en mucho menos tiempo han dado bueltas en la Fé debida à Dios y sus Señores.

Dice el informante, que dichos Indios, *desde su primitiva, hasta el presente, estan entregados à la Compañia.* Si este estar entregados dichos Indios à la Compañia desde el principio quiere decir, que los Se-

ñores Catholicos Reyès los encargaron à la Compañia, para que los convirtiesse à Dios y a su Real servicio, y que desde entonces, y hasta ahora Vuestra Magestad se los tiene encargados para que los assista, y instruya, y cuide, assistiendo con Real beneficiencia y con impensas de su Real Erario para la conducion, y manutencion, de los Missioneros: en este sentido dice verdad. Si quiere decir, que desde el principio estos Indios voluntariamente se entregaron, y lo estan hasta ahora à los Missioneros de la Compañia, que con sumos trabajos, y fatigas, con milagros, y con el derramamiento de la sangre de muchos à manos de Infieles Apostatas, y malos Christianos, los solicitaron, y atraxeron al servicio de Dios, y de V. M. tambien dice bien.

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Si quiere decir, lo que quizà dirà, (y es porfiada mania de algunos emulos embidiosos) que los Españoles, con sus armas, y diligencias, conquistaron estos Indios, y yà conquistados, y sujetos, los entregaron à la Compañia; esto es muy falso, ni se hallarà escrito, ni Historia indiferente, y fide digna que lo diga; haviendo muchas que digan lo contrario, y lo diràn mismos Indios.

Prosigue el Informante, que estos Indios *no tienen otro conocimiento, ni reconocimiento, que à sus Provinciales, y Curas.* Es decir, que ni conocen, hi hacen caso de Dios, ni de sus Santos; ni de Vuestra Magestad, ni sus Ministros, y Governadores. Si Vuestra Magestad con su Real

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Consejo, con sus Virreyes, Audiencias, Governadores, Obispos, y demàs Ministros, y Prelados, y todos los demàs preciados de sabios, y justos no condenàran esta injusta calumnia, el mismo que la profiere la debiera condenar, para no condenarse; pues es publico, y le consta à el mismo, que à mas de la buena nota de Christianos, estàn empleados en continuos obsequios, y servicios, de Vuestra Magestad (de que se darà papel à parte). Al menor orden, insinuacion, ò Carta misiva de vuestros Governadores, salen apresurados de sus Tierras, Pueblos, casas, mugeres, è hijos, los dos, los tres, los quatro, y los seis mil Indios, todo à su gasto, costo, armas, y cavalgaduras, si las tienen, y sino à pié, y esto con alegria, y caminar docientas, trecientas, y mas leguas, y esto para padecer, para pelear, y morir por Vuestra Magestad, y esto sin ningun sueldo, ni estipendio: servicio, qual ningunos Vassallos del Mundo haràn à su Señor: Y despues de esto dice, Señor, vuestro Informante, que estos Indios no conocen, ni reconocen sino à sus Provinciales, y Curas.

Le consta al Informante, que todos los años acuden los Indios con los nombramientos de Cabildos à vuestros Governadores, para que los confirmen. Le consta, que los Governadores vàn à los Pueblos de los Indios, quando, y como quieren, visitan, mandan, y disponen como les parece, y los Indios les obedecen. Le consta, que al Corregidor Indio del Pueblo de San

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Ignacio Guazu, que es la puerta y paſſo del Govierno del Paraguay para el de Buenos Ayres, embiaban los Governadores del Paraguay ſus ordenes, y mandamientos, y el Indio Corregidor los executaba, y daba cumplimiento puntualmente. Le conſta, que quando vienen los Governadores nuevos, vàn todos los Indios Corregidores de los Pueblos à darles la obediencia. Le conſta, finalmente, que en todo, y por todo hacen los Indios quanto vueſtros Governadores, y legitimos Miniſtros les mandan para vueſtro Real ſervicio. Què mejor inſtruìdos puede V. Mag. tener, ni querer eſtos ſus pobres Indios, y què mas reſpetoſos? Pues con que verdad dice el Informante, que eſtos Indios no conocen, ni reconocen ſino à ſus Provinciales, y Curas?

Quiſiera el Informante, y otros muchos, que les Indios profeſſaſſen vaſſallage, ſervicio, y acatamiento, no ſolo à V. Mag. ſino à cada uno de ellos como particular, y aun à ſus criados, y eſclavos: de ſuerte, que aunque ſea un medio Eſpañol, ò Meſtizo, ò tenga tres quartos de Indio, ſi un Indio neto de eſtos no ſe le humilla, y hace lo que al otro ſe le antoja, luego recarga ſobre el probre Indio, que es un barbaro, mal criado, que no reſpeta al Eſpañol, que no es Vaſſallo del Rey, ni reconoce mas que à ſu Cura; porque eſta, Señor, es la eſtrella fatal del pobre Indio, que ha de ſer Vaſſallo, Criado, y Eſclavo, y aun jumento de quantos quiſieren ſervirſe de èl. Y ſi V. Mag. poderoſo, y piadoſo, no contraſta el curſo de eſta univerſal violencia,

1737. infaliblemente, y en breve ſe verà ſin Indios eſtas Provincias, como ya ſe vèn otras muchiſſimas.

MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Proſigue el Informante, que de qualquiera movimiento, ò novedad, que V. Mag. quiſiere hacer en el Govierno preſente de eſtos Indios, poniendoles Corregidores Eſpañoles, *ſe amontaràn*, *ò diſpondràn ſe amonten*. El que eſtos Indios, à lo menos en grandiſſima parte ſe amontarian, ò perderian de ſus Pueblos, poniendoles tales Corregidores, es mas que probable; no por los fundamentos del malicioſo Informante, ſino porque eſta es generalmente la experiencia, que tales Corregidores ſon los que han acabado muchos Pueblos, por las razones, ò ſinrazones que todos ſaben, y eſtos Indios no ignoran. Tambien ayudaria à ſu levantamiento ò perdicion, la ſuma facilitad de ellos, que dice el Informante; y el haver eſtado ſiempre, y eſtàr con los Miſſioneros de la Compañia, que los ganaron, y los defendieron, los mantienen, defienden, y tratan como verdaderos y amoroſos Padres, ſe les hiciera duriſſimo è intolerable el eſtàr à otro trato, todo de rigor. Y caſo que por ſu facilidad, y para experimentar, baxàran el cuello de eſte yugo de Corregidores, ſin duda que ſu aſpereza, y experimentado peſo, los exaſperaria, y obligaria à ſacudirlo con irremediables daños de todas eſtas Provincias.

Lo que dice el Informante tener entendido, que los parages de eſtos Pueblos ſon diſpueſtos para que los Indios ſe amonten, es aſſi: pero en eſto convienen eſtos para-

ges con los de la Assumpcion, Villa-Rica, Curuguati, Corrientes, Santa-Fé, y casi todas las Ciudades, y Pueblos de estas Provincias; pues vemos cada dia, que de ellas se amontan Esclavos, Indios, Españoles, y algunos de mas obligaciones, y no ay Justicia, ni poder para cogerlos, ni reducirlos: y en las inmediaciones de casi todas estas Ciudades ay parcialidades de Infieles, que son asylo de quantos à ellos se acogen; y entre ellos, y con ellos, buelven à infestar, y hostilizar las Ciudades, y Tierras de Españoles: lo que generalmente hacen muy à su savio, y con toda indemnidad. A lo que dice el Informante, que si V. M. determinàra la possession de estos Corregidores, y los Indios por esta novedad en el Govierno se amontàran, no se podrian sujetar, y esto por estar sus Pueblos tan distantes de los Españoles: se responde que es verdad, que en tal caso se amontarian estos Indios, y que de ninguna suerte se podrian sujetar por los Españoles de estas Provincias; y que para esto ayudaria mucho la distancia de sus Pueblos de las Ciudades de Españoles. Pero yerra el Informante en querer persuadir, ni aun pensar, que si estos Indios estuvieran arrimados à las Ciudades de Españoles, podrian estos sujetarlos, caso que se alzassen por la mudanza en el Govierno. Lo que certissimamente sucediera entonces fuera, que mas presto acabarian los Indios con los Españoles, y sus Ciudades. Para què es discurrir contra la evidencia, y experiencia de que le consta bien al Informante? En la Assumpcion mantie-

1737.

MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

nen amiſtad con los Infieles Payaguas, que en vivos cueros, y con ſuma indecencia andan por las calles, entran à las caſas, y eſtrados de las Señoras, entran en las Igleſias, y hacen mil maldades, y beſas a los Eſpañoles. Poco menos inſolentes eſtàn en las Corrientes otros Payaguas, y los Charruas; y en Santa Fè Charruas, y Abipones. Y en medio de tantas indecencias, beſas, y agravios, que padecen los Eſpañoles en ſus miſmas caſas, en los caminos, Campañas, no ay Eſpañol particular que ſe atreva à caſtigar à alguno de eſtos Barbaros; porque ſi ſe enojan, ſi rompen la amiſtad, aunque tan indecente, y gravoſa, embarrazaràn todos los caminos, acometeràn las Eſtancias, y las miſmas Ciudades, y las acabaràn, como han hecho con muchiſſimas, ſin que los Eſpañoles puedan, no ſolo ſujetarlos, pero ni aun defenderſe à sì, ni à ſus mugeres, y hijos; y eſto, ſiendo quatro Indios, y teniendolos junto à sì. Otros quatro ſe puede decir que ſon los Indios que afligen las Ciudades del Tucumàn, en tal manera, que no ſolamente tienen totalmente impedidos, ò ſumamente arreſgados todos los caminos, que ſolian ſer del Perù, ſino que de pocos años à eſta parte han ſido tan continuas, y numeroſas las matanzas y cautiverios de los Chriſtianos, que no ſolamente han obligado à diſpoblar grandes y fertiles Diſtritos, y Partidos de Tierras, ſino que han como bloqueado las miſmas Ciudades, deſpues de haver hecho matanzas de dia claro, à viſta de las miſmas, y

las han pueſto à algunas en tal anguſtia, que no puede una perſona de noche ſalir con ſeguridad fuera de la Ciudad, ni aun apenas de ſu caſa, ſin peligro de Indios.

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Y ſi alguna vez, que no ſon muchas, ſe animan los Eſpañoles à perſeguir y caſtigar los Indios, muchos ſe huyen de la Tierra, ò ſe eſconden, por no ir à la entrada; otros ſe buelven del camino: à vezes, y no pocas, ſe amotinan, ò deſavienen con los Cabos, ò eſtos entre sì, y ſe deſvanece todo antes de llegar al Enemigo. Otras, quando llegan allà, el Enemigo les quita la Cavallada, dexandolos à pie, y ſe buelven à caſa como pueden: Otras y muchas vezes ſe buelven con muchos menos de los ſuyos, aun de Soldados arreglados, y à largas jornadas. Rariſſima vez ſe oye, que el Eſpañol aya muerto, ò cogido un Indio, ò algunos Indios: quando oimos cada dia, y es aſſi, que el Indio matò, y cautivò veinte, treinta, cinquenta, ciento, y alguna vez ciento y veinte, y otras mas de trecientas almas Chriſtianas; y ſe puede afirmar, que para cada Infiel que el Eſpañol mata, ò cautiva, correſponden mas de 20 ò 30 muertos, ò cautivos Chriſtianos: Y ſi no, diga el Informante como le fuè en las entradas que hizo?

Y hace juicio ſerio el Suplicante, que todos los Indios de armas que hoſtilizan eſtas tres Provincias, no llenan el numero de cinco mil: pues ſi ſolos cinco mil, repartidos en tres Goviernos, y Provincias, no ſolo no ſon ſujetables, y caſtigables de los Eſpañoles, no obſtante que los tienen

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

bien cerca, ſino que antes los Eſpañoles ſe vèn conſternados, acoſados, ahuyentados de ſus Tierras, y ſin eſperanza de mejor fortuna: cóncluyeſe ahora, como el Paraguay, ni aun las tres Provincias juntas, ſujetaran, ni aun ſe defendieran, ſi eſtos treinta Pueblos ſe levantàran contra ellos, aunque no tengan los Pueblos mas que veinte, ò veinte y dos mil Indios, que ſon los que al preſente ſe hallan? Y mucho menos ſe defendieran, ſi los Indios fueran quarenta mil, como eſte Informante dice; y muchiſſimo menos ſi fueran ciento y cinquenta mil, como dixò ſu anteceſſor, aunque ambos hablaron muy *ſin conocimiento formal de cauſa*, eſto es, ſin verdad, ni aun veriſimilitud: y aun muchiſſimo menos ſe pudiera defender el Eſpañol, ſi eſtos veinte y dos mil ſe juntàran contrà el (como ſe juntarian, como contra comun Enemigo) con los cinco mil que ahora lo arruinan, ò con alguna Nacion Eſtrangera, como lo eſtàn oy los Minuanes con los Portugueſes. Todo eſto ſe ha dicho, para que vea el Informante, quan futil es ſu penſamiento, ò imaginacion, de que ſi los quarenta mil Indios eſtuvieran cerca de los Eſpañoles pudieran ſer ſujetos, caſo que ſe levantaſſen.

Fuera de que, no dicen que ellos los conquiſtaron quando eſtaban remotiſſimos, y diſperſos en ſus fragocidades, è impenetrables montañas? Pues por què ahora que eſtàn muchiſſimo mas cerca, y en lugarers claros y deſpejados, con caminos abiertos carreteros no los pudieran ſujetar? Y por què no

pudieron conquiſtar los Indios de San Ignacio Guazu, que eſtaban bien cerca, y menos de cinquenta leguas? Y aſſi es cierto, que los Eſpañoles no pudieron conquiſtar de eſtos Indios los de cerca, y menos los de lexos; y conſiguientemente no pudieran ſujetar, ni los de lexos, ni los de cerca, ſi una vez ſe levantàran. De paſſo puede vèr el Informante, quanto mas pudieron los pobres Miſſioneros, que con la cruz y paciencia, en increìbles è inmenſos trabajos, diſcurriendo por Provincias remotiſſimas, Boſques, Pantanos, y Rios impenetrables à otra fuerza, ganaron, juntaron, amanſaron, y reduxeron à Dios, y al ſervicio de V. Mag. tantos Barbaros Idolatras, Caribas, y Fieras, que no los Eſpañoles con ſus armas; pues haviendoſelos ſaçado à limpio, y deſcombrado, y traìdoſelos tan cerca, aun dice que los Eſpañoles, ſi los Indios ſe levantan, no los podràn ſujetar, porque eſtàn lexos.

1737. Mem. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Fuera de que, ſi quiſieran acercar mas al Paraguay los trece Pueblos que les pertenecieron, donde los puſieran? Si aun confinan las Eſtancias de los unos con las de los otros, con ſolo el Rio Tebiquari de por medio, teniendo los Eſpañoles poblada toda ſu Tierra, que tienen habitable, y libre del Enemigo que los ciñe y eſtrecha, y por eſſo no caben; y por no caber, y por los Enemigos, ſe baxan y auſentan muchiſſimos à las Provincias de abaxo, y haſta el Perù, y Chile. Pues ſi ſe les açercàron los trece Pueblos paſſando el Tebiquari (teniendo, como tienen, mas que doblada

gente que la Provincia del Paraguay) como estuvieran, y se mantuvieran?

1737.

MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Acerca de las distancias de los trece Pueblos, que pertenecieron al Paraguay, entre sí, y respecto del mismo Paraguay; y de los diez y siete de Buenos Ayres, entre sí, y respecto del mismo Buenos Ayres, dice muchas falsedades, como quien no ha visto sino uno, dos, ò tres Pueblos, ni ha querido informarse de quien los ha visto, y con verdad se lo pudiera decir. Lo que el Suplicante (que por Superior, y Provincial, y Missionero ha estado muchas vezes en todos los Pueblos) debe decir à V. Mag. es, que no ay ninguno entre los treinta Pueblos, que diste de otro cien leguas. Debe decir tambien, que los mas de los Pueblos, por las sabidas persecuciones de los Mamalucos del Brasil, con licencia vuestra, y de vuestros Ministros, con grandissimas fatigas de los Missioneros, y fallecimiento y perdida de muchissimos de estos pobres, se sacaron de sus originarias tierras distantissimas, donde fueron primero hallados, convertidos, y fundados, y se traxeron mucho mas cerca de las tierras donde oy estàn los Españoles; y aqui, sin mucha difficultad, ni incomodidad, los visitan vuestros RR. Obispos, y los pueden visitar vuestros Governadores.

A los daños, que se predicen à estas Provincias, y Reyno, caso que estos Indios, ò por mudarles el Govierno, ò por otra causa, se levantàran, se rien algunos valentones, y dicen con desprecio, que estos Indios no son para las armas, ni para pelear, sino

sino para arar y cabar. Lo cierto, Señor, es, que estos Indios, desde antes que el Español los conociesse, se llamaban *Guaranis*, que quiere decir Guerreros. Lo cierto es, que dieron muchissimo que hacer al Español, y este nunca los pudo conquistar. Lo cierto es, que si alguno de estos, apostatando, se mezcla con los Infieles, que affligen estas Provincias, se porta con conocido arrojo y valor, y muchas vezes viene entre los demàs de Cabo, ò Gefe. Lo cierto es, que en las dos vezes, que los Portuguefes fueron echados de la Colonia, y en otras funciones militares de vuestro Real servicio, han merecido, grandes alabanzas de vuestros Governadores de Buenos Ayres; y que con estos Auxiliares, y pocos Soldados arreglados, han confiado desbaratar, è impedir qualesquiera intentos de Estrangeros Europeos; y que los Portugueses principalmente temen este nervio, assi por las dos dichas expulsiones de su Colonia, como porque antiguamente en el Rio Uruguay destrozaron plenamente una partida de mas de docientas y cinquenta Canoas, y mas de mil y novecientos Portugueses y Tapis en ellas, que venian à matar y cautivar Indios; despues de lo qual jamàs se han atrevido à inquietarlos. Ellos han defendido sus tierras y Pueblos, de los Barbaros Infieles, sin ayuda de nadie.

1737.

Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Y fuera de otras valerosas acciones passadas, en los años, y dias presentes, en las turbulencias de la vecina Provincia del Paraguay, han mostrado estos Indios, que son para mucho, y que tiene V. M. en ellos

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

mayormente freno necessario para contener en su obediencia y servicio à los que por mas obligaciones no debieran necessitarlo, y por olvidados de ellas se han propassado à los mayores desafueros, de que V. M estarà informado. Por ultimo, los mismos Señores Reyes vuestros Progenitores, y V. M. mismo, informados del amor y valor, con que se han portado, y desempeñado en las funciones de su Real servicio, han despachado sus Reales Cedulas, dandoles, y mandandoles dàr las gracias, como consta por las mismas.

Pero dado que estos Indios, aunque V. Mag. les ponga con efecto los tres Corregidores Españoles ( que es la parte, y punto del Informe en que aun vamos ), de sì no se movieran, ni inquietàran, ni amontàràn, sino que sujetos, obedientes, y rendidos se ajustàran en todo à vuestra Real disposicion, todavia no havia nada hecho; por que en este caso dice, Señor, vuestro piadoso Informante D. Martin de Barua, los mismos Missioneros con sus Superiores *dispondràn que se amonten.* Esto es, lo que los Indios de sì no hicieràn, ellos se lo haràn hacer: ellos infieles à Dios, traydores à V. Mag. olvidados de sus obligaciones, rendidos à su despecho y venganza, dispondràn y trazaràn, que los Indios yà Christianos, fieles, y leales Vassallos de V. Mag. reducidos por sus Mayores, se amonten, se vayan à sus antiguas selvas, se buelvan à sus Idolatrìas y hechizos, al deboro de humanas carnes, y a la impune transgression de todos los Derechos Naturales, Divinos,

y Humanos ; à que ſe pierdan para ſiempre ſus almas, y las de ſus deſcendientes, y en ellos queden fruſtrados y vanos los meritos, Paſſion, y Muerte de Chriſto, y el precio de ſu Divina derramada Sangre, è inutiles y reſtañadas las Fuentes Sacramentales, que riegan eſte Paraìſo.

1737.
Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Todo eſto no obſtante, ellos *diſpondràn* que los Indios *ſe amonten*, y tambien ſe pierdan de V. M., y con ellos tantos millares, y aun centenares de millares de peſos, que ſalieron de vueſtro Real Erario, por la ſuma piedad y liberalidad vueſtra, y de vueſtros Progenitores, para conducir y mantener Evangelicos Operarios, principalmente de ſu Religion. Y lo que mas es, queden burlados aquel zelo, anhelo, y anſia vueſtra, y de todos los Catholicos Reyes, expreſſados infinitas vezes en Cedulas, Reſcriptos, Inſtrucciones, y de otras maneras, de que los Indios ſe conviertan, ſean y permanezcan verdaderos Chriſtianos Catholicos ; y no ſolo dexen eſtos Indios à V. Mag. ſino que ſe junten, y unan con los Infieles, y otros Enemigos vueſtros, ò ellos por ſi ſolos acometan vueſtras Ciudades y Provincias, las inquieten, y moleſten ; y ſi es poſſible, las pierdan, y con ellas perdais una parte de vueſtra Real Corona. Nada de eſto detendrá á eſtos Religioſos, ingratos, perfidos, y ruines Vaſſallos vueſtros, ſino que con todo atropellarán y diſpondran que *ſe amonten* los Indios.

Y ſobre infieles à Dios, y traydores à V. Mag. ſe olvidaràn de ſus obligaciones, y de ſi miſmos, y de lo que ſu ſanto Inſtitu-

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

to, su Religion, y Santo Fundador miraron como principalissimo blanco, que es la conversion, perfeccion, y salvacion de las almas; lo que sus Generales, escogiendo y embiando providamente de casi todas sus Provincias de Europa Missioneros fervorosos y Apostolicos, y con otras exquisitas diligencias y desvelos, tanto an deseado, procurado, y adelantado; y lo que essos mismos Missioneros con tanta paciencia, sudores, fatigas, trabajos, lagrimas, y consu misma sangre, como ellos dicen, conquistaron, ganaron, y reduxeron: Todo esto, Señor, sin honra suya, sin verguenza, ni temor de Dios ni de vos, lo perderàn y abandonaràn, furiosos, despechados, y vengativos los presentes Doctrineros, y sus Superiores en el Paraguay, disponiendo que los Indios *se amonten.*

Este elogio, Señor, ha merecido la Compañia de Jesus (que se puede llamar vuestra, por la singular proteccion, y amor, que siempre à V. Mag. ha debido) de Don Martin de Barua, vuestro Informante y Governador; y es elogio, que no lo ha oido ella desde su fundacion, aun de sus mayores enemigos, y que por todos caminos la tiraron à infamar, y arruinar: porque si dixeron, que los Jesuitas eran enemigos de Dios, alli mismo les conceden que se arrimaban, lisongeaban, se introducian al Estado, y con toda arte y maña se hacian, y querian parecer ser todos de los Reyes. Y si alguno dixo, que ni temian Dios, ni Rey, no se atreviò à negarles que se tuviessen à si mismos, y con arte, y dissimulada pa-

ciencia diessen lugar al poder para no quedar sin honra, perdidos y deshechos. Pero Don Martin de Barua, todo lo excedió, diciendo, que si V. Mag pone Corregidores Españoles en los treinta Pueblos del Paraguay, sus Missioneros Jesuitas han de rebolver contra Dios, contra V. Mag. y aun desesperados, contra sì mismos.

1737. Mem. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Dios juzgarà entre tì, y mi, dixo San Athanasio al Emperador Constantino: assi juzgarà Dios un dia entre Don Martin de Barua, y los Jesuitas del Paraguay, y se verà quien fuè infiel à la Divina Magestad, quien fuè desleal à la vuestra; y quien precipitado faltò à sì, y à sus obligaciones. Si fuera decente y conveniente, que los Jesuitas del Paraguay vinièran con Don Martin de Barua à la immediata contienda sobre fidelidad, quizà halláran entre sus preteritos, lo que èl se puso à adivinar entre los futuros de estos, y jamás lo podrá hallar · pero mejor es callar, lo que todo el Mundo rebienta por decir.

Entre tanto, Señor, no se cree, que los Jesuitas del Paraguay tengan, ni ayan tenido jamás con V. M. el grado de desestimacion, que en vuestro Real animo pretende el Informante imprimir. Tendrà presente V. M. que en menos de ocho años, que vàn desde Agosto de 1724, hasta Febrero de 1732, fueron dos vezes violentamente arrojados de su Colegio del Paraguay, con la desatencion è impiedad, que lo pudieran ser de los Turcos, ò Calvinistas, ò de otros semejantes. Y aunque los executores de estas sacrilegas impietades quisie-

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

ron cohoneſtar ſu hecho, amontonando calumnias, y pretextando delitos, de que (aunque los huviera, y lo fueran) ellos no pudieran ſer Juezes ni Miniſtros, les conſta à los Jeſuitas haver ſido tales acciones de ſuma deſaprobacion, y deſagrado de V. Mag. Lo que, con vèr publicamente caſtigados, como deſleales, muchos de dichos agreſſores, complicados en otros delitos contra V. Mag. dà manifieſtamente à entender, que los Jeſuitas del Paraguay ſalieron innocentes, y por leales à V. Mag.

Tambien tendrà preſente V. Mag. que en mas de ciento y treinta años, que comenzaron à eſtàr eſtos Indios con eſtos Padres, y eſtos Padres con eſtos Indios, jamàs ſe ha viſto en los unos, ni en los otros ſombra de deſlealtad, teniendo ſiempre por enemigos à los que ſon vueſtros, y apartandoſe promptos, y apartandolos de ſi, como obſtaculo à ſus intentos, los que de vos ſe apartaron. Siempre merecieron de vueſtros Progenitores, y de V. Mag. agradecimiento y reconocimiento de leales, ſin que Vueſtra Mageſtad, ni ſus Progenitores ſe ayan moſtrado deſervidos de ellos, ò mal ſervidos: fortuna, que tambien han merecido eſtos Indios con eſtos Padres, de todos vueſtros Reales fieles Miniſtros; y ſe eſpera, que ni la deſmereceràn, ni careceràn de ella en adelante. Y no es, Señor, deſpues de otras muchas, pequeña, ſino grande prueba de lealtad de eſtos Padres, y de eſtos Indios, el que Don Martin de Barua, empeñandoſe con todas ſus fuerzas, malicia, y arte, à buſcarles deſlealtad,

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

no la aya podido hallar de preterito, ni de presente, sino diciendo mil falsedades, como se ha visto, y verà; y por tanto, se eche à pronosticar y adivinarla en futuro condicionado, diciendo, que si tal huviera, sucediera tal.

Pero, Señor, bolviendo à los Corregidores Españoles, si V. Mag. oìdas, y altamente comprehendidas las razones, que por ambas partes se traen, aun juzgàre, y determinàre que se pongan, puede V. Mag. estàr seguro, que los Missioneros nada dispondràn, y con todas sus fuerzas procuraràn, que V. M. sea enteramente obedecido. Y si sucediere (lo que nunca Dios permita) que dichos Indios tumultuaren, los Missioneros los procuraràn sossegar en quanto les fuere possible; y si sus razones y authoridad nada consiguieren, y algunos de vuestros Vassallos huvieren de morir, los Missioneros moriràn los primeros en servicio de V. M.

Prosigue el Informante, y despues de haver dicho, que por la novedad, y movimiento yà tratado, tienne por dificil se pueda conseguir el poner y mantener un Corregidor Español en los siete Pueblos mas cercanos al Paraguay, à quien se pudiera recurrir en qualesquiera accidentes, dice assi: *A que se añade, que con este conocimiento no havrà quien apetezca el Corregimiento, recelando principalmente de las maximas de los Doctrineros.* Repite y se ratifica Don Martin de Barua, en que los Doctrineros fueran peores que los Indios, y que el Corregidor que se pusiera, aun

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AC. AU ROI C.

que debiera guardarſe, y velar ſobre si y ſobre los Indios, pero mucho mas, y principalmente debiera guardarſe de los Doctrineros, que como hombres ſin temor de Dios, ò haràn amontar à los Indios, ò de otra ſuerte maquinarian contra ſu honra, y vida: y eſto lo harian los Doctrineros por ſus maximas, para deſembarazarſe, quitarſe de eſſe Conmandante, ſer abſolutos, y ſin teſtigos, para vivir como quieren, diſponer libre y deſpoticamente de la hacienda de los Indios, y otras ſemejantes. Aſſi diſcurre de Religioſos Sacerdotes el Informante, porque ſin duda aſſi lo haria èl.

Añade, que los Doctrineros con eſtas maximas, *deſde ſus primeras fundaciones, han ideado ponerlas en parages, y diſtancias, adonde la comunicacion y franco comercio para los Eſpañoles eſtè inhabilitado, reſpecto a los parages deſiertos y lexanos, en que los an fundado.* Aqui ſe dexa vèr con la malicia la necedad del Informante; como ſi eſtuviera en mano de los Miſſioneros hallar los Gentiles diſpueſtos para el Evangelio cerca de los Eſpañoles; ò eſtuviera en ſu mano tranſplantar al miſmo querer arregar à eſtas Naciones, y plantas, por una parte barbariſſimas y fieras, y por otra tierniſſimas en toda creencia y docilidad, arrancandolas de ſus originarios patrios ſuelos (lo que no es conforme à la mente de Vueſtra Mageſtad), y arrimandolas à los Eſpañoles, cuyo ſervicio, y trato aborrecen ellos mas que la muerte, por el mal trato, y acabamiento, que veìan de otros Indios, que antes ſe les

havian sujetado : como sino bastara, que los Missineros instruyessen à los Infieles en la Fè, y servicio de Dios, y de Vuestra Magestad, sin instruirlos tambien en el servicio y comercio cos los Españoles? ò como si no fuera licito, ni vàlido el Bautismo, sino con la precisa condicion de dicho comercio y servicio, y de acercarse al Español, para que este lo tuviesse mas libre, franco, y commodo ?

1737.
Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Dexase vèr aqui, que lo que debiera ceder en suma alabanza de los Missioneros, que siendo tan bien nacidos, como el Informante, y muchos muy Nobles, tiernos, y muy delicados, dexaron sus Provincias, padres, y parientes, y se entraron por essas remotissimas Selvas y Breñas, Rios, y Pantanos impenetrables, que el Informante llama *parages desiertos, y lexànos*, todo lleno de Tygres, y de otras bestias nocivas, y fieras, caminando à pie, y muchissimas vezes descalzos, y desnudos, hambrientos, y enfermos, sin ningun remedio, ni consuelo humano, solo por convertir à Dios aquellas almas, y parando, reduciendolas, enseñandolas, bautizandolas, y quedandose con ellas donde las hallaban, viviendo entre ellas, con los mismos peligros, è incomodidades para conservarlas por Dios, y para el reconocimiento de V. M. Todo esto, Señor, digo, que debiera ceder en suma alabanza de aquellos pobres Missioneros, hombres pròdigos de sus vidas, por ganar las agenas, fieles Ministros del Evangelio, dignos y reconocidos Vassallos vuestros, todo se les attribuye à maxi-

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

mas, ideas, trayciones, y deslealtades.

El comercio que el Español puede tener con el Indio sin ruina de este, yà lo tiene; pues los frutos vendibles de que los Indios no necessitan para su uso, y necessitan de venderlos ò permutarlos por otras cosas, que en sus Pueblos no tienen y necessitan, para pagar el tributo à V. M. para el adorno de sus Iglesias, essos, los mismos Indios los conducen à los Puertos, y Tierras Españolas, donde los Españoles los gozan comprandolos, ò permutandolos por manos de los Procuradores Religiosos, que con escrupulosissimo zelo cuidan de los bienes de los Indios, y Pueblos, dando à cada uno con exacta razon y cuenta lo que le pertenece. Estos frutos los embian los Curas, y à estos remiten los Procuradores el producto, y lo que se les pide; y los Curas los expenden precisamente cada uno en su Pueblo, con sus Indios, con sus Iglesias, con sus Pobres, y con todos los demàs menesteres de sus Pueblos, menos con los suyos propios, que para estos no puede tomar nada de esto, so gravissimas prohibiciones de todos los Superiores; porque Curas, y Compañeros son assistidos precisamente con el Synodo que V. M. les señala, administrado por los Superiores inmediatos de Missiones.

Tambien los Españoles vienen libremente à algunos Pueblos, traen sus frutos, ò generos, y los Curas los compran, ò permutan con los frutos del Pueblo; y lo que assi adquieren los Curas de los Españoles, ò de otros, lo distribuyen, y gastan

precisamente en sus Pueblos en la manera dicha.

1737.

MÉM. DU P. JACQ. D'AQ. AU ROI C.

Y debe el Suplicante decir à Vuestra Magestad como? de donde? y que frutos del Pueblo son estos, que los Curas, y los Procuradores administran? Y passa, Señor, assi: A mas de las sementeras, labranzas, y plantaciones, que cada Indio en particular beneficia para sustentar y vestir su familia (que generalmente no les alcanza, ni con mucho) dispone el Cura que hagan algunos algodonales grandes, que se hacen en comun, algunos tabacales, y algunos yervales. Hecho el lienzo, el tabaco, y la yerva, con mucha solicitud y trabajo de los Curas, del lienzo viste à los pobres, viudas, huerfanos, aragaues, y otros que no tienen con que vestirse: Del tabaco, y yervales dà à ellos todo el año. Lo que sobra de estos tres renglones, lo vende, ò permuta el Cura en la forma que se dixò. Lo mismo hace si tiene, ò le sobra algun otro fruto, aunque, fuera de lo dicho, no ay cosa de consideracion: ni los tres frutos dichos se cogen igualmente en los Pueblos, pues en algunos se coge poco, y en otros nada, ò casi nada. En algunos Pueblos vàn muy lexos à los montes con mucho trabajo, costo, y por mucho tiempo, à hacer, y traher yerva para su gasto, y lo demàs que necessitan.

Ahora el Informante, y otros, no se contentan con este comercio, (que es el que hasta ahora ha mantenido estos Pueblos) lo quisieran franco, y abierto, como ellos dicen; esto es, que los Indios

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

fueſſen à Santa Fé, y otras partes con la yerva, tabaco, y lienzo, y por sì miſmos, ſin intervencion del Procurador, lo vendieſſen, y permutaſſen con los Eſpañoles, y con otros; engañando eſtos à los pobres Indios, y dandoles lo que vale uno por diez, y cogiendo de ellos lo que vale veinte por uno, como en algunas coſillas ſuyas que llevan lo hazen cada dia, porque el Indio es pobre, ignorante de precios, ni valor de las coſas. Quieren tambien venir à los Pueblos, y trayendo algunas coſillas de ninguna monta, como cuentecillas de vidrio, y otras ſemejantes, que ellos miſmos llaman *engaños*, con ellos dexar Indios è Indias deſnudos, ſin veſtido, y demàs coſillas que tienen; y no pocas vezes el Indio hurta de aqui, y alli, aunque ſean mulas, y cavallos del comun del Pueblo, y algunas vezes aun de las coſas de la Igleſia, para darlas al Eſpañol por eſſas ſus buxerias, ò raterìas. Eſte es el trato, y comercio franco, y abierto, que los Miſſioneros, como Tutores, y Padres de eſtos pobres pupilos, han procurado y procuran impedir, como tan pernicioſo, y porque creen ſer eſta vueſtra Real voluntad; y los que pretenden eſte comercio abierto, ſon generalmente gente, que ninguna conciencia ni eſcrupulo hacen de quitar al pobre Indio quanto, y de quantas maneras pueden, como ſi fueran bienes moſtrencos, ò ſe huvieran dado por dexados.

Y aunque eſte comercio abierto por eſta parte parece tan injuſto y malo, no es lo peor que tiene: peores ſon los malos exem-

plos, que ſemejantes Tratantes, à pocas horas que eſten en un Pueblo, generalmente mueſtran, y dexan, contra todas las buenas coſtumbres. Siembran ſectas, y malos y pernicioſos dictamenes contra ſus Sacerdotes, y Curas, y los inducen, y engañan para que ſe vayan à Tierras de Eſpañoles, apartando las mugeres de ſus maridos, y los hijos de ſus Padres; y ſucede, que como los paſſageros en otras partes hurtan, y ſe llevan perros, aſſi eſtos hurtan, y ſe llevan Indios, Indias, y muchachos. Ojalà, que de todo eſto no ſe tuviera ſobrada experiencia!

1737.
Mém. du P. Jacq. d'As. au Roi C.

Por eſtos, y otros muchos inconvenientes eſtà diſpueſto, que à los paſſageros, en los Pueblos por donde paſſaren, no ſe les demore largo, y que ſegun fuere ſu reſpecto, y obligaciones, aſſi puedan caminar mas ò menos preſto. Tambien eſtà diſpueſto, que à los Pueblos de mas adentro, fuera de los quatro que llaman del Paraguay, y non ſon paſſo, ni camino para Tierra alguna de Eſpañoles, no ſe permita paſſar à nadie, por los miſmos inconvenientes; los quales, aunque del todo ceſſaran en muchas perſonas de eſtado y reſpeto, pero no ceſſaran en los Criados, Eſclavos, y otros de menores obligaciones, que ſuelen venir en ſu comitiva, y ſervicio. Eſto no habla, ni puede con vueſtros Governadores, Obiſpos, Viſitadores, Comiſſarios ſuyos, ni otros ningunos que ſe les ofreciere, ò quiſieren embiar à qualeſquiera Pueblos, como es cierto y ſtà en practica; pues ſaben bien

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

los Religiosos, que vuestros Governadores, y Obispos, y los que ellos dispusieren, pueden entrar, y salir, y caminar por donde quisieren; y en este tiempo han estado largo en dichos Pueblos, varios vecinos del Paraguay y Villa-Rica, huidos, ò retirados à ellos, por las inquietudes de aquella Provincia. Y assimismo un vuestro Theniente de Dragones del Presidio de Buenos-Ayrès, con quatro Soldados, por orden de vuestro Governador Dom Bruno de Zavala, ha estado mas de un año, y andado con ellos todos los Pueblos, registrando las armas de los Indios, è instruyendolos en su uso para la expedicion de el Paraguay.

Por donde se vè, que los Jesuitas del Paraguay no quitan el comercio, y comunicacion conveniente de los Indios con los Españoles; y el que quitan es el que à Vuestra Magestad no agradarà por los inconvenientes representados, y otros que son tan ciertos, que vuestro Obispo de Buenos-Ayres Dom Fr. Pedro Faxardo, que viò y visitò casi todos los treinta Pueblos, informando à Vuestra Magestad, escriviò assi en 20 de Mayo de 1721: *Reconocè*, dize, *diferencia de costumbres en aquellos quatro Pueblos, que estan proximos al Paraguay* : y añadiò assi : *Por que ciertamente el comercio de los Españoles con los Indios es peste para estos.*

Y es tan cierto, Señor, lo que dice vuestro Obispo, que el comercio y comunicacion de los Españoles con los Indios es la peste de estos, que Nacion, o parcialidad

Infiel, que tiene este comercio, es quasi impossible convertirla, como la misma experiencia de todas estas Provincias lo hace manifiesto. Y esperar que en el Paraguay se conviertan los Payaguas; en las Corrientès, y Santa Fé, los Charruas, Calchaquis, y Abipones; en Buenos-Ayrès, los Pampas, y Minuanes; en Cordova otros Pampas, y en otras partes otros que tienen este comercio, es esperanza tan à la larga, como la conversion de los Judios. La razon de esto son los dichos malos exemplos de obras y palabras de los Españoles: y los mismos Infieles dicen, que para que se han de convertir, y bautizar, pues basta que sean, y vivan como viven muchos Españoles en los mismos Lugares Christianos, que entre ellos viven muchos años apostatas, amancebados con una y mas mugeres Infieles? Todo esto es muy manifiesto, como lo es, que muchos Españoles, y otros Christianos, quieren mas que estas Naciones Infieles, con quienes alli francamente comunican, persistan infieles, que no que se reduzgan, por no perder el torpe y franco cebo de sus apetitos, y sus leves grangerias. Por esso, quando algunos Sacerdotes fervorosos han acometido à convertir estas Naciones, muchos de estos malos Christianos, debaxo de cuerda, siembran zizaña, hasta persuadir à los Infieles maten, ò echen a sus Predicatores.

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Por lo mismo, essos, y otros Predicadores, viendo frustrado su trabajo en estas Naciones comerciantes, y fronteri-

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

zas, las dexan, y alejan Tierras adentro, è incomodissimas, donde en otras sencillas, y agenas de tal comercio, suelen gozarse con el fruto de sus fatigas y zelo. Assi sucediò entre otras ocasiones, quando los Jesuitas de esta Provincia, dexando los Chiriguanos, à maravilla rebeldes con dicho comercio, entraron à los Chiquitos mas distantes, donde en siete Pueblos, y en ellos, como en doce mil Almas, prendiò, arraygò, y està fructificando la Semilla Evangelica. Preguntaron una vez al Suplicante los Chiquitos (entre quienes estuvo casi nueve años) por que los Padres havian passado los Chiriguanos que estaban primeros, è ido à ellos? Y satisfizòles entre otras razones, con decirles, que Dios se havia ido con ellos como con los Reyès Magos, à quienes llegò, y alumbrò la Estrella, que no alumbrò ni traxo à los Indios que estaban mas cerca; y assi como los Judios eran los Chiriguanos.

Esta es la razon de obviar esse pretendido y dañoso comercio, no cierto para ocultar la quimera de Minas de Oro que forjaron Enemigos antiguos, y sobre que mucitan algunos modernos: pues fuera de las exquisitas diligencias hechas, y Sentencias dadas contra tales Quimeristas por vuestros Ministros, mal se pudieran ocultar los brillos del oro, y mas tanto, y por tantos años: como no se ha ocultado el, que el año de 1730, quitado de los Portugueses, traxeron al Paraguay los Payaguas, que luego corriò por manos de todos, y se dexò ver, y tocar aqui, y en Europa. Y

quando este soñado oro por si no se descubriera, lo huvieran descubierto tantos Españoles de todos estados, Seculares, y Ecclesiasticos, personas prudentes, y advertidas, que han estado en todos, ò en muchos de los Pueblos; tantos Indios, que con Balsas, y otras Embarcaciones, y de otras maneras, baxan à las Ciudades, con tantos centenares de fugitivos, los quales todos se debe creer que son muy ecraminados sobre este punto de los ansiosos del oro. Y quando todos los dichos fueran capaces de ocultar todo secreto, los mismos Jesuitas Missioneros, que entran, y salen casi siempre, en tanto numero que passan de sesenta, hijos de tantas y de tan diversas Provincias y Naciones, y de los quales algunos, despues de muchos años de Missioneros, y aun Curas, han salido de la Compañia, y à vezes han quedado desafectos, lo descubrieran todo, è hicieran patente.

1737.
Mrm. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Por donde puede Vuestra Magestad estar seguro, que este zelo de los Missioneros, en que no aya mas larga communicacion, y commercio, de ninguna suerte es en fraude de algunos de vuestros Reales Derechos. Y el comercillo abierto à que anhelan, como sea de raterias y cosas sutiles, ni es capaz, ni se habla en el de Sisas, ò Alcavalas, ni otro Real Provecho. El comercio mas gruesso, que de los frutos de los Indios manejan los Procuradores de Missiones, no lo huviera, ni de que, si no fuera la solicitud de los Curas: los que de ninguna suerte la tuvieran para que

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

los Indios baxassen con la hacienda, y los Españoles jugassen con ellos, y con ella.

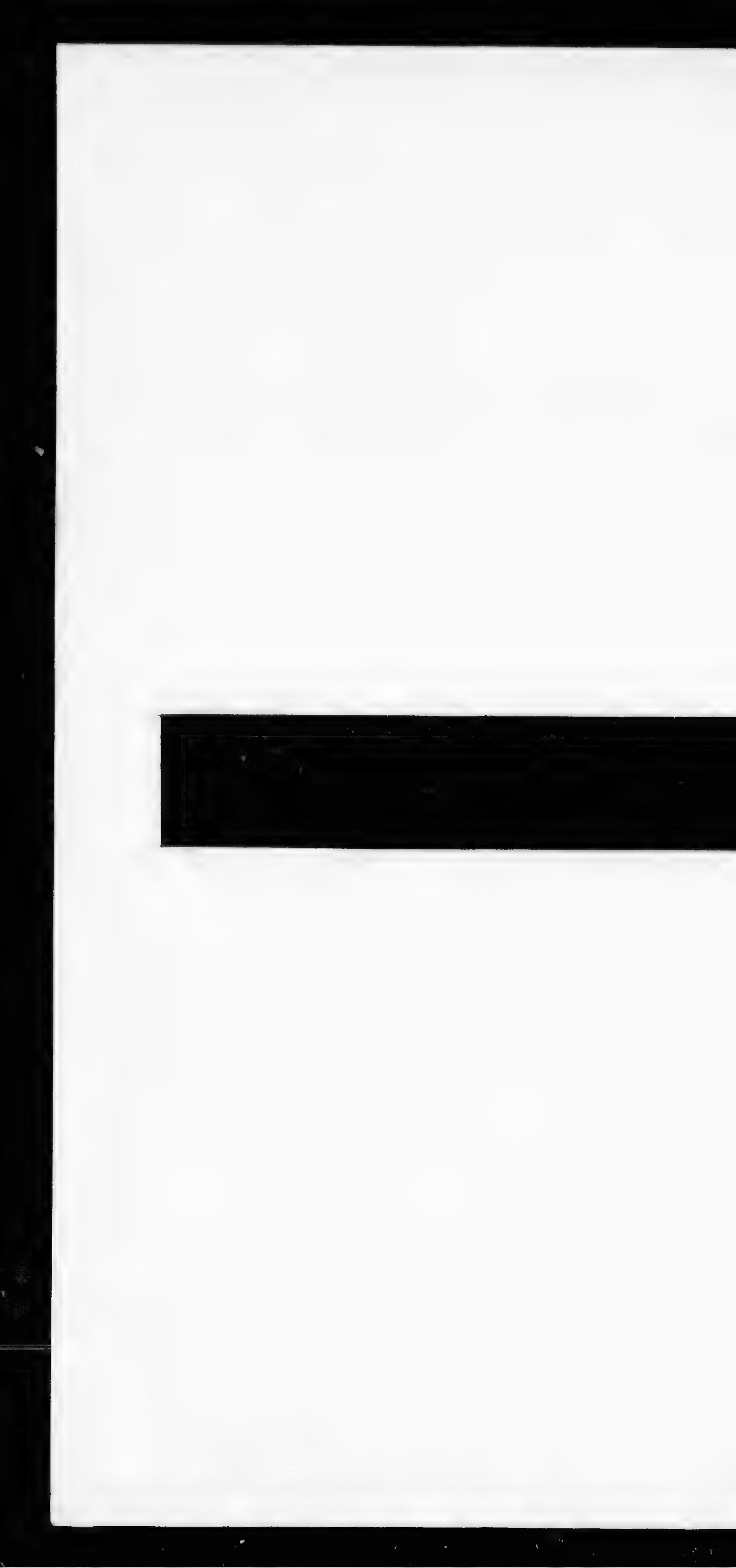
Concluye el Informante lo que toca al cerrado comercio, y communicacion, diciendo : *Aun el Pueblo de San-Ignacio Guazu, que està con puerta, y cerrado el camero inmediato à el, siendo preciso en el tragin à los Españoles el passar por dicha puerta les es prohibido entrar en dicho Pueblo; y solo puede entrar aquel, à quien el Doctrinero le dà licencia, y no otro, aunque sea muy condecorado.* Hastà àqui el Informante, que en pocas Palabras dice muchas falsedades, por no llamarlas de otra suerte como su engañoso informe merecia. El Suplicante, Señor, ha entrado y salido muchissimas vezes de dicho Pueblo; lo ha visitado muchas de Superior, y una de Provincial; ha estado, y cuidado de el como Cura interino muchas vezes, y jamas ha visto tal puerta, ni sabe, ni ha oydo decir, que aya havido. Jamas le pidieron, ni diò, ni negò licencia para que los passageros passassen, ò entrassen en el Pueblo, y de ordinario se hallaba con passageros de toda suerte en el Pueblo, en la Iglesia, y en el Patio mismo, sin haver tenido antes noticia de ellos. Una, ò dos vezes oyò, que se prohibiò à los passageros passar por el Pueblo, ni cerca de el, por venir de Lugares apestados con sarampion, viruelas, ò otra peste contagiosa. Los passageros passan muchas vezes del Paraguay à las Corrientes, y de las Corrientes al Paraguay, de dia, ò de noche, por cerca, ò lexos del Pueblo, sin que el Doctrinero lo sepa. El

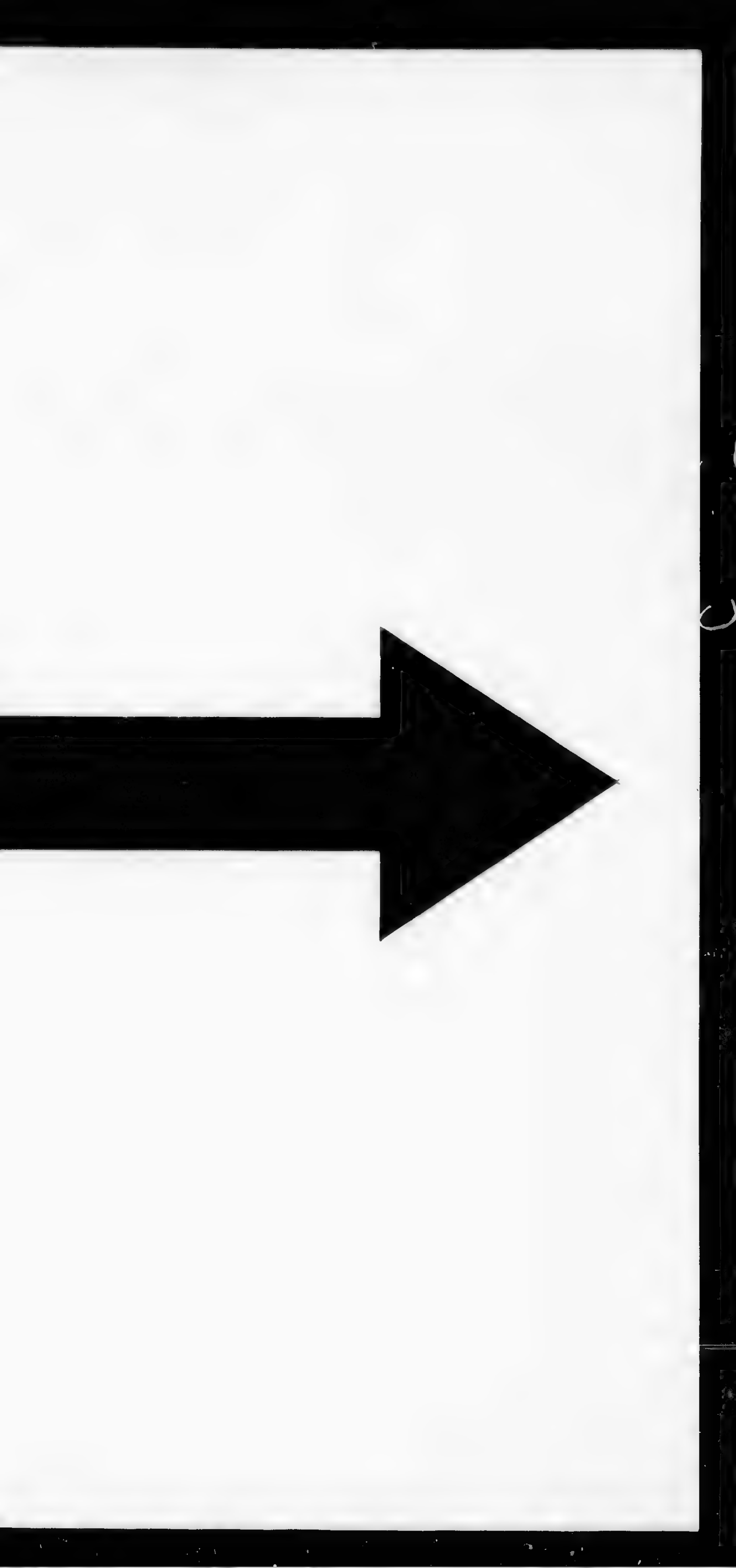
1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

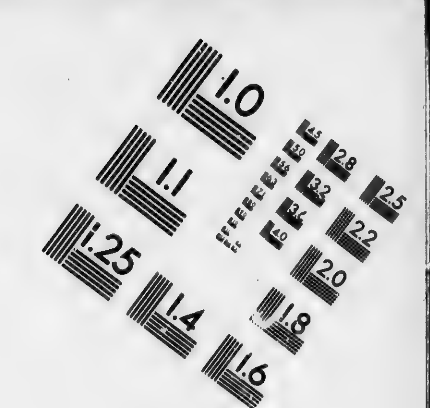
Pueblo de San Ignacio no tiene muro alguno, todas ò casi todas sus calles rematan en campo abierto; como dos leguas del Pueblo, camino de las Corrientès, ay una zanja, que, como en otros Pueblos, aunque sin camino de Españoles, sirve para los cavallos, bacas, bueyes, y otros animales, que passan fuera de ella, no entren à comer, ò talar las sementeras: esta zanja se puede saltar à pie, y à cavallo, y esta casi ciega; y solo obliga à las carretas, que passen por una como boca, ò portillo, en que no ay zanja. En este portillo, y en otras partes, para el efecto dicho de que no passen los animales, suele haver unas trancas, ò palos atravesados, que qualquiera los quita, y pone quando se le ofrece. Tambien solia haver en este portillo un Indio, que viesse si los passageros, como es frequente, arreaban entre sus bueyes, cavalgaduras ò animales algunos del Pueblo, ò si se llevan Indias, ò muchachos engañados, ò hurtados.

Tambien solia servir este portillo, y el Indio, ò Indios, que alli estaban, para visitar las tropas, y carretas que passaban, segun lo mandaban al Indio Corregidor ò Alcaldes de San-Ignacio los Governadores del Paraguay, quando este passo pertenecia à aquel Govierno. Este es todo el torbellino del Informante en estas puertas, y caminos; de cuya insinceridad en el informar pueden todos los caminantes ser testigos.

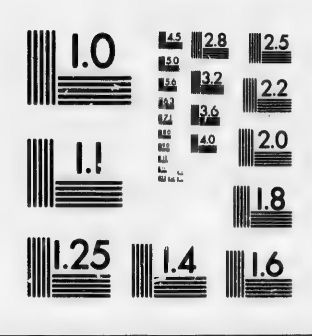
Descendiendo el Informante al punto de Tributos, assienta lo primero, *que en el Paraguay*, lo que paga un Indio cada un







# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

año, ſon ocho varas de lienzo, lo que ſatisface con el perſonal trabajo de dos *meſes.* Debeſe decir à eſto, que en el Paraguay no ay Indio alguno, que pague à Vueſtra Mageſtad tales ocho varas de lienzo, ni quatro peſos en plata, que quiere el Informante ſean el precio del lienzo; y ſe engaña, pues no havra ciertamente en las Ciudades, donde corre plata, quien le dè quatro Reales en plata por una vara de lienzo burdo y grueſſo, qual es eſſe; ni aun à tres Reales ſe hallaria quien compraſſe mil varas; y abundando mas, nadie daria dos Reales por el. Eſtas ocho varas de lienzo, ò el trabajo de dos meſes da cada año el Indio encomendado à ſu Encomendero; pero eſte Indio no le importa à Vueſtra Mageſtad cada año ni un ſolo Real de plata. Lo que es manifieſto en eſta quenta, y ſupoſicion verdadera.

A Sancho, Vaſſallo Vueſtro, le dà Vueſtra Mageſtad en el Paraguay una Encomienda de diez Indios para dos vidas, la ſuya, y la de ſu hijo, que dèmos no duren ambas, deſpues de eſta Real Merced, mas que ſeſſenta y dos años; en cada uno de los quales años da cada Indio de los diez, ocho varas de lienzo à Sancho, que ſon ochenta varas en un año. Y dando Sancho à Vueſtra Mageſtad por cada Indio, por los ſeſenta y dos años, once peſos huecos, ò en generos de la tierra, que reducidos à ſolidos, ò à plata en Santa Fè, ò Buenos-Ayres, apenas ſeràn cinco peſos y medio, vendràn à importale à Vueſtra Mageſtad los diez Indios en ſeſenta y dos años, cinquen-

ta y cinco pesos en plata, y en cada un año poco mas de siete Reales en plata; y por consiguiente cada uno de los diez Indios dà à Vuestra Magestad en sesenta y dos años, menos de tres quartas partes de un Real. Quando diez Indios de estos Pueblos dàn à Vuestra Magestad en estas Reales Caxas de Buenos-Ayres, en sesenta y dos años, seiscientos y veinte pesos, y en cada un año diez pesos, y cada uno de ellos, en sesenta y dos años, otros tantos pesos, y cada año un peso; tanto mas le vale à Vuestra Magestad un Indio de las Missiones, que otro del Paraguay cada año, quanto và de tres quartas partes de un real, que dà este à Vuestra Magestad, à los ocho reales, que dà aquel. Y aun rebaxando el Synodo, que Vuestra Magestad señala, viene à dàr el Indio de las Missiones à Vuestra Magestad casi tres tantos mas que el Indio del Paraguay. Por donde se vè, quan casi ninguna es la utilidad, que vuestro Real Erario perciba de Indio de Paraguay, respecto de la que percibe de un Indio de estos Pueblos. Y con todo esso, con el pretexto, ò sombra de esse nada, ò casi nada, que percibe Vuestra Magestad de los Indios del Paraguay, essos Indios, y essos Pueblos se han acabado, y rematado, y no son sombra ni sueño de lo que fueron. Y à este estado, tan inutil à vuestro Real Erario, tan pernicioso à los Indios, y tan escandaloso al Mundo, querrà el Informante se reduzgan estos treinta Pueblos.

1737. Mem. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Dice mas el Informante, que los Indios de los treinta Pueblos no tienen la libertad,

1737.
MEM. DU P. JACQ D'AG. AU ROI C.

*que los del Perù.* Quando la libertad es dañosa, mejor es no tenerla. Tienen estos Indios la libertad de hijos, y mas que la tienen los del Paraguay; pues si son Originarios, ò Yanaconas, son muy parecidos à Esclavos. Si son encomendados, son tan infelices, que à algunos en muchos años no les dexan ver sus Pueblos, ni mugeres. Dice, que el trabajo del Indio esta *apensionado à la voluntad del Doctrinero, por medio de los Ministros Indios:* se engaña, y engaña el Informante; porque estos Indios lo mas del año trabajan, y se procura que trabajen en sus sementeras, y campos, para que tengan ellos mismos su comida de granos, raizes, y otras cosas; y tambien para su vestido. Algun tiempo dàn aquellas sementeras, y comunes que se dixo. Tambien los Oficiales trabajan en lo que necessita el Pueblo, y otros vàn à viages utiles al mismo Pueblo.

Dice mas, que el producto del trabajo del Indio se recoge *como por caudal de Comunidad por los dichos Doctrineros, sin que los Indios tengan otra parte, que la de darles lienzo para su vestuario.* Si el Informante habla del producto de lo que el Indio trabaja, cultiva, y beneficia en sus campos, sementeras, algodonales, y otros arbitrios que tienen, se engaña, y engañò maliciosamente, pues de todo esso dispone el Indio liberrimamente, sin que el Doctrinero le saque, ni pida ni aun las primicias, ni tener mas parte en todo esso, que el sumo trabajo, y desvelo para que el Indio trabaje, cultive, beneficie, y re-

coja eſſo miſmo; darle bueyes, carne, y yerva, tabaco, y viſitarlo continuamente por sì, y por otros, para que logre ſu trabajo.

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Si habla de lo que producen aquellas ſementeras, y otros trabajos comunes, es aſſi, que ſe recoge en comun, y viene à manos de los Doctrineros; pero ſe engaña, y engaña mucho, diciendo, que de eſto miſmo no tienen *los Indios otra parte, que la de darles lienzo para ſu veſtido.* Pues es conſtante, que de eſte comun producto ha de ſalir para darles yerva, tabaco, bacas, cavallos, mulas, bueyes, herramientas, alguna ſal, cuchillos, armas, algunas medicinas, pagas de ſus tributos, avìos para ſus viages, algunas lanas, ò ropa de la tierra para los Calbildantes ò Principales, para adornar, y mantener ſus Igleſias, y para otras coſas; y ſi alg in Pueblo rariſſimo no neceſſita comprar algunas de eſtas eſpecies, neceſſita de otras, como el Yapeyu no neceſſita de comprar animales, pero neceſſita de comprar yerva, tabaco, algodon, cera, y otras coſas, de lo qual todo, nada, ò caſi nada ſe coge en dicho Pueblo, y lo ha de comprar con eſſos animales ò ganados.

Proſigue el Informante, queriendo decir, ò diciendo, con muy artificioſa malicia, que todo lo que de dicho comun reſta, deſpues de dado lienzo para el veſtuario de los Indios, queda *para los efectos de las diſpoſiciones* de los Doctrineros. La que es calumnia antigua, è iniqua, como ſi los Miſſioneros no gaſtàran eſte reſto preciſa-

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

mente en las cosas dichas, decentes, utiles, y necessarias al Pueblo, sino que lo extraxeran para su regalo, y comodidad, para enriquecer los Colegios, para sus Amigos, y Parientes, y otras vanidades, ò piedades, en que suelen emplear muchas vezes sus caudales, los que los tienen.

Diga el Informante, si ha visto, ò sabido, que algun Cura Doctrinero, con el resto de esse comun caudal: aya conseguido, ò pretendido algun Obispado, ò Dignidad, fuera ò dentro de la Compañia? ò si para algun Amigo, ò Pariente suyo ha procurado esso mismo, ò algun Govierno, ù Oficio secular? ò si ha fundado algun Mayorazgo? ò si quando algun Cura de estos sale à los Colegios, que suele ser muchas vezes, và derramando doblones, ò haciendo cavallerias dignas de hombre rico, y poderoso? ò no, sino que le basta un par de bolsas, ò petaca mediana para llevar quatro camisas, el manteo, y sotana, que solo tiene, fuera del avio necessario de comida, assi como quando dexa un Pueblo para passer à otro; y si estos tales en los Colegios usan, ò afectan mayor ostentacion, muestran mas modo, mas numeroso servicio? Si en la muerte de estos se han hallado en su poder zurrones de Plata, cantidades de oro, memorias, obligaciones, recibos, ò otros papeles indices de mercaderes gruessos, y grandes correspondencias? O si de alguna otra manera piadosa, ò viciosa ha sentido respirar en alguno de estos (como suelen respirar en quien

quien los tiene ) gruessos caudales, estas inmensas haciendas?



Y si nada de esto ay, como es certissimo, que disposiciones fantasticas, que administraciones encantadas son estas, *que corren à cargo del Doctrinero*, y con que la malignidad del Informante, sin temor de Dios, ni verguenza de los hombres, infama publicamente à estos Missioneros, à toda esta Provincia, y à toda la Religion entera?

Debe, Señor, el Suplicante certificar à Vuestra Magestad en este punto critico varias cosas: La primera, que los Curas de los Indios no administran el dicho producto comun, sino en la forma expressada, y dicha. La seconda, que lo hacen generalmente con tanto escrupulo, y delicada conciencia, que ni al Superior ni al Provincial, ni à los Rectores de los Colegios dàn, ni daràn de dicho comun cosa alguna de consideracion, sino por su justo precio. De manera, que muchas vezes los Superiores, Provinciales, y Rectores, desisten de comprarles algo por sus cicaterias, ò rigores en los precios. Y si algun Provincial, ò Superior se quiere mostrar mas abierto, luego lo delatan al General.

La tercera. Los mismos Curas, entre sì, en los tratos que hacen, y en la correspondencias con los Procuradores de Missiones, suelen ser tan menudos, que quando el Provincial los visita, y toma quentas à todos, tiene harto que hacer en componerlos, como si fueran dos Mercaderes, que

1737. comienzan ; y esto à vezes sobre muy pocos reales.

MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

La quarta. Este caudal comun de los Pueblos, ni es igual en todos, ni persistente en ninguno. Pues oy, y en este año de 1735, en que el Suplicante los ha visitado à todos, à los mas los ha hallado, con nada muchos, y otros con casi nada en sus almacenes, y pobrissimos, y debiendo mucho en los Oficios de Missiones; assi por generos que de los Oficios les vinieron, como por rancheria, y almacenes, que se fabricaron en Buenos-Ayres para los Indios, y se tomò à fuera mucha plata à daño para fabricarlos, que hasta aora no se ha pagado, como por otros gastos comunes, necessarios, y utiles à los Pueblos, y para costear pleytos injustos contra estos pobres.

La quinta. Los Generales de la Compañia, quando han entendido, que en la administracion de este comun ha havido algun leve descuido, aunque en cosas piadosas, han mandado, pena de pecado mortal, y sò correspondientes penas, que ninguno, ni particular, ni Superior, ni aun el Provincial, pueda sacar de tal comun, ni de otra hacienda de los Indios, cosa alguna, ni disponer de ella fuera del Pueblo, sus necessidades, utilidades, y decencias ; aunque sea para limosnas, ni obras pias : lo que se ha observado, y observa. Tambien han ordenado, que por la carne, y pan, que los Padres Religiosos gastan en cada Pueblo, y lo dà el mismo

Pueblo, è importa casi nada, el Superior, del Synodo que percibe para la manutencion de los Sugetos, compre algunos rescates y donecillos para los mismos Indios.

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

La sexta. Los Procuradores de Missiones en Santa Fé, y Buenos-Ayres, tienen grave precepto de embiar à los Pueblos los generos al mismo precio que les cuestan. Item, que si tuvieren algunos abanzes, los apliquen puntualmente à aquel Pueblo, ò Pueblos, en cuyos frutos, ò con cuya hacienda se abanzò. Item, que quando las Missiones, ò los dichos Procuradores venden à los Colegios sus frutos à precio moderado, den assimismo los Colegios los suyos à moderados precios. Item, que no se hagan tratos paliados, que mas parezcan limosnas à los Colegios; y la misma conocida pobreza de los Colegios demuestra, que este encantado caudal no tiene desague en ellos.

De todo esto, Señor, parece se deduce bien, quan limpia, desinteressada, y ajustadamente administren los Doctineros y Procuradores este comun producto; quan vigilante esten sobre ello los Superiores, hasta el General mismo; y quan sin razon, verdad, ni conciencia proceda el Informante. Todo esto no quita, que alguna vez, aunque rarissima, aya havido algun descuido, pues los ay contra los Mandamientos de Dios, aun en los que se llaman Justos; pero sabido, no se ha passado sin reprehension, y castigo.

Confirmò muy bien lo dicho vuestro mencionado Obispo de Buenos-Ayres,

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

quando en la Carta arriba citada dice à Vueſtra Mageſtad aſſi : Puedo certificar à V. M. como quien corriò por todas las Miſſiones, que no he viſto en mi vida coſa mas bien ordenada, que aquellos Pueblos, ni deſinterès ſemejante al de los Padres Jeſuitas. Para ſu ſuſtento, ni para veſtirſe, de coſa alguna de los Indios ſe *aprovechan*. Haſta aqui vueſtro Obiſpo. Pero no puede, Señor, el Informante, como ni otros ciegos enemigos de la Compañia, alcanzar, ni entender, como los Hijos de eſta, afanen, y ſuden tanto ſobre la hacienda de eſtos pobres Indios, ſin que de ella ſe les pegue mucho à ſus propias manos; ni creen que quepa en Hombres tanto trabajo, puramente por amor de Dios, y de las Almas, ſin corruptible, y humana recompenſa. Mas eſtos incredulos ſolo entienden, creen, y hablan à la manera que ellos obran.

Proſigue el Informante, y dice : que reſpecto de lo que acaba de decir, *y de que en las urgencias que ſe han ofrecido de vueſtro Real ſervicio, eſpecialmente los Indios de la Juriſdiccion de Buenos-Ayres, han ſervido à Vueſtra Mageſtad en las Fronteras de dicho Puerto, como me conſta, deben ſer atendidos con la benigna, y Real piedad que V. Mag. acoſtumbra, parece ſe debiera ſervir Vueſtra Mageſtad imponerles la mitad de las ocho varas de lienzo, ò dos peſos en plata, con el cargo de que ſe exerciten, ſiempre que ſe ofrezca, à ſu coſta en vueſtro Real ſervicio, haciendoles ſaber la equidad piadoſa con que Vueſtra Ma-*

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

*geſtad los atiende. Y aunque los de eſta Juriſdiccion tambien han hecho en tiempos paſſados algunos ſervicios à Vueſtra Mageſtad en la Provincia, han deſcaecido de muchos años à eſta parte en el todo, ſobre cuyo particular podia V. M. ſiendo ſervido, dàr la miſma providencia.* Haſta aqui el Informante.

Y yerra, ò engaña lo primero en dàr Pueblos, ni Indios a la Juriſdiccion del Paraguay en el año de 1730, por Septiembre, quando todos eran de Buenos-Ayres, como ſe dixo, y es manifieſto. Y erra mas en decir, ò ſuponer, que los Indios que pertenecieron al Paraguay, no hicieſſen ſervicios en el Govierno de Buenos-Ayres, lo que es manifieſtamente falſo. Y erra, y engaña en querer decir, que quatro varas de lienzo grueſſo, y burdo, valgan dos peſos en plata, como arriba ſe dixo. Engañò mas en decir, que los Pueblos que fueron del Paraguay, huvieſſen ceſſado en vueſtros ſervicios Reales *de muchos años à eſta parte en el todo.* Pues à mas de haver ſervido en el Govierno de Buenos-Ayrès, en eſtos años ſirvieron diverſas vezes en el del Paraguay en el Govierno no antiguo de Dom Diego de los Reyès, como es notorio. Y mas recientemente en el año de 1724, por orden de vueſtros Reales Miniſtros, mas de tres mil Indios de unos, y de otros Pueblos, acompañaron armados à Dom Balthazar Garcia Ros, previſto Governador del Paraguay, para introducirlo en aquella Provincia; y yà dentro de ſus terminos, à traycion doble fueron deſ-

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

baratados los Indios, y otros Españoles fieles de la Villa-Rica, con muerte de trecientos, ò mas; y Dom Balthazar se retirò, huyendo por los Resistentes del Paraguay à los mandatos de vuestros Reales y legitimos Ministros.

Que el Informante el año de 1730, no se acordase de este servicio tan considerable, publico, y notorio, y costoso para los Indios, hecho à Vuestra Magestad casi à sus mismos ojos, y haviendo entrado à governar aquella Provincia el año de 1725, inmediato à el de 1724, en que el dicho ruidosissimo servicio se hizo, no es creible: decir que este no fuè servicio de V. M., no es tolerable, sin ofender la obediencia, y lealtad debida: el callarlo, ò negarlo, à mas de faltar à la verdad, y sinceridad debida à V. M. en el Informe, puede ser maxima de malas consequencias; pero nada cauta en quien se precia de leal Vassallo.

A mas de essos servicios antecedentes, y tan inmediatos al Informante de Dom Martin de Barua (y que èl fraudulentamente niega) desde el año de 1732, casi en sus principios, hasta bien entrado el presente de 35, han estado estos Indios de unos, y de otros Pueblos en muchos millares, casi siempre con las armas en las manos, defendiendo por orden de Vuestro Virrey, y Ministros, sus Fronteras, y las de este Govierno de Buenos-Ayrès, de los Comuneros del Paraguay, sin haverlas dexado hasta vèr introducido en el Paraguay su legitimo Governador, para su pacificacion,

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Dom Bruno de Zavala, como el mismo havra dado parte à V. M. Por donde se vè, que ningunos Indios de estos han descaecido del todo, ni en parte en estos años en el Govierno del Paraguay de vuestro Real servicio, sino que en estos mismos, mas que en ningunos otros, han servido, padecido, se han consumido, y arruinado sus Pueblos en obsequio de V. M.

Despues de esto, tiende el Informante su arbitrio, de que impongan à todos estos Indios quatro varas de lienzo, ò dos pesos en plata en cada un año por cada uno. Y esto con dos condiciones: una, que queden obligados à servir à Vuestra Magestad como hasta ahora, en quanto se ofreciere, en todas estas Provincias, y en todo siempre à su costa. La otra, de que se les haga saber la *equidad piadosa*, con que V. M. los atiende, los mira, y los alivia en esto mismo. Esta es la planta del Informante: y si se ha de decir la verdad, la imposicion que dicta es injusta, su primera condicion tyranica, y la segunda ilussoria.

Es injusta la imposicion que dicta; por que à quien apenas, y con mucho trabajo paga, y puede pagar un peso, impone dos: tambien, porque haviendo pagado constante è indefectiblemente cada año un peso en plata, despues que se les impuso, sin excepcion de años esteriles, y de peste en sus Pueblos, como parece la debian tener, segun las Leyes 22 y 45 del lib. 6, tit. 5, de las Recopiladas de Indias, haviendo la fortuna de estos Indios no mejoradose, sino ido à peor cada dia: havien-

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

do ſervido tanto à V. M. con tanto amor, y conſtancia, y en tantas maneras, con ſus armas, con ſus haciendas, con ſus perſonas, ſudor, ſangre, y vida; tanto, que muchas vezes ſe ha dignado V. M. darles las gracias por ſus Reales Cedulas: deſpues de todo eſto, quando por ello eſperaban mecedes de vueſtra Real mano, y que V. M. los relevaſſe de todo tributo, que parecia lo juſto, como lo eſtàn otros en Chile, Cuſco, y Darian, por iguales, y aun inferiores titulos, y motivos.

Dicta à V. M. el Informante, que ſe les agrave, y doble el tributo. Pues quien dirà, que eſte dictamen es juſto? y que no ſe encamina mas à caſtigar Vaſſallos rebeldes, que à gratificar Siervos fieles? mas à dividir el Reyno de Roboan, que à reunir la Monarquia de David?

Es tambien injuſto el dictamen, por querer aquiparar eſtos Indios con los del Perù, ſin dàr entre ellos mas diferencia que la de menor libertad que finge en eſtos, y hace poco al caſo, quando las ay muchas, y muy notables. Los del Perù fueron conquiſtados à fuerza de armas: eſtos fueron impenetrables à las armas Eſpañolas, y volontariamente, por medio de los Miſſioneros, ſe dieron à Dios, y à vueſtro Real ſervicio. Eſtos no cedieran, ni cedieron, ſino con la real preſumpta palabra de no ſervir perſonalmente mas que à V. M., lo que no hicieron los del Perù. Eſtos ſon Soldados Preſidarios de V. M. que han defendido ſus Tierras, y otras de V. Mag. de otras muchas Naciones barbaras rebeldes, y

de Europeas enemigas de la Corona; y esto muchas vezes como es constante, y manifiesto mas por, que sus emulos se lo quieran negar: pero los Indios del Perù, ni son tales, ni han hecho tales acciones, ni son capaces de hacerlas. Estos Indios, fuera del tributo que pagan, han servido, sirven, y estàn para servir à V. M. en la manera que yà se dixo; pero los del Perù, fuera de su tributo, nada han hecho, hacen, ni haràn.

Los del Perù tienen sus mulas, burros, y carneros proprios, con que traginan lo suyo y lo ageno, y cada dia ganan y perciben plata. Estos, ni tienen tales animales, ni son capaces de tenerlos; ni aunque los tuvieran, les fuera possible ganar con ellos plata. Los del Perù tienen sus ovejas, sus cabras, sus gallinas, y algunos sus bacas; venden ellos ò sus mugeres los huevos, y les dàn plata; por un cordero, quatro reales; por un carnero un peso; por una baca, quatro pesos, y todo plata, y de todo sacan plata. De todo esto, Señor, es testigo el Suplicante, y lo es tambien de lo economico, escaso, guardoso, trabajador, y parco del Indio del Perù. Al contrario es testigo tambien, que estos otros Indios, fuera de algunos que tienen gallinas, no tienen otros animales, ni son capaces de tenerlos; ni aunque los tuvieran, no pudieran sacar medio real, por no averlo en docientas ò trecientas leguas, y en el genio son totalmente contrarios.

Tambien los Indios del Perù estan cerca de la plata, en las Minas, ò cerca de ellas,

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

ò trabajan en ellas, ò acuden à ellas con ſus coſas, y las venden por plata, ò por oro: y el oro, y la plata ſe les viene à caſa, por lo que tienen. Eſtos otros, ni tienen, ni conocen plata; para vèr mediò real, el que menos, ha de caminar ciento y cinquenta leguas, otros docientas, y otros mas.

Todas eſtas diferencias, y otras que dexo, hacen el caſo, ſon notabiliſſimas, y ciertas. Y quien no verà, y dirà por ellas, que es mas el que un Indio de eſtos dé à V. M. en plata en Buenos Ayrès cada año un peſo, que el que uno del Perù dè ocho, ni doce, ni veinte? y que es ſuma injuſticia, è iniquitad el quererlo arbitrar iguales en eſto. Cotejeſe la diferencia de darle à V. M. un pobre Labrador, que eſtà en Madrid, un peſo alli miſmo, ò mandarle que lo dè en Paris, adonde debe llevar ſus frutos à vender, y que camine à pie, ſi no tiene ſobre què, trecientas leguas con todos ſus coſtos, y otras tantas de buelta à ſu caſa. Señor, el peſo que eſte Indio dà à V. M. es plata, y para conſeguirlo, ha de caminar con ſus frutos valumoſos mas de docientas leguas, ò trecientas, y otras tantas para bolver; ha de caminar con muchos trabajos, hambres, y rieſgos de ſu vida, y hacienda; ha de eſtàr fuera de ſu caſa ſeis, ocho, y diez meſes, deſamparando ſu pobre familia, rompiendo ſu ropa, y conſumiendoſe. Todo eſto, para que V. M. tenga un peſo en plata en ſus Caxas, que no le vale à Vueſtra Mageſtad, menos que cinco ò ſeis peſos de generos en el Paraguay.

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Es tambien tyranica la primera condicion, que dicta el Informante, de que los Indios queden obligados à servir à su costa à Vuestra Mageстad en quanto se ofreciere Y sino, diga, que Soldados de Principe Christiano estàn dispuestos, y obligados à militar, y militan, sin sueldo, sin vestido, comida, y finalmente, todo à su costa, y nada de su Rey, y al mismo tiempo les obligue el Rey à que paguen riguroso tributo? Y que serà, si el Vassallo es miserable, y pobrissimo, y ha de militar, ò servir à su Rey trecientas leguas de su casa por tantos meses, como le sucede à este Indio? Diga el Informante, que centenares, y aun millares pidiera, si hiciera un tal servicio: Y que semblante pusiera, si despues de hecho este servicio, le mandàra V. M. que en adelante pagasse doblados derechos en todo? y sobre esso quedasse obligado à hacer semejantes servicios, cada, y quando à Vuestra Magestad pareciere.

Es por ultimo ilusoria la segunda condicion, de que se les diga à los Indios, que en este iniquo, y tyranico Projeto se les atiende con equidad, benignidad, piedad, y amor; pues se les avia de decir assi: Mirad pobrecitos, y cuitados Indios, que el Rey nuestro Señor (que Dios guarde) llevado de su innata piedad, equidad, y benignidad para con vosotros; y atendiendo à que por sola vuestra voluntad os sujetais à su imperio y obsequio, y mas à vuestra suma pobreza, en que cada dia os hallais mas y mas afligidos, y à los grandes

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

y continuos ſervicios, que en guerra, y paz le teneis hechos con tanto amor y fidelidad, con los quales teneis vueſtros Pueblos arruinados, llenos de viudas y de huerfanos, tantos hermanos, y parientes huidos, y perdidos entre Chriſtianos, è Infieles: atendiendo à todo Su Mageſtad, le place, quiere, y manda, que de aqui adelante le pagueis doblado tributo, y que encima de eſſo quedeis obligados, y diſpueſtos a hacerle todos, y los miſmos ſervicios, y otros mas, ſi ſe ofrecieren; y todo, y ſiempre à vueſtra coſta; y lo que haſta aqui haveis hecho, padecido, y cedido voluntaria y galantemente en ſu ſervicio, como Vaſſallos enamorados de Su Mageſtad, lo hagais, padèzcais, y cedais en adelante, como Eſclavos, obligados, forzados, y ruines.

Quien, Señor, pudiera hacer eſta intimacion à los Indios, ſin que fueſſe tenido de ellos por un burlador, y que en odio, y deſprecio de Vueſtra Mageſtad inveſtia, corrompia, y adulteraba vueſtras palabras, y decreto? A eſtos extremos, Señor, miran los dictados de eſtos Alquimiſtas, Arbitriſtas, ò Quimeriſtas, Architectos ſutiles y deſvelados de injuſticias contra eſtos pobres. Eſtos ſon los que levantan las Provincias; eſtos embarazan la converſion de los Infieles; eſtos hacen, que los Fieles ſe perviertan; eſtos tienen las Indias ſin Indios; y ſegun la general conſpiracion de los que han quedado, y la felicidad è indemnidad, con que les ſuceden las coſas en hoſtilizar à los Eſpañoles, en quitar ca-

1737.
Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

minos, y deſpoblar Provincias, ſe puede temer, que ſino en todo, à lo menos en gran parte, quede Vueſtra Mageſtad ſin Indios.

Y aunque el dado arbitrio con ſus condiciones no tuviera otras pruebas de injuſto, ſe debia tener por tal, por lo que Vueſtra Mageſtad en Real Decreto de 12 Octubre de 1716 diſpone, y manda à ſu Governador de Buenos-Ayres, por el tenor de las ſiguientes, y ultimas palabras:

*Teniendo preſentes eſtos juſtos motivos para atender à dichos Indios, y mirar por ſu mayor alivio, y conſervacion, os encargo concurrais, de vueſtra parte à eſte fin, eſtando avertido, que no ſolo no debereis gravar en nada à eſtos Indios, ſino es que conviene à mi Real ſervicio, que con los Superiores de la Compañia, que cuidan de ſus reducciones, tengais, y paſſeis una tan ſincera y amiſtoſa correſpondencia, que los aſſegure de que jamas vendrè Yo en gravarlos en nada, mas que aquello, que ſegun parece, contribuyen para la manutencion de las miſmas Miſſiones, y reducciones. Y aſſimiſmo os prevengo les guardeis, y hagais guardar, y cumplir por otra parte todas las exempciones, franquezas, y libertades, que por las citadas Cedulas les eſtan concedidas, para que de eſta ſuerte aſſegurados y ſatisfechos, en todas las ocaſiones, que oy en adelante (mas que nunca) ſe podran ofrecer, puedan acudir à mi Real ſervicio con ſus perſonnas, y armas con la miſma puntualidad, esfuerzo, y fidelidad, que haſta aqui lo han executado,*

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Este, Señor, si que es Decreto vuestro, y expression digna de vuestra equidad, y piedad, ajustada à la probreza, fidelidad, amor, y servicios de estos pobres Indios.

Prosigue el informante: *Y en quanto à los motivos, que puede haver havido para no haver puesto en contribucion de tributos à estos Indios; haviendo hecho exactas diligencias, para imponerme en ellos, è informar à Vuestra Magestad, no he hallado otra razon, que la que contiene el Testimonio adjunto de un Acuerdo de Hacienda Real, que se hizo en la Ciudad de Lima por vuestro Virrey Conde de Salvatierra, con los Ministros, que en el se incluyen, en que les impuso de tributo à cada Indio un peso en plata de los de dichas Doctrinas, con cargo de que lo enterassen en las Reales Caxas de Buenos-Ayres, haviendose arreglado de dicho vuestro Virrey, y demas Ministros para ello à las representaciones, y causas, que por entonces se les ofrecieron.* Hasta aqui el Informante.

Cuyas palabras suponen haver querido Vuestra Magestad saber la razon, ò motivos, por que estos Indios no contribuyan, ò tributaban à Vuestra Magestad, y esto mismo supone haver sido informado Vuestra Magestad que lichos Indios no tributaban. Y en realidad de verdad assi se lo informò à Vuestra Magestad el mismo Dom Martin de Barua en 9 de Agosto de 1726, por estas palabras: *Respecto de hallarse los Pueblos Indios, que estan a cargo de los Padres de la Compañia, sin ninguna pension;* las quales, nombrado el mismo,

vienen inſertas en Real Cedula de Vueſtra Mageſtad fecha en Sevilla en 27 de Agoſto de 1730, y del miſmo ſe cree ſer el Informe hecho à V. M. de que los dichos Indios paſſan de ciento y cinquenta mil, en el qual tambien ſe dice aſſi: *Reſpecto de no contribuir al preſente coſa alguna*, como ſe refiere en otra Real Cedula de V. M. fecha en el Puerto de Santa Maria en 21 de Septiembre del miſmo año de 1730.

1737.

Mém du R. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Si Dom Martin de Barua no quiſiera al preſente mantenerſe en la miſma falſedad, con que informò à V. M. el dicho año de 1726, facilmente huviera ſatisfecho à V. M. diciendo, que dichos Indios han tributado y tributan en la forma que les es mandado, dando cada uno al año el peſo que dice el miſmo haverles impueſto vueſtro Virrey Conde de Salvatierra. Y que dichos Indios, Señor, contribuyan, tributen, paguen, y den cada año cada uno eſte peſo à V. M. es cierto, publico, y notorio, y conſtarà autenticamente de los Libros de vueſtras Reales Caxas de Buenos-Ayres, y en el Paraguay, y de los recibos exhibidos, y certificaciones dadas por vueſtros Oficiales Reales. Por donde es falſedad, y calumnia manifieſta de Dom Martin de Barua, y de todos los demas que informaron, è informan, que dichos Indios no tributan, ni contribuyen en nada, ni tienen penſion alguna, pues tributan, y han tenido, y tienen muchiſſimas penſiones en vueſtro Real ſervicio: por donde tambien fue vano en el Informante el hacer exactas diligencias para imponerſe en los motivos

1737. porque estos Indios no contribuian; pues
le constaba manifiestamente, que tributa-
MEM. DU P. ban, y contribuian en esse, y antes de
JACQ. D'AG. esse tiempo. Tambien debia saber, y sin
AU ROI C. duda sabia dicho Informante, que aunque el Conde de Salvatierra, vuestro Virrey, havia mandado el año de 1649, que todos los Indios de estas Doctrinas pagassen un peso en plata en las Caxas Reales de Buenos-Ayrès, despues por Real Cedula del año de 1679, se concedio, que los tres Pueblos, que entonces eran cerca del Paraguay (y ahora con una Colonia de ellos son quatro) pagassen en el Paraguay en lienzo à razon de un peso la vara, segun que hasta ahora se ha hecho.

Prosigue el Informante: *Siguiendose de esta imposicion, y de no haver contribuido, como notoriamente es publico, el reparo, de que desde el año de 1681 de su establecimiento, hasta el de 1730, regulando el que en todo este tiempo tendrian el mismo numero de los quarenta mil Indios, poco mas, ò menos, las referidas Missiones, fallan en vuestra Real Caxa de Buenos-Ayrès tres millones, y docientos mil pesos.*

Este es el punto de mas substancia y peso que tiene el Informante, y el que sin duda ha commovido, è irritado los animos de los zelosos del Real Erario, y quizà contra los Missioneros, creyendolos defraudadores de tantos millones; pero en quien tantas vezes ha quebrado la verdad, es preciso recelar y sospechar, que en este particular no ha de ser mas ajustado, ni veridico.

Quizà à la viſta de las falſedades en que funda ſu fallo, de que fallan en vueſtras Caxas Reales de Buenos-Ayrès tantos millones, y centenares de millares, ſe verà ſer fantaſtico, y aereo ſu fallo, de que fallan. Es falſo lo primero, lo que dice ſer notoriamente publico; eſto es, que eſtos Indios no han contribuìdo en nada à vueſtra Mageſtad deſde el año de 1681: conſta eſto de lo que ſe ha dicho. Es aſſimiſmo evidentemente falſo, que en todos eſtos treinta Pueblos juntos, aya al preſente, ni jamàs aya havido quarenta mil Indios tributarios, como el Informante dice, de lo que por ſus miſmas palabras, y computo queda arriba convencido. Ni en que juicio cabe el creer, ni querer perſuadir, que haviendoſe hallado el año de 1676, por Dom Diego Ibañez de Faria, vueſtro Fiſcal de Guatemala, en el Padron que hizo de todos los Pueblos, ſolos diez mil quinientos y cinco Tributarios, como de los miſmos Padrones es manifieſto, havia de haver el año de 1681, eſto es en ſolos cinco años, el aumento de veinte y nueve mil quatrocientos y noventa y cinco Tributarios, que ſon los que vàn de diez mil quinientos y cinco, haſta los quarenta mil:

1737.

MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Ni es mas racional la conſecucion, ò ilacion del Informante, quando porque el año de 1730, que es el de ſu Informe, ſupone haver quarenta mil Tributarios, arguye, que ſerian los miſmos poco mas, ò menos en todos los quarenta y nueve antecedentes, que ſon los que van de 1681 à 1730, como ſi los Indios fueran piedras.

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

puestas en algun saco, que ni van à mas, ni à menos, aunque passen muchos años. O como si porque al presente ay en el mundo tantos millones de hombres, yà deduxeramos que havria otros tantos moços, mas ò menos, en la Arca de Noé.

Pero demosle al Computista, que sea verdadero lo que lleva supuesto, y falso; y que los Tributarios constantemente ayan sido quarenta mil en todos essos quarenta y nueve años, y que en ninguno de ellos ayan tributado un solo peso, haviendo de ser quarenta mil pesos cada un año, segun la imposicion, ò disposicion que el mismo alega del Conde de Salvatierra, quien le ha dicho, que quarenta mil, multiplicados por quarenta y nueve mil, construyen la figura, ò fantasma que levanta, de tres millones, y docientos mil? no siendo mas que un millon novecientos y sesenta mil?

Sino es que el Informante, despreciada la imposicion de un peso, hecha por dicho vuestro Virrey Conde de Salvatierra, y despreciadas con ella muchas Reales Cedulas, desde el Señor Rey Dom Philippe IV, vuestro glorioso Progenitor, que aprueban dicha imposicion, y mandan, que precisamente se guarde, sin innovacion alguna: lo que Vuestra Magestad, mismo tiene mandado al Governador de Buenos-Ayrès, y Real Audiencia de la Plata en Cedula fecha en el Pardo en 28 de Junio de 1716, y en el Real Decreto arriba citado para el mismo Governador de Buenos-Ayrès en 12 de Noviembre del mismo año 1716, y la Real Provision de vuestra dicha

Audiencia de la Plata del año de 1718, y ſe obedeciò en el Paraguay el de 1719, que conforme, y uniformemente manda lo miſmo que V. M. diſpone; ò ſino es que poſpueſto, ò deſpreciado todo eſto, como lo deſpreciò, no haciendo caſo de ello, quando ſolo alegò la diſpoſicion de vueſtro Virrey Conde de Salvatierra, pudiendo, y debiendo, alegar eſtas Reales Cedulas, como de mas fuerza, y authoridad, y mas recientes, quiera el Informante arreglar, y que aya eſtado arreglado, deſde el año de 1681, el tributo de los Indios à dos peſos en plata por cada uno en cada un año, ſegun ſu idea y capricho, retrotrayendo ſegun eſſo la obligacion de los Indios à pagar dos peſos deſde dicho año de 1681, y por conſiguiente obligandolos al entero, ſegun ſu imaginacion, que en tal caſo errò la cuenta en grave daño del Real Erario, pues debian ſer los que fallaban, no tres millones y docientos mil peſos, ſino 3920000 peſos.

1737.

Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Por donde ſe vè, que el Informante, en todo caſo y ſupoſicion, falta en la verdad, y claudìca en las ſumas; y mas claudicarà en ambas, ſi advierte, como debe, que el tributo de los Indios de tres Pueblos, y aora quatro, ha entrado, entra, y debe entrar por Real Cedula de 2 de Noviembre de 1679, en las Caxas del Paraguay, y no en las de Buenos-Ayrès: lo que debia ſaber el Informante, haviendo ſido caſi ſeis años Governador interino de aquella Provincia; y lo que tambien diſminuye en gran parte la ſuma que imagina fallar en las Reales Caxas de Buenos-Ayrès.

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Lo que parece, Señor, haver en el aſſumpto de eſtos tributos, brevemente dicho, es, que à vueſtro Virrey de eſtos Reynos, Conde de Salvatierra, le fuè cometido ſeñalaſſe, è impuſieſſe el tributo conveniente à los Indios reducidos por los Religioſos de la Compañia de Jeſus en las Provincias del Paraguay, Parana y Uruguay: para eſte fin, entre otros, vino, viſitò y empadronò dichos Indios el Doctor Dom Juan Blaſquez de Valverde, por cuyo Padron, y orden de vueſtra Real Audiencia, que entonces reſidia en Buenos-Ayrès, comenzaron à tributar dichos Indios el año de 1666, como conſta de recibos, y certificaciones dadas por vueſtros Oficiales, Reales ſegun rezaban ſus Libros. Deſpues, como ſe ha dicho, el año de 1676, viſitò, y empadronò todos los dichos Indios vueſtro Fiſcal de Guatemala Dom Diego Ibañez de Faria: cuyo Padron, aunque fue de *catorce mil quatrocientos y treinta y ſiete Tributarios*, por haver arreglado, como tales, los muchachos de catorce años, y no haver reſervado otros, que ſe debian reſervar, por dicha Real Cedula de 2 de Noviembre de 1679, ſe rebaxò, y reduxo al preciſo numero de *diez mil quinientos y cinco Tributarios*; de los quales, los nueve mil quinientos y cinco han pagado en plata en Buenos-Ayrès; y los mil en lienzo en el Paraguay, à razon de un peſo la vara. Deſde que ſe comenzò à pagar tributo, que fuè el año de 1666, ſe ha pagado conſtantemente haſta oy; con eſta diferencia, que deſde dicho año, haſta el de 1676,

fuè el tributo de nueve mil pesos : mas el año de 1677, y los seguientes hasta oy, ha sido el tributo de diez mil quinientos y cinco pesos, por averse hallado este numero de Tributarios en el Padron de Dom Diego Ibañez de Faria, posterior al de D. Juan Blasquez de Valverde. Hasta ahora, ni se ha disminuido, ni se ha aumentado este tributo ; porque aunque los Indios han tenido aumento, no se ha hecho Padron nuevo, con mandato y expression de que paguen los que exceden el numero de los que dicho Dom Diego Ibañez de Faria en el suyo dexò : previniendose en Real Cedula de 17 de Julio de 1684, se regulasse precisamente la paga de los Tributos por dicho Padron, hasta que se hiciesse otro ; y como parezca no haverse echo otro formal, que el de Dom Juan Gregorio Bazan de Pedraza, el año de 1715, de solos los trece Pueblos, que entonces pertenecian al Paraguay, quien aunque diò cuenta à V. M. no puso en contribucion mas Tributarios, que los que dexò Dom Diego Ibañez de Faria, como consta de vuestra Real Cedula de 24 de Agosto de 1718, por esso hasta el dia de oy no ha tenido crece dicho Tributo. Una cosa, Señor, deslumbra los actores contra los Indios, para decir, que estos no tributan nada à V. M. porque vèn lo poco que cada año quedá en vuestras Reales Caxas, no queriendo atender, ni entender, que V. M. de esse mismo Tributo manda dar, y dà el Synodo de veinte y dos Pueblos, que suma cada un año nueve mil ocho-

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

1737. Mem. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

cientos y cinquenta y un pesos, y un real, que es alguna cosa.

Prosigue el Informante: *Sin que los Oficiales Reales ayan hecho diligencia de su cobranza, por las respetozas intelligencias, que dichos Religiosos, con su eficacia, siempre mantienen, sin que à ellas, con otras intervenciones, aun mediando vuestros Reales mandatos, se atrevan, ni aun los Ministros, que por su oficio tienen inmediata obligacion, à executarlas.* Toda esta acusacion, y calumnia del Informante contra vuestros Oficiales Reales, y contra la Compañia, queda desvanecida, ò hecha humo, comò con evidencia lo quedan sus soñados millones: y con la que ni vuestros Officiales Reales son reos de la negligencia, y cobardia deque los accusa, ni participantes de las respetosas intelligencias, y mysteriosas intervenciones de que los nota; ni la Compañia ha necessitado, ni se ha valido de intelligencias eficaces, ni no eficaces, ni ha procurado jamàs intervenciones algunas para que los Indios no paguen lo que V. M. por sus Reales Cedulas tiene determinado, pues han sido todos annualmente puntuales, unos en pagar, y otros en cobrar; como es manifiesto, y constarà de los Libros, y Recibos.

Puedese reparar, que la calumnia del Informante denigra à todos los Oficiales Reales de las Caxas de Buenos-Ayrès, y Governadores, que han exercido dicho cargo desde el año de 1681, hasta el de 1730, y à los Religiosos de la Compañia, que en todo este tiempo han intervenido;

porque ſegun el miſmo, en todos eſtos años, ni los unos han cobrado, ni los otros han pagado: y todos, ò por reſpetos y miedos, ò con intelligencias, intervenciones, artes, y mañas; han defraudado vueſtro Real Erario. Y quien dirà, que Don Martin de Barua excede à todos, ni à ninguno de eſtos, en temor de Dios, en el cumplimiento de ſus obligaciones, ni en el amor à Vueſtra Mageſtad? Y ſe puede reparar mas, que acuſando à vueſtros Oficiales Reales, y Governadores de Buenos-Ayrès, omite los del Paraguay; ſiendo conſtante, que ſi huviera delito ò fraude, todos huvieran ſido complices, pues el tributo en ambas partes ſe debia cobrar, repartido, como en una, y otra parte lo han cobrado; pero no quiſo el Informante nombrar los Officiales Reales del Paraguay; y pudo eſte ſilencio ſer maxima, porque como eſta acuſacion, ſiendo de materia de quarenta y nueve años antecedentes, la hizo al ſexto año de ſu interino Governador del Paraguay, pudo recelar prudente, no quedar por sì miſmo accuſado, convencido de haver deſpertado tarde.

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Para probar el Informante la calumnia, de que aun mediando los Reales mandatos de Vueſtra Mageſtad, trazan y obtienen los Jeſuitas que el Tributo no ſe cobre, ni vueſtros Reales Miniſtros ſe atrevan à cobrarlo, debiera traer alguna coſa particular, y de nuevo, que no eſtuviera ya plenamente refutada; ni ſe debiera tener por pecado el que los Jeſuitas, ſin uſar dolo,

1737.
MÉM. DU P JACQ. D'AG. AU ROI C.

ni engaño, ni fuerza, hiciessen sus diligencias, por el alivio, y bien de estos miserables; pues esto, ni desdice, ni excede el Oficio de Abogado, Tutor, y Procurador de Pobres. El solicitar con falsedades, y calumnias contra todos, el aumento de sus proprios interesses, y subir mas que todos, como parece lo hace el Informante, esso si es feo, è indecente.

Prosigue aun: *Jactandose siempre dichos Religiosos de su poder, cuyas circunstancias estoy palpando, con el quebranto de no poder ser capaz de remedio en algunos casos de mis cargos, por la ardidosa* (dice) *disposicion con que consiguen, especialmente en el Tribunal de vuestro Virrey, providencias, adonde con la larga distancia, por adelantados informes, consiguen tenga la verdad gran mutacion, mayormente agregandose à todos sus dictamenes la authoridad, intelligencia, y arte de vuestro Reverendo Obispo, de cuya union, y parcialidad tengo antes de ahora informado à V. M.*

El que los Jesuitas se estèn siempre jactando de su poder, parece acusacion embidiosa, y pueril. Y en realidad, si en algun tiempo fuera vanissima esta jactancia, fuera en el tiempo y Govierno del Informante, quando ni aun lo muy debido por todos titulos de justicia podian conseguir, ni aun restituirse à su Colegio del Paraguay, de donde con injusticia, y con sacrilega violencia, reprobada justamente por Vuestra Magestad, por su Supremo Consejo, Virrey, y demàs Ministros, y sin ninguna authoridad,

authoridad, ni potestad legitima, havian sido echados, pudieron conseguir del Informante Governador, aun llegandose los primeros Ordenes de vuestro Virrey, siendo necessarios otros de mayor fuerza y ardor. Al humor del Governador corria en el Paraguay el desafecto ù odio de muchos contra la Compañia, en tanto grado, que podian conocer bien los Religiosos de ella, no solo que era ninguno su poder, sino que qualquiera podia apoderarse de ellos, y de sus cosas sin miedo del Governador; y se puede creer, sin temeridad, que la siguiente expulsion, que del mismo Colegio padecieron los Religiosos, aun mas desaforada, y escandalosa, que la antecedente, fuè concebida al abrigo, calor, y sombra de esse Governador. Por donde mal pudieron los Jesuitas en esse tiempo, *y siempre*, *jactarse de su poder*.

1737.
Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Ni se vè, que casos de sus cargos son los, que quebrantado no podia remediar, por estàr palpando las circunstancias de esse poder. Solo se dexa discurrir, que el caso de su cargo, que quiso remediar, y con quebranto y pesar no pudo, fuè el de la restitucion de los Jesuitas à su Colegio, que deseaba mucho embarazar, y con dolor de su corazon no pudo; por que otro caso de monta no parece haver intervenido, en que no hiciesse lo que quiso. Y si tuvo tales casos de su cargo, y quebranto, por que no acudiria à Vuestra Magestad, hasta el sexto, y ultimo año de su Govierno, à buscar el remedio de ellos, y su prompto descargo, y alivio?

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Acuſa, y nota el Informante, como brazo de eſſe poder de los Jeſuitas, la que llama *aridoſa* diſpoſicion, con que conſiguen providencias, eſpecialmente en el Tribunal de Vueſtro Virrey. Aunque los Jeſuitas tuvieran tres tantos mas de ſagacidad, no les ſobrarà nada para reparar, y prevenir la aſtucia, y malicia del Informante, y otros. Y eſto ſe vè manifieſtamente en las circunſtancias de haver llegado à la Corte eſte deſaforado Informe con otros, y muchas calumnias de la miſma fragua, ò turqueſa contra la Compañia, ſin que allà parecieſſe un ſolo papel de los Jeſuitas de acà en ſu defenſa, como lo dice la quexa de ſus Procuradores, que allà reſiden; y es ſentimiento comun, que los Jeſuitas ſon tardos en ſu defenſa. Pero la confianza en Dios, ſu innocencia, y verdad con que proceden, les hace dàr lugar à los calumniadores para que vayan por delante, y tiendan las redes de ſu engaño. Tienen tambien los Jeſuitas creìdo, y experimentado, que ay en V. M. dos oìdos, y que ningun acuſador, por mucho que ſe adelante, los ha de tener entrambos.

Lo miſmo debiera el Informante ſentir de vueſtro Virrey, que por acà ha ſido tenido por integerrimo; y debiera creer, que por adelantados que fueſſen los informes de los Jeſuitas (que cierto no lo ſon) no havian de acelerar las providencias, ni obtener Deſpachos, antes de oyr ambas Partes en modo y forma ſuficiente. Malo es que el Informante ſe mueſtre tan ſentido del recurſo à vueſtro Virrey, y tan diſpli-

cente de ſus providencias para aquella Provincia, llegando à zaherir por infecto, menos advertido, y entero, ſu Tribunal, y Govierno, quando todo el anhelo de eſſas providencias era reducir, y mantener aquella Provincia en paz, quietud, y juſticia, y obediencia à V. M., lo que quizà ſe huviera conſeguido antes, ſi el Informante, como debia, huviera procedido con el exemplo, en tener y hacer ſe tuvieſſe el debido reſpeto à ſuperiores mandatos: pero de eſto tendrà V. M. noticia plena por parte de dicho Virrey.

1737. Mem. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

Lo que dice el Informante, que los Jeſuitas con ſus adelantados Informes à Lima, conſiguen tenga la verdad *gran mutacion* con la larga diſtancia, lo debiera confirmar con algun caſo en particular, en que los Jeſuitas, ni por lexos, ni por cerca ayan faltado à la verdad, como el miſmo falta tantas vezes, y tan grave è injuſtamente en eſte ſu Informe, como parece và demoſtrado.

Proſigue el Informante: *Mayormente agregandoſe à todos ſus dictamenes la authoridad, inteligencia, y arte de vueſtro Reverendo Obiſpo, de cuya union y parcialidad tengo antes de aora informado à Vueſtra Mageſtad.*

Tienen, Señor, los Jeſuitas del Paraguay la que ſe puede llamar fortuna, que es eſtàr unidos, y aunados por el Informante, no ſolo con los pobres Indios, ſobre cuya deſtruccion fiſcaliza, ſino tambien con vueſtro Governador, y Oficiales Reales, que fueron de Buenos-Ayres, por caſi

1737. MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

cinquenta años, y con vueſtro Virrey de eſtos Reynos, que lo ha ſido tambien muchos. A los primeros acuſa de negligentes, omiſſos, y cobardes, ò de complices en inteligencias reſpetoſas, intervenciones miſteriofas, que traeràn mezclados cohechos de otros lunares, que quitan la hermoſura, perfeccion, y entereza de un fiel Miniſtro vueſtro, y lo hazen manco, è impedido para cumplir con ſus obligaciones, recaudando vueſtros Reales haberes. Al Tribunal de vueſtro Virrey de Caſtel-Fuerte, ſiendo un eſpejo terſo en que ſe ha podido ver el mas ſubido zelo, rectitud, piedad, y juſticia, tambien ha pretendido empañarlo, y aun quebrarlo, ſi pudieſſe, con ſu nocivo aliento, queriendolo quizà complicar en los dictamenes, maximas, inteligencias, è ideas de los Jeſuitas, y en los exceſſos, y fraudes que calumnioſamente les acumula.

Ahora cierra con el que le faltaba, y quizà fuè à quien mirò ſu primera intencion, que es vueſtro Reverendo Obiſpo del Paraguay, digno por cierto de mejores tiempos, y de Governador concurrente de mejores atenciones y reſpetos; Prelado exemplar, y Apoſtolico; verdadero Padre de Pobres; Paſtor ſolicito de ſus Ovejas, macilento, y pobre por el bien de ellas; humilde, humano, deſintereſſado, manſo, atentiſſimo à la mageſtad y adorno de ſu Igleſia; probado en muchos trabajos, perſecuciones, y calumnias, por la major parte padecidas por fiel, y leal à Vueſtra Mageſtad, previniendo, y procurando embarazar las ofen-

1737.

MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

ſas de Dios, los deſervicios de Vueſtra Mageſtad, y la ruina de aquella Provincia, en que ella miſma ſe llora, y arrepentida reconoce quan bien le huviera eſtado oir la voz de ſu amante Paſtor, y no el engañoſo ſilvo de los que la precipitaron al abyſmo de deſordenes, que los ha llamado un abyſmo de amarguras.

A eſte tal Prelado ſuyo acuſa el Informante, y dice, que le tiene acuſado ante Vueſtra Mageſtad, y quizà havrà ſido muchas vezes *antes de ahora*. La acuſacion preſente es graviſſima, pues por ella conſta, que todas las maximas, ideas, inteligencias, ardides, diſpoſiciones, intervenciones, jactancia de poder, y fraudes de los Jeſuitas contra Vueſtra Mageſtad, y ſu Real Erario, finalmente *todos ſuos dictamenes reciben aliento, vigor, y fuerza, principalmente y mayormente, con la authoridad, inteligencia, y arte de vueſtro Reverendo Obiſpo*. Por lo qual queda complice, y principal de todos los exceſſos de los Jeſuitas, por cuyo remedio acude el Informante zeloſo à Vueſtra Mageſtad. Y es cierto, que la *authoridad* de vueſtro Obiſpo es, y debe ſer venerada como grande, y no ajada del Informante, como parece: *Su inteligencia* es mucho mayor que mediana, adquirida con la experiencia, y manejo de la larga ſerie de negocios, que à ſu capacidad, y buen expediente, aſſi en ſu Religion, como fuera de ella, le han fiado; ſu *arte*, quitadas las malicias, artificios, y ficciones proprias del Informante, reducida à una prudencia y ſagacidad, compa-

1737. MÉM. DU P JACQ. D'AG. AU ROI C.

ñeras de un hombre recto, sano, no se le pueden negar; con que si todas estas tres innocentes partidas se agregàran viciadas à otras muchas, y tales de los Jesuitas, sin duda formaràn un torrente incontrastable.

Pero à Dios las gracias, Señor, que ni los Jesuitas han usado de sus talentos, ni vuestro Obispo de sus excelentes partes, sino à gloria de su Señor, bien de las Almas, y obsequio, y servicio vuestro. Llame ahora el Informante à estos talentos, y partes, y à la Evangelica negociacion que les corresponde, con los nombres, y apellidos que mas le pluguiere, y pudiera, para hacer creìble, ò probable, que en este trato de Compañia ay malicia contra vuestro Real Erario, descubrir alguna mejora extraordinaria en alguna, ò en ambas partes. Quizà dirà, que el Prelado, por fomentar aquellos *dictamenes* de los Jesuitas, participa de aquellos millones, y cien millones, que dice tienen defraudados estos: Pero si vuestro Obispo, por alguna extraordinaria providencia, ò caso, tuviera un dia un millon, bien cierto es, que en esse dia no quedarà en el Paraguay hombre pobre, sino el mismo, segun su notoria caridad, y genio. Promessas à la Corte para petensiones, ò promociones, ni suenan, ni se huelen, y el mismo no obrar convence el no haverlas; con que à esta parte de este trato, ningun util, ni mejora la resulta. Es manifiesto, como lo es, que el dicho trato no es doble, ni sujeto à vicio ni malicia contra alguna de las Magestades.

No obſtante, el Informante repite la acuſacion, que dice hizo ya antes, de la union y parcialidad de vueſtro Reverendo Obiſpo con los Jeſuitas. Eſtraña coſa, Señor, que ſe tenga por delito, y ſe acuſe como tal, la union, uniformidad, mutua correſpondencia, mutuos oficios, y amor de un Obiſpo, Prelado, y Padre univerſal con una Religion, que en quanto puede le obedece, executa ſus ordenes, le alivia en ſu cargo, le cuida, y apacienta ſu Ganado, y eſtà diſpueſta de dia y de noche en Pueblos, y Ciudades, à acudir con todos los Sacramentos al Enfermo, à aſſiſtir al Moribundo, y con todos los demàs oficios conducentes al bien eſpiritual, y eterna ſalvacion de ſus Ovejas? Si eſte Obiſpo ſe deſdeñara, y eſtos Religioſos no procuraràn eſta union y conformidad, ni el Obiſpo, ni los Religioſos cumplieran con ſu obligacion. Por tanto, ſi el Informante no ſe quiere declarar enemigo de toda charidad, conformidad, y union, debe decir los vicios de eſta que acuſa ante Vueſtra Mageſtad.

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Pero dirà que es union, y parcialidad, ofenſiva: mas es meneſter que diga à quien, y por que es ofenſiva; porque ſi ſolo ofende al Informante, y à otros de ſu humor y paſſion, y no à los verdaderos, prudentes, temeroſos de Dios, y deſapaſſionados, en tal caſo no ſe debe tener por vicioſa, ni acuſable eſta union, como no lo es, ſino ſumamente ſanta, y amable, la hypoſtatica, aunque de ella ſe ofenda Lucifer, y todos los que de el ſon. Acaſo el Prelado

1737. Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

con esta union, y favor, que hace à esta Religion, falta en lo que debe à las demàs? ò à alguna otra Comunidad, ò Gremio, ò persona en particular? ò tuerce la justicia, ò quita sus derechos à nadie? Pues si por aquella union en nada de esto falta con nadie, por que es acusado de ella? Ni por que se le dà en el nombre de parcicialidad, que suena adhesion à una parte, con su injuria de las compartes? De otra suerte serà acusable, como parcialidad, la mayor ternura de Jacob con Joseph, y Benjamin, y la de Christo con Pedro, Juan, y Diego; y la mas singular con Juan, siendo esta charidad ordenadissima.

Verdaderamente, que si como el Informante, por la union de vuestro Reverendo Obispo con los Jesuitas, piensa dàr fuerza à la acusacion contra todos, assi fuera decente y conveniente examinarle sus Confidentes, y Amigos, quizà se hallarà mucho, que nada tuviera de Dios, ni de vuestro Real servicio.

En el resto de su Informe recomienda su independencia constante, y su integridad, y desinterès, de que quizà, y sin duda, seràn otros mas independientes, y enteros testigos Significa à Vuestra Magestad su sumo deseo de llegar à los Reales pies, para desmenuzar su dicho, è Informe, especialmente contra los Indios. Vaya en hora buena, y desmenuce, que ni à los Indios, ni à sus Doctrineros, ni à los demàs, que el Informante falsa, è injustamente acusa, les ha de faltar Dios, ni Vuestra Magestad, mientras retuvieren su verdad, è innocen-

1737.
Mém. du P. Jacq. d'Ag. au Roi C.

cia que haſta ahora, que ſon el poder, las maximas, ideas, dictamenès, inteligencias, interceſſiones, è intervenciones en que confian; y mas quando eſte miſmo año de 1735, en que el Informante ſe eſtà deleytando en ſus quimeras contra los Indios, eſtàn ellos fuera de ſus caſas, y en vueſtro Real ſervicio contra Portugueſes en numero de quatro mil por orden de vueſtro Governador de Buenos-Ayres. Dios les dè felicidad, y el buen ſuceſſo, que ſe ſirviò dàr à otros ſeis mil, que en eſte miſmo año han buelto à ſus caſas de las Fronteras del Paraguay, donde armados fueron à auxiliar è introducir à vueſtro Theniente General, Governador, y electo, Preſidente de Chile, Governador tambien, para la pacificacion de la dicha Provincia del Paraguay, donde ſe halla al preſente, dando ordenes en las coſas de aquel Govierno; quien conſeguida ſu empreſſa, cuya conſecucion creyeron muchos impoſſible, no dudò decir muchas vezes, y aun lo diò eſcrito, que à los Indios, mas que à nadie, ſe debia el feliz exito.

Aſſi, y tales ſon, Señor, eſtos vueſtros pobres Indios, que ſiendo Vueſtra Mageſtad Padre, y amparo de pobres, ningunos con mas razon ſe pueden llamar vueſtros Hijos; pues es muy creyble, que entre todos los Vaſſallos que componen vueſtra gran Monarquia, ellos ſon los pobriſſimos. Y ſiendo Vueſtra Mageſtad el amparo de los injuſtamente perſeguidos, y oprimidos, eſtos mas que ningunos llaman para ſi vueſtros piadoſos Reales ojos, como los que

1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG AU ROI C.

ſobre todos con toda furia, artes, y maquinas diabolicas ſon tirados y aſſi pueſtos en el grado mas vecino à ſu ruina. Eſto procura la Compañia evitar con eficacia, tirando à la parte opueſta, procurando conſervar, no ſus Indios, y Vaſſallos, que no los tiene, ſino los de Vueſtra Mageſtad, y que Vueſtra Mageſtad ha dexado à ſu cuidado: cauſa por que todo el Infierno junto ſe levanta contra ella; y aunque eſtas perſecuciones en todas partes ſon ſu caracter, pero en eſta Provincia, y por eſtos Indios, ſon tantas, tan furioſas, y violentas cada dia con tales avenidas de calumnias, que caſi hace dudar, ſi llego và para la Compañia, y para los Indios, la hora y poteſtad de las tenieblas.

Ni ay que eſperar otra humana retribucion de las otras converſiones de Infieles, en que eſta Provincia del Paraguay actualmente ſe occupa, y ocupa los Miſſioneros, que V.M. ſe digna liberalmente concederle. Son eſtas Miſſiones de Chiquitos, y Zamucos, en el Obiſpado de Santa Cruz de la Sierra, donde ay yà ſiete Pueblos formados, y ſe proſigue en formar. Son tambien de Chiriguanos en el Obiſpado de Charcas, donde el año paſſado 1734, ſe formaron dos Pueblecitos; y en el de 1735, dieron los Infieles en el uno, cautivando Chriſtianos, matando, quemando la Capilla, deſcabezando Imagenes: y por ultimo llevaron al Religioſo Cura, que acababa de decir Miſſa, y lexos de alli, muy deſpacio lo flecharon, y quitaron la vida. Son tambien de Lules, y Mocovies en el Obiſpado

de Tucuman, donde se fundò un Pueblo en las Fronteras del Chaco, el qual ha padecido increibles detrimentos de los Barbaros Infieles, como los ha padecido, y padece toda aquella Provincia, y el Pueblecillo es casi acabado. Son tambien en los Tobatines, Obispado del Paraguay, donde por peticion de aquel Cabildo, y exorto de su Obispo, y Governador, al Suplicante se embiaron dos Religiosos Sacerdotes à fundar uno, ò mas Pueblos, segun los Infieles se fueren reduciendo. Todo esto, Señor, como las Missiones del Paraguay, necessita de vuestro Real amparo.

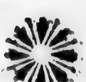
1737.
MÉM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

Finalmente, Señor, el Suplicante, humilde, y rendido, y con lagrimas en los ojos, y accompañado de estos pobres Indios, llega otra vez à vuestros soberanos y reales pies, à pedir remedio, y consuelo! Por lo que toca à la pobreza de ellos, no es menor, antes es mas de lo que và dicho. Los costosos, muchos, y amorosos servicios, que à Vuestra Magestad tienen hechos, à mas de lo dicho, vàn expessados en papel adjunto; y mirada la una, y los otros, verà Vuestra Majestad, si es conveniente, y ellos dignos de algun alivio, relevandolos de todo tributo, y carga, fuera de lo que en expediciones Militares, y otras funciones de vuestro Real servicio se ofrecieren en adelante, como hasta ahora lo han hecho en lo que se ha ofrecido; y tambien del preciso Synodo para sustento y vestido de sus Sacerdotes y Ministros. Suplica assimismo à Vuestra Magestad, se digne encargar à los Governadores, y de-

1737.
MEM. DU P. JACQ. D'AG. AU ROI C.

màs Miniſtros, los atiendan, y defiendan, y por ſu parte hagan que queden en ſus Pueblos, en ſus caſas, y cuidando de ſus familias: que no los ſoliciten para tierras de Eſpañoles, ni los oculten, ni detengan en ellas. Otroſi, y por ultimo, ſuplica à Vueſtra Mageſtad, que ſi es poſſible, ſe ponga freno à tantos calumniadores, y malſines, que tienen, ſin paciencia, ni juicio à los perſeguidos Jeſuitas de eſta Provincia; y parece lo fuera, y conforme à las Leyes, que el que quiſiere acuſar, informar, ò pedir contra eſtos pobres Miſſioneros, è Indios ante Vueſtra Mageſtad, ante vueſtro Virrey, Audiencia, Governadores, y otros Miniſtros, afiance la calumnia, depoſitando en parte independiente cantidad de plata, ò dinero proporcionado à ſu proyecto; con eſſo fueran con mas tiento, tuvieran multa en ſus falſedades; los Jeſuitas, è Indios menos perſecuciones, y gaſtos; y V. M. deſcanſo.

JAYME AGUILAR.



# LETTRE
## DE D. MARTIN DE ECHAURI, GOUVERNEUR DU PARAGUAY, AU ROI CATHOLIQUE

SIRE.

1738. Lettre de D. Martin de Echauri au Roi Cat.

JE donne avis à Votre Majesté que l'année derniere 1737, les très Révérends Peres de la Compagnie de Jesus me demanderent au nom de Votre Majesté, comme à leur Gouverneur, la permission de fonder une Bourgade dans le Taruma, qui est de la Jurisdiction de cette Province, avec une Eglise pour y instruire plusieurs Indiens *Tobatis* (1), que leur zele apostolique a tirés des Montagnes, où ils faisoient leur demeure ordinaire. Les travaux & la ferveur de ces Peres les ont humanisés & engagés, en se déclarant Vassaux de Votre Majesté, à se déclarer Serviteurs de Dieu. Considérant donc que Votre Majesté a plus à cœur les intérêts du Ciel, que l'accroissement de ses Domaines, je leur ai accordé avec plaisir la permission qu'ils demandoient, pour étendre cette Mission, & celle des *Guanañas*, Nation infidele, voisine des *Paranas*; & il sera très agréable à Dieu, que cette piété, qui excite le zele Catholique de Votre Majesté, procure &

(1) Ou Tobatines.

1728.

Lettre de D. Martin de Echauri au Roi Cat.

faſſe paſſer ici une nombreuſe Troupe d'Ouvriers Apoſtoliques, qui fera part de la lumiere de l'Evangile à tant de pauvres Indiens, qui ſont enſevelis dans les ténebres du Paganiſme.

Pendant tout le tems que j'ai gouverné cette Province, j'ai été édifié du zele, de la ferveur & de l'application infatigable de ces Religieux aux fonctions du miniſtere propre de leur Inſtitut. Chaque année ils ſe font un devoir indiſpenſable d'aller faire des Miſſions dans les Campagnes, qui ſont fort peuplées d'un grand nombre d'Habitans. Dans ces ſaintes expéditions l'abondance de la récolte répond à la grandeur du travail. Leur charité eſt toujours occupée dans cette Ville, en Chaire, au Confeſſional, ou à donner des Retraites, par le moïen deſquelles ils gagnent à Dieu bien des Ames. Je ne ſuis pas ſurpris au reſte de voir en eux ce zele Apoſtolique, parceque je l'ai toujours remarqué dans la Compagnie de Jeſus. Il n'y a que la malignité de quelques Particuliers mal intentionnés, qui puiſſe entreprendre de noircir leur conduite vraiment Religieuſe. Je ſais même de ſcience certaine, que leur Général leur a preſcit de travailler avec ſoin à maintenir la paix & l'union dans cette Province, & qu'ils ont exécuté cet ordre aux dépens même de leurs biens & de leur réputation.

Pour le préſent cette Province eſt très ſoumiſe aux ordres de Votre Majeſté, & à ceux de ſes Miniſtres, quoiqu'attaquée de nouveau par les Mocovis, les Abipones,

les Guaycurus, qui se trouvant fort mal menés par les Espagnols du Tucuman, se sont jettés sur cette Province, où ils ont fait de grandes hostilités. J'ai promptement levé un nombre suffisant de Soldats pour reprimer ces Barbares, qui par leur retraite ont échappé au châtiment qu'ils méritoient. Mais je suis résolu de prier le Supérieur des Doctrines du Parana de m'envoïer un secours des meilleurs Guerriers de ces Bourgades : c'est l'unique ressource qui me reste pour châtier l'insolence de ces Barbares. L'expérience m'a fait connoître la valeur des Tapès & leur docilité à exécuter les ordres des Commandans Espagnols : je l'ai expérimenté moi-même dans une autre occasion, & j'en ai donné le certificat autentique. Dieu conserve la Catholique & Roïale Personne de Votre Majesté, comme le desirent ses fideles Sujets, & pour les besoins de l'Eglise.

1738.

LETTRE DE D. MARTIN DE ECHAURI AU ROI CAT.

*A l'Assomption du Paraguay, ce 6 Janvier 1738.*

MARTIN DE ECHAURI.

# LETTRE
## DE DOM JOSEPH PALOS
## AU ROI CATHOLIQUE,

SIRE.

1738.
LETTRE DE D. JOSEPH PALOS AU ROI CATHOL.

DIVERS accidents m'ont conduit aux portes de la mort, & sur-tout une attaque très fâcheuse, dont, quoique je me trouve un peu soulagé, je ne dois attendre que la mort, qui peut me surprendre à tous les instants. Comme elle peut me prévenir avant que je puisse mettre la derniere main au Manifeste que j'ai promis, je me suis cru obligé, pour la décharge de ma conscience, & à raison du compte rigoureux que je vais rendre au juste Tribunal de Dieu, de faire connoître à Votre Majesté par cette courte Lettre les sentimens de mon cœur. Depuis mon entrée dans cette malheureuse Province j'ai rendu en différentes occasions un compte exact de l'état où elle a été, de sa désobéissance à vos ordres & à ceux de Votre Viceroi de ces Roïaumes, & du mépris qu'elle fait des Censures Ecclésiastiques que mon devoir pastoral m'a obligé de déclarer que plusieurs avoient encourues, en vertu des sacrés Canons. Présentement, afin qu'il ne reste aucun doute sur la vérité & la fidélité de mes Informations, je proteste à Votre Majesté, sur le point où je suis

1738.

LETTRE DE D. JOSEPH PALOS AU ROI CATHOL.

de ſubir le jugement de Dieu, que je n'ai rien avancé que de conforme à la vérité, ni à quoi je ne me ſois cru obligé par ma charge, ſans que ni la paſſion, ni la haine aient altéré tant ſoit peu la juſtice, ni la ſincérité avec laquelle je dois rendre compte à mon Roi & à mon Seigneur.

La perſécution, Sire, que la Compagnie de Jeſus a ſoufferte dans cette Province, je la tiens pour Apoſtolique de la part de ceux qui l'ont eſſuïée, puiſqu'ils regardent comme un bonheur les calomnies qui attaquent leur innocence. Des gens d'une conduite notoirement ſcandaleuſe, pour qui une vie irréprochable eſt un reproche continuel, ont cherché à ſecouer ce qui étoit pour eux un joug ſi péſant, afin de pouvoir jouir du faux repos de leur conſcience, que ſouhaitoient leurs paſſions effrenées. Tout ce qu'ils ont avancé contre ces Peres & contre leurs Doctrines, n'a pour fondement qu'une aveugle paſſion & l'envie inſpirée par l'intérêt, qui les portent à ſe rendre les maîtres de ces pauvres Indiens, afin de les fruſtrer du fruit de leurs travaux. Je tiens pour vrai & inconteſtable, que ſi ces Peres n'étoient point dans cette Province, elle ſeroit en proie au vice & à l'ignorance.

Ce ſont ces Peres qui rappellent avec liberté à vos Sujets l'obligation où ils ſont de ſervir Dieu, & d'obéir à V. M. mais ils regardent cette liberté comme un fardeau : ce qui ſe prouve par l'exhortation que ſur leur demande votre Révérend Evêque Dom Frere Jean de Arreguy, qui a paſſé à une meilleure vie, adreſſa au Pere Provincial

1738.

LETTRE DU D. JOSEPH P LOS AU ROI CATHOL.

de la Compagnie, & dont j'ai fait passer en vos mains Roïales une copie légalisée. Ce qui est certain, c'est que si l'on faisoit une information juridique du procedé des Auteurs de celles qui ont été faites contre les Peres, Votre Majesté y trouveroit bien de quoi les convaincre de faussetés & de calomnies.

Depuis qu'en vertu d'un Ordre du Marquis de Castel Fuerte, votre Viceroi du Pérou, Dom Bruno Maurice de Zavala, qui est devant Dieu, a rétabli les Peres de la Compagnie dans leur Maison & dans leur Collége, cette Province est calme, tranquille & pacifique, & rentrée dans son ancienne obéissance par les soins & la conduite pleine de prudence du Capitaine de Dragons D. Martin de Echauri, votre Gouverneur, quoique dans de continuelles allarmes de la part des Mocovis, qui, ne pouvant plus soutenir la guerre que leur fait dans le Tucuman Dom Matthias Anglès, votre Gouverneur de cette Province, ont passé dans celle ci, & y ont fait quelques hostilités, dont je ne doute point qu'on n'instruise Votre Majesté.

Non-seulement les Peres de la Compagnie exercent dans cette Ville les fonctions de leur ministere, avec une ferveur & un zéle infatigable, mais ils parcourent aussi une & deux fois l'année ce Diocèse en Missionnaires. Par-là ils déchargent ma conscience, & remplissent d'une abondante récolte les greniers du Pere Céleste. Dans le cours de ces Missions le plus grand nombre de ceux qui s'étoient écartés de leur de-

voir en ont publiquement demandé pardon, & ces Peres n'ont pas peu contribué à la pacification de la Province. Ils sont, Sire, cette semence féconde, que Dieu a bénie. En conséquence des ordres de votre Viceroi, & des instantes prieres que mon devoir Pastoral exigeoit de moi, ils sont revenus dans cette Ville, & ont généreusement pardonné le dommage, qui n'a pas été peu considérable, que la révolte de cette Province leur a causé dans leurs biens temporels; mais il n'est pas raisonnable qu'ils en usent de la même maniere au sujet des calomnies & des faussetés, dont les Tribunaux supérieurs ont noirci leur réputation, qui étoit fort saine; car ils ne le peuvent, ni le doivent. On conserve dans l'Archive de cette Ville différents Edits, qui ont été rendus sans Jurisdiction, offensifs de la liberté Ecclésiastique, injurieux à ma réputation, à celle de quelques-uns de mes Chanoines & du Curé de Saint Blaise, & à la sainte vie des Peres de la Compagnie de Jesus : on ne les a point encore jettés au feu, comme le méritoient des Libelles diffamatoires décorés du titre spécieux de procédures faites par des Laïcs d'une conscience dépravée, qui débitent par-tout que Votre Majesté les a approuvés, parcequ'elle n'a donné sur cela aucun ordre. Prosterné, Sire, à vos piés les yeux baignés de larmes, que fait couler mon cœur, plongé dans l'affliction, je conjure Votre Majesté avec la plus respectueuse soumission d'y apporter le remede, que demandent ma diguité lezée, mon Chapitre &

1738.

LETTRE DE D. JOSEPH PALOS AU ROI CATHOL.

1738.

LETTRE DE D. JOSEPH PALOS AU ROI CATHOL.

mes Ecclésiastiques outragés, & la Compagnie de Jesus opprimée. Quoique pour le présent le Paraguay soit tranquille, il n'y a point eu de satisfaction donnée aux Parties si gravement offensées, & continuellement occupées du service de Dieu & du vôtre. Qu'il vienne donc, Sire, un ordre dicté par votre piété, qui me fasse remettre tous les Actes contraires à la dignité de l'Eglise, pour être brûlés publiquement: ce qui est & sera l'unique satisfaction que je demanderai à votre clémence roïale & catholique.

Il n'y a pas long-tems que les Peres de la Compagnie de Jesus, aux instantes prieres de la Province & aux miennes, sont allés à la chasse des Indiens, comme on fait à celle des Bêtes féroces, & ont rassemblé dans le Taruma la plus grande partie de la Nation Tobatine, qu'ils ont réduite sous le joug de Jesus-Christ, & à votre obéissance. Par-là, ils ont délivré cette Province du feu que ces Indiens mettoient à l'Herbe de Paraguay pour en consumer les plantations. Cela s'est fait sur les representations des Religieux de cette Ville à votre Lieutenant Général Dom Bruno Maurice de Zavala, pour l'engager à prier, comme je fis aussi, le Provincial de la Compagnie de Jesus, qui étoit venu pour terminer l'affaire du rétablissement de ses Religieux dans le College de cette Ville, de nommer quelques Missionnaires Apostoliques, pour conquérir ces Barbares à l'Eglise & à votre Domaine, ce qu'ils ont glorieusement exécuté. Le même

1738.

LETTRE DE D. JOSEPH PALOS AU ROI CATHOL.

zèle leur fait actuellement entreprendre la Mission des *Guanañas*, voisins des *Paranas*. Je prie Votre Majesté de donner ordre qu'il nous vienne pour ces saintes expéditions une Troupe nombreuse d'Ouvriers Apostoliques, qui aident à tirer à terre les filets qu'a jettés le petit nombre de ceux qui sont occupés de cette pêche spirituelle. En procurant la gloire de Dieu, Votre Majesté augmentera la sienne, mettant, à ses frais, tant d'Ames en état de gagner le Ciel. Dieu conserve la Personne roïale & catholique de Votre Majesté pour la défense de l'Eglise Catholique & la propagation du Christianisme.

*A l'Assomption du Paraguay, ce 8 de Février* 1738.

FRERE JOSEPH,
Evêque du Paraguay.



# LETTRE

## DU CORPS DE VILLE

### DE L'ASSOMPTION DU PARAGUAY.

## AU ROI CATHOLIQUE.

SIRE.

1738. Lettre du Corps de V. de l'Assomp. au Roi C.

DEPUIS que l'Excellentissime Seigneur Dom Bruno de Zavala, ci-devant votre Général à Buenos-Ayrès, nous a rétablis dans les Emplois que nous occupions dans le Corps de Ville, & dont la Commune révoltée nous avoit destitués à cause de notre fidélité & de notre attachechement au service de Votre Majesté, pour lequel nous avons beaucoup souffert dans nos biens & dans nos personnes, cette Province, quoique réduite à une extrême pauvreté, est fort tranquille & dans l'obéissance qu'elle doit à V. M. ; nous consacrons avec ardeur nos veilles au service de V. M. pour tenir la main à l'exécution de ses volontés.

En vertu d'un ordre du Marquis de Castel Fuerté, ci-devant votre Viceroi de ces Roïaumes, les Révérends Peres de la Compagnie de Jesus ont été rétablis dans leur College, & s'appliquent avec leur zèle ordinaire aux fonctions de leur ministere

pour le bien commun de cette Province. C'est en rougissant pour notre Patrie, que nous faisons à V. M. l'aveu de ce que cette sainte Compagnie, a souffert dans cette Province, qui s'étoit toujours fait gloire de sa fidélité & de sa Religion, mais où il s'est trouvé des Particuliers, qui en ont troublé la paix, & sans égard à la soumission qui est due à Votre Majesté & à la sainte Eglise, ont alteré une paix, qui s'étoit conservée depuis tant d'années. Enfin par le moïen des remedes, qu'ont appliqués au mal vos Ministres, & par ceux que nous attendons de la haute pénétration & de la prudence supérieure de Votre Majesté, nous espérons qu'il s'établira une solide & perpétuelle union des cœurs; ce qui a toujours été l'objet de notre attention.

1738.

LETTRE DU CORPS DE V. DE L'ASSOMP. AU ROI C.

Nous croïons devoir informer Votre Majesté que dans l'Archive de cette Ville se sont conservés divers Actes dressés par la Commune, qui, sous le titre de procédures, sont des Libelles diffamatoires, injurieux à la réputation & bonne renommée non seulement des Révérends Peres de la Compagnie de Jesus, mais encore de plusieurs honorables Habitans de cette Ville. Comme nous avons informé l'Excellentissime Seigneur Dom Bruno de Zavala que la susdite Commune en avoit donné la communication à Votre Majesté, Son Excellence n'a point sévi contre ces Actes, ainsi qu'il se l'étoit proposé, & par le même motif nous n'avons pas cru nous-

1738.

LETTRE DU CORPS DE V. DE L'ASSOMP. AU ROI C.

mêmes devoir y toucher jusqu'à ce que Votre Majesté en ait ordonné comme elle le jugera à propos. Nous croïons seulement devoir avertir Votre Majesté que ces Actes qui ont été dressés sans autorité légitime, blessent la Jurisdiction Ecclésiastique, & ne sont que des Satyres dictées par des Hommes d'une vie licencieuse, sans pudeur, sans conscience & sans honneur.

Nous avons demandé, Sire, au Seigneur Dom Bruno de Zavala, & nous avons exhorté le Révérend Pere Provincial de la Compagnie de Jesus à nous accorder le rétablissement des Révérends Peres dans ce College, & nos vœux ont été heureusement accomplis. Nous avons tout sujet de nous en féliciter, puisque par ces Hommes animés d'un zèle apostolique, la jeunesse est bien élevée, les doutes sont éclaircis, les vices sont reprimés & toute la Province y trouve son avantage, comme on l'éprouve dans toutes les occasions: pour y cooperer de notre part nous avons prié le Seigneur Gouverneur de permettre la fondation d'une Bourgade dans le *Taruma* pour les Indiens *Tobatis*, que le zèle infatigable de ces Religieux a tirés des Forêts. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que la moisson étant si abondante, les Ouvriers sont en petit nombre. Le zèle catholique de Votre Majesté fera en sorte qu'en les multipliant la recolte augmentera, & nous l'espérons de votre zèle. Notre Seigneur conserve la catholique & roïale Personne de Votre Majesté pour le

besoin

besoin de la Chrétienté, & comme nous le desirons :

*Nous baisons les piés de Votre Majesté, ses plus humbles Sujets,*

DOMINIQUE DE FLECHAS, CHARLES DE LOS REYES VALMEREDA, JEAN CAVALLERO DE AÑASCO, JOSEPH-LOUIS BARREYRO, ANDRÉ BENITES, JEAN GONZALEZ FREYRE.

---

# LETTRE

## DE DOM JOSEPH DE PERALTA, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE, EVÊQUE DE BUENOS-AYRE'S,

## AU ROI PHILIPPE V,

*Dans laquelle il lui rend compte de l'état où il a trouvé les Missions des Jésuites, dont il avoit fait la visite par ordre de Sa Majesté.*

SEÑOR.

EN Carta de 28 de Junio del año passado de 1741, pase en la Real noticia de Vuestra Magestad, que aviendo recevido en Lima, por el mes de Octubre del año antecedente de 1740, las Bulas testimo- 1743. LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

1743. LETTRE DE DOM JOS DE PERALTA.

niales passadas por el Real Consejo en el executorial à Vuestra Magestad, (que las originales no las he recaudado hasta oy) me consagrè sin dilacion en el mes immediato de Noviembre; y en el primer navio, que salio del puerto del Calledo, me embarguè para el Reyno de Chile en 12 de henero siguiente, queriendo mas correr los riesgos del mar, y de la Escadra Inglesa, que se temia passasse por aquel verano al Mar del Zur, que padecer la demora del viage de Tierra, que me retardaria dobladamente el arrivo à esta Ciudad y su Cathedral, estimulado del zelo de consolar los Pueblos y ovejas, que me tiene Vuestra Magestad encargadas, y tenerlas prevenidas en la constancia de nuestra Religion, y en la fidelidad à Vuestra Magestad, como me ordena en su Real Cedula de 8 de Agosto de 1740, para en caso que se hiziesse alguna inbasion, y desembarco de Ingleses en el puerto de este Rio de la Plata. Y luego que tomè puerto en Valparayso, puerto principal de aquel Reyno, sin entrar en su Capital, por no detenerme, seguì el viaje de Tierra, por caminos los mas asperos, y fragosos, con grande variedad de tiempos, assi en las Cordilleras nevadas, como en los llanos sumamente ardientes, y en que bolvì à correr nuevamente los riesgos de la vida, por las frequentes incursiones, que los Barbaros, que habitan en lo interior de estas tierras, hazen sobre los caminantes, de que en estos dos años passados se han visto muy lastimosos estragos. Y luego que entrè en

la Juriſdiccion de eſte Obiſpado, dì principio à la viſta de la Dioceſis en todos los Pueblos y Paroquias que eſtàn en el diſtrito, continuandola immediatamente deſpues que tomè poſſeſſion de la Cathedral, y en todas las Vice paroquias y Capillas, que eſtàn dentro de ſu recinto y comarca, miniſtrando el Sacramento de la Confirmacion à una multitud numeroſa de mas de diez mil Parvulos y Adultos de ambos ſexos.

1733. Lettre de Dom Jos. de Peralta.

Y en conſequencia de eſto, por cumplimiento de mi obligacion, y en deſcargo de la Real conciencia de Vueſtra Mageſtad, luego que cerrè aquella viſita, paſsè à hazerla en las Ciudades de Santa Fée, Corrientes, y de las Doctrinas, que eſtàn muy tierra à dentro à cargo de los Religioſos Apoſtolicos de la Compañia de Jeſus en los terminos de la Dioceſis. Por lo que he viſto y advertido con todo cuydado y vigilancia de mi Paſtoral Miniſterio, me ha parecido hazer à Vueſtra Mageſtad alguna individual noticia, por que ſu Real piedad en lo que neceſſita de ſu paternal auxilio y fomento, ſe dignè de repartirlo à eſtos ſus humildes y fideliſſimos Vaſſallos, y ſe complazga ſatisfecho el Real zelo de V. M. en lo que eſtà conforme al muy Chriſtiano corazon de V. M.

La Ciudad de Santa Fée, que diſta cien leguas de la de Buenos-Ayrès, fue la mas florida de eſta Dioceſis, y la de el Paraguay cumplidamente habitada de muchas Perſonas de nobleza, muy bien fabricada, y muy favorecida de la naturaleza por ſus hermoſos rios y ferriles campañas, que

1743.
LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA

les circundan. Pero de algunos años à esta parte se ha ido deteriorando en su plantas, y menoscabando en gentes, por imbasiones continuas, que ha padecido de una Nacion Barbara de Indios, que se dizen *Guaycurus y Charuas*, que hasta el año de 1716, no se havian hecho conocer, habitando retirado en los montes, temerosos de la mayor fuerza de los Españoles: pero saliendo poco à poco à robar las Campañas y ganados, fueron formandose atrevidos en alguna especie de Milicia, con los cavallos que robavan, y fueron pasando à mas insultos, siempre à traycion, y por sorpresas, estilo de todos los Barbaros, que habitan estos Payses y las immensas Campañas desde el Reino de Chile, hasta las Tierras remotas del Paraguay. Y como este modo de guerra hallava ordinariamente deprevenidos, y sin defensa, principalmente los que estavan en las Granjas, que aquì llaman *estancias*, ocupados en el labor de la Tierra y cuidado de los ganados, padecian la muerte sin poderse resistir à la multitud, que no perdonava edad ni sexo, siendo la menor crueldad llevar cautivas las mugeres, y arrastrar en grandes tropas los ganados; y entre los muchos, que han padecido en sus haziendas, es el Colegio de la Compañia de Jesus de aquella Ciudad, la de una bien considerable hazienda, que tenian à poca distancia de aque la Ciudad, que ha quedado totalmente arruinada y desierta, por cuya perdida viven con grande estrechez y pobreza, viendose precisados à

1743.
LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

buscar otros arbitrios, para subsistir en lo muy preciso, y para assistir en todo el Pueblo en la doctrina y predicacion, y en las continuas confessiones, y demàs pasto espiritual: y el temor de estar à la presa de estos Barbaros fue atemorizando tanto à la gente, que han sido desamparando por buscar otros lugares muy distantes de su distrito, esperando lograr alli alguna seguridad: y oy està en tanta estrechez, que en medio de haverse hecho unas pazes, como con Barbaros, les sucede lo que à los de Betulia en el cerco de Holofernez, que solo cultivan aquellas pocas Tierras, que lindan con la Ciudad, y tienen los Ganados y Bestias de servicio unas pocas oras en los pastos immediatos; y al caer de la tarde los recojen todos en la Ciudad, dandoles el pasto y bebida mas como refocilacion, que por libre descanso y desahogo, por que en medio de la paz se roban todos los Ganados, que por descuido en el campo se quedan, diziendo que la Paz sirve solo para no hazer muertes de hombres, ni mugeres, pero no para dexar de robar quanto pudieren. Y sin embargo tambien hazen muertes en algunos caminantes por robarlos. Esto tiene la Ciudad en gran necessidad y desdicha, y sumamente minorada de gente, por haverse retirado muchas Familias à los Montes y sierras distantes à donde no puede llegar el silbo de el Pastor, careciendo alli los pobres de el consuelo de la Missa y frequencia de Sacramentos, y lo doloroso, en los casos de la ultima necessidad. Y

1743. Lettre de Dom. Jos. de Peralta.

aunque para conservar tal qual esta falsa paz se ha formado y mantiene una Compañia de hombres, en que entran muchos de los que havian de labrar los campos, però es el numero corto para contener à los Enemigos. Y de la primera planta, en que se fundò, se ha minorado de algun tiempo la mitad, y estàn con esta falta de Milicia casi totalmente sin defensa; lo que me ha parecido informar à Vuestra Magestad, para que siendo servido, dè sus Reales Ordenes, para que se mantenga siempre esta Compañia de Soldados en el mismo pie, que se levantò, ò conforme fuere la Real merced de V. M.

De la Ciudad de Santa-Fee passé à visitar los Pueblos de las Missiones, que estàn al cuidado de los Religiosos Apostolicos de la Compañia de Jesus; y empiezan sus Reducciones à 500 leguas de distancia por caminos desiertos, llenos de aspereza y peligros, assi de los Indios Barbaros, y de las fieras, como de varios Rios caudalosos, que se han de traversar para llegar al primero de los Pueblos. Estos consisten en treinta Doctrinas distantes unas de otras por diez, doze, y hasta veinte leguas, segun la extension, que ha sido necessaria darles de tierras para sembrar las especies que sirven de sustento à los Indios, y para mantener los Ganados para la assistencia de los Enfermos, y muchas vezes para el total sustento, quando por la falta de las aguas se pierden las sementeras, y al fin del año se acaban las Troxes.

De estas treinta Doctrinas las diez y

siete pertenecen à esta Diocesis de Buenos-Ayres, y las treze à la del Paraguay; y haviendo visitado todas las de mi Jurisdiccion, passè tambien à administrar el Sacramento de la Confirmacion en algunas de la Jurisdiccion del Paraguay, à instancia y con facultad del Cabildo, Sede vacante, de aquella Iglesia. Y por que no dudo que el Real y christianissimo zelo de Vuestra Magestad recibirà una plazida satisfaccion y complazencia informado de el estado y progresso, en que se hallan estos pobres Indios humildes Vassallos de Vuestra Magestad, me ha parecido exponer à su Real piedad y conciencia todo lo que he visto por mis ojos, y he tocado por mis manos; lleno siempre de un gozo y consuelo espiritual, que me hazian ligeros todos los trabajos y afanes que impendia en visitando y reconociendo aquella multitud de Ovejas, que puestas en tan diferentes Rediles, parece que estàn en un rebaño solo al silbo de su Pastor.

1743.

LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

Yo he salido con pena de apartarme de ellas, y tan lleno de devocion, que repito todos los dias las gracias à Nuestro Señor por las bendiciones, que difunde en aquellas gentes por las manos y direccion de aquellos Santos y Apostolicos Religiosos, cuya ocupacion continua es instruirlos y afirmarlos en la Religion, y tenerlos siempre promptos al servicio de Vuestra Magestad, en una lealdad tan fervorosa como si la huviessen traido originalmente de sus Mayores: ver los Templos, el servicio del culto Divino, la piedad en el

1743. LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

oficio, la destreza en el canto, el aseo y ornamento de los Altares, el respeto y magnificencia, con que se sirve y celebra à Nuestro Señor sacramentado, me causava por una parte una ternura inexplicable, y por otra una confusion vergonzosa, viendo una tan grande diferencia entre unos Pueblos, que acaban de salir de su gentil Barbaridad, y otros de Christianos antiguos, que debieran ir à aprender de aquellos à reverenciar y servir al Señor. Y lo que entre todo me internecia, era ver entrar en las Iglesias, al tiempo de cantar los pajaros, en que yo tambien estava presente, unos exercitos de Angelicos innocentes, de ambos sexos, separados unos de otros, alabando al Señor en cantos devotissimos y dulcissimos; me parecian unos compañeros de aquellos astros matutinos, conque el Señor hazia pruebas al Santo Job de su grandeza; y esta misma procession se repitia y se repite todas las tardes en todos los Pueblos, y en todas las Iglesias ante deponerse el sol, de modo que en aquellas Doctrinas la mañana y la tarde hazen siempre el dia de la gloria del Señor; y todo esto se logra por el cuidado, zelo y teson, con que velan aquellos Santos Religiosos en la educacion y enseñanza en sus Pueblos.

Y esto no se contiene solo en lo, que es tan principal, como es lo espiritual, porque tambien la practican con el mismo conato y teson para el beneficio temporal de los Indios, saliendo con ellos, despues de dadas las distribuciones para el servicio de las Iglesias, à escoger las mejores tierras, para que labren y hagan sus sementeras,

dandoles para esto los Bueyes y herramientas necessarias; y observen en esto tal caridad y providencia, que para todos los Niños y Niñas, que han quedado huerfanos por muerte de sus Padres, les hazen sementera à parte, que recogida se entrega diariamente à un Mayordomo, que tienen nombrado, para que les haga de comer; y à las, que han quedado viudas y solas, les hazen las sementeras muy cerca de los Pueblos, por que siendo mugeres mayores, no tengan el trabaxo de caminar à distancias à recoger sus cosechas, teniendolas ocupadas en lo restante de el año, assi à estas, como à las demàs de su sexo, en hilar el algodon, que texido por los Indios de dichas Doctrinas, sirve para el vestuario de todos, con cuya providencia andan muy aseados y muy decentes.

1743.

LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

Y por que no se faltè à lo principal, que es el culto Divino, tienen una escuela separada, donde enseñan los Niños del gremio de cantores, y los que han de aprender las danzas para las fiestas de el Señor; y à los Maestros, que estàn ocupados en esta distribucion, les hazen tambien à parte sus sementeras. Enfin, Señor, estas Doctrinas y estos Indios son una alaja del Real patrimonio de Vuestra Magestad, tan cumplida y correspondiente à su Real zelo y piedad, que si se hallarè otra igual, no sera mejor. Y por que estos pobres conservan una cortedad y miseria de corazon en orden à sus Personas, y contentandose con poco, hazen las sementeras cortas, pareciendoles bastante para su sustento, y se hallan fal-

1743. LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

tos en la quenta à los ultimos tercios de el año ; los Religiosos, con esta experiencia, y por suplir à la necessitad, mandan hazer todos los años una sementera bien grande, la que recogida guardan para aquellos meses en que se acabaron las de los Indios, y con ella distribuyan todos los dias el sustento à los que lo necessitan : y muchas veces, como insinuo à Vuestra Magestad, no son sufficientes estas providencias ; y entonces se valen de los ganados, que tienen solo para el efecto de sustentarlos en estas necessidades, fuera de lo que entre año les ministran, assi à los enfermos, como à los sanos ; de todas estas sementeras, assi particulares, como comunes, no hazen trafico alguno, ni se saca grano alguno, para otras Provincias, ni tan poco de los ganados, y con todo esto siempre estàn, si alcanzan, ò no alcanzan, al año para el sustento de los Pueblos.

Fuera de estas semillas y granos, benefician los Indios otra especie de fruto industrial de las ojas de unos arboles, tostadas al calor de un poco de fuego, y reducido con arte à partes muy menudas : es la que llaman yerva del Paraguay, conocida muy comunemente en estas Provincias, y la del Perù, tomando el nombre de aquella, donde se descubrieron los arboles, y donde es el principal y casi todo el trafico; de donde consuman los hombres, mugeres y Niños de todos los Pueblos de las Missiones una cantidad, que se les reparte mañana y tarde à cada individuo ; y porque esta yerva no se produce en todos los Pue-

1743. LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

blos de las Missiones, la compran los que no la tienen, siendoles tan precisa à los Indios, como el alimento. De los Pueblos que la benefician, los mas abondantes de gente labran el año mil arrobas, si la sazon les tercia bien; otros trabajan ochocientas, y los de menos gente suelen no alcanzar à docientas, en algunos años, que rebajan mucho las cosechas, porque siendo solo de las ojas, es necessario dar tiempo à los arboles, para que las crien de nuevo, y las pongan en perfecta sazon y mudarez, de modo que el arbol, que se desnudò un año de las ojas, tarda dos y tres en vestirse y poner en estado, lo que reconocì tambien en la visita.

Este es unico fruto, que vendido en estas Provincias, y la del Perù, da todo el alivio para el reconocimiento del vassalaje à V. M. y si les queda alguna utilidad con su producto, entregan en estas Reales caxas 1440 pesos de sus tasas y tributos, y de lo que les resta, hazen el gasto tan piadoso, devoto y costoso en las famosas Iglesias, y en los ornamentos y vasos sagrados para el culto y servicio Divino, y siendo tan necessarios los Parocos y operarios en aquellas Reducciones y Pueblos; y ademàs de los, que estàn en actual trabajo y exercicio, es preciso tener otros sujetos prevenidos è instruidos en la lengua de aquellos Naturales, para subrogarse por los que mueren, como murieron dos andando yo en la visita, van reservando del producto de aquella yerva algun dinero para costear los sujetos, y traer de estos Reynos y otras Pro-

1743.
LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA

vincias los Missioneros, en que ademàs de las cantidades, que el Real zelo y piedad de Vuestra Magestad les libra, gastan orras muy considerables en su transporte; y suelen crecer mucho mas los gastos, quando por algun accidente se les retarda el embargue en Cadiz, como ha sucedido en la presente guerra.

Tambien ocupanse otras porciones de dinero en comprar cavallos y armas en que gastan cantidad de hierro y azero, y vestuarios para mantener un pie considerable de Milicia siempre prompta à servir à Vuestra Magestad en las ocasiones que se ofrezcan, y para venir à trabajar en las obras publicas, como lo estan executando al presente en la construccion de la fortaleza de Montevideo, y assi mismo para defender sus Pueblos y ganados de las correrias y hostilidades, que les hazen los Indios Infieles, de que estàn cercados, y muchas veces les han robado ganados y cavallos, y lo que es mas doloroso, han muerto muchos de estos pobres, captivandoles de ordinario sus hijos y mugeres; y en todos gastos se hallan alcanzados, no pudiendo dar cumplida satisfaccion muchas veces los Padres Procuradores, quando los años son malos, y las cosechas de esta yerva cortas, ò por los yelos, ò par la falta de lluvias.

Por estas razones creo que estàn desde su fundacion en possession de no pagar diezmos, ni de los granos, ni de la yerva, no solo estos Pueblos de las Missiones de los Religiosos de la Compañia pertenecientes à esta Diocesis, sino es tambien los de

1743.

LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

la fundacion del Paraguay ; y la misma possession han gozado y gozan los demàs Pueblos de las Missiones, que tiene Vuestra Magestad encomendados à los Religiosos del Serafico y glorioso San Francisco. Y aunque algunos sujetos me persuadian que les mandasse pagar los diezmos, no lo hallè razional, y hize dictamen de lo contrario, à vista de que no trabajando aquellos Indios para traficar à la utilidad y provecho personnal, como los Indios, y demas personas, que labran las tierras de otras Provincias de este Rio de la Plata, y las del Perù y Chile, unicamente por su sustento en las semillas, y el trafico, que hazen en la yerba, es solo para dar cumplimiento à sus Tributos, y al servicio del culto Divino, y al de Vuestra Magestad, para lo qual muchas vezes no les alcanza, no hallè por donde, ni de donde se les pueda obligar à la paga de diezmos ; y assi los mantengo en el goze de esta excepcion.

Por lo que mira al servicio de Vuestra Magestad, à que atienden inmediatamente despues del de Dios, los tienen los Religiosos Apostolicos tan bien instruidos y disciplinados, que puede Vuestra Magestad oy contar en todos los Pueblos, aun despues del grave destrozo, que en ellos hizieron la peste de viruelas y el hambre en los años proximos passados, desde 12 à 14 mil hombres de tomar armas promtos, y bien aprestados para qualquiera expedicion que se ofrezca en servicio de Vuestra Magestad, como lo han practicado en las, que se ofrecieron en los años passados en el

1743.
LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

Paraguay, en que han dado mui grandes pruebas de su valor, lealtad, y de el amor con que sirven à Vuestra Magestad, costeandose totalmente de armas, cavallos y municiones, y exponiendo sus vidas à todo riesgo; y muchos la han perdido en su Real servicio. Y aora lo estàn al presente practicando en la construccion de la fortaleza, que se està haziendo por orden de Vuestra Magestad en Monte-video, uno de los puertos de Rio de la Plata, donde fueron à peticion del Governador de la Plaza docientos Indios à trabajar con dos Religiosos de sus Doctrinas, que à un mismo tiempo los estàn alentando à que trabaxen con calor, è instruiendoles à que rezen con devocion, imitando assi aquellos excellentes Macabeos, que con una mano estavan sirviendo al culto divino, en la fabrica del Templo, y con otra, à su Caudillo y Soberano en la defensa de sus Enemigos.

Esto, Señor, ha parecido à mi obligacion informar à V. M. con esta relacion sincera, llana y verdadera, para el sosiego y consuelo de su Real concientia, haziendo grave escrupulo de omitirla, por el cargo del Ministerio, en que su Real piedad se dignò ponerme, y porque en este conocimiento Vuestra Magestad siendo servido, se puede dignar de renumerar estos servicios, lealtad de sus pobres indios Vassallos, y el zelo y trabajo, que en esto impenden estos grandes Varones, à cuyo cuidado estàn.

Fuera de estas Reducciones y Doctrinas, se hallan oy otros dos sujetos de la misma

1743.

LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

Religion entablando y poniendo los fundamentos de una poblacion de Indios de otra Nacion, que llaman los Pampas, y ſon los, que en eſtos años paſſados havian hecho grandes hoſtilidades, aſſi en las vezindades de Buenos-Ayres, como en los caminantes que trafican deſde Chile à eſta Ciudad: y haviendo el Governador de ella, Dom Miguel Salcedo, levantado un pie de exercito, lo deſpachò en buſca de los demàs de eſta Nacion, que ſon en mucho numero de parcialidades, y viven azia la Cordillera, que confina con el eſtrecho de Magellanes; y haviendo llevado el exercito un Religioſo Jeſuita de eſta nueva Doctrina, con unos Indios interpretes, los reduxeron à paz, y vinieron quatro Caciques de ellos à confirmarla, obligandoſe à reſtituir todos los cautivos, que tenian appreſſados en differentes ocaſiones. En eſtos dias immediatos llegaron à la Ciudad de Santa Fè otros Caciques, pidiendo con mucha inſtancia al Padre Rector de aquel Colegio dos Padres Jeſuitas, paraque los inſtruyeſſen en la Santa Fè, que deſeaban abrazar, aſſi ellos, como los demas de ſus parcialidades, que llaman en eſta Provincia, *Apibones*, y *Mocovis*, Enemigos, que en tiempos paſſados han dado que entender en aquella aflixida Ciudad: para cuyo efecto tiene el Padre Provincial de dicha Religion ſeñalados dos Sujetos, que vayan à ſembrar en aquella tierra el grano del Evangelio, pues parece que Dios Nueſtro Señor lo tiene aſſi diſpueto. Yo eſpero en la miſericordia divina, que con las pazes de

1743.
LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

aquellos, y la conversion de estos, ha de crecer mucho en estos parajes la Religion Catholica.

No debo tan poco omitir que passè tambien à visitar la Ciudad de Corrientes, que està à mas de cien leguas de distancia de las Doctrinas, y aqui fue el donde hize el transito, que dize la escritura, *de nimio calor à intimo frio*, de aquel calor tan grande de devocion de los Pueblos Indios, à la gran tibieza y frieldad, que halle de buena devocion y christiandad en aquellas gentes, que no son Indios, sino Españoles; y en medio de esta tibieza de la devocion, estaban bien ardientes en las passiones. La tierra es mui doblada mucho mas que la de Santa Fè, pero muy miserable y desdichada, y en medio de tener tierras muy fecundas, viven con mucha pobreza y miseria por la inerzia y ociosidad de los habitadores, que solo aplican el calor à rencillas; y huve de sacar de alli varias personas, que siendo casadas en Buenos Ayres, en el Paraguay y Cordoua, las dexaron, y estavan alli con otras mugeres ocupadas, para que fuessen à hazer vida con las proprias, y à uno, y à otro, que sobre estas criminalidades, tenia la de turbar el Pueblo con discordias y rencillas.

En toda esta visita de la Diocesis desde que entrè por la Jurisdiccion, por los Pampas, de Buenos-Ayres, hasta que he hecho el circulo entero de su distrito, que consiste en muchos centenares de leguas, debo representar à Vuestra Magestad, que he sido corriendo muy graves trabajos

1743.

LETTRE DE DOM JOS. DE PERALTA.

y peligros por descargar la Real conciencia de Vuestra Magestad, y he administrado el Sacramento de la Confirmacion, assi en los Pueblos de mi Jurisdiccion, como en los del Paraguay, à mas de veinte mil almas: y si la peste, que padecieron en estos contornos, y los Pueblos, los años passados, no huviera robado otra tanta multitud de personas de todos sexos y edades, huviera sido tambien doblada la execution de mi ministerio.

Los Religiosos del Serafico Padre San Francisco tienen tambien tres Doctrinas de Missiones en la Jurisdiccion de mi Obispado, que tambien visitè en cumplimiento de mi obligacion, y aunque estàn tambien muy arregladas, y los Feligreses muy bien educados è instruidos en la Doctrina Christiana y culto Divino, però hallè en esto ultimo bastante diferencia de las Doctrinas de los Religiosos de la Compañia, hallando menos gente, y bastante probreza en las Iglesias; y preguntando la causa, me dixeron que nace de dos malos, que padecen: uno de que los Indios y sus Pueblos son encomendados à particulares personas del Paraguay, y los Encomenderos sacan, siempre que quieren, cantidades considerables de Indios y de Indias, para que sirvan en sus haziendas, y ademas de distraerlos de la devocion, y culto Divino, les quitan el tiempo de hazer sus sementas, y trabajar en servicio y fabrica de las Iglesias, y poblar sus Doctrinas, quedando à diferentes represas muchos Indios y Indias en el Paraguay en servicio de sus Encomen-

1743. LETTRE DE DOM JOS DE PERALTA.

deros: lo otro, por estar estas Doctrinas espuestas à las invasiones de los Indios Payaguas; que con diferentes entradas tienen menoscabadas aquellas feligresias; lo que debo poner en noticia de Vuestra Magestad, paraque en su vista, para el sosiego de su Real conciencia, dè la Providencia, que fuere servido.

Esto es en suma lo que he reconocido en la visita de la Diocesis, y lo que me ha parecido informar à Vuestra Magestad, para el cumplimiento de mi obligacion y servicio de Vuestra Magestad. Nuestro Señor, guardè la Real Persona de V. M. muchos años.

*Buenos-Ayres; y henero* 8 *de* 1743.

FRAY JOSEPH, Obispo de Buenos-Ayres.



# DÉCRET
# DU ROI CATHOLIQUE
## PHILIPPE V,

*Au sujet de plusieurs accusations intentées contre les Jésuites du Paraguay.*

Traduit sur une copie imprimée & authentique.

LE ROI.

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

DOM Barthelemy de Aldunaté, Gouverneur du Paraguay, m'aïant donné à entendre par sa Lettre datée de 1726, de quelle importance il seroit que dans les Bourgades, dont la direction est confiée aux Peres de la Compagnie, tant celles qui sont de la Jurisdiction de la susdite Province, que celles qui dépendent de la Province de Buenos-Ayrès, il y eût trois Corrégidors chargés de faire contribuer les Indiens (qui sont plus de cent cinquante mille qui ne paient aucune contribution), de la maniere qui se pratique parmi les Indiens des autres Provinces du Perou ; & d'y ouvrir un Commerce libre, dont ils tireroient de grands profits par la facilité qu'il leur donneroit de païer leurs contributions du produit des fruits de leurs Terres & de leur industrie ; lesquelles contri-

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

butions pourroient fournir à l'entretien de l'Armée du Chili & de la Garnison de Buenos-Ayrès, outre qu'on en tireroit encore une somme considérable pour mon Trésor Roïal; qu'on pourroit même régler que ces Corrégidors secourroient la Garnison de Buenos-Ayrès, quand il en seroit besoin, & que les causes d'Appel de leurs Sentences seroient jugées par le Gouverneur du Paraguay; que ces mêmes Corrégidors seroient tenus de faire le recouvrement des contributions, qui n'auroient point été païées par le passé, & de les faire sur le pied de celles qui se tirent des autres Provinces; que ces levées ne se feroient pas en argent, mais en effets provenant des fruits de la Terre & de l'Industrie; que le tout seroit porté à l'Assomption du Paraguay, où il y auroit un Trésorier & un Bureau pour y recevoir les contributions & en tenir le compte; & entretenir pour cet effet une correspondance avec les susdits Corrégidors; & que de-là on feroit passer toute la recette à Santa-Fé de la Vera-Cruz pour y être vendue, & l'argent remis dans la Caisse Roïale de Buenos-Ayrès, d'où l'on tireroit de quoi païer la Garnison de cette Place & l'Armée du Chili.

Sur cet exposé & sur ce qui me fut représenté à ce sujet dans mon Conseil des Indes dans une Assemblée du vingt & un Mai de la même année, je trouvai bon d'ordonner par des Cédules Roïales, datées du 8 de Juillet de l'année suivante 1727, aux Gouverneurs de Buenos-Ayrès & du Paraguay, que se réglant sur les Loix de mes

1743.

Décret de Philippe V.

Domaines des Indes, ils fissent le recouvrement des Tributs & des Taxes de ces Indiens & de tous les autres, quels qu'ils fussent, sur le pied, où il avoit été reglé, au cas qu'on ne l'eût pas déja fait, & qu'ils informassent pourquoi on ne l'avoit pas recouvré. Je leur ordonnai aussi de donner avis de tout à mon Viceroi du Pérou, afin que de son côté il vérifiât le fait, & que supposé qu'il le trouvât vrai, il veillât sur la conduite de deux Gouverneurs en ce point, & qu'au cas que quelqu'un d'eux eût manqué à ce qu'il devoit, il prît les mesures convenables pour assûrer l'exécution de mes ordres.

Sur quoi Dom Martin de Barua, Gouverneur par *interim* du Paraguay, me représenta par sa Lettre du 25 Septembre 1730, que sur ce qu'il avoit pu savoir pendant plus de cinq ans, qu'il avoit gouverné le Paraguay, c'étoit sans connoissance de cause, qu'on m'avoit mandé que dans les Missions des deux Provinces il y avoit cent cinquante mille Indiens, qui devoient païer le Tribut; que par les récensemens des treize Bourgades de sa Jurisdiction, il ne jugeoit pas que dans ces deux Provinces il y en eût beaucoup plus de quarante mille, puisque dans les treize appartenantes à la Jurisdiction du Paraguay, les Rôles qu'on en avoit faits ne montoient pas à plus de dix mille cinq cents ou onze mille, d'où il concluoit que celles de la Jurisdiction de la Province de Buenos-Ayrès étant au nombre dix-neuf ou vingt, il n'y avoit pas dans ces deux Provinces plus de quarante mille

1743. Indiens, qui dussent païer le Tribut.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

Que quand à l'Etablissement des Corrégidors Espagnols il croïoit devoir me faire connoître les grands inconvéniens qu'on en pouvoit craindre; que ces Indiens étoient extrêmement faciles à tourner comme on veut, & que n'aïant jamais été gouvernés que par les Peres de la Compagnie, ils ne reconnoissoient point d'autre autorité, que celle des Curés & du Provincial des Jésuites, & qu'il falloit s'attendre que dès qu'on voudroit introduire la moindre nouveauté dans leur gouvernement, ils se souleveroient, ou se disperseroient d'eux-mêmes & se réfugieroient dans les Montagnes; qu'il ne manqueroit pas de gens qui les y détermineroient; que cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que leurs Bourgades sont trop éloignées des Habitations Espagnoles pour pouvoir être soumises, les plus proches de Buenos-Ayrès en étant à cent cinquante lieues, & quelques autres à trois cents; les quatre les plus proches de l'Assomption en étant à cinquante lieues, trois autres à soixante, & les six dernieres au de-là du grand Fleuve Parana, & toutes éloignées les unes des autres de sept à huit lieues. Il ajoûtoit encore qu'au cas qu'on jugeât à propos d'établir un Corrégidor pour les sept Bourgades les plus proches de l'Assomption, qui sont Saint-Ignace Guazu, Notre-Dame-de-Foy, Sainte-Rose, Santyago, Itapua, le Jesus & la Trinité, à dessein de faciliter dans les occasions nécessaires leur communication avec les Espagnols de cette Province, ce qu'il

croïoit très difficile à executer, il ne se trouveroit personne qui souhaitât cet Emploi, chacun se défiant sur-tout des maximes des Missionnaires, qui depuis la premiere fondation de leurs Bourgades avoient eu principalement en vûe de les éloigner de telle sorte, que tout commerce avec les Espagnols leur fût impossible, & avoient même interdit ce commerce à leurs Indiens : que cela se voïoit évidemment à Saint-Ignace, cette Réduction étant environnée de haies fort épaisses, & n'y aïant qu'une seule porte pour y entrer, ce qu'on n'accordoit à aucun Espagnol, sans une permission expresse du Missionnaire.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

Qu'au sujet du Tribut, il devoit m'informer qu'il avoit été reglé à huit aulnes de toile, qui est le salaire de deux mois du travail de chaque Indien; mais que ceux ci n'aïant pas la liberté, qu'ont ceux du Pérou, & tout le fruit de leurs travaux étant à la disposition des Missionnaires, qui par le moïen de leurs Ministres Indiens se chargent de pourvoir aux besoins de toute la Bourgade, & qui, après avoir donné à chacun ce qui lui faut de toile pour se vêtir, font porter tout le reste à la masse commune : que ces considérations & celles des services que ces Indiens, particulierement ceux qui sont sous la Jurisdiction de Buenos Ayrès, ont rendus dans toutes les occasions à ma Couronne Roïale, sur les frontieres de ce Port, il juge qu'il seroit convenable de réduire leur Tribut à quatre aulnes de toile ou à un écu en argent, qui est la moitié de ce qu'on exige des au-

1743. Décret de Philippe V.

tres, mais à condition qu'ils continueront à me servir toutes les fois qu'il en sera besoin ; & de leur bien faire sentir toute mon attention à leur rendre justice, & à les traiter avec bonté. Et que comme ceux de la Jurisdiction du Paraguay ont assez bien servi autrefois ma Couronne dans la défense de cette Province, quoique depuis plusieurs années ils aient entierement cessé de me donner aucune preuve de leur zéle pour mon service, il convient d'user à leur égard de la même équité, & de les comprendre dans le Réglement qui sera fait pour les autres (1).

Quand aux motifs qu'on a eus de ne pas exiger des contributions de ces Indiens, il n'en trouvoit point d'autres qu'un Acte qu'il joignoit à ses représentations, & cet Acte est un Réglement fait à Lima, avec les Gens du Domaine par le Viceroi, Comte de Salvatierra, & d'autres Ministres, où il étoit dit que chaque Indien de ces Doctrines paieroit sous le nom de Tribut un écu en argent, avec obligation de le porter dans ma Caisse Roïale de Buenos-Ayrès ; le susdit Viceroi s'étant reglé en cela sur les représentations qui lui furent faites, & les raisons qui lui furent alors alléguées : qu'il s'ensuit de-là, & de ce qu'on les a exemptés des contributions, que depuis l'année 1681,

(1) Dom Martin de Barua ne veut apparemment pas que le Roi Catholique regarde comme des services rendus à sa Couronne ce que ces Indiens ont fait & souffert pendant le gouvernement tyrannique de Dom Joseph de Antequera, & pendant la révolte du Paraguay.

où

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

où ce Réglement fut fait, jusqu'en 1730, si on suppose que dans ces Doctrines il y a toujours eu quarante mille Indiens qui devoient païer le Tribut, ce sont trois millions & deux cents mille écus, qui sont dûs à la susdite Caisse Roïale de Buenos-Ayrès, sans que les Officiers de mon Trésor aient fait aucune diligence pour en exiger le paiement, & cela par le secret qu'ont eu les susdits Religieux d'entretenir des correspondances respectueuses & efficaces jusques dans le Tribunal de mon Viceroi.

Instruit de toutes ces circonstances & de tout ce dont mon susdit Conseil des Indes m'a informé sur cela dans une assemblée du 27 d'Octobre 1732, & considérant l'importance de cette affaire, je jugeai à propos d'ordonner qu'on expédiât une Commission à Dom Jean Vasquez de Aguero, qui devoit alors partir pour Buenos-Ayrès, pour informer sur tout ce qui avoit été proposé dans ladite Assemblée; j'ordonnai aussi au Conseil de donner à ce Ministre les Instructions nécessaires, & de lui recommander de conférer avec les Supérieurs de la Compagnie de Jesus du Paraguay, sur le tribut qu'on pourroit imposer aux Indiens, & sur la maniere d'en faire le recouvrement. Je commandai en même tems à mondit Conseil de nommer quelqu'un qui conférât en Espagne sur le même sujet avec les Procureurs ou les Particuliers de la Compagnie, qui devoient passer dans ces Provinces, afin qu'après avoir vû le résultat de ces Conférences, je puisse statuer ce que je jugerois être le plus à propos.

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

Les Dépêches furent dressées en conséquence, & les Instructions relatives remises au susdit Dom Jean Vasquez de Aguero, afin qu'il fût en état de faire les Informations, dont il étoit chargé sur tous les points ci-dessus exprimés, pour instruire le Conseil, qui, conformément à la résolution que j'avois prise dans la susdite Assemblée, délibera que quand les Informations seroient arrivées, & qu'on y auroit joint les connoissances qu'on avoit eues antecedemment, Dom Manuel Martinez de Carvajal, alors Fiscal de mondit Conseil pour les affaires de la Nouvelle Espagne, & Dom Michel de Villanueva, mon Secrétaire pour les affaires du Pérou, en conférassent avec le Pere Gaspar Rodero, Procureur Général, & rendissent compte au Conseil du résultat de ces Conférences sur tous les points mentionnés.

Voulant donc m'éclaircir du fond d'une affaire qui fait tant de bruit par le nombre & la variété des matieres & des Ecrits anonymes contre les Peres de la Compagnie, & des Réponses qu'ils y ont faites, qu'il est d'une nécessité indispensable de vérifier tous les faits, puisqu'il s'agit, ou de détruire une injuste & intolerable calomnie contre un Ordre Religieux, qui mérite que la vérité venge son honneur, ou de faire connoître que par une tolerance injuste mon Trésor Roïal a souffert un très grand préjudice, sans aucun égard à mon Patronage Roïal & à l'obéissance ponctuelle, qui est dûe à mes ordres ; j'ordonnai qu'on remît au susdit Vasquez de Aguero une autre Ins-

truction secrete sur tous les points dont je devois être éclairci.

1743.

Décret de Philippe V.

Muni de toutes ces pieces il partit pour aller exécuter sa Commission : il dressa à Buenos-Ayrès des Procès-verbaux sur tous les articles contenus dans ses Instructions ; & au mois de Février 1736, il m'envoïa & à mon Conseil toutes les pieces dans lesquelles il répond parfaitement à tous les articles qu'il étoit chargé d'examiner. Il commence par dire qu'aïant conferé avec Dom Martin de Barua, vû les Rôles & les Ecrits relatifs à ses Instructions, avec les Informations des Evêques de Buenos-Ayrès & du Paraguay, & les dépositions des Ecclésiastiques & de dix Personnes séculieres les mieux instruites de ce qui regarde les Réductions, il avoit trouvé que ces Bourgades sont au nombre de trente, & que dans les récensemens qu'on avoit faits des Indiens qui devoient païer le Tribut, on n'en avoit jamais moins trouvé de trente mille : que dans mes Caisses Roïales de ces Provinces il n'avoit trouvé aucun Rôle complet ; que celui que Barua lui présenta, & qui étoit de l'année 1745, ne comprenoit que quatorze Bourgades, & qu'il y constoit que le nombre des Indiens soumis au Tribut n'étoit que de 7851 ; qu'il avoit vû aussi une copie de celui que Dom Diegue Ibañez de Faria, Fiscal de mon Audience Roïale de Goathemala, avoit fait en 1677, des vingt-deux Bourgades, dont la Mission des Peres de la Compagnie étoit alors composée, & qu'il n'avoit pu vérifier depuis quand ce nombre étoit augmenté ; mais

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

qu'en 1718, lorsque Dom Pierre Faxardo, Evêque de Buenos Ayrès, en fit la visite, il est certain qu'on y comptoit trente Bourgades, composées de vingt-huit mille six cents quatre Familles, & que ce Prélat donna la Confirmation à soixante & treize mille six cents cinquante-sept Personnes; qu'en 1733 un Ecrit présenté par les Religieux à l'Evêque du Paraguay, portoit qu'il y avoit alos dans ces Missions 27865 Familles; que dans le récensement qui lui avoit été remis par le Procureur des Missions pour l'année 1734, il se trouvoit qu'elles étoient composées de 24217 Familles; & qu'en dernier lieu le Pere Jacques de Aguilar, Provincial de ces Provinces, l'avoit assuré dans un entretien qu'il eut avec lui, que les Reductions étoient au nombre de trente, & qu'on y comptoit vingt-quatre mille Indiens, qui devoient païer le Tribut; mais que depuis, le même Provincial lui avoit fait voir un nouveau récensement signé avec serment par les Curés, suivant lequel les Indiens soumis au Tribut n'étoient actuellement qu'au nombre de 19116.

Ce Ministre marque encore dans ses Informations, que l'Etablissement de ces Missions est fort ancien, puisque dans les Actes juridiques, dressés par-devant Dom Balthazar Garcia Ros, lorsqu'il étoit Gouverneur du Paraguay, pour savoir si on devoit proportionner la taxe des Bourgades, qui composoient ces Missions, à la récolte de l'Herbe de Paraguay, il fut vérifié que dans cette Province & celle de Rio de la

Plata, on comptoit dès l'année 1631 plus de vingt Réductions ou Bourgades fondées par les Peres de la Compagnie, toutes aïant une Eglise fort décente, & qu'on y comptoit déja plus de soixante & dix mille Ames; qu'en vertu des ordres réiterés des Rois Catholiques tous ceux qui n'avoient pas dix-huit ans accomplis, ou qui en avoient cinquante, tous les Caciques & leurs Fils aînés, & dans chaque Bourgade douze Indiens attachés au service de l'Eglise, étoient exempts du Tribut; que dans un Mémoire imprimé du Pere Gaspar Rodero, ce Religieux assuroit que l'on comptoit cent cinquante mille Ames dans les Réductions, & citoit, en preuve, les récensemens faits par le Gouverneur de Buenos-Ayrès, ajoûtant qu'il n'avoit aucune connoissance des Rôles, ni n'en avoit pu trouver de plus nouveaux, parcequ'encore que par une Cédule Roïale, du 24 d'Août 1718, j'eusse ordonné qu'il fût fait un récensement dans les Réductions, avec un état de leur Gouvernement & du produit des fruits de la Terre qu'on y recueilloit, dans le dessein d'obliger les Indiens à païer les Décimes aux Evêques, & de soumettre les Caciques au Tribut, avec ordre de le faire remettre dans mes Caisses Roïales, ce Décret n'eut point d'exécution parceque le Gouverneur sous prétexte de ses occupations, en donna la Commission à Dom Balthazar Garcia Ros, Lieutenant de Roi, lequel l'aïant acceptée, le Procureur des Missions qui résidoit à Buenos-Ayrès, y avoit formé opposition, prétendant que

1743. Décret de Philippe V.

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

les Indiens étoient munis d'une Cédule Roïale qui les exemptoit d'être inscrits sur le Rôle de ceux qui étoient soumis au Tribut, par tout autre que le Gouverneur même, ou par un Ministre député nommément par moi à cet effet & que comme on lui eut marqué un terme pour produire cette Cédule, ainsi qu'il l'avoit requis, l'affaire en étoit demeurée là en 1720, & que depuis on n'en a plus parlé.

Ce Ministre m'a aussi informé que le Tribut que ces Indiens ont païé est d'un écu par an pour chaque Indien, mais qu'il ne sait pas depuis quel tems ils y sont soumis; & qu'en comptant dix mille quatre cents quarante Indiens, qui le doivent païer suivant le récensement fait par Dom Diegue Ibañez, déduction faite des pensions des vingt deux Curés, n'y aïant alors que ce nombre de Réductions, il restoit six cents cinquante-trois écus & sept reales, qui chaque année ont été portées à mon Trésor Roïal par les Peres Procureurs des Missions; que dans plusieurs Conférences tenues sur ces affaires, on l'avoit assuré que le Tribut n'avoit pas été exactement suivant le nombre des Indiens, parceque les Rôles n'avoient pas été dressés avec soin, qu'actuellement encore on s'en tenoit à celui de 1677; mais qu'aussi on n'avoit pas touché les pensions des huit Missionnaires, qui cultivoient les huit Réductions ajoûtées depuis plusieurs années aux vingt-deux premieres, étant certain que suivant les diligences faites pour se conformer à ce qui étoit prescrit par la susdite Cédule Roïale de l'année

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

1718, si on n'a pas exactement instruit du nombre de ceux qui devoient païer le Tribut, cela est arrivé uniquement par la négligence du Gouverneur, & qu'encore que le préjudice, qu'en a souffert mon Trésor Roïal, soit évident, il n'est pas possible de l'évaluer au juste, parcequ'on ne peut savoir où il en faudroit commencer le compte.

Quand à la taxe que ces Indiens devoient païer à titre de contribution, ce Ministre dit que suivant toutes les Informations elle est de deux écus par an pour chacun d'eux, & qu'elle devoit être remise dans mes Caisses Royales; que cette taxe n'étoit que la moitié de celle que païoient les autres Indiens de cette Province, & cela en considération des services qu'ils ont rendus en toute occasion à ma Couronne Roïale, lorsqu'ils ont été appellés par les Gouverneurs de ces Provinces pour des Expéditions militaires, ainsi qu'il est arrivé dans le tems même qu'il faisoit ses Informations, trois mille de ces Indiens étant alors occupés pour mon service; qu'on les mandoit aussi pour des bâtimens & autres travaux nécessaires, avec obligation de les continuer dans la suite; que cela lui paroissoit un motif suffisant pour n'éxiger rien d'eux au-de là de cette contribution, & pour ne leur point imposer de nouvelles corvées, d'autant plus qu'avec cette taxe ils pourroient se procurer bien des choses, & des fruits de toute espece en abondance. Il ajoûte qu'en aïant conféré avec le Pere Provincial de ces Missions, il ne l'avoit pas trouvé de même avis que lui sur les Réglement qu'il proposoit,

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

voulant lui persuader que ces Indiens sont extrêmement pauvres, en particulier & en commun; quoiqu'il jugeât lui-même qu'en mettant les choses au plus haut prix, ce qu'on tire de l'Herbe du Paraguay, des Toiles & du Tabac monte chaque année à cent mille écus au de là de ce qu'il leur faut pour la nourriture & le vêtement : ce qui supposé & la dette dont le Provincial se chargeoit, n'étant pas possible de rien exiger de plus parceque les pieces manquent pour prouver qu'il soit dû davantage, il restoit encore assez pour païer les deux écus de contribution, ce qui suivant le compte le plus modéré ne passoit point soixante mille écus par an, & qu'après y avoir satisfait, il restoit encore de quoi acheter des ornemens d'Eglise, & pourvoir les Indiens d'armes, d'outils pour labourer, de fer, de la cire & du vin pour l'Eglise, en un mot tout le nécessaire dont ils ne peuvent se fournir suffisamment dans leurs Bourgades.

Quant aux fruits que produisent les Bourgades de ces Missions, le susdit Aguero dit que de la variété des Informations qu'on lui a données sur cela il résulte que du travail de ces Indiens on portoit à Buenos-Ayrès & à Santa-Fé seize à dix-huit mille arrobes de l'espece d'herbe qu'on appelle *Caamini*, que d'autres disoient douze à quatorze mille, & en dernier lieu d'autres prétendent que cela ne monte pas plus haut que de dix ou douze mille arrobes chaque année; que depuis quelque-tems le prix étoit de six écus l'arrobe, mais que régulierement il n'étoit que de trois; & que

1743. DECRET DE PHILIPPE V.

quand à celle qu'on nomme *Palos*, & qui se tire des quatre Bourgades les plus proches de la Province du Paraguay, on varioit aussi beaucoup, les uns disant qu'on en tiroit vingt cinq à vingt-six mille arrobes, d'autres mettant beaucoup moins, & d'autres qu'on n'en tiroit point du tout: qu'il en étoit de même des toiles de coton, que ceux qui portoient les choses plus haut disoient qu'on en tiroit vingt-cinq à vingt-six mille aulnes, & d'autres en mettoient beaucoup moins; que le prix ordinaire étoit de quatre ou six réales l'aulne, suivant la qualité de la toile, & celui de l'herbe dite *Palos*, de quatre écus, quoique quelquefois l'herbe ne valût que deux écus. Pour ce qui est des autres fruits, comme le sucre, le tabac, les méches de coton pour les chandelles, le prix en varioit aussi beaucoup dans les Informations, mais que par le Certificat du Trésorier de Santa-Fé, & les déclarations des Peres Procureurs des Missions, il conste que depuis l'année 1729 jusqu'à 1733, il étoit entré dans les Provinces de Paraguay & de Buenos-Ayres six mille six cents quatre-vingt-sept balles d'herbes, pésant chacune sept à huit arrobes, & deux cents quatre-vingt-quinze pains de sucre, pésant chacun deux & demie ou trois arrobes.

Dans la même Information il assûre que suivant toutes les Déclarations qui lui ont été faites, les Indiens sont très bien instruits de la Doctrine Chrétienne; que les Peres Curés apportent tous leurs soins à leur faire éviter toute occasion de tomber

1743. Décret de Philippe V.

dans le vice, & à occuper un chacun des exercices qui conviennent à leur âge & à leur sexe, leur aïant à cette fin fait apprendre toutes sortes de métiers ; que si les Bourgades ne sont plus sous la Jurisdiction du Paraguay, & en particulier les treize qui y avoient toujours été, c'est qu'en vertu des Cédules Roïales, il a été ordonné qu'elles dépendissent toutes du Gouverneur de Buenos Ayrès, & que cela est constaté par toutes les Informations qu'il a faites. Le susdit Aguero me représente aussi qu'on lui avoit remis les trente Déclarations faites avec serment, dont il a été ci-dessus parlé, avec le Rôle des Indiens soumis au Tribut, & une Information de dix Curés de ces Doctrines, par laquelle en vertu d'un ordre de leur Provincial ils déposoient unanimement, devant le Pere Félix-Antoine de Villa Garcia, Notaire Apostolique, que le Tribut d'un écu avoit été exactement païé depuis qu'il avoit été imposé, ce qu'il n'auroit pas été possible aux Indiens de faire du seul produit de leurs Terres, vû la nonchalance qui leur est naturelle, sans la grande œconomie des Religieux, & leur attention à faire valoir ce qu'ils recueillent pour le commun & pour les Particuliers ; qu'ils se sont emploïés, toutes les fois qu'ils ont été mandés, au service de ma Couronne dans les Provinces du Paraguay & de Buenos-Ayrès, sans recevoir aucune solde ; que par ces motifs & plusieurs autres, qui sont pris de la mobilité de leur esprit, les Peres n'étoient

pas ſans crainte, ſi on entreprenoit d'appéſantir leur joug, & d'augmenter leur Tribut, que toutes ces Bourgades ne fuſſent bientôt détruites, ou qu'elles ne ſe ſoulevaſſent contre ceux qui en étoient chargés & qui ne pourroient plus ſe faire obéir.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

Ce Miniſtre marque en dernier lieu que les Peres lui ont fait par écrit des inſtances réitérées pour l'engager à viſiter en perſonne ces Miſſions, diſant qu'il pouvoit s'être gliſſé quelque défaut d'exactitude dans les Informations, outre qu'à l'exception de l'Evêque du Paraguay, qui avoit viſité toutes ces Bourgades, à peine trouveroit-on quelqu'un qui les eût toutes vues, & que leur Compagnie aïant beaucoup d'Ennemis, on auroit pu faire dépoſer aux Indiens bien des choſes, ſur des oui-dires, ſur des Relations fort ſuſpectes & ſur d'anciens bruits, qui repréſentoient les choſes bien différemment de ce qu'elles étoient pour le préſent, ſur-tout depuis que la peſte & la famine ont réduit toutes ces Bourgades à une extrême miſere, que la guerre & les troubles continuels du Paraguay ont augmentée ; mais que, conſidérant l'inutilité d'une viſite ſi pénible, il avoit cru qu'il ſuffiſoit de joindre aux Actes toutes les pieces juſtificatives dont il a parlé, afin que je fuſſe parfaitement informé de tout ; & que conſiderant que les Peres avoient en bonne forme toutes les preuves qui mettoient au clair tout le produit des fruits de la terre, dans leſquelles il ne voioit pas qu'il pût y avoir de la

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

fraude, & le nombre des Bourgades y étant constaté, il s'étoit dispensé d'entreprendre un si long voïage, où il y avoit tout à craindre de la part des Infideles, & beaucoup d'autres dangers à courir.

Mon Conseil des Indes, étant pleinement instruit de tout ce que le susdit Dom Jean Vasquez de Aguero a marqué dans les Informations susdites, délibéra *que pour parvenir à l'entiere exécution de ce qui a été arrêté dans l'Assemblée du 27 Octobre 1732, les deux Ministres ci-dessus nommés, Dom Manuel Martinez Carvajal, & Dom Michel de Villanueva confereroient avec le Pere Gaspar Rodero, Procureur Général.* Ce qui aïant été fait; il a résulté de leur rapport que, selon toutes les Informations anciennes & nouvelles, & les Mémoires présentés dans ces Conférences, par le Pere Rodero, il étoit certain que les dénombremens des Indiens n'avoient jamais été faits dans les trente Bourgades du Paraguay & de Buenos-Ayrès, avec les mêmes formalités qui se pratiquent dans les autres Bourgades des Indes, à cause de divers inconvéniens qu'on y avoit continuellement rencontrés, & parceque le nombre de ces Indiens, par les connoissances qu'on en a eues successivement, a aussi fort varié; que depuis l'année 1726, que Dom Barthelemy Aldunaté y marquoit cent cinquante mille Indiens, qui devoient païer le Tribut, jusqu'aux dépositions faites avec serment & présentées à Buenos Ayrès à Dom Jean Vasquez de Aguero, suivant lesquelles il ne s'en trouvoit que dix-neuf mille cent

ſeize, il n'y en a aucune qui s'accorde avec les autres ; ce qui vient de ce que ces Informations n'ont jamais été faites que ſur des conjectures, ou ſur des dépoſitions incertaines de Témoins ; ſur quoi on avoit fait obſerver au Procureur Général, qui alleguoit les difficultés de pratiquer dans ces Bourgades ce qui avoit été reglé par mes ordres, & ſe pratiquoit parmi tous les autres Vaſſaux de mes Domaines, que cela ne ſeroit pas arrivé ſi la Compagnie de Jeſus avoit facilité, comme elle le devoit, l'exécution de mes ordres : il répondit que la Compagnie avoit toujours fait ce qui dépendoit d'elle pour donner un dénombrement exact des Indiens, quand on le lui avoit demandé, témoins les Relations ſignées avec ſerment par les trente Miſſionnaires & préſentées à Dom Jean Vaſquez de Aguero, & la demande formelle que lui avoient faite les Supérieurs d'aller en perſonne viſiter les Réductions en s'offrant de le conduire, & de lui faciliter le voïage autant qu'il leur ſeroit poſſible, & que la Compagnie étoit toujours diſpoſée à le faire toutes les fois que j'ordonnerai aux Gouverneurs de ces Provinces d'envoïer quelqu'un pour faire tous les ans un dénombrement exact des Indiens, juſqu'à le faire accompagner, par un ou deux Religieux, à les défraïer & à païer leur voïage, & cela uniquement pour faire ceſſer les mauvais bruits que leurs Ennemis appuïoient, que c'étoit par leur faute qu'on n'avoit jamais eu connoiſſance du nombre de leurs Indiens, les difficultés qui empê-

1743.

DÉCRIT DE PHILIPPE V.

1743. Décret de Philippe V.

choient qu'on le fût au juste ne se faisant qu'à leurs instigations ; que si on ne jugeoit pas à propos d'emploïer le moïen qu'il proposoit, on pourroit obliger les Missionnaires, par un précepte en vertu de la sainte obéissance, de présenter chaque année au tems & au lieu qui leur seroient marqués une Liste, signée avec serment de leurs Indiens ; & sur cette Liste, qui feroit connoître le nombre de ceux qui devoient païer le Tribut, ce Tribut se porteroit tous les ans dans mes Caisses Roïales de Buenos-Ayrès, suivant l'imposition qui en avoit été faite, en 1649, par mon Viceroi le Comte de Salvatierra.

Les deux susdits Ministres informerent encore le Conseil que dans leurs Conférences ils s'étoient rappellé ce qui conste par toutes les Ecritures au sujet de la taxe d'un écu par tête, imposée aux Indiens de ces Missions en 1649 & en 1661, & confirmée par plusieurs Cédules Roïales, en quoi on traitoit déja ces Indiens bien differemment des autres, à raison de l'expérience qu'on avoit dès-lors de leur fidelité, & pour les autres services qu'ils avoient rendus à la Couronne, qu'en ces tems-là cette taxe avoit produit neuf mille écus, qui avoient été remis dans ma Caisse Roïale de Buenos-Ayrès comme le total de ce qui étoit dû par les Indiens qui devoient païer la taxe, ce qui n'a jamais été bien vérifié ; que sur cette somme les Officiers de mon Trésor païoient les pensions de vingt-deux Curés, n'y aïant que ce nombre de Réductions lorsque la taxe fut im-

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

posée : que sur cela ils avoient fait observer au Procureur Général combien il seroit juste & raisonnable que j'ordonnasse d'augmenter de quelque chose ce Tribut, vu ce que ces Indiens retiroient des fruits de leurs Terres, de leur travail & de leur industrie, & que le Tribut ordinaire dans mes autres Domaines de l'Amérique étoit de quatre à cinq écus pour chaque Indien ; que si ceux du Paraguay me rendoient des services assez considerables pour mériter quelque distinction, c'en étoit une assez grande que celle qu'on leur avoit faite jusqu'alors ; & qu'il falloit encore faire attention que depuis 1649 ce Tribut n'avoit produit que neuf mille écus par an ; que selon tous les récensemens qui avoient été faits depuis ce tems-là des Indiens qui devoient païer le Tribut, cette somme auroit dû monter beaucoup plus haut : qu'à cela le Procureur Général avoit répondu d'une maniere qui les avoit satisfaits, en leur faisant voir au nom de sa Compagnie une relation en bonne forme des services que les Indiens des Réductions n'avoient cessé de rendre à ma Couronne depuis la premiere fondation de leurs Bourgades ; qu'il paroît par cette Relation que cette Milice est la seule qu'on puisse opposer, tant aux invasions des Colonies Etrangeres, qu'aux Barbares qui ne sont point soumis ; qu'elle est toujours prête à marcher au premier ordre des Gouverneurs, en tel nombre qu'il leur plaît de commander ; qu'on ne lui donne ni solde, ni bagage, ni munitions, ni armes, & qu'elle se fournit de tout cela à ses dépens ;

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

qu'en plusieurs occasions ils avoient marché au nombre de six & de huit mille, & fait la guerre pendant des tems considerables, de sorte que si on leur avoit donné une réale & demie à chacun, comme on fait aux autres Indiens, cela monteroit fort haut; qu'ils n'avoient cependant jamais discontinué de servir avec le même zèle; que les preuves authentiques en avoient été fournies à Buenos-Ayrès à Dom Jean Vasquez de Aguero, & dont il remit les Copies authentiques aux deux Ministres, dont la lecture avoit fait conclure que de tels services méritoient, non-seulement qu'ils ne fussent pas taxés comme les autres Indiens, mais qu'ils fussent même exempts de tout Tribut; qu'à tout cela le Procureur Général avoit ajoûté ce qui étoit marqué dans la Cédule Roïale déja citée, du 12 Octobre 1716, adressée à Dom Bruno Maurice de Zavala, & publiée au son du tambour par ordre de ce Gouverneur dans toutes les Réductions; & que si on entreprenoit de déroger malgré cela à ce qu'elle leur avoit fait concevoir, cette innovation rempliroit ces Indiens de soupçons & de crainte, & qu'assurément il en arriveroit quelque chose de fâcheux.

Les deux susdits Ministres informerent aussi le Conseil, qu'ils avoient insisté dans leurs Conférences, sur un point où l'on agissoit contre toutes les Loix de mes Domaines des Indes, en n'apprenant point aux Indiens la Langue Espagnole, & en ne leur permettant point de communiquer avec les Espagnols, ce qui étoit d'une conséquence

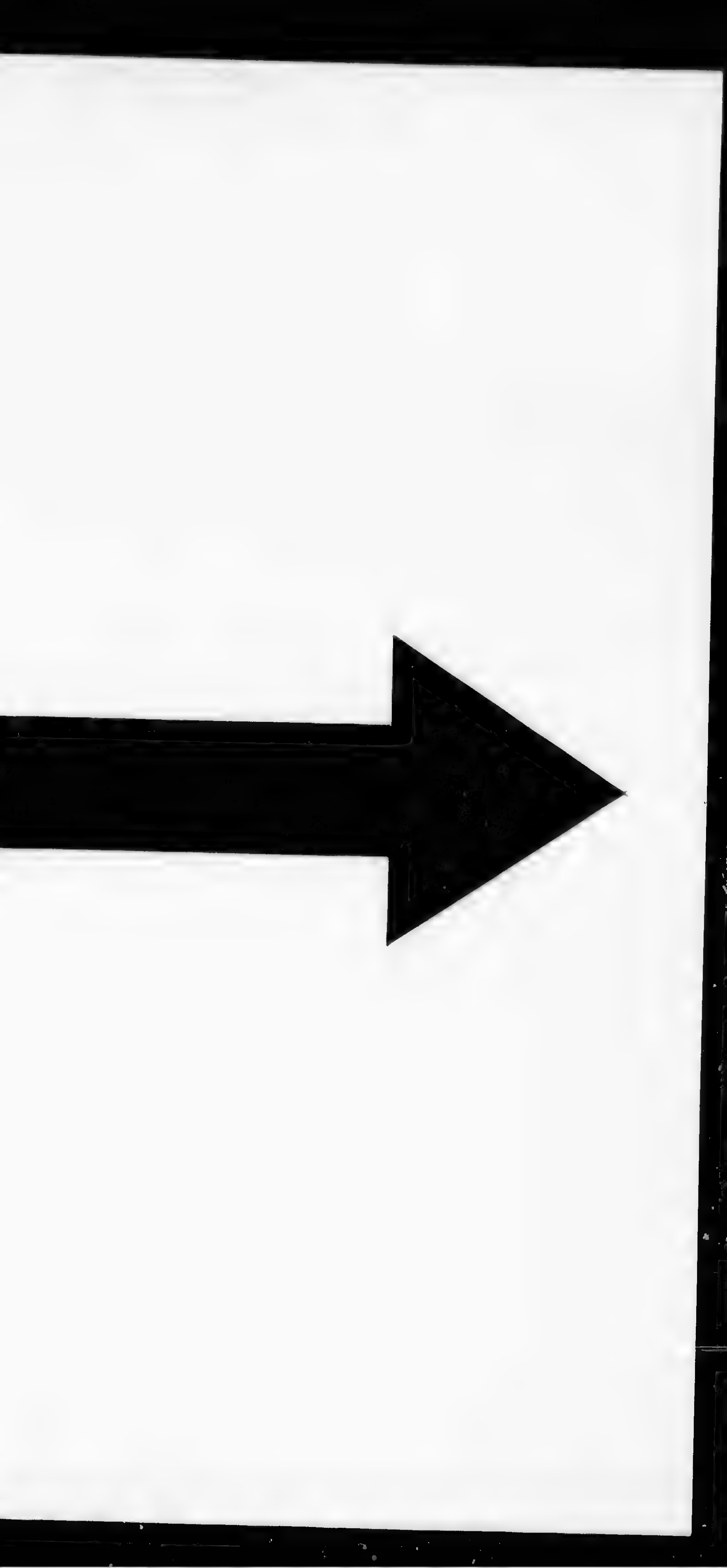
très pernicieuse, & d'autant plus nécessaire, que par là on rendoit très difficile le commerce de ces Indiens avec les Espagnols, & on les rendoit en quelque façon indépendans du Gouvernement naturel de ces Roïaumes : que la Compagnie répondoit à cette accusation, qu'à la vérité elle ne permettoit pas l'entrée libre des Réductions aux Espagnols Vagabonds, parceque l'expérience lui avoit appris que c'étoit uniquement par-là qu'on étoit venu à bout de bannir entierement de ces Bourgades l'homicide, le vole, l'idolâtrie & l'incontinence ; que jamais les Espagnols n'y sont entrés que pour voler ces Indiens, & leur enlever leurs Femmes ; mais qu'il n'étoit nullement vrai qu'on leur ait interdit tout commerce avec les Espagnols, & que cela se prouve manifestement par les faits ; qu'un grand nombre de ces Indiens est continuellement emploïé avec eux, soit à la guerre, soit aux travaux des fortifications, ou autres, par l'ordre des Gouverneurs du Paraguay & de Buenos-Ayrès, ce qui arrive fréquemment, & ce qui ne peut être sans qu'ils communiquent beaucoup avec les Espagnols hors de leurs Bourgades ; que ceux qui sont ainsi commandés, n'étant pas toujours les mêmes, il arrivoit de-là que tous ceux, dont on pouvoit tirer quelque service, avoient la liberté de traiter & de communiquer avec les Espagnols, sans contrevenir aux Réglemens faits par leurs Missionnaires pour conserver leur innocence.

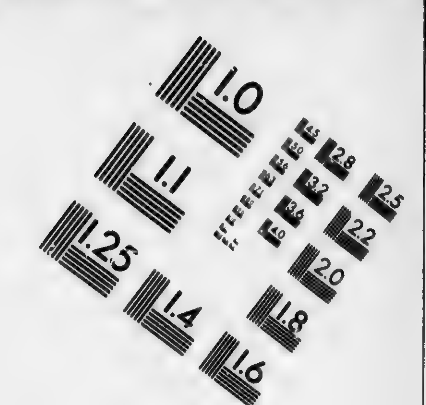
1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

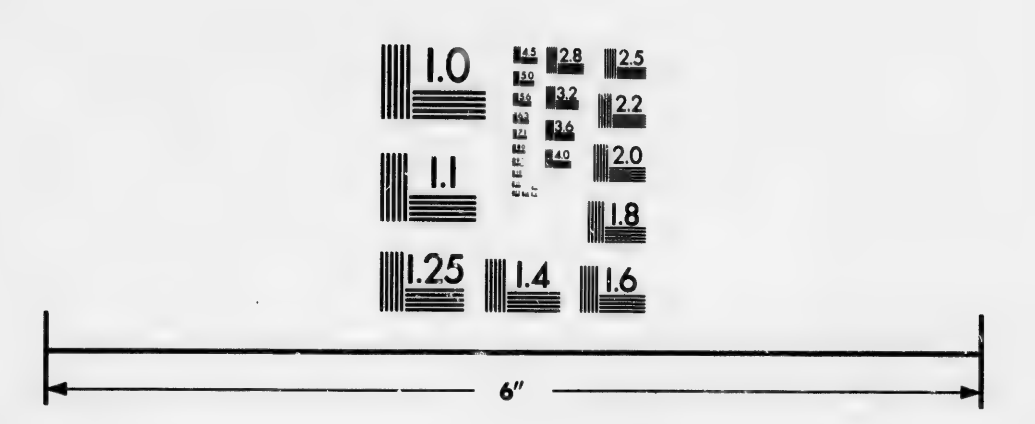
En dernier lieu ces deux Ministres ont







# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





1743.
Décret de Philippe V.

informé le Conſeil, qu'ils avoient agité long-tems l'article qui regardoit la communauté du capital des fruits & des autres effets; qu'ils s'étoient fait expliquer l'œconomie avec laquelle ſe fait la répartition des vivres, des vêtemens, en un mot de tout ce qui eſt néceſſaire à l'entretien de tous, ce qu'on en deſtine pour le culte Divin & pour ceux y ſont emploïés, ce qu'on réſerve pour païer le Tribut, & pour les frais de mon ſervice; que dans tout cela ils reconnurent une œconomie ſinguliere & bien néceſſaire pour maintenir dans la régularité d'une vie Chrétienne les Naturels du Païs, qui ſont au moins au nombre de cent douze ou cent vingt mille Ames de tout ſexe & de tout âge, tous incapables, vû leur peu de génie & d'application, de ſe ménager le néceſſaire pour vivre d'un jour à l'autre; tous cependant mieux inſtruits des principes de notre ſainte Foi Catholique, & obſervateurs plus fideles de ſes ſaintes pratiques, qu'aucun autre Peuple Indien de l'Amérique, ce qui ſe trouve auſſi marqué dans les Pieces que le Juge de cette Commiſſion Dom Jean Vaſquez a envoïées au Conſeil; conſiderant d'ailleurs que par toutes les Informations du ſuſdit Aguero on reconnoît une uniformité de faits, favorable à ces Religieux, & que les Indiens des Miſſions de la Compagnie étant la barriere de cette Province, rendent à ma Couronne plus de ſervices que tous les autres; ce que j'ai bien voulu leur faire connoître par l'Inſtruction, datée de 1716, que j'ai adreſſée

au Gouverneur de Buenos-Ayrès Dom Bruno-Maurice de Zavala, à l'occasion de la cession qui fut faite par le sixieme article du Traité d'Utrecht, de la Colonie du Saint-Sacrement au Roi de Portugal, laquelle Colonie est limitrophe du Territoire de ces Missions; enfin, que sur tous les autres chefs d'accusations, qui m'avoient été adressés de ce Païs-là, le Provincial du Paraguay a satisfait pleinement dans un Mémorial signé de lui, & qui m'a été présenté : d'où il paroît que dans cette grande affaire tout se réduit à considerer s'il convient de courir les risques d'une innovation, qui quoique conforme aux Loix, & d'une pratique aisée par-tout ailleurs, pourroit ici faire perdre à Dieu un nombre infini d'Ames rachetées de son Sang; à ma Couronne, des Vassaux qui m'épargnent les Trouppes que je serois obligé d'envoïer dans ce Païs, où je n'en pourrois pas trouver, & aux Places du Paraguay & de Buenos-Ayrês, une défense, qui depuis tant d'années les a rendues imprenables : enfin que le récensement de ces Indiens se devoit faire, & que la Compagnie en proposoit & en facilitoit le moïen; que pour ce qui est du Tribut d'un écu par tête, quand on voudroit absolument l'augmenter un peu en risquant tout, il ne paroît pas convenable de mettre ces Indiens sur le même pié que les autres, d'autant plus que mon Trésor Roïal n'en tireroit que fort peu de profit, & qu'en défalquant de ce Tribut les pensions des trente Curés, pour les trente Bourgades qui

1743.

DECRET DE PHILIPPE V.

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

ſont déja établies, & ce qui eſt aſſigné pour la ſubſiſtance des Miſſionnaires, ce qui eſt encore d'une néceſſité indiſpenſable ſi on vouloit ſe régler ſur ce qui ſe pratique ailleurs, tout cela abſorberoit ce que produit le Tribut, & peut-être même qu'il faudroit prendre encore ſur le Tréſor Roïal pour y fournir, ces dépenſes annuelles aïant toujours été dans les moindres années au deſſus de dix-huit mille écus, & les récenſemens n'aïant jamais été faits dans les regles, excepté celui de 1649, où le Tribut ne rendoit que neuf mille écus, & celui de 1734, où il en produiſoit dix-neuf mille, ſelon les Informations faites avec ſerment, & préſentées à Dom Jean Vaſquez.

Aïant donc vû & mûrement examiné dans mon Conſeil des Indes les Actes & les Informations, dont il a été parlé, les Mémoriaux préſentés de la part de la Compagnie de Jeſus ſur chacun des incidens & des doutes qui ſont intervenus, & ce qui a été expoſé par les Fiſcaux de mon ſuſdit Conſeil pendant tout le cours de cette affaire, qui a occupé un tems conſiderable; faiſant d'ailleurs une ſinguliere attention à toutes les Ordonnances Roïales qui ont été rendues dans l'eſpace de plus d'un ſiecle au ſujet de l'état & des progrès de ces Miſſions, dont le fond & toutes les circonſtances néceſſaires m'ont été expoſés dans une Aſſemblée du 22 de Mai dernier, & réduiſant, pour donner plus d'ordre & de clarté à ma déciſion, les différens Chefs compris dans les deux Inſtructions dont j'ai

parlé, à 12 articles, j'ai jugé qu'il étoit du bien de mon service de prendre sur chacun la résolution qui va être exprimée, suivant l'ordre dans lequel ils ont été proposés dans le Conseil.

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

ARTICLE PREMIER, combien il y a dans la Province de Paraguay de Bourgades sous la direction des Peres de la Compagnie : combien chaque Bourgade a d'Habitans : combien il y en a dans le total : le nombre de ceux qui doivent païer le Tribut : en quoi consiste ce Tribut : s'il convient de l'augmenter ; s'il faut exiger ce qui pourroit être dû pour le passé.

Je suis instruit, & il conste par les Actes & les Informations, dont le rapport a été fait, que ces Bourgades sont au nombre de trente, dont dix sept sont sous la Jurisdiction de Buenos-Ayres, & les treize autres sous celle du Paraguay ; qu'on y compte cent vingt à cent trente mille Indiens ; que suivant les Certificats des Curés, il y en avoit en 1734 dix-neuf mille cent seize qui étoient obligés à païer le Tribut ; qu'en 1649 ces Indiens aïant été déclarés & reconnus Vassaux de ma Couronne, & chargés de défendre le Païs contre les Portugais du Bresil, il fut ordonné qu'ils seroient exempts de la moitié des contributions & du service personnel, & que pour reconnoissance du Vassellage ils paieroient à ma Couronne un Tribut annuel d'un écu d'argent de huit reales, & qu'ils le paieroient en espece & non en denrées ; ce qui fut approuvé & ratifié par une Cédule Roïale de

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

l'année 1661, par laquelle il fut ordonné que les penſions des Peres Curés ſeroient priſes ſur ce Tribut; qu'en 1711, ſur la repréſentation du Chapitre Eccléſiaſtique du Paraguay, il fut défendu de rien innover au ſujet du Tribut; & qu'en dernier lieu, par une inſtruction qui fut donnée par une Cédule de 1716 à Dom Bruno-Maurice de Zavala, Gouverneur de Buenos-Ayrès, après lui avoir recommandé les Indiens de ces Miſſions, & rapportant tous les ſervices qu'ils avoient rendus, je voulus bien lui mander de les aſſurer que jamais je ne les chargerois de rien au-de-là de ce qu'ils contribuoient pour la conſervation des Miſſions & des Réductions: » J'ai réſolu de ne point
» augmenter le Tribut d'un écu par tête,
» ordonnant que l'on continue à le lever ſur
» le pied, où il eſt, juſqu'à ce qu'on ait
» fait un nouveau récenſement ſur les Cer-
» tificats que les Curés ont donnés par l'or-
» dre du Pere Aguilar, à Dom Jean Vaſ-
» quez de Aguero, & s'il en réſulte qu'ils
» aient païé quelque choſe de plus ou de
» moins de ce que portoient les dénom-
» bremens des années précédentes, mon
» intention eſt de leur faire remiſe, com-
» me je fais par la préſente, de ce qu'ils
» pourroient redevoir, voulant qu'on leur
» donne à entendre que par un effet de ma
» bienveillance Roïale, je leur fais cette
» grace, en conſidération des bons ſer-
» vices qu'ils m'ont rendus, & de leur
» conſtante fidélité. J'ai auſſi donné or-
» dre d'expédier une dépêche datée de ce
« jour, pour ordonner qu'il ſoit dreſſé un

» nouveau Rôle par le Gouverneur de
» Buenos-Ayrès, de concert avec les Peres
» Curés ; qu'il se renouvelle tous les six ans
» sur les Livres de Baptêmes & d'Enterre-
» mens ; que les Gouverneurs en envoient
» sans faute au Conseil des copies : sur-
» quoi j'ai ordonné qu'on les prévienne par
» les Instructions qu'on leur enverra sous
» leurs titres propres.

1743.

Décret de Philippe V.

Le second article se réduit à marquer quels fruits on recueille dans ces Bourgades ; où on les négocie ; leur prix respectif ; la quantité de l'Herbe, qu'on retire chaque année ; où on la porte ; l'usage qu'on en fait, & combien elle se vend.

Il résulte des Informations qu'on a reçues de Dom Jean Vasquez, sur des recherches qu'il a faites, que le produit de l'herbe, du tabac, & des autres fruits, est de cent mille écus par an ; que ce sont les Procureurs de ces Peres, qui à raison de l'incapacité des Indiens, ci-dessus remarquée, sont chargés de les vendre & d'en tirer l'argent ; que par une Cédule Roïale de l'année 1645, il leur a été permis de négocier & de transporter l'Herbe à condition que ce ne seroit pas au profit des Curés ; que par une autre Cédule de l'année 1679, il fut donné avis au Provincial que les Peres faisoient un trop grand commerce de cette Herbe ; & que par une autre Cédule de la même année, pour obvier aux plaintes de la Ville de l'Assomption, laquelle représentoit le préjudice que lui causoient les Peres en y envoïant de leurs Bourgades une ex-

1743.
Décret de Philippe V.

cessive quantité de l'Herbe, ce qui empêchoit les Habitans de vendre la leur un prix raisonnable, il fut ordonné qu'ils ne pourroient y envoïer tous les ans que douze mille arrobes pour païer le Tribut, qui étoit le motif de ce commerce, & qu'avant que de l'envoïer ils la feroient visiter & regîtrer dans les Villes de Santa-Fé & de Corrientès, à faute de quoi celle qui n'auroit point de Passeport seroit saisie, comme on en usoit à l'égard des Particuliers Il conste aussi qu'en vertu d'une Cédule, du 4 de Juillet 1684, renouvellée dans l'instruction adressée, en 1716, à D. Bruno de Zavala, ces Indiens sont exempts de tous droits pour la vente de l'Herbe & des autres fruits qui se négocient dans leurs Bourgades, & qu'il résulte aussi de tout ce qui s'est passé antecedemment à cette affaire, que dans la suite les Peres furent relevés de l'obligation de faire enregîtrer l'Herbe qu'ils négocient, n'étant obligés qu'à donner avis par Lettre au Gouverneur de l'Assomption de la quantité qu'ils en envoient, ce qui s'observe exactement, comme le certifient les Officiers de mon Trésor Roïal de Buenos-Ayrès, en conséquence de la susdite Cédule, du 4 Juillet 1684. Enfin aïant devant les yeux la preuve que le produit de l'Herbe, des autres fruits de la Terre, & de l'Industrie de ces Indiens est de cent mille écus, ce qui s'accorde avec ce que disent les Peres, lesquels certifient qu'il ne reste rien de cette somme pour l'entretien de trente Bourgades de mille Habitans chacune, ce qui, à raison de cinq Personnes pour

chaque

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

chaque Habitant, fait le nombre de cent cinquante mille Perſonnes, qui ſur la ſomme de cent mille écus, n'ont chacune que ſept reales pour acheter leurs outils & pour entretenir leurs Egliſes dans la décence où elles ſont ; ce qui étant prouvé fait voir que ces Indiens n'ont pas même de fonds pour le léger Tribut qu'ils paient. Cela poſé : » J'ai jugé à propos qu'on ne changeât rien » dans la maniere dont les fruits, qui ſe » recueillent dans ces Bourgades, ſe négo- » cient par les mains des Peres Procureurs, » comme il s'eſt pratiqué juſqu'à préſent, » & que les Officiers de mon Tréſor Roïal » de Santa-Fé & de Buenos-Ayrès en- » voient tous les ans un compte exact de » la quantité & de la qualité de ces fruits, » ſuivant l'ordre qui en ſera expédié par une » Cédule de ce jour, auquel ordre ils ſe » conformeront avec la plus ponctuelle » obéiſſance.

DANS LE TROISIEME ARTICLE il eſt queſtion de ſavoir ſi on apprend à ces Indiens la Langue Caſtillane, ou ſi on les entretient dans l'uſage de ne parler que leur Langue naturelle.

Me rappellant qu'il réſulte des Informations qui ont été faites ſur ce point, que ces Indiens ne parlent que leur Langue naturelle, mais que cela vient de l'attachement qu'ils y ont, & nullement d'aucune défenſe que les Peres Jéſuites leur aient faite de parler Eſpagnol, puiſque dans chaque Bourgade il y a une Ecole, où l'on apprend à lire & à écrire en cette Langue, & qu'il arrive

1743. Décret de Philippe V.

de-là qu'il y a un grand nombre d'Indiens qui écrivent & lisent très bien l'Espagnol, & même le Latin, quoiqu'ils n'entendent pas ce qu'ils lisent, ni ce qu'ils écrivent; les Peres de la Compagnie assurant d'ailleurs qu'ils ont tenté toutes les voies de les engager à parler Espagnol, à l'exception de celle de la rigueur qui n'est point ordonnée par la Loi, & dont il ne leur a point paru convenable d'user. Ce qui étant supposé: » J'ai trouvé bon d'enjoindre spécialement » aux Peres de la Compagnie par une Cé» dule de ce jour, de maintenir sans faute » les susdites Ecoles dans les Bourgades, » & de procurer que leurs Indiens parlent » la Langue Castillane, conformément à » la Loi 18, Tit. 1, Liv. 6, du Code des » Indes, tant parceque cela convient au » bien de mon service, que pour prévenir » & faire cesser les calomnies que l'on sus» cite à leur Compagnie sous ce pré» texte.

Le quatrieme article se réduit à savoir si ces Indiens ont un Domaine particulier, ou si ce Domaine, ou son administration, est entre les mains des Peres.

Il conste par les Informations faites sur cet article, par les Actes des conférences & les autres Pieces, que vû l'incapacité & l'indolente paresse de ces Indiens dans le maniement de leurs biens, on assigne à chacun une portion de Terre pour la cultiver, &, de ce qu'il en retire, entretenir sa Famille; que le restant des Terres est en commun; que ce qu'on en recueille de grains, de racines

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

comestibles & de coton est administré par les Indiens, sous la direction des Curés, aussi bien que l'Herbe & les Troupeaux: que du tout on fait trois lots, le premier pour païer le Tribut à mon Trésor Roïal, sur quoi sont prises les pensions des Curés; le second, pour l'ornement & l'entretien des Eglises; le troisieme, pour la nourriture & le vêtement des Veuves & des Orphelins, des Infirmes, de ceux qui sont emploïés ailleurs, & pour les autres nécessités qui surviennent, n'y aïant presque pas un de ceux, à qui on a donné un terrein en propre pour le cultiver, qui en retire de quoi s'entretenir pendant toute l'année: que dans chaque Bourgade, des Indiens Majordomes, Computistes, Fiscaux, & Gardes-Magasins, tiennent un compte exact de cette administration, & marquent sur leurs Livres, tout ce qui entre & tout ce qui sort du produit de la Bourgade, & que tout cela s'observe avec d'autant plus de ponctualité, qu'il est défendu aux Curés par leur Général, sous des peines très grieves, de faire tourner à leur profit rien de ce qui appartient aux Indiens, même à titre d'aumône, ou d'emprunt, ou sous quelque prétexte que ce soit, qu'ils sont obligés par le même précepte de rendre compte de tout au Provincial: c'est ce qu'assûre le Révérend Frere Pierre Faxardo, ci-devant Evêque de Buenos-Ayrès, qui, au retour de la visite qu'il avoit faite de ces Bourgades, proteste qu'il n'avoit jamais rien vû de mieux réglé, ni un désintéressement pareil à celui des Peres Jésuites, puisqu'ils ne ti-

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

rent absolument rien de leurs Indiens, ni pour leur nourriture, ni pour leur vêtement. Ce témoignage s'accorde parfaitement avec plusieurs autres, qui ne sont pas moins sûrs, & sur-tout avec les Informations qui m'ont été envoïées en dernier lieu par le Révérend Evêque de Buenos-Ayrès Dom Joseph de Peralta, de l'ordre de Saint Dominique, dans sa Lettre du 8 de Janvier de la présente année 1743, rendant compte de la visite qu'il venoit d'achever des susdites Bourgades, tant de celles de son Diocèse, que de plusieurs de l'Evêché du Paraguay, avec la permission du Chapitre de la Cathédrale, le Siége étant vacant, apuïant sur-tout sur la bonne éducation que ces Peres donnent à leurs Indiens, qu'il a trouvés si bien instruits de la Religion & en tout ce qui regarde mon service, & si bien gouvernés pour le temporel, qu'il n'a quitté ces Bourgades qu'à regret. Tous ces motifs m'engagent à déclarer: » Que » ma volonté Roïale est qu'il ne soit rien » innové dans l'administration des biens de » ces Bourgades, & que l'on continue » comme on a fait jusqu'à présent dès le » commencement des Réductions de ces Indiens, de leur consentement, & à leur » grand avantage; les Missionnaires Curés » n'en étant proprement que les Directeurs, » qui par leur sage œconomie les ont préservés de la mauvaise distribution & des » malversations, qui se remarquent dans » presque toutes les autres Bourgades Indiennes de l'un de l'autre Roïaume.

Et quoique par une Cédule Roïale, de

l'année 1661, il ait été ordonné que les Peres n'exerceroient point l'Office de Protecteurs des Indiens; comme cette défense leur avoit été faite sur ce qu'on leur imputoit de s'être ingerés dans la Jurisdiction Ecclésiastique & Temporelle, & d'empêcher qu'on ne levât les Tribut, & comme cette imputation étoit alors incertaine, que le contraire même a été vérifié depuis, & que la protection qu'ils donnoient aux Indiens se bornoit à les bien gouverner soit dans le spirituel, soit dans le temporel. » J'ai » jugé qu'il convenoit de déclarer la vérité » de ce fait, & de commander, comme je » fais, qu'on n'altere en rien la forme du » Gouvernement établi présentement dans » ces Bougades.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

DANS LE CINQUIEME ARTICLE, on demande si les Indiens de ces Missions ont d'autres Justices que celles de leurs Alcaldes Indiens, & par qui ces Juges sont nommés?

L'établissement des Corrégidors Espagnols dans ces Bourgades étant sujet à de grands inconvéniens, comme il paroît par l'information que Dom Martin de Barua a envoïée à mon Conseil des Indes, contre le sentiment de Dom Barthelemy de Adulnaté; & le Mémoire justificatif d'Aguero faisant connoître que dans chacune de ces Bourgades il y a un Corrégidor Indien, nommé par le Gouverneur de la Province, après en avoir conféré avec les Peres; qu'il y a aussi des Alcades ordinaires, & d'autres Officiers de Magistrature, que le même Gouverneur choisit tous les ans de

1743. Décret de Philippe V.

concert avec les Peres, comme il arrive du moins le plus souvent, ce que le susdit Aguero estime être le plus expédient, parceque ces Religieux connoissent mieux les Sujets les plus capables d'exercer ces Emplois : » J'ai jugé qu'il convenoit de ne pas » changer cet usage, & j'ai résolu de dé» clarer, comme je fais par le présent Dé» cret, qu'on s'en tienne à ce qui a été » pratiqué jusqu'à présent.

Le Sixieme article comprend tout ce qui se trouve dans les Informations au sujet des Arts nobles, ou méchaniques, que les Peres ont enseignés à leurs Indiens : des Manufactures, qu'on y trouve : si les Indiens fabriquent leurs armes, la poudre ou autres munitions : s'ils ont des Mines ; de quelle nature elles sont, & ce qu'elles produisent ?

Sur tous ces points, il conste par les Procès-verbaux dressés par Dom Jean Vasquez, que dans chaque Bourgade il y a plusieurs Atteliers différens, où l'on fabrique des armes à feu & des armes blanches de toutes les especes, de la poudre & toutes sortes de munitions ; mais que par rapport aux Mines on n'y en connoît aucune, & qu'on n'a pas oui dire qu'il y eût aucun Métaux dans ces Quartiers. On m'a aussi rappellé que par une Cédule du 14 d'Octobre 1641, il fut mandé au Comte de Chinchon, Viceroi du Pérou, d'informer sur l'instance que faisoit le Pere Montoya, Procureur du Paraguay, pour qu'on permît à tous les Indiens convertis depuis long-

tems, & voisins des Portugais du Bresil, l'usage des armes à feu, n'y aïant point d'Espagnols qui puissent les défendre contre ces Portugais, qui les pilloient & les massacroient, parcequ'encore qu'il pût y avoir quelqu'inconvénient en cela, & qu'on pût craindre quelque révolte de ces Indiens quand on les auroit ainsi armés, on pourroit y obvier en mettant toutes les armes & les munitions à la garde des Peres, qui ne les donneroient aux Indiens qu'autant qu'il seroit nécessaire, les retireroient dès que le besoin auroit cessé, & ne laisseroient dans chaque Réduction que ce qu'il faudroit de poudre & de munitions, pour repousser une irruption qu'on auroit lieu de craindre, tout le reste demeurant à l'Assomption : le Procureur demandoit encore qu'il fût permis d'acheter ces armes & ces munitions des aumônes & des autres effets qui ne seroient point à charge aux Indiens, & que pour leur apprendre à en faire usage, on pût faire venir du Chili des Freres Coadjuteurs, qui auroient été Soldats. Le même Ordre aïant été répété, le 25 de Novembre 1642, au Marquis de la Mancera, Successeur du Comte de Chinchon, & n'y aïant aucune connoissance certaine des Informations que donnerent ces deux Vicerois, il se trouve que par une Cédule, du 20 de Septembre de 1649, il fut mandé au Gouverneur de Rio de la Plata de ne rien changer au sujet de l'usage des armes dont ces Indiens étoient instruits, & qu'on leur avoit permis pour leur défense : & quoique par une autre Cédule, du 10 de Juin

1743.
DÉCRET DE PHILIPPE V.

1654, il eût été ordonné au Gouverneur du Paraguay de prendre les connoissances convenables par rapport aux armes à feu, dont ces Indiens avoient l'usage, & dont ils avoient appris à se servir des Religieux de la Compagnie, afin qu'il pût donner les ordres qu'il jugeroit convenables pour prévenir les maux qui en pourroient arriver, & qu'il fût averti par la même Cédule que toutes les armes qui se trouveroient dans son Gouvernement, tous les Capitaines & autres Officiers fussent tellement à ses ordres, que les Indiens ne pussent entreprendre aucune expédition sans son aveu; & quoique cet ordre ait été renouvellé par une autre Cédule du 16 Octobre 1661, & notifié au Provincial de la Compagnie, afin qu'il s'y conformât, cependant sur la représentation que firent ces Religieux, des motifs qui avoient engagé à introduire dans leurs Réductions les armes à feu, & des raisons qui leur faisoient craindre que leurs Indiens n'étant plus armés, ne fussent exposés aux mêmes malheurs qu'ils avoient essuïés en diverses rencontres de la part des Portugais, & de quelques autres Nations, qui avoient fait sur eux 300000 Captifs, & sur ce qu'ils demanderent qu'on leur donnât des Garnisons Espagnoles pour garder & défendre leur Province, il fut expédié une autre Dépêche Roïale, datée du trente Avril 1638, & adressée au Président des Charcas, par laquelle il lui étoit ordonné de conférer avec deux Oydors, & deux des plus anciens Religieux de la Compagnie, pour examiner ce qui seroit le plus expédient

1743.

D[illegible]RET DE PHILIPPE V.

pour le ſervice de Dieu & le mien, & pour l'avantage commun de ces vaſſaux, de rendre compte du réſulta de ces Conférences, & cependant de ne point enlever les armes que les Religieux avoient dans leurs Doctrines, nonobſtant ce qui avoit été ordonné par la ſuſdite Cédule du 16 d'Octobre 1661, laiſſant les choſes dans l'état où elles étoient, avant qu'elle fût expédiée. Depuis, en l'année 1672, par une Cédule du quinze Novembre, il fut mandé au Gouverneur du Paraguay de ne faire aucune innovation, en conſéquence de ce qui avoit été ordonné ſur cet article par la ſuſdite Cédule de l'année 1661, & qu'au cas qu'on l'eût miſe en exécution, il remît les choſes dans l'état qui étoit preſcrit par celle de 1672: pareillement dans une autre du vingt-cinq de Juillet 1679, adreſſée au Viceroi du Pérou, ſur ce que le Gouverneur du Paraguay avoit repréſenté que les Portugais du Breſil commettoient beaucoup d'hoſtilités contre cette Province, & inſultoient les Bourgades Indiennes qui n'étoient point armées, il fut ordonné que les Indiens du Parana & de l'Uruguay euſſent des armes à feu & en fiſſent uſage, conformément à ce qui avoit été preſcrit par les Cédules antérieures expédiées ſur ce ſujet, & en particulier par celle du vingt-cinq de Novembre 1642, & qu'on rendît aux Indiens & aux Religieux les armes qu'on leur avoit enlevées en vertu de la ſuſdite Cédule de l'année 1661, afin qu'ils les gardaſſent, & qu'ils s'y exerçaſſent, comme il leur avoit été accordé de faire auparavant: cela prit encore une nou-

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

velle force dans l'instruction envoïée, en 1716, à Dom Bruno-Maurice de Zavala, par laquelle il fut averti qu'il convenoit que ces Indiens fussent toujours armés pour l'utilité qui en reviendroit à mon service, & pour la défense de ces Domaines. Tous ces motifs m'ont fait résoudre » à ne pas » souffrir que sur tous les points qui sont » contenus dans cet article on change rien » à ce qui se pratique actuellement ; & à » ordonner que l'on continue à en user » comme on a fait jusqu'à ce jour, tant » pour ce qui regarde les armes, que pour » leur Fabrique, & celle des munitions, » dont il a été parlé : & quand aux pré- » cautions qu'il convient de prendre con- » tre les inconvénients qu'on en pourroit » craindre, ma volonté est que par une » Cédule datée de ce jour, & adressée aux » Peres de la Compagnie, le Provincial » soit tenu, lorsqu'il fera la visite des » Doctrines, de conferer avec les Curés » sur les mesures qu'il y auroit à prendre » dans le cas où l'on pourroit craindre une » révolte des Indiens, & d'informer mon » Conseil des Indes des moïens qu'ils ju- » geroient les plus propres pour la prévenir.

DANS LE SEPTIEME ARTICLE, il s'agit de savoir si on a établi parmi ces Indiens l'usage de païer les Décimes ; ou du moins si pour reconnoître ce droit ils s'acquitent de ce qui est dû à l'Evêque & à l'Eglise Cathédrale : & en quelle forme s'en fait la distribution.

Toutes les pieces qui concernent le

article m'aïant été présentées avec une Information faite anciennement par un Evêque de Buenos Ayrès, ce Prélat disoit que les Indiens, dont les Peres de la Compagnie sont chargés, n'étoient d'aucune utilité à son Eglise, n'aïant jamais reconnu ses droits par les Décimes & les premices; sur quoi il fut mandé par une Cédule du 15 Octobre 1694, que ces Indiens seroient tenus de païer les Décimes à leurs Evêques : cet ordre fut réitéré depuis aux Gouverneurs du Paraguay & de Buenos-Ayrès, les Evêques étant avertis en même tems d'envoïer à mon Conseil des Indes des Certificats de ce qu'ils auroient reçu chaque année à ce titre : d'autre part il m'a été remis une Déclaration du Chapitre Ecclésiastique du Paraguay, que dans ce Diocèse la coutume immémoriale est que les Bourgades Indiennes, qui ont pour Curés des Ecclésiastiques ou des Religieux de Saint-François, ne paient point de Décimes, ce qui est confirmé par toutes les Informations, qui ont été faites en dernier lieu; à quoi faisant une attention singuliere, & réfléchissant sur les inconvénients, que pourroit causer un nouveau réglement sur ce point; » j'ai résolu de » n'y faire aucune innovation; mais de » prévenir par une Cédule particuliere le » Provincial, afin que faisant attention à » la justice du droit d'imposer les Décimes, il délibere avec ses Religieux sur » les moïens d'engager leurs Indiens à s'y » soumettre, & de voir en quelle forme

1743.

Décret de Philippe V.

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

» ils pourront contribuer quelque chose,
» à titre de Décimes.

L'ARTICLE HUITIEME se réduit à examiner à quoi sont occupés ce grand nombre de Peres, qui sont allés & vont aux Missions du Paraguay, où l'on ne compte que trente Bourgades : s'ils font encore de nouvelles conquêtes, ou s'ils se bornent à cultiver les Réductions, qui sont déja fondées ?

Sur ce point particulier il résulte des Informations du susdit Aguero, que les Religieux qui partent pour ces Missions, sont ou des Novices qui sont envoïés au College de Cordoue, ou des Profès, dont les uns sont destinés pour les Colleges, & les autres vont se joindre aux Curés, pour apprendre la Langue, afin de pouvoir être emploïés dans les Cures vacantes ; & qu'il n'avoit aucune connoissance que ces Peres travaillassent à faire de nouvelles conversions, sinon que de tems en tems ils réunissoient & faisoient descendre des Montagnes des Familles qui avoient déserté de leurs Bourgades : mais ce point aïant été agité avec les Peres dans les Conférences qu'on a eues avec eux, ils ont répondu que les Missionnaires qu'ils avoient de surnuméraires, sont emploïés à faire de fréquentes courses Apostoliques dans les Montagnes pour y chercher des Infideles, & que ceux qu'ils peuvent gagner sont conduits dans les Bourgades qui sont déja fondées. Il est aussi prouvé par plusieurs Mémoires,

qu'outre ce qui vient d'être dit, ces Religieux continuent à former de nouvelles Réductions parmi les Chiquites, les Chiriguanes, les Peuples du Chaco, & les Pampas; d'où il s'ensuit que non seulement ils n'ont rien relâché de leur zèle pour conquerir les Ames, mais qu'ils s'y portent avec une ardeur qui va toujours croissant; ce qui m'étant parfaitement connu, & n'aïant d'ailleurs aucune raison pour rien statuer sur ce point, ma volonté Roïale est » qu'on ne fasse aucune innovation à » ce sujet; & comme je suis bien aise » d'être exactement instruit du progrès de » ces Missions, j'ai résolu d'enjoindre à ces » Peres, par une Cédule Roïale de ce » jour, de ne manquer aucune occasion de » rendre compte à mon Conseil des Indes » des nouveaux progrès que l'on fera dans » ces Missions.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

DANS LE NEUVIEME ARTICLE, il est question de savoir si le Révérend Evêque du Paraguay a visité ces Bourgades pour y administrer le Sacrement de la Confirmation, & combien de tems il y a que cela ne s'est point fait.

Comme il est certain par les Informations de Dom Jean Vasquez & par ses Procès-verbaux, que l'Evêque du Paraguay a visité deux fois toutes les Bourgades; que le Révérend Evêque Faxardo, ci-devant Evêque de Buenos-Ayrès, a fait la même chose, & que l'un & l'autre Prélat y ont donné la Confirmation; qu'il n'est pas moins constant que tous les Evêques, qui

1743. DECRET DE PHILIPPE V.

ont voulu faire cette visite, l'ont faite, & en ont rendu & en rendent encore annuellement compte à mon Conseil, marquant le bon état, où ils ont trouvé ces Missions, quant au spirituel, ainsi que vient de faire tout récemment l'Evêque de Buenos-Ayrès, par sa Lettre que j'ai déja citée; & qu'on n'a jamais oui dire qu'aucun se soit plaint que personne ait fait la moindre opposition à ces visites; & assuré que je suis de la vérité de ces faits, » je ne trouve rien » qui oblige à prendre aucune mesure à » ce sujet.

LE DIXIEME ARTICLE regarde les Eglises, dont les Peres sont chargés : leur assiduité à y résider : & le culte Divin.

J'ai vu tout ce qu'à représenté le susdit Aguero des grands soins, que se sont donnés les Peres pour la fabrique des Eglises, de leur application à les embellir, de l'argenterie, & des riches ornemens, dont ils les ont fournies, de la maniere dont le service Divin s'y fait avec une ponctualité, un éclat & une dévotion, qui ne peuvent pas aller plus loin : tout cela est confirmé par les Ennemis mêmes de la Compagnie, & par la Lettre déja citée de l'Evêque actuel, du 8 Janvier de cette année: » c'est pourquoi j'ai résolu de témoi» gner à ces Peres, comme je fais par » une Dépêche de ce jour, ma gratitude » pour leur grand zèle & leur application » sur tout ce qui regarde cet article.

DANS L'ONZIEME ARTICLE, il s'agit de

1743. Décret de Philippe V.

l'époque de la fondation de chacune de ces Bourgades, & si après dix ans elles doivent être regardées comme Cures Laïques, & cesser d'être des Missions.

J'ai vu ce qui conste par les Informations faites à Buenos-Ayrès, & ce qui résulte de celles, qui ont été faites antérieurement sur ce point; elles prouvent que ces Bourgades sont fort anciennes, puisqu'en l'année 1654, elles étoient déja sur le pié de *Doctrines*, au lieu qu'auparavant on les appelloit *Réductions*, ce qui se voit par des Cédules des années 1650 & 1651, expédiées au sujet des démêlés entre le Révérend Evêque de Cardenas & la Compagnie de Jesus, & dressées à mon Audience Roïale des Charcas, afin qu'elle rétablît la paix dans le Paraguay, & qu'elle fît observer les Loix du Patronage Roïal dans ces *Doctrines*, avec un ordre de faire restituer aux Peres de la Compagnie leurs Maisons, leurs Biens & leurs *Doctrines*, dont on les avoit dépouillés; mais à condition de se soumettre dans leurs Réductions, quand ils y seroient rétablis, à toutes les regles du Patronage Roïal. Par une autre Cédule, du 15 de Juin 1654, il fut déclaré, que ces Réductions des Peres de la Compagnie de Jesus au Paraguay, ne devoient plus être regardées que comme des *Doctrines*; que quand il faudroit y mettre un nouveau Curé, il faudroit présenter trois Sujets au Vice-Patron, comme il se pratiquoit par-tout ailleurs, & que si la Compagnie n'acquiesçoit pas à ce réglement, les Gouverneurs & les Evêques,

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

chacun dans leur Province, diſpoſeroient des Cures, & y nommeroient des Prêtres ſéculiers, ou à leur défaut des Religieux des autres Ordres; mais que ſi les Jéſuites conſentoient à reconnoître en tout & par-tout le Patronage Roïal, de les laiſſer en poſſeſſion de leurs Doctrines. L'Audience Roïale de la Plata fut auſſi inſtruite de cette affaire, & il fut ajouté que dans le cas où le premier Supérieur de la Compagnie au Paraguay jugeroit à propos de retirer un de ſes Religieux de ſa Cure, il le pourroit ſans être obligé d'en faire connoître les raiſons, en propoſant trois autres Sujets, ſuivant la forme preſcrite. Le Gouverneur du Paraguay aïant mandé que le Provincial de la Compagnie s'étoit ſoumis à tout ce qui étoit porté par les Cédules, & promis de s'y conformer ponctuellement, il lui avoit laiſſé l'adminiſtration des Doctrines; que le même Provincial lui avoit préſenté pour chacune les trois Sujets qui paroiſſoient les plus convenables; que l'Evêque ou le Grand-Vicaire leur avoit donné le *Viſa*, & les avoit mis en poſſeſſion, ſous condition d'obſerver toutes les Loix du Patronage Roïal: ſur quoi il fut expédié le 10 de Novembre 1659 une Cédule Roïale, qui approuvoit tout ce qui avoit été fait. Aïant donc reconnu par toutes les pieces, que la même regle s'obſerve encore aujourd'hui; que mon Patronage Roïal eſt bien établi dans ces Bourgades, & que toutes ces Doctrines ſont bien gouvernées, » j'ai réſolu de n'y faire aucun change-
» ment, & ma volonté eſt qu'elles conti-

» nuent d'être sous la charge & la direc-
« tion des Peres de la Compagnie.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

QUANT AU DOUZIEME ARTICLE, il roule sur le motif qu'on a pu avoir pour ordonner que les Bourgades qui sont situées dans la Jurisdiction du Paraguay ne soient point soumises au Gouvernement de cette Province.

Je me souviens d'avoir mandé par mon Décret Roïal, du quatorze d'Octobre 1726, que jusqu'à ce que j'en eusse autrement ordonné les trente Réductions Indiennes des Peres de la Compagnie du Paraguay fussent dépendantes des Gouverneurs de Buenos-Ayrès. Le motif qui m'avoit fait prendre cette résolution étoit ce qui m'avoit été représenté, par le Procureur de ces Missions, des grands troubles survenus dans cette Province de Paraguay sous le gouvernement de Dom Joseph de Antequera; que les ordres aïant été donnés en conséquence, D. Bruno-Maurice de Zavala me représenta que la crainte des grands inconvéniens qui pouvoient naître de leur exécution, surtout par rapport aux quatre Bourgades les plus proches de l'Assomption, l'avoit engagé à convenir avec le Gouverneur du Paraguay que les quatre Bourgades continueroient d'être de sa dépendance, jusqu'à ce que m'aïant exposé les raisons qu'il avoit eues d'en user ainsi, j'eusse donné des ordres du contraire. Sur quoi en aïant délibéré dans mon Conseil des Indes, j'approuvai ce qui m'avoit été proposé; & quoique les ordres eussent été expédiés en

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

conſéquence de cette délibération, par une Dépêche du 5 de Septembre 1733, il ſe trouve que les treize Bourgades ſituées dans la Juriſdiction du Paraguay étoient encore ſous la dépendance du Gouverneur de Buenos-Ayrès en l'année 1736, lorſqu'Aguero faiſoit ſes Informations : le Mémorial du Provincial de ces Miſſions dit la même choſe, & marque expreſſément qu'on ne s'adreſſe pour la Confirmation des nouveaux Alcaldes, & pour tout ce qui eſt de la dépendance des Gouverneurs, qu'à celui de Buenos-Ayrès, & non à celui du Paraguay, de ſorte que l'ordre qui regardoit les ſuſdites quatre Bourgades, n'a point eu d'exécution, parceque quand il étoit arrivé, la Province du Paraguay étoit ſoulevée, & qu'il avoit paru dangereux d'augmenter ſes forces des quatre Bourgades dont il étoit queſtion. Cela étant ainſi, & conſiderant que dans tout ce qui m'a été mandé ſur ce point aucune raiſon ne m'oblige à rien ſtatuer de nouveau, ma volonté eſt » qu'il ne ſe faſſe » aucun changement dans ce qui ſe pra» tique aujourd'hui.

J'AI ÉTÉ INSTRUIT, en dernier lieu, qu'un des griefs, qu'on a publiés contre les Peres de la Compagnie de Jeſus, eſt qu'ils menent, dans les Miſſions, des Religieux Etrangers ; mais je n'ai pas oublié qu'il ne l'ont fait qu'en vertu des ordres des Souverains ; ni qu'en l'année 1734, j'ai accordé par mon Décret, du 17 de Septembre 1737, au Général de cet Ordre, que

chaque fois qu'il enverroit des Missionnaires dans mes Domaines de l'Inde il pût y avoir une quatrieme partie de Religieux Allemands. Je suis aussi instruit que dans toutes les occasions ceux-ci se sont montrés très fideles, & qu'en 1737 le Pere Thomas Werle, Bavarois, étant au siege de la Colonie du Saint-Sacrement avec quatre mille Guaranis, fut tué d'un coup de fusil par mes Ennemis. Cela seul considéré, » j'ai jugé à propos d'enjoindre à ces » Peres, comme je fais par une Cédule de » ce jour, de faire beaucoup d'attention » au choix de leurs Missionnaires; princi» palement à l'égard des Sujets des Puis» sances Maritimes.

1743.

DÉCRET DE PHILIPPE V.

ENFIN étant manifeste, par ce qui a été dit dans les articles ci-dessus, & par les Ecrits anciens & modernes qui ont été vûs dans mon Conseil & examinés avec toute l'attention que demandoit une affaire si importante dans toutes ses circonstances, que les faits les plus véridiques justifient que dans aucune portion des Indes mon Domaine & le droit du Vasselage n'est plus généralement reconnu, que dans ces Bourgades, ni le Patronage Roïal, ni la Jurisdiction Ecclésiastique & Roïale mieux établi, comme le prouvent les visites continuelles des Evêques & des Gouverneurs, & l'obéissance aveugle que ces Indiens rendent à leurs ordres, spécialement lorsqu'ils sont mandés pour la défense du Païs ou pour quelqu'autre entreprise que ce soit, y aïant toujours quatre ou six mille Indiens

1743. DÉCRET DE PHILIPPE V.

armés, prêts à marcher où on leur ordonne,
» j'ai résolu de faire expédier une Cédule
» pour faire connoître au Provincial la
» satisfaction que je ressens de voir s'éva-
» nouir, à la lumiere de tant de justifica-
» tions, les calomnies & les impostures
» d'Aldunaté & de Barua, & la grande
» application de la Compagnie à tout ce
» qui est du service de Dieu, du mien &
» de celui de ces malheureux Indiens,
» que j'espere qu'elle continuera avec le
» même zèle & la même ferveur à gouver-
» ner ces Réductions, & à prendre le mê-
» me soin des Indiens.

Ceci étant tout ce que j'ai jugé qu'il convenoit de résoudre sur tout ce que dessus, je mande en conséquence par la présente Cédule à mes Vicerois du Pérou & du nouveau Roïaume de Grenade, au Président & aux Oydors de mon Audience Roïale des Charcas, aux Gouverneurs du Paraguay & de Buenos-Ayrès, aux Officiers de mon Trésor Roïal de ces districts, je prie & je charge le très Révérend Archevêque de la Métropole de la Plata, & les Révérends Evêques desdites Provinces du Paraguay & de Buenos-Ayrès, leurs Chapitres, & généralement tous les autres Juges Ecclésiastiques & Séculiers de mes Domaines de l'Amérique, que peut regarder en tout, ou en partie l'exécution de ma présente volonté Roïale expliquée dans les douze articles ci-dessus énoncés, de se conformer à la présente Cédule, & de la faire exécuter chacun dans l'étendue de son District & de sa Jurisdiction sans re-

1743.
Décret de Philippe V.

plique, ſans délai & ſans obſtacle, de ſorte que tout ce qu'elle renferme ait ſon plein effet, & que tous ſachent qu'y faiſant faute ils encourront ma diſgrace. J'ordonne encore que chacun, ſur ce que mon préſent Décret lui preſcrit, me donne promptement avis de ſa réception & de ſon obéiſſance; & la préſente ſera enregiſtrée par les Officiers Roïaux au Greffe de mon Conſeil des Indes, & dans tous ceux de mes Domaines.

*Donné à Buen Retiro, le vingt-huit Décembre 1743.*

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi Notre Seigneur;*

DOM MICHEL DE VILLANUEVA.

*Le préſent Décret preſcrit ce qui doit s'obſerver dans les Miſſions & dans les Bourgades Indiennes des Diſtricts du Paraguay & de Buenos-Ayrès, qui ſont ſous la conduite des Peres de la Compagnie de Jeſus.*

# CEDULE ROIALE

## ADRESSÉE

## AU PROVINCIAL DES JESUITES,

*Par laquelle Sa Majesté lui marque sa gratitude pour son zèle, & qu'elle espere qu'il continuera à le faire éclater, au grand avantage des Indiens.*

## LE ROI.

1743. CEDULE R. VENERABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, & autres Supérieurs & Particuliers d'icelle, qui êtes chargés des Missions dépendantes de la Jurisdiction du Paraguay & de Buenos-Ayrès dans mes Domaines du Pérou : vû dans mon Conseil des Indes l'affaire sérieuse qu'ont occasionnée le grand nombre de Mémoires & d'Informations, qui ont paru depuis plus d'un siecle, & qui m'ont été adressés au sujet des progrès de ces Missions, & les incidents qui sont survenus; je me suis fait représenter entre les autres articles, dans un Consulte du 22 de Mai de cette année, ce qui constoit, & ce qui résulte de toutes les Informations, à savoir qu'il ne se peut rien ajouter aux soins que vous prenez des Eglises de ces Bourgades,

de les fournir d'ornemens propres & décents, & d'argenterie pour le culte Divin, qui ne se peut faire avec plus de régularité, de splendeur & de dévotion, ainsi que l'expriment les Révérends Evêques, qui ont visité ces Bourgades, & ce que m'a confirmé en dernier lieu l'Evêque actuel de Buenos-Ayrès dans sa lettre du 8 de Janvier de cette année, témoignage qui est conforme à ce que les Ennemis mêmes de la Compagnie en ont publié. Tout ceci consideré & me causant un si sensible plaisir, parcequ'il interesse le service de Dieu, sur la toute-puissance & le secours duquel je fonde l'espérance de voir la Foi Catholique se répandre dans les Domaines & parmi les Vassaux de ma Couronne, je me suis déterminé à vous témoigner, comme je fais par cette Cédule ma satisfaction, & à vous rendre des actions de graces, qu'ont méritées de ma bienveillance Roïale votre zèle & votre application sur ce point. J'espere que vous continuerez à les rendre efficaces, aussi-bien que votre ponctualité à vous conformer à tout ce que j'ordonne & enjoins par mon Décret de ce jour sur tous les points qui ont résulté de cette affaire : & afin que vous en soïez exactement instruits, mon Sécretaire qui contresigne la Présente, aura soin de vous en faire tenir un exemplaire. Je compte que vous m'en accuserez la réception, & me donnerez avis, par toutes les occasions qui pourront s'en présenter, de tout ce qui se présentera sur tous les articles de mon sus-

1743. CEDULE R.

dit Décret, cela étant du bien de mon service.

*De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.*

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi N. S.*

D. MICHEL DE VILLANUVA.

# CEDULE ROIALE

## ADRESSÉE

## AU PROVINCIAL DES JESUITES,

*Par laquelle Sa Majesté lui marque sa gratitude pour son zèle, & qu'elle espere qu'il continuera à le faire éclater, au grand avantage des Indiens.*

LE ROI.

VENERABLE & dévot Pere Provincial de la Compagnie de Jesus, qui êtes chargé des Missions de la Jurisdiction du Paraguay & de Buenos-Ayrès dans mes Domaines du Pérou. On a vû & examiné dans mon Conseil des Indes toûs les Actes & autres Informations, qui lui avoient été adressés depuis un siécle touchant l'état & les progrès de ces Missions; & réflexions faites sur toutes les circonstances de cette affaire, je me suis représenté dans un Consulte du vingt-deux de Mai de cette année les mesures

ſures que je jugeois les plus convenables pour le ſervice de Dieu & pour le mien, les plus avantageuſes à ces Indiens, qui étant des Sujets ſi fideles & ſi utiles à ma Couronne Roïale, ont bien mérité de ma bienveillance l'attention & le ſoulagement qu'ils éprouvent. Me trouvant donc parfaitement inſtruit de tout cela, & de tout ce qui a rapport à cette affaire, & me rappellant tous les ordres émanés du Thrône ſur tous les chefs, j'ai pris la réſolution que vous verrez par la Cédule Roïale datée de ce jour, que mon Secretaire qui a contreſigné la Préſente fait partir pour mes Domaines de l'Amérique, afin qu'on s'y conforme avec la plus grande ponctualité, & qu'il aura auſſi ſoin de vous faire remettre, afin que dans ce qui vous concerne, vous obſerviez & faſſiez obſerver ce qui y eſt preſcrit; & comme on reconnoîtra, par tout ce qui eſt rapporté dans la ſuſdite Cédule, qu'il eſt juſtifié par des faits véridiques, que dans ces Bourgades mon Domaine & les droits de mon Vaſſellage ſont parfaitement reconnus; que les Loix du Patronage Roïal, & les Loix de la Juriſdiction Eccléſiaſtique & Roïale ſont parfaitement obſervées dans la pratique, ce qui ſe prouve par les Procès-verbaux que les Révérends Evêques ont dreſſés des viſites qu'ils ont faites, & par le rapport des Gouverneurs qui ont rendu témoignage que ces Vaſſaux rendent la plus aveugle obéïſſance à mes ordres, ſoit pour la défenſe du Païs, ou pour quelqu'autre entrepriſe qu'on leur commande, étant toujours prêts à marcher

1743.
CEDULE R.

1743. CEDULE R. ſur un ſimple avis du Gouverneur, pour accourir avec leurs armes, au nombre qu'on leur a marqué, & où on les demande. Tout cela conſidéré, j'ai voulu vous faire connoître, comme je le fais par la Préſente, combien je ſuis content de votre zele & de celui des autres Supérieurs & des Particuliers de ces Miſſions à bien élever & à maintenir ces Indiens dans la crainte de Dieu, dans la ſoumiſſion qu'ils me doivent & dans la maniere dont ils obſervent toutes les regles de la vie civile, & la joie que je reſſens d'avoir vû s'évanouir par tant de juſtifications, & à la vûe des faits les plus certains, les calomnies & les impoſtures qu'on avoit répandues dans le public, & les dénonciations qui m'avoient été faites par différentes voies ſous le voile d'un grand zele pour mon ſervice, mais en effet par une grande méchanceté. J'eſpere auſſi, que vous & vos ſucceſſeurs dans la place que vous occupez, & tous les autres Religieux de la Compagnie, continuerez à vous emploïer avec la même ardeur, ſelon votre ſaint Inſtitut, à donner tous vos ſoins aux Indiens dans ces Réductions, & que toutes les fois que vous trouverez quelque choſe qui demande un prompt remede de ma part, vous m'en donnerez avis, afin que je puiſſe prendre les meſures les plus convenables.

*De Buen Retiro ce 28 Décembre 1743.*

MOI LE ROI.

*Par le commandement du Roi Notre Seigneur.*

D. MICHEL DE VILLANUEVA.

# JOURNAL
## D'UN VOÏAGE
## A
## LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE,

## Depuis Buenos-Ayrès jusqu'à l'entrée du Détroit de Magellan :

*Tiré des observations des Peres Joseph Cardiel & Joseph de Quiroga, de la Compagnie de Jesus ;*

PAR LE PERE PIERRE LOÇANO, DE LA MESME COMPAGNIE.

1745. Voïage le long de la Côte de la Mer Magellanique.

EMBARCARONSE por fin à 5 de Diciembre de 1745, y el Lunes 6 à las diez horas de dia, haviendo disparado la pieza de leva, se hicieron à la vela en nombre de Dios con vento fresco, y salieron à ponerse en franquia en el Amarradero, que dista tres leguas de Buenos-Ayres. De alli salieron Martes à las nueve y media de la mañana, y con distar Montevideo solas cinquenta leguas de Buenos-Ayres, no pudieron tomar su Puerto hasta el Lunes 13 que à las once y media del dia dieron fondo en medio de su ensenada. Alli, entre la gente de aquel Presidio, se eligieron los veinte y cinco Soldados, que se havian de embar-

1745. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

car, à cargo del Alferez Dom Salvador Martin del Olmo: por que aunque deseaba el Señor Governador de Buenos-Ayres, que fuesse mayor el numero de los Soldados, y havia otros muchos, que se ofrecian voluntariamente à esta Expedicion; pero no fue possible aumentar el numero, por no permitirlo el buque del Navichuelo. El Comandante de Montevideo Dom Domingo Santos Uriarte, Vizcayno, executò quanto estuvo de su parte para el avio de la gente y de los Missioneros, con la pressteza possible: con que el dia 16 de Diciembre estuvo el Navio yà prompto à salir: pero por calmar el Nord Nordeste, y soplar el Sudueste, no se pudieron hacer à la vela hasta el Viernes 17 à las quatro y media de la mañana, con Nord-Norueste y Norte.

La niebla densa casi no les permitia descubrir la tierra, y no se adelgazò hasta las seis y media de la tarde, passando sin ver la Isla de Flores. Domingo 19 dieron fondo à vista de la Isla de Lobos, que les quedò al Nor Nordeste, à tres leguas de distancia. Tiene esta Isla de largo tres quartos de legua, y corre Les-Sueste, Oues-Norueste: al Es-Sueste sale un Arrecife con algunas piedras, que conviene evitar. Este Domingo, haciendo una Platica el Padre Mathias Strobl, se diò principio por nuestros Missioneros à la Novena de San Francisco Xavier, escogiendole, de parecer comun, por Patron del viage. Assistian todos al santo Sacrificio de la Missa, que se decia una todos los dias que el tiempo lo permitia, y en

los dias feſtivos dos. Se rezaba de comunidad el Roſario de nueſtra Señora, y en la Novena ſe añadiò Leccion eſpiritual todos los dias, y Platicas para diſponer la gente à que ſe confeſſaſſen, y comulgaſſen, como lo hicieron al fin de ella todos con mucha piedad. Para deſterrar la coſtumbre de jurar, que ſuele reynar entre Soldados, y Marineros, ſe impuſo pena, à que todos ſe obligaron, de quien quiera que faltaſſe, huvieſſe luego de beſar el ſuelo, diciendole los preſentes: *Viva JESUS, beſe el ſuelo.* De eſta manera, en devocion y conformidad Chriſtiana ſe proſigiò la navegacion; y hallandoſe el Martes 21 en 35 grados 11 minutos de latitud Auſtral, variò la Bruxula al Norte 17 grados.

1745.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

El Domingo 26, en altura de 38 grados y 34 minutos, padecieron una turbonada de agua menuda, y el Les-Sueſte, que ſoplaba, levantaba alguna marejada: y el Lunes ſiguiente 27 en altura de 36 grados y 36 minutos, ſintieron extraordinario frio. Martes 28 en 39 grados 9 minutos de latitud, y por eſtima en 323 y 57 minutos de longitud, hallaron deſpues de medio dia 52 brazas de fondo de arena menuda, y parda: vieron algunas ballenas, y à pueſtas de Sol obſervaron que la Bruxula tenia de variacion al Nordeſte 17 grados y 30 minutos. El Miercoles, en dia claro, y ſereno, en bonanza, experimentaron mas frio del que en eſta eſtacion hace en Europa, hallandoſe en 40 grados 56 minutos de latitud, y en 322 y 17 minutos de longitud. Miercoles, à 5 de Enero de eſte preſente año

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

de 1746, à las diez del dia descubrieron la tierra del Cabo blanco al Sur-Sueste, y la Costa de la vanda del Norte, que forma una grande playa, à modo de ensenada, endonde pueden dar fondo los navios al abrigo de la tierra, que es alta, y rasa, como la del Cabo de San Vicente, y tiene la punta un farillon, ò mogote, que se parece al casco de un navio. Hay à la punta una baxa, en que lava el mar. En distancia de cinco leguas de dicho Cabo blanco le marcò el Padre Quiroga al Sueste 1 quarto al Sur, y observò 46 grados y 48 minutos de latitud, y por consiguiente viene à estàr puntualmente dicho Cabo en 47 grados; lo qual conviene notar, por no equivocarle con otra punta, que està al Norueste, y tambien es tierra alta, rasa, y que forma azia el mar una barranca llena de barreras blancas. La longitud del Cabo Blanco, segun la cuenta de la derrota, son 313 grados y 30 minutos. Observòse en todo lo que se navegò de esta Costa, que el escandallo se lava, y no saca señal de fondo, sino es de mucho peso. En la punta de Cabo Blanco esta asido un peñon partido; y mas al Sur de este peñon hay una punta de tierra baxa, y luego corre la Costa Norte Sur del mundo, y hace una ensenada muy grande, que corre hasta la entrada del Puerto Deseado.

Jueves 6 de Enero amanecieron al Sur del Cabo Blanco, à quatro leguas de la Costa, teniendo por proa la Isla grande, que hay antes de entrar en el Puerto Deseado, à la qual llaman algunos *Isla de los Reyes*, y nuestros navegantes la confirma-

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

ron esse nombre, por haverla descubierto este dia de la Epiphania. La tierra, que està en esta ensenada, entre Cabo Blanco, y Puerto Deseado, es bastantemente alta, con algunas quebradas, y en ellas matorrales de atboles pequeños, como espinos, y sabinas. Entraron à dicho Puerto por la vanda del Norte de dicha Isla, acercandose à la boca del Puerto, que es bien conocida por una Isleta, que està fuera, y blanquea como nieve. A la vanda del Sur, cerca de la entrada, hay un mogote alto, con una peña en lo alto, que parece tronco de arbol cortado, y hace horqueta. En los dos lados de la boca hay peñas altas cortadas, dè las quales, la que està en la parte Septentrional, mirada de una legua, ò dos, mar adentro, parece un Castillo. Essa tarde saltaron en tierra, al ponerse el Sol, el Padre Joseph Cardiel, y los dos Pilotos, con alguna gente de la tripulacion, y vieron, que la marea comenzaba à subir à las siete de la tarde. En la orilla hallaron algunos lagunajos pequeños, cuya superficie estaba quaxada en sal, como lo gruesso de un real de plata, y no se encontrò mas sal en los dias siguientes.

El Viernes 7 comenzò à subir la marea à las 7 y 15 minutos de la mañana. A las 9 bolviò à salir à tierra el Padre Cardiel con el Alferez Dom Salvador Martinez, y 16 Soldados de escolta, à ver si encontraban Indios tierra adentro. A la misma hora entraron en la lancha armada el Capitan del navio Dom Joaquin de Olivares, los dos Pilotos, el Padre Superior Mathias-Strobl,

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

el Padre Quiroga, el Cabo de Eſquadra, y algunos Soldados, à regiſtrar por agua el fin del Puerto, y ver tambien ſi hallaban Indios. Navegaron al Oueſte, coſteando por el Sur la Iſla de las Pinguinas, y ſondando el canal haſta la Iſla de los Paxaros. Entraron por entre la Iſla, y Tierra firme, y regiſtraron un caño pequeño muy abrigado, que parece Rio. Saltaron en tierra, y ſubieron à lo alto de los cerros à reconocer la tierra, que es toda ſeca, y quebrada, llena de lomas, y peñaſqueria de piedra de cal, ſin arboleda alguna: ſolamente hay en los valles leña para quemar, de eſpinos, ſabinas, y otros arbolillos muy pequeños, y de eſte jaez es toda la Coſta, ò vanda Septentrional de eſte Puerto. Deſde la Iſla de los Paxaros, que hace abrigo à una enſenadilla muy ſegura, para invernar qualeſquiera embarcaciones, paſſaron à otra enſenada mas al Oueſt, enfrente de la Iſla de los Reyes, en la miſma Coſta Septentrional: buſcaron alli agua, y ſolamente hallaron en un valle un pozo antiguo de agua ſalobre, que ſegun ſe tiene entendido, fue la unica que hallaron en eſte Puerto los Holandeſes. Deſde aqui ſe bolvieron al navio.

El Padre Cardiel, y los que fueron por tierra, ſubieron à una alta ſierra, en cuya cumbre encontraron un monton de piedras, que deſenvueltas, hallaron hueſſos de hombre alli enterrados, yà caſi del todo podridos, y pedazos de ollas enterrados con el cuerpo. El hombre moſtraba ſer de eſtatura ordinaria, y no tan grande, que tuvieſſe

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

diez, ù once pies de largo, como los pinta Jacques Le Mayre. Despues de muy cansados de caminar, no hallaron huella, ò rastro de hombres, ni bosques, ni leña, sino tal qual matorral, ni agua dulce, ni tierra fructifera, sino peñascos, cuestas quebradas, y despeñaderos, que les dieron copiosa materia de paciencia: y si no les huviera deparado Dios algunos pozitos de agua en las concavidades de las peñas, por haver llovido un poco el dia antes, no saben como huvieran podido volver al Puerto. Desde los altos no descubrieron por muchas leguas mejores calidades de terruño, que las dichas. Tampoco se encontrò pasto, ni cosa à proposito para habitacion humana, ni aun brutos, ni aves, sino solamente rastro de uno, ù otro huanaco, y tal qual paxaro: y la tarde de este dia pareciò en la Costa del Sur, enfrente del navio, un perro manso ahullando, y haciendo extremos por venir al navio, y se discurriò seria de algun navio perdido en esta Costa. Al anochecer llegaron los de tierra al navio, y poco despues los de la lancha.

El Sabado 8 de Enero, saliò à las 9 el Padre Cardiel con la misma comitiva à registrar la tierra por la parte opuesta, que es la del Sur, de este Puerto Deseado; y casi à la propria hora los mismos de la lancha, que el dia antecedente, con bastimentos para quatro dias, por registrar, y demarcar todo este Puerto. Navegaron al Ouest hasta la punta Oriental de una Isla, à la qual llamaron *la Isla de Olivares*, por respecto al Capitan de este navio: y haviendo entrado

1746. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

por un caño estrecho, que divide à essa Isla de la Tierra firme, salieron con bastante trabajo à una ensenada pequeña, que hace cerca de la punta Occidental, sin poder passar adelante este dia, por haver quedado en seco la lancha con la baxa marea. Desde un peñasco, en lo mas alto de la Isla, descubriò el Padre Quiroga, que la canal de este Puerto corria algunas leguas al Ouest-Sudueste. Tambien el mismo, y los dos Pilotos marcaron la Isla de los Reyes, y la Isla de las peñas, que està en la Costa Septentrional. En la Isla de Olivares hallaron algunas liebres, y avestruces, y marmoles de varios colores. La tierra es arida, y falta de aqua dulce. En la punta occidental de dicha Isla hay mucho marisco: y los Marineros hallaron en algunas conchas tal qual perla pequeña, y basta.

Domingo 9 volviò el Capitan Olivares, el Padre Quiroga, y los demàs, à registrar la Costa del Sur, navegando al Ouest-Sudueste, y tambien la del Norte, para ver si podian hallar agua. Hallaron à las diez del dia en la Costa del Sur un arroyuello, que baxa de una fuente bastantemente caudalosa, que esta en lo alto de la quebrada de un cerro, y dista cinco leguas del Puerto. Es el agua dulce pero algo pesada, como agua de pozo. Està en sitio acomodado para llegar qualquiera lancha à cargar en pleamar en el mismo arroyuello que baxa de la fuente. Pusosele por nombre *la Fuente de Ramirez*, por aver saltado en tiera à reconocerla el segundo Piloto Dom Basilio Ramirez La tierra es toda esteril, y llena de peñasqueria, ni se

hallan arboles en quanto alcanza la viſta.

Lunes à 10 proſiguieron navegando por la miſma canal al Oueſt-Sudueſte, haſta una Iſla toda llena de peñaſcos, que llamaron *la Iſla de Roldan*, y pueſtos Norte Sur con dicha Iſla, comenzaron à hallar poco fondo de 4 braza, de 3 de 2 y de 1, haſta que vieron tenia fin la canal en un cenagal de mucha lama. A la miſma hora ſe volvieron al navio, à que abordaron à las cinco de la tarde el Padre Cardiel, y los de tierra caminaron bien todo el dia 8, y hallaron no ſer la tierra tan aſpera como la otra, pero ſin leña, ni paſtos, ni mueſtra de ſubſtancia. A diſtancia como de dos millas dieron con un manantial de agua potable, aunque algo ſalobre: por donde corria, havia algo de heno verde, y no lexos de alli vieron once huañacos. Tambien recogieron à bordo del navio el perro, que ſe viò en la playa, lleno de heridas, y los dientes gaſtados de comer mariſco.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Lo que ſe puede decir de eſte Puerto Deſeado, es, que en quanto Puerto ſe puede contar entre los mejores del mundo: ojalà que correſpondiera la tierra; pero es arida, y falta de todo lo neceſſario para poblacion. No hay arboles, que puedan ſervir para madera, ſolamente ſe halla en las quebradas alguna leña menuda para hornos, y para guiſar la comida. No es el terruño bueno para ſementeras, porque ademàs de ſer todo ſalitroſo, es caſi todo peña viva; ni hay mas agua dulce, que las fuentes dichas. Hallaſe ſi abundancia de barilla, para hacer vidrio, y jabon: abundancia de marmol

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

colorado, con listas blancas: item de marmol negro, y alguno verde: mucha piedra de cal, y algunas peñas grandes de pedernales de escopeta, blancos, y colorados, con algunos espejuelos dentro como diamantes: mucha piedra de amolar, y de otra amarilla: que parece vitriolo. De animales terrestres solo vieron huanacos, liebres, y zorillos: aves algunas, pero casi todas maritimas, como patos de varias especies, chorlitos, gaviotas, &c. Ay leones marinos en grande numero en los Islotes dentro del Puerto, y vieron manada de ellos de mas de ciento. Su figura es la misma que la de los lobos marinos, y solamente los llamaron *Leones*, por ser mucho mayores, que los lobos del Rio de la Plata. Ay de ellos rojos, negros, y blancos, y metian tanto ruido con sus bramidos, que à distancia de un quarto de legua engañaran à qualquiera, juzgando son bacas en rodeo. Mataron muchos los Marineros por su cuero, que la carne es hedionda, y casi toda grassa, sin magro. El Padre Cardiel tuvo la curiosidad de medir algunos, y eran los mayores como bacas de tres años: la figura es de los demàs lobos marinos: cabeza, y pescuezo como de terneron, alones por manos, y por pies dos como manoplas, con cinco feos dedos, los três con uñas. Algunos Estrangeros los han llamado becerros, y tambien leones marinos, y los pintan en sus Mapas con su melena larga de leon. No es assi. Tienen algo de mas pelo en el pescuezo, que en lo restante del cuerpo, quando aun esse del pescuezo no tiene el

largor de un dedo. La cola es como de pescado, y de ella, y de los alones de las manos se sirven para andar por tierra: bien que no pueden correr mucho, pero se encaran con qualquiera que les acomete, y alcanzan grandes fuerzas, y vieron tirarse unos à otros por alto, con ser del tamaño expressado. A la multitud de estos leones, ò lobos marinos, atribuyeron la escasèz de pesca en este Puerto; pues aunque tendieron varias veces la red los Marineros, solamente pescaron un pez gallo, y algunas anchovas, y calamares.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

La entrada de este Puerto Deseado es muy estrecha, y facil de fortificar à poca costa: puedese cerrar con cadena, assi en la boca, como en lo restante del canal, el qual corre Este-Ouest hasta la punta oriental de la Isla de Olivarez, ni pueden entrar los Navios sino uno à uno. Tode el canal tiene fondo bastante para Naves gruessas, hasta la Isla de Roldan. El mejor sitio para ancorar las Naves, que huvieran de ancorar aqui, es al Ouest de la Isla de Pinguinas, al abrigo de la Isla de Olivares; y si huviere una, ò dos Naves, se pueden meter entre la Isla de los Paxaros, y la Tierra-Firme. Aunque ay en este Puerto algunas rafagas de viento fuerte, que se cuela por medio de los cerros, no incommoda las Naves, ni levanta marejada. Las mareas corren con grande impetu à cinco, o seis millas por hora, medidas con la corredera. Observaron que en el Plenilunio la marea comienza à crecer à las siete y y quarto. Entre creciente, y menguante parece se lleva 12 y 3 quartos de hora.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Los Navios que huvieren de entrar, pueden eſperar al abrigo de la Iſla de los Reyes el viento favorable, y entrar quando la marea eſte ſin fuerza, llevando en el tope alguno de los Pilotos, que aviſe para el govierno del timon: que de eſta ſuerte entrò aora con felicidad eſte Navio de San Antonio. La Iſla de los Reyes, que tendrà de largo una legua, eſtà al Les-Sueſte de la boca del Puerto; y aſſi eſta, como todas las otras Iſlas, eſcollos, &c., que ay en eſte Puerto, anotò puntualmente el Padre Quiroga en un Mapa muy exacto, que ha formado. La latitud del Puerto Deſeado es de 47 grados y 44 minutos. Su longitud de Tenerife 313 grados y 16 minutos: 12 grados y 44 minutos al Oueſt de la Iſla de los Lobos, deſde la qual llevaba el Padre Quiroga, y los demàs Pilotos la cuenta para ſu govierno.

El Martes 11 de Enero ſe levaron con el Norueſte, y ſalieron con el trinquete, y velacho. A las doce y media del dia deſembocaron, y metieron à bordo la Lancha; y deſde aqui fueron coſteando la Iſla de los Reyes haſta las ſeis de la tarde, que eſtuvieron Eſt-Oueſt con ella, y teniendo ya el viento por el Sudueſte, navegaron al Sur-Sudueſte. Miercoles, y Jueves ſiguiente navegaron en buſca del famoſo Puerto de San Julian, y vieron, que deſde los 48 grados y 48 minutos de latitud, haſta los 48 grados y 52 minutos, hace el Mar una enſenada, y ay una Iſlita pequeña con otro eſcollito al Oueſt, que diſta de la tierra dos leguas y media. La coſta en eſte parage corre al Sudueſte, y al Sudueſte

quarto al Sur: la tierra es alta, aunque en la Costa del Mar hace playazo. No se descubre en toda ella arboleda, ni amenidad alguna, solamente registra la vista cordilleras, y cerros escampados, y todo seco, è infructifero. A las siete y media de la tarde avisaron los Pilotos, que avian subido à registrar la Costa desde la gavia mayor, que havia por la proa señal de baxos, y echando al punto la sonda, se hallaron con quince brazas de fondo de cascajo; y calmando el viento, dieron fondo en veinte brazas, y passaron la noche sobre una ancora.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Viernes 14 se levaron à las cinco de la mañana, y navegaron al Sueste para salir de los baxos, y se hallaron en solas seis brazas de agua en un placer largo, que hacen los baxos àzia el Nordeste: descubrense à poco mas de una milla de distancia, y lexos de la Tierra-Firme como dos leguas y media, y el placer sale como una legua; estàn en 48 grados y 56 minutos de latitud, y la Costa corre alli al Sudueste un quarto al Sur, y al Sur-Sudueste. A las tres de la tarde les entrò una turbonada por el Sudueste, que huvieron de aferrar las velas, viendo à la misma hora en una nube negra una manga de agua, que se levantaba à lo alto como un cerro. Corrida la Costa hasta 49 grados y 15 minutos, no pudieron dàr con la entrada del Puerto de San Julian, por lo qual hicieron juicio, que estaria en menor altura, que le marcan las Cartas; y favorecidos del viento para navegar àzia el Estrecho de Magallanes,

1746. VOIAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

determinaron correr lo reſtante de la Coſta, y dexar para la vuelta la entrada en San Julian. La Bruxula variò 19 grados.

Sabado 15 corrieron al Suduefte con Nordeſte, y deſde 49 grados y 18 minutos corre la coſta al Suduefte, y es limpia, y ſeguida, y la tierra baxa, y raſa, y en toda la Coſta hace una barrea alta, que parece una [illegible], ſin verſe en toda ella un arbol. A [illegible]s de la tarde tuvieron por el Sudueſte el cerro del Rio de Santa Cruz, que es una punta de tierra alta, toda arida, con un mogote alto à la punta. A las cinco eſtuvieron Eſt-Oueſt con dicho cerro en catorce brazas de fondo de caſcajo, à poco mas de dos millas de la tierra. Por haver viſto en algunas Cartas marcada una Bahìa al Sur del Morro de Santa Inès, fueron en ſu demanda para dàr fondo eſſa noche, y regiſtrar la tierra; pero hallaron, que no ay tal Bahìa, antes bien es toda la Coſta ſeguida, y corre al Sudueſte, y un quarto al Sur. A las nueve de la noche el viento por el Sudueſte levantò grande marejada: corrido con la mayor, y el trinquete al Sueſte: poco deſpues ſe quedaron con el trinquete ſolo, y parando el temporal, corrieron à palo ſeco la vuelta del Nordeſte, haviendo cerrado los eſcotillones, y aſſegurado con varias trincas, y llaves el Navio, corriendo aſſi toda noche, que fue muy trabajoſa.

Domingo 16 corrieron à palo ſeco haſta las dos de la tarde. En toda la noche precedente, y parte de eſte dia, eran tan recios los golpes del Mar, que entraban

por una, y otra vanda del Navio, llenandose todo de agua. Los sacos, caxas, y arcas, rodaban de parte à parte, y algunos caian sobre la gente, sin poder nadie sossegar, ni parados, ni sentados, ni aun echados. Sobre todo, les molestaba la afliccion del estomago, y congoja de corazon con tanto golpe, y desassossiego; y el segundo Piloto Don Basilio Ramirez, mientras atendia à la maniobra, se diò un golpe tal, que le quedò el rostro muy mal herido. Nuestros Jesuitas, teniendo mucho que ofrecer à Dios en estos lances, como menos acostumbrados, hallaban alivio en acordarse de los peligros, y naufragios, que San Pablo, y San Francisco Xavier, Patron del viage, padecieron en la misma demanda de la conversion de los Infieles, y con esto mismo procuraban consolar à toda la gente. Calmando el viento à las dos de la tarde, diò lugar à largar la mayor y el trinquete, y se hallaron en 50 grados 11 minutos de latitud, y por la estima en 311 grados y 3 minutos de longitud.

Lunes 17 con dia sereno tuvieron la tierra del Rio de Santa Cruz al Ouest, à seis leguas de distancia, y por la tarde navegaron bordeando la Costa de una grande Ensenada, que en forma de media luna se estiende desde el Rio de Santa Cruz, hasta cerca de la Ensenada de San Pedro: toda ella es tierra alta, y arida, sin verse en toda ella un arbol. Martes 18 de Enero acabaron de correr dicha Ensenada, y à las seis de la mañana descubrieron una

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

entrada, que creyeron fuesse la boca de algun Rio: yendo àzia allà advirtieron que la dicha entrada estaba llena de baxos, en que rebentaban las olas, y por hallarse en solas cinco brazas de agua, dieron fondo con un ancla, y saliò el primer Piloto Don Diego Varela en la Lancha à sondar, para poder sacar el Navio à franquia; y echa seña, se levaron, siguiendo la Costa en demanda del Rio de Gallegos, que esperaban hallar mas al Sur. Hallaronse à medio dia en 51 grados y 10 minutos de latitud y en 308 grados, y 40 minutos de longitud.

Miercoles 19 se levaron à las 5 y media, y navegaron, siguiendo la Costa hasta un cabo de barrera alta, en cuya punta sale al Mar una restingua, que hace baxo, y en essa se hallaron en 6 brazas. Un poco mas al Sur de dicha punta descubrieron una boca grande, y dando fondo, saliò el Piloto Varela à registrar, si era el Rio de Santa Cruz, ò el Rio de Gallegos, ò algun otro Puerto; que volviò al anochecer, sin haver hallado entrada por la parte que estaban ancorados, que la entrada se descubria por la Costa del Sur, y era necessario montar una punta de un baxo largo, en el qual rebentaba el Mar. En la playa hallò una ballena muerta, y vieron muchas huellas de animales, y hallaron parte del campo recien quemado, de donde concibieron esperanzas de hallar al dia siguiente algun Puerto, y rancherias de Indios.

Jueves à 20 se levaron à las cinco para acercarse à la boca del Rio, en que dieron fondo en seis brazas de agua à las diez y

boca de
dvirtieron
de baxos,
por hal-
gua, die-
el primer
Lancha à
franquìa;
la Costa
que espe-
e à medio
e latitud y
ongitud.
y media,
hasta un
punta sale
baxo, y
Un poco
rieron una
aliò el Pi-
el Rio de
gos, ò al-
anochecer,
parte que
ada se des-
era neces-
axo largo,
n la playa
ieron mu-
laron parte
donde con-
dia siguien-
Indios.
cinco para
que dieron
las diez y

media. Salìò à sondar el Piloto Varela en Lancha por el medio, y por la Costa del Sur; y volviò à las cinco de la tarde con noticia de que no havia entrada para el Navio, y estaban en 52 grados y 28 minutos de latitud. La marea crece alli mucho, y haviendo dado fondo en seis brazas, como dixe, se hallaron poco despues en solas tres. Comenzò à crecer à las tres de la tarde. Haviendo reconocido que toda la Costa, àzia el Cabo de las Virgenes, es tierra baxa, que corre al Sur-Sueste, y juzgando por otra parte, que no era conforme à los Reales Ordenes de su Majestad, navegar aquellas como catorce leguas, que faltaban al Estrecho de Magallanes, assi porque los Derroteros de antiguos, y modernos no señalan Puerto, ni Rio alguno en aquel espacio, como porque en la boca del Estrecho tampoco le havia, sino muchos peligros, se levaron à las 5 de la tarde en demanda del Rio de Santa Cruz, que discurrieron estaria en menor altura de la que le ponen las Cartas de marear, y esperaban hallar en el buen Puerto.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Viernes 21 à medio dia se hallaron en 51 grados y 24 minutos. Sabado 22 à las siete de la tarde huvo turbonadas de truenos, y agua, y navegaron al Norte. Domingo 23 al amanecer, se hallaron en la Costa, que corre al Sur del Puerto de Santa Cruz; y à las diez y media ancoraron al Este de dicho Puerto, à media milla de distancia, en 9 brazas de agua, en 50 grados y 20 minutos de latitud. Saliò en

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

la Lancha el Piloto Varela à reconocer una entrada, que reconocieron à la vanda del Norte, creyendo serìa la boca del Rio de Santa Cruz: pues aviendo registrado toda la tierra, que media entre la tierra rasa, y el Rio Gallegos, no le avian hallado. Dentro de hora y media volviò al Navio, por no poder romper con la corriente de la marea, que baxaba. A las tres de la tarde reconocieron, que el agua havia baxado seis brazas, y que estaban expuestos à quedarse en seco, por estàr aun la marea en su mayor fuerza, y à su lado se iban descubriendo bancos de arena, y escollos: por tanto al punto se levaron para ponerse en franquìa; mas apenas havian largado el trinquete y velacho, quando descubrieron un banco, que les cerraba totalmente la salida. Dieron fondo en seis brazas, y todavia baxò algo la marea, de suerte que llegò esta por todo à baxar seis brazas y media. A media noche quisieron salir con la marea llena, pero no pudieron, por alcanzarles la menguante antes de suspender el ancla, y ser peligrosa la salida en la obscuridad de la noche. La marea comenzo à baxar à las once y media del dia.

Lunes 24 tampoco diò lugar la marea à que saliessen del peligro en que estaban, hasta las once del dia, que con marea llena, y viento de tierra se levaron, y poco à poco salieron à franquìa en demanda del Puerto de San Julian, dando repetidas gracias à Dios por haverlos librado de los baxos, que hallaron en el Rio de Santa Cruz, saliendo con la marea por encima

de los peñascos, de que por todas partes estuvieron cercados. Este Rio de Santa Cruz, en otro tiempo fue capas de Naves gruessas: pues refiere Gonzalo Fernandez de Oviedo en su *Historia de las Indias*, que ancoraron en el las Naos del Comendador Don Fray Garci Jofrè de Loaysa año de 1526. En lo mismo contesta el Chronista Antonio de Herrera en su *Historia de Indias, dec.* 3, *lib.* 9, *cap.* 4, quien dice, que en dicho Rio de Santa Cruz diò carena à su Capitana. Y en la *decada* 2, *lib.* 9, *cap.* 14, dexa escrito, que Hernando de Magallanes se estuvo detenido en este Rio de Santa Cruz los meses de Septiembre y Octubre del año de 1520, haciendo mucha cantidad de pesqueria. Y mas es todavia, que casi cien años despues los Hermanos Nodales, el año de 1618, en su viage al registro del Estrecho de San Vicente, ò de le Mayre, estuvieron tambien, aunque de passo, en el mismo Rio, ò Bahia, que les pareciò buen Puerto, como escrivieron los mismos en su relacion, y de ella lo refiere Fray Marcos de Guadalaxara en la 4 *parte de la Historia Pontifical, lib.* 14, *cap.* 1. Sin embargo, el dia de oy està impedido dicho Rio de Santa Cruz con unos grandes bancos de arena, que se discurre amontonò en su embocadura la corriente de las mareas, que es rapidissima tanto, que hace garrar las ancoras, y con la baxa marea quedan descubiertos los bancos, que cierran la entrada. Tiene aqui la marea algo mas de seis horas de fluxo, y otras tantas de refluxo, y este dia 24 de

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Enero comenzò à baxar à las doce y media del dia.

Martes 25, soplò el Sudueste, y Sur-Sudueste muy recio, y levantò mucha marejada, como acontece siempre en estas Costas. Miercoles 26, se murio un Indio Guarani, que quiso acompañar en esta expedicion al Padre Strobl. No podian adelantar mucho el viage, porque el viento, y la mar del Norte abatia mucho el navio. Este dia, con ser ya por aqui el rigor del Verano, hizo mucho frio, y en todos los demas experimentaron tanto, como en Castilla se experimenta en el Invierno. Jueves 27, se hallaron à medio dia en 49 grados 17 minutos de latitud: y por la noche el viento Ouest-Sudueste cambio al Nordeste, y causo mucha mar. Desde la altura del Rio de Santa-Cruz es toda la tierra llana, y pelada como la Pampa de Buenos-Ayrès, sin verse en ella cerro, ni arbol alguno; y desde 49 grados y 26 minutos azia el Norte corren algunas cordilleras y cerros altos, hasta passar Cabo Blanco, que como ya dixe, esta en 47 grados. El Sabado 29 se pasò todo dando bordos azia el Este, y el Oueste, sin poder arribar al Rio de San Julian, por el viento contrario. Con Nordeste fresco se hizieron mas al Norte, para hallarse en positura de poder al dia siguiente reconocer dicho Rio. Domingo 30, tampoco se hiso cosa, y à las ocho de la noche refrescò demasiado el viento por el Nordeste, levantando grande marejada, que se aumentò por instantes, rodeando por el Oueste, hasta parar en un

Sudueste furioso, que los puso en gran peligro, y obligò à capear con sola la mesana, arreadas la antena mayor, la del trinquete.

1746. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE.

Lunes 31, corrieron con el mismo temporal que fue mas terrible que todos los passados, hasta las diez del dia, que calmò el viento; y à medio dia se hallaron en 48 grados y 47 minutos de latitud. Por la tarde, quando lo permitia el viento, que fue poco y vario, navegaron al Oueste para tomar otra vez la Costa, que el temporal les havia hecho perder de vista. Por este tiempo hacian segunda novena à su Patron San Francisco Xavier, y al fin de ella, y vispera, y dia de la Purificacion huvo muchas confessiones, y comuniones.

El dia 1 de Febrero navegaron al Oueste; mas la corriente del Norte les hizo sotaventar muchas leguas al Sur: pues, reconocida la tierra à las 9 de la mañana, se hallaron en 49 grados 5 minutos de latitud, y passaron el dia dando bordos, sin poder tomar, ni aun reconocer el Rio de San Julian. Ancoraron à la noche à 3 leguas de la Costa. Miercoles 2 navegaron con viento Sur à poco distancia de la Costa, que desde los 48 à los 49 grados tiene algunos escollos à las dos y tres leguas del Continente, y algunos de ellos parecen Islotes, sin haver en ella ensenada, en que se pueda dar fondo al abrigo de algun temporal. Jueves 3 tampoco pudieron descubrir dicho Rio, y à medio dia se hallaron en 48 grados cabales à la vista de la Costa. Lo mismo les acaeciò el Viernes 4; y el Sa-

1746. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

bado 5 se hallaron en 48 grados 24 minutos de latitud, à seis leguas de tierra. A las 3 de la tarde estuvieron Est-Ouest con los escollos, que pone el P. la Feuillée en 48 grados y 17 minutos de latitud. El escollo, que sale mas al mar, se parece al casco de un navio, y dista de tierra cinco leguas: en la misma latitud, à legua y media de la tierra, se ven otros 4 ò 5 escollos, que salen como una restinga de piedras, y todos velan sobre el agua. Toda la Costa en esta altura es tierra arida, y baxa: solamente se dexan ver à trechos algunos mogotes, que no se levantan mucho.

Domingo 6 se hallaron demasiado apartados de la tierra en 48 grados 34 minutos; y la Costa desde esta altura à los 49 grados 17 minutos hace la figura de dos grandes ensenadas, y corren las puntas al Sudueste, quarta al Sur. La tierra, que media entre las alturas dichas, es por lo general alta, aunque en algunas partes hace playazo. Al ponerse el Sol sentieron el ambiente muy calido: cosa extraordinaria en estas Costas. Dieron fondo con un anclote al Sudueste 1 quarto al Sur de un cerro, el mas alto de esta Costa, distante 6 leguas. Lunes 7 à medio dia, estaban en 48 grados, 48 minutos al Es-Nordeste, del cerro mas alto, que es uno de los ultimos de la tierra alta. A las 6 de la tarde echaron la ancora à 2 leguas de una Bahia, que desde à fuera parece una corta ensenada, que està al Este del cerro alto en 15 brazas, y el fondo era barro

barro muy pegajoſo, y fuerte. Martes 8, à las 5 de la mañana, ſalio Dom Diego Varela en lancha, à reconocer dicha Bahia, creyendo hallar allì la entrada al Rio de San Julian, pero, llegando à la boca de la Bahia, comenzo à baxar la marea con gran fuerza, y al miſmo tiempo arreciò demaſiado el viento del Oueſte, por lo qual no pudieron arrimarſe à tierra, y eſtuvo muy apunto de naufragar la lancha, en la qual entrò de unavez coſa de una pipa de agua, por lo qual ſe bolvieron al navio à las tres de la tarde. A la boca, ò entrada de eſta Bahia, por la vanda del Norte, hallaron 14 brazas de fondo, barro algo negro, y bueno para ancorár; y en la vanda del Sur, à la entrada, hay 5, 6 y 7 brazas de la propria calidad en el fondo. Toda la entrada es limpia, ſolamente en la punta del Sur hay dos farellones, que velan en marea mediada: en Pleàmar parece ſe cubren, y en Baxamär queda eſta punta un placer.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE.

Miercoles 9, dia de la Octava de la Purificacion de Nueſtra Señora, cuyo patrocinio imploraban, quiſo la Madre de piedad, que, calmando el Oueſte fuerte à las 9 de la mañana, poco deſpues, con un Norte lento entraſſen en la primera enſenada de la Bahia, que conocieron luego ſer la de San Julian; y favorecidos del viento, entraron haſta una legua dentro. A las dos de la tarde, tomando mucha fuerza la corriente de la marea, que baxaba, les preciſò à dàr fundo con un anclote. En el interin que ceſſaba el fluxo de la

1746. Voïage le long de la Côte de la Mer Magellanique

marea, ſaltaron en tierra algunos; y haviendo obſervado Dom Diego Varela, y el Padre Joſeph de Quiroga las bueltas, y baxos, que hacia el Rio, ſe volvieron à bordo à las 4 de la tarde. En tierra hallaron algunos matorrales quemados poco antes. A las 6 de la tarde entraron mas adentro, haſta poner el navio defendido de todos vientos, y le amarraron con dos anclas. Haviendo dado fundo en marea alta en 9 brazas, luego ſe quedaron en ſolas tres brazas; aunque el fondo es bueno, de barro blanco.

Jueves 10, ſaliò el Padre Mathias Strobl, y el Alferez Don Salvador Martinez con algunos Soldados, à ver ſi hallaban Indios en tierra: y los Padres Cardiel, y Quiroga, y el Piloto mayor Varela, ſalieron en la Lancha, prevenidos de viveres, à ſondar la Bahia haſta el Rio de la Campana, que ponen algunos Mapas, ò ſi entraba otro Rio, con animo de no deſiſtir de la empreſſa haſta averiguarlo todo. Hallaron que los Navios pueden entrar haſta legua y media de la primera boca: que el mayor fondo ſe halla en paſſando una Iſleta baxa, que en Pleamar la falta poco para cubrirſe, y ay en ella algunos patos, è innumerables gaviotas. Todo lo demàs, que eſtà de la vanda del Sur, y del Oueſte, en marea llena parece un Golfo todo lleno de agua; pero en Baxamar queda todo en ſeco; y aſſi, haviendo navegado coſa de tres leguas haſta medio dia, y baxando à eſſe tiempo la marea, ſe quedaron en ſeco. Luego que ſubiò proſiguieron azia unas barrancas blancas, que ſe

velan al Sudueste; y tres quartos de legua antes de llegar à ellas, y al parage donde en Pleamar llegaba el agua, baxo otra vez la marea, y se quedaron en seco. Descalzaronse el Piloto Varela, y el Padre Cardiel, y por el barro, y pocitos, que dexò la Baxamar, llegaron à la Costa. Anduvieron azia una, y otra parte, y reconocieron que alli se acababa la Bahia, y alli fenecia el grande y fabuloso Rio de San Julian, su gran laguna, y el Rio de la Campana, tan mentados, y decantados en los Mapas, especialmente de los Estrangeros, quedando harto maravillados, de que con tanta confianza se cuenten tales fabulas, y se impriman, sin temor de ser cogidos en la mentira.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Encima de aquellas barrancas, ò laderas, hallò el Padre Cardiel cantidad de yesso de espejuelo en planchas anchas, à manera de talco. Volvieronse descalzos à la Lancha, en que durmieron hasta las dos y media de la mañana del Viernes 11. En amaneciendo fueron costeando lo restante de esta Bahia: à las ocho baxo la Lancha, sin poder sacarla hasta las dos y media de la tarde, que crecio la marea, y rodeada toda la Bahia, se volvieron al Navio, y en toda ella no hallaron agua dulce, ni leña, sino tal qual matorral de sabina, y espino. El Padre Mathias Strobl volviò diciendo, que por donde havian andado, la tierra era semejante à la del Puerto Deseado; que hallò en la orilla de la Bahia unos pozos con una vara de profundidad, de agua algo salobre, pero que se podia beber,

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

hechos à mano, que se discurriò los harian los Ingleses de la Esquadra de Jorge Anson al año de 1741, y que tambien hallò, à distancia de media legua de la Bahia, una Laguna, cuya superficie estaba quaxada de sal. Los Marineros tendieron la red, y pescaron buen numero de pezes grandes, de buen gusto, semejantes al bacallao, aunque algunos dixeron era pexepalo.

Sabado 12, quedandose indispuesto el Padre Quiroga en el Navio, salieron los dos Pilotos à marcar el sitio de las salinas, y se recogieron à bordo al anochecer, quedando en tierra dos Soldados, que se apartaron demasiado. Domingo 13, reconociendo en aquel Puerto tan mala disposicion, para que se quedassen los Padres Strobl, y Cardiel con el Alferez y los Soldados, y siendo igualmente arida toda esta Costa, hasta aora registrada, quiso el Padre Quiroga saber el parecer de los otros dos Missioneros, del Capitan del Navio, y del Alferez que comandaba la Tropa; y todos unanimes sintieron no establecer alli poblacion, por no haver en la cercania de la Bahia agua dulce, ni tierras para labranza; y lo que es mas, por faltar madera, ni aun leña para quemar, que es la cosa mas necessaria en esta tierra frigidissima: pero para mayor averiguacion se determinò, que saliesse el Padre Mathias Strobl, con el Alferez, y ocho Soldados por un lado, llevando viveres para tres, ò quatro dias, y anduviessen tierra adentro registrando la tierra, y assimismo el Padre Joseph Cardiel por otro lado con diez Solda-

dados. Volvieron los dos Soldados, que se havian quedado en tierra la noche antecedente, y dixeron haver hallado agua dulce en una laguna, distante quatro leguas de la Bahia, y huanacos, y avestruces; pero que no se veian arboles en quanto alcanzaba la vista.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Lunes 14, salieron en la forma dicha el Padre Strobl por la parte Oriental, y el Padre Cardiel por la Occidental; y caminando aquel al Sur como cosa de seis leguas, encontrò una laguna, que boxearia una legua, toda quaxada de sal, distante del Mar tres quartos de legua, y otro tanto del fin de la Bahia. Los Soldados encendieron los matorrales que hallaron, y corriò el fuego dos leguas. La tierra era la misma, que en el viage antecedente. La gente, que con el Padre Cardiel iban azia Poniente, pegaron tambien fuego en la yerva de los campos, y subio el fuego hasta muy alto. Hizo noche dicho Padre Cardiel como seis leguas al Poniente de la Bahia, en donde hallaron agua dulce. Por la mañana del Martes 15 despues de rezar, y haverse todos encomendado à Dios, prosiguieron su viage, y à distancia de una legua de la dormida dieron con una casa, que por un lado tenia seis vanderas de paño de varios colores, de media vara en quadro, en unos palos altos, clavados en tierra, y por el otro lado cinco cavallos muertos, embutidos de paja, con sus clines, y cola, clavados cada uno sobre tres palos en altura competente. Entrando en la casa, hallaron dos ponchos tendidos, y cabando

1746.
VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

encontraron con tres difuntos, que todavia tenian carne, y cabello. El uno parecia varon, y los otros mugeres: en el cabello de una de estas havia una plancha de laton de media quarta de largo, y dos dedos de ancho, y en las orejas zarcillos de lo mismo. En lo alto de la casa havia otro poncho revuelto, y atado con una faxa de lana de colores, y de ella salia un palo largo como veleta, de que pendian ocho borlas largas de lana amusca. Segun essas señas, los difuntos eran de la Nation Puelche. Passaron adelante en busca de los que havian hecho aquel entierro, creyendo dàr luego con ellos, y juntamente con tierra habitable; mas aunque caminaron otras tres leguas, no hallaron rastro, y se les acabò el bastimento. Quisieron los Soldados cazar patos en las lagunas, que se encontraban, y como era con bala; no mataban nada.

Despachò el Padre Cardiel dos Soldados al Navio con un papel al Padre Superior Mathias Strobl, y al Capitan, dandoles relacion de todo lo hallado, y pidiendoles hasta treinta Hombres, con viveres, y municiones para ellos, y para los que le acompañaban, que pudiessen durar hasta quatro jornadas adelante. Este mismo dia 15 salieron en la Lancha el Piloto Don Diego Varela, y el Padre Quiroga à sondar el canal de la entrada, y marcar todos los bancos, que ay en su boca; pero por el viento recio se vieron precisados à desembarcar en una pequeña Ensenada, donde echando la red los Marineros la sacaron llena de

pezes grandes, todos de una eſpecie, que parecen truchas de ſiete à ocho libras. Hallaron en aquella parte de la Coſta buena leña para quemar, y en buena proporcion, para que ſe puedan proveer de ella los Navios que entraren. A la tarde volviò el Padre Mathias, y ſu comitiva, y dixeron, que en la laguna hallada, la ſal tendria mas de una vara de alto, blanca como la nieve, y dura como piedra; pero que no havian hallado ſeña alguna de que habiten Indios en eſta tierra

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

En el Miercoles 16, aunque ſoplò fuertemente el Sudueſte, nada incommodò al Navio, por eſtàr bien defendidò, y no poder los vientos levantar marejada. Llegaron los dos Soldados con la carta del P. Cardiel, à cuya ſuplica condeſcendiò el Padre Strobl, quien el Jueves 17, al ſalir el Sol, ſaltò en tierra con el Alferez, y los Soldados, à juntarſe con dicho Padre Cardiel: y al miſmo tiempo el Padre Quiroga, el Capitan del Navio, y el primer Piloto, fueron en la lancha à ſondar lo que les faltaba de la Bahia; y ſaltando en tierra, ſubieron à un cerro bien alto, que eſtà al Norte de la Bahia: deſcubrieron àzia la parte del Norte una gran laguna que ſe eſtendia tres leguas al Oueſte, y caſi otro tanto al Norte, ſin communicacion alguna con el Mar; pero no pudieron ſaber, ſi dicha laguna era de agua dulce. El Padre Mathias caminò quatro leguas con ſu gente, y ſabiendo que ſe acercaba el P. Cardiel, le embiò à decir, que ſe llegaſſe à donde ſu Reverencia eſtaba. Hizolo el

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Padre Cardiel con grande trabajo, y le dixo el Padre Mathias, que aquella ſu gente venia muy fatigada con tanta carga, y que aviendo penſado mejor en el punto, le parecia ſer temeridad irſe aquellos barbaros à meter entre barbaros no conocidos, y de à cavallo. Diole muchas razones en contra, con ſu animo intrepido y valeroſo, el Padre Cardiel, poniendo por delante el valor, y experiencia de aquella gente; los pertrechos, que tenian de fuſiles, polvora, y balas; la cobardia de todo Indio, quando halla reſiſtencia; y finalmente la cauſa tan de Dios, que llevaban de ſu parte, que era la converſion de aquellos Gentiles. Reſpondio el Padre Mathias, que lo encomendaria à Dios, y reſponderia por la mañana, en que la reſolucion fue ſe volvieſſen al Navio, obedeciendo prompto el Padre Cardiel, aunque con el ſentimiento de retirarſe ſin deſcubrir los Indios, que imaginaba muy cercanos, pues avia ya viſto un perro blanco, que les ladrò, y ſe fue retirando haſta donde creìa haver de hallar los Indios. La cauſa, que tuvo entonces el Padre Mathias, fue llevar pocos viveres prevenidos.

Sabado 19, propuſo de nuevo el Padre Cardiel, era bien averiguar, donde tenian ſu habitacion los Indios, y pidiò al Padre Superior Strobl, que lo conſultaſſe con el Capitan del Navio, con el Alferez, con el Sargento, y con el Padre Quiroga, ſegun la inſtruccion que para ſemejantes caſos le havia dado el Padre Provincial.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Hecha la consulta, fue esta de parecer, que volviesse à correr el campo el Padre Cardiel con los Soldados, que voluntariamente quisiessen acompañarle. A los Soldados añadiò el Capitan del Navio muchos Marineros, que voluntariamente se ofrecieron, y un Soldado de Marina, llevando cada uno viveres para ocho dias, y buena prevencion de municiones.

Domingo à 20, en que fuè el novilunio, y haviendo observado el Padre Quiroga y los Pilotos con particular cuidado la hora de la Plena y de la Baxamar, hallaron, que la Baxamar fue à las 5 de la mañana, y la Plenamar à las 11 del dia. Lo qual es muy necessario que sepan los que huvieren de entrar en este Puerto, porque hay no menos que seis brazas perpendiculares de diferencia; de suerte, que en Pleamar puede entrar un Navio de linea por los bancos, que en Baxamar quedan descubiertos. Al amanecer este dia, despues de decir Missa, salto en tierra el Padre Cardiel con la escolta de Soldados, y Marineros, que por todos eran 34, y tomo el camino al Oueste. El orden que observavan era este. A la mañana rezaban algunas Oraciones, y el Acto de Contricion, y una Oracion, en que daban gracias à Dios por los beneficios communes, y le ofrecian las obras y trabajos de aquel dia, especificando la hambre, sed, cansancio, peligros, &c. y protestando que lo hacian por su amor, y por la conversion de los Infieles. Despues se desayunaban, y marchaban cantando la Litania de la Vir-

1746.

VOYAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

gen, y despues de ella, rezaba el Padre Cardiel el Itinerario Clerical. Quando iban por Campaña sin camino, iba el Padre en medio y todos estendidos en ala à la larga, para buscar mejor lagunas, leña, caza, y ver humos de Indios, &c.; quando por senda de Indios (que la tuvieron por muchas leguas) iba el Padre el primero, atemperado al passo de los menos fuertes, para que no les hiciessen caminar mas de lo que podian: llevaba al pecho un Crucifixo de bronce, y en la mano un baculo, gravada en el una Cruz. A la noche rezaban el Rosario, y cantaban la Salve: y para el rezo de mañana, y tarde, y para hacer cargar las mochilas, y caminar, hacia el Padre señal con una campanilla, que servia de tambor.

Caminaron en esta forma quatro jornadas de à 6 y 7 leguas cada dia, casi siempre por un camino de Indios, de un solo pie de ancho, que estaba lleno de estiercol de cavallos, y potrillos, yà antiguo, y por manantiales de agua muy buena. Al fin de las quatro jornadas se desviaron de la senda à una cuesta alta, desde donde mirando con un antojo de larga vista, descubrieron la tierra de la calidad que la demas. Anduvieron en estos quatro dias cosa de 25 leguas sin hallar arbol alguno, ni pasto sino algo de heno verde en los manantiales, ni tierra de migajon para sembrar, sino toda esteril: agua sì, y en abundancia en varios manantiales, por donde iba el camino, ò senda de los Indios; y por donde no la havia, lagunas todas de agua

1746. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE.

dulce. No vieron humo alguno, ni se encontraron animales del campo, sino unos pocos huanàcos, que huian de media legua, y tal qual avestruz, de que mataron uno, siendo esteril de caza toda la campaña, y cuestas: ni aun paxaros se oyeron, sino es tal, ò qual. Huvieronse, pues, de volver harto desconsolados. La gente se porto con mucha constancia, aunque unos, à pocos dias, iban yà descalzos, otros com ampollas en los pies, y otros con llagas, y los mas al sexto dia estaban estropeados. El P. Cardiel à pocos dias padeciò muchos dolores en las junturas de las piernas, de manera, que al quinto no podia caminar sin muleta; y no hallando otro remedio, que ponerse en ellas paños empapados en orina, con esto solo, y la providencia paternal de Dios pudo proseguir, El frio de noche les molestaba mucho; y aunque con los escasos matorrales, que hallaban, tenian fuego toda la noche, como no llevaban mantas, ni con que cubrirse, por un lado se calentaban, y por otro se elaban, sin poder dormir.

Con todos estos trabajos estaba tan vigoroso el animo del Padre Cardiel, que si huviera sido *sui juris*, se huviera venido por tierra, descubriendo, que ay acerca de los decantados, ò encantados Cesares, y de naciones dispuestas à recibir el Evangelio, para lo qual yà se le havian ofrecido algunos de su comitiva: porque se hacia la cuenta, que con abalorios, que llevaba, podria comprar cavallos de los

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Indios, y cautivarles las voluntades : pero como no esperaba conseguir licencia para practicar esta especie, tratò de volverse al Puerto en otras quatro jornadas. En estos ocho dias, que se tardo el Padre Cardiel en esta expedicion, observo el Padre Quiroga con un quadrante astronomico la latitud de esta Bahia de San Julian ; y segun estas observaciones, la primera entrada de la Bahia està en 49 grados, y 12 minutos : el medio en 49 grados, y 15 minutos. El Martes 22, à las 4 de la mañana, se embarcaron en la Lancha el Padre Mathias Strobl, el Padre Joseph Quiroga, el Piloto Don Diego Varela, y el Alferez Don Salvador Martinez Olmo, y salieron à la primera Ensenada de la Bahia, y saltando en tierra, caminaron azia el Norte à reconocer la Laguna, que avian descubierto, los dias antecedentes. A los tres quartos de legua hallaron en lo alto, entre unos cerros, otra Laguna de agua dulce, que tiene de circuito una legua. Mas adelante, à dos leguas de la Ensenada, donde desembarcaron este dia, hallaron la Laguna grande ; pero toda cubierta de sal : tiene tres leguas de largo, y mas de una de ancho. Passaron à la otra vanda, por ver si hallaban algunos arboles, y no hallaron sino matorrales que solamente tienen leña para quemar. En esta traversia de la Laguna les calentò mucho el Sol ; y su reflexion en la sal blanca como la nieve les ofendia la vista. Hallaron siete, ò ocho vicuñas, y un huanaco, y à la vanda de Sur de la Laguna, un pozo de agua dulce. Po-

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

la vanda de Leste de esta Laguna hay una buena llanura, y luego està el mar à una legua de distancia. A las 4 de la tarde de este dia estuvieron yà à bordo.

Lo que todos vinieron à concluir, reconocida esta tierra de la Bahia de San Julian, y sus malas calidades, es, que por alli no pueden habitar los Indios por falta de leña, miel, caza, &c. sino que viven muy retirados; y discurrieron, que el sendero estrecho, que siguiò el Padre Cardiel quatro jornadas, es, ò de los Araucanos de Chile, ò de los Puelches, y Pehuenches, que vendràn tal qual vez por sal, de que careceràn en su Paìs, à la Laguna grande, ò à las otras de la cercanìa de la Bahia, y que este año moriria alli algun Principal de ellos, para cuyas exequias matarian dos de sus mugeres, y sus cavallos, para que le hicìessen compañia en la otra vida, segun cree su ceguedad, y por el mismo motivo enterrarian con el todas sus alhajuelas. Maravillados sì quedaron, de que en tamaña distancia de Buenos-Ayres huviesse Indios de à cavallo, por que se juzga que desde 150 leguas abaxo todos estan de à pie, segun nos dicen los Indios Serranos, y los derroteros de Estrangeros. Segun parece por sus alhajuelas de laton, &c., ellos tienen communicacion con otras Naciones, que la tienen con Españoles.

En fin, el Lunes 28 de Febrero se empezaron à preparar las cosas para salir de la Bahia de San Julian, en donde no hallandose comodidad para hacer por lo presente algun establecimiento, hizo el Padre

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Superior Mathias Strobl consulta, en que entraron el Capitan del Navio, el Alferez, el Sargento, los Padres Cardiel, y Quiroga, presente el Escrivano del Navio, y todos unanimes fueron de parecer, que al presente no era conveniente se quedassen alli los Padres, pues ademàs de faltar las cosas necessarias para poblacion, tampoco havia Indios, en cuya conversion se empleassen. Por tanto à las 9 de la mañana comenzaron à levarse; pero aviendose cambiado à la misma hora el viento à Sudueste, se quedaron en el mismo sitio. A las dos de la tarde soplò con gran fuerza el Sudueste, y aunque en esta Bahia no levanta mar, hizo tanta fuerza, que el Navio garrò algunas brazas, y fue necessario arrear las antenas, y prevenir otra ancla. Los Marineros, que havian ido oy à tierra en la Lancha, hallaron en el campo un letrero con estos caracteres: I. O. HN. WOOD. que sera el nombre de algun Inglès, ù Holandès, que haya estado en esta Bahia.

Martes à 1 de Marzo, por tener el viento por el Sueste, podieron salir por la mañana, y se colocò en alto, en frente del sitio donde estuvieron ancorados, una Cruz alta de madera con esta inscripcion: *Reynando Phelipe V, año de* 1746. A las 4 de la tarde, soplando el Ouest, se levaron, y salieron de la Bahia de San Julian à las 5, y luego que estuvieron fuera, levantaron la Lancha à bordo, y siguieron su derrota al Nordeste. Conque por despedida serà bien dar aqui mas completa relacion de este Puerto, y Bahia.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

De ella cuentan muchas cosas los Viageros Estrangeros, y especialmente Jorge Anson, Commandante de la Esquadra Inglesa, que el año de 1741, entrò à infestar el mar del Sur por el Estrecho de le Mayre. Entre otras cosas ponen algunos de sus Mapas impressos, que esta famosa Bahia la forma un gran Rio, que nace de una gran Laguna, 40 ò 50 leguas tierra adentro, y que de esta Laguna nace otro Rio llamado *de la Campana*, que corre hasta salir al Mar del Sur. Por todo esto deseaba el Real Consejo de Indias, que se hiciesse aquí una poblacion, y à esse fin se emprendiò este viage: pero la experiencia ha desengañado, que todo lo que decian de essos Rios los Estrangeros, es una mera y pura patraña, pues tal Rio no se halla, ni señas de haverle jamas havido; que al fin es verdadero el adagio Castellano, que à luengas tierras, luengas mentiras. Todos situan esta Bahia en 49 grados, minutos mas ò menos, y tienen razon, porque, como yà dixe, se ha visto aora que està en 49 grados y 12 minutos su entrada, y el medio, en donde pueden surgir los Navios, en 49 grados y 15 minutos. Su longitud respectiva, contada de la Isla de los lobos, son 15 grados y 20 minutos: y la longitud universal, contada del Pico Teibez de Tenerife, son 311 grados, y 40 minutos. No solamente no entra en esta Bahia Rio alguno grande, que se pueda navegar muchas leguas arriba, como en sus Diarios y Cartas escriven sin fundamento algunos estrangeros, pero ni aun un pequeño arroyuelo pudieron hallar nuestros Españoles.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

La entrada de este Puerto es dificil de conocer al que no lleva mas señal, que la altura, porque desde fuera solamente se ve la primera Ensenada, casi todo llena de baxos; pero sera muy facil de conocer dicha entrada., governandose por las señas siguientes. Casi al Oueste de la boca del Puerto està un cerro muy alto, el qual, yendo del Nordeste, se vè de muy lexos, por ser el mas alto que se vè en esta Costa, y de lexos parece como Isla; y acercandose algo mas, se ven las puntas de otros tres cerros, que tambien parecen Islas, hasta que de mas cerca se vè, que son tierra firme. Pues el que fuesse en demanda del Puerto de San Julian desde la Isla de los Reyes, se apartarà de la tierra, porque es la Costa peligrosa, y llena de baxos; y en llegando à los 49 grados, llevara la vista al sobredicho cerro mas alto, y navegara acercandose à la tierra Est-Ouest con el, y entonces verà la primera Ensenada, que tiene à la vanda del Norte unas barreras blancas; y toda tierra, que està à la vanda del Sur hasta el Rio de Santa-Cruz, es baxa, y tambien parece que hace una barrera blanca, que parece una muralla.

La entrada del Puerto es bien difficil, y no pueden entrar Navios en marea baxa, pues queda solamente un canal estrecho con dos brazas y media, ò tres brazas de fondo, el qual corre al Sudueste hasta una punta, en la qual hay algunas peñas, y desde alli corre mas al Sur por cerca de la Costa, que se dexa al Ouest. En Pleamar pueden entrar Navios de qualesquiera por-

te, porque, como yà se dixo, la marea sube, y baxa 6 brazas perpendiculares, y hace muy diferente la apariencia de la entrada, y de el Puerto, como se vè en dos planos, que hizo el Padre Quiroga. No obstante, siempre sera necessario que el Navio, que no llevare Piloto practico de este Puerto, dè fondo à fuera; y embie la Lancha à reconocer la entrada, porque como he dicho, es dificil; y siempre serà bueno entrar, quando la marea vaya perdiendo la fuerza, para poder ancorar en bastante fondo, antes que baxe la marea. Los Navios grandes pueden entrar hasta ponerse detràs de las Islas, en donde en baxamar se hallan 13 y 14 brazas. El fondo es bueno, de barro negro, mezclado con arenilla muy fina. Los vientos aqui, aunque soplan con fuerza, no levantan marejada, por estàr todo el Puerto cubierto con la tierra. Hay dentro dos Islas, que velan en pleamar, y en ellas muchas gaviotas. A media marea se van descubriendo otros Islotes: y finalmente, en baxamar se queda en seco, por la parte del Sur, un recinto, que en plenamar parecìa una grande Bahia.

Este puerto, por el Estio, no tiene aguada para los Navios; pues algunas lagunas y manantiales, que se hallan al Ouest del Puerto, distan tres ò quatro leguas, y otra Laguna mas proxima, que està al Norueste de la entrada, dista una legua del mar, y està bien dificil de hallar entre dos cerros cerca de lo alto. En tiempo de Invierno es factible que baxen algunos arroyos del agua que distilaran las nieves. Toda la tierra es

1746. VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

salitrosa, y esteril, solamente se hallan algunos matorrales al Ouest de la entrada, que pueden servir para leña para los Navios: no ay pasto para los ganados, sino es tierra dentro, que se halla algun poco en las cañadas, donde ay manantiales, ni se halla un solo arbol, que pueda servir para madera.

Puedese facilmente fortificar el Puerto, construyendo una bateria en la punta de piedras, que està al Sudueste de la primera entrada en la Costa del Norte, porque aqui se estrecha la entrada, y passa el canal à tiro de fusil de dicha punta: ni podran los Navios batir la fortaleza construida en este sitio, porque en baxando la marea, se quedarian encallados, pues toda la Ensenada, fuera de la punta, se queda en baxamar con poca agua, y aun en el canal estrecho apenas llega à tres brazas. Piedra no falta y casi toda parece ser de ostriones convertidos en piedra, de la qual se puede hacer buena cal. Tambien al Sur del Puerto se halla en los cerros espejuelo para hacer yesso. Ay en este puerto abundancia de pescado, semejante al bacallao: ay aves maritimas, como gaviotas, paxaro niño, patos &c, y en tierra se hallan avestruces, huanacos, vicuñas, quirquinchos, y zorrillos. El temple es seco, y en Verano no hace mucho frio. Ay 4 ò 5 lagunas de sal; pero la mas cercana dista de la mar casi una legua. Al cabo, pues, de 21 dias de diligencias para averiguar todo lo dicho, salieron nuestros navegantes de esta Bahia de San Julian à 1 de Marzo viniendo en demanda del Rio de los

Camarones, ſiempre cerca de la Coſta.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Vinieron ſin vèr coſa eſpecial, haſta que el Jueves 10 de Marzo ſe les levantò mucho mar en la altura de una Enſenada, que ay al Sur del Cabo de las Matas en 45 grados de latitud. En frente de dicho Cabo ay dos Iſlas, la mayor à una legua del Continente, y la menor, que es muy baxa, diſta de la tierra 4 leguas, y eſtàn una con otra Sueſte Norueſte. Ay otras 4 Iſlas, la una grande à la punta del Sur, y 3 pequeñas dentro de la Bahia del miſmo Cabo, al qual no conviene el nombre de las Matas, pues la tierra es toda arida, y ſin tener matas algunas. Las aguas corren aqui con mucha fuerza al Sur, y al Norte, ſiguiendo el orden de las mareas, y la tierra del Cabo es medianamente alta, con algunos mogotes. Entre dos puntas de eſte Cabo de Matas ay una Enſenada, en que entraron el Viernes 11 para regiſtrarla, dando fondo en medio de ella en 30 brazas arena negra, à legua y media ò dos leguas de la tierra. A medio dia ſaltaron en tierra el Padre Quiroga, el Piloto mayor, y el Alferez Dom Salvador Martin del Olmo, y reconocieron, que en lo interior de eſta Enſenada, que forman las puntas de eſte Cabo, ay una buena Bahia, con mucho fondo haſta cerca de tierra; de ſuerte, que à tiro de fuſil ſe hallan 7 ù 8 brazas de fondo de arenilla, y caſcajo en marea baxa. Llamaronla *Bahia de San Gregorio*, y eſtà abrigada de todos vientos, à excepcion de los Nordeſtes y Eſtes que aqui no ſuelen ſer malignos.

1746.
VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Subieron los tres à los mas altos cerros, para descubrir desde alli à la vanda del Norte la Bahia de los Camarones; y aviendola descubierto con una, que ay en ella, registraron assimismo otra caleta à la vanda del Sur del Cabo; y notado todo, se volvieron à la Lancha, à las 6 de la tarde, bien cansados de aver andado 3 leguas sin aver hallado agua, ni leña ni otra cosa alguna, que piedras, que la hacen inhabitable aun de los brutos. Sabado 12 dieron fondo al anochecer dentro de la Bahia de los Camarones en 25 brazas de fondo, arena menuda, à legua y media de tierra. Es esta Bahia muy grande, por lo qual en el medio es muy desabrigada; mas en la vanda del Sur, cerca de tierra, pueden las Naves abrigarse de los vientos Suduefte, Sur, y Suefte, aunque en tal caso estaràn expuestas à los Nortes, y Nordestes, de los quales se pudieran defender en la vanda del Norte, quedando expuestas à los demas vientos. En medio de la Bahia ay una Isla, que tendrà una legua de largo, y en la punta de este hace una restingua de baxos è Isllotes: dista del Continente casi una legua, y està toda cubierta de aves, y de lobos marinos, que andan por la Bahia en grande numero. Pusieronla por nombre *la Isla de San Joseph*. Observado el Sol en medio de esta Bahia, se hallò estàr en la altura de 44 grados, y 32 minutos de latitud, y en 313 grados, y 36 minutos de longitud.

Saltaron en tierra el Domingo 13, à las 8 de la mañana, el P. Mathias Strobl, el Alferez Dom Salvador Martin del Olmo,

y ſeis Soldados, à regiſtrar el terreno, y vèr, ſi avia Indios en eſta Coſta. Volvieron al anochecer, ſin mas noticia, que aver hallado toda la tierra llena de peñaſcos y eſpinas, en 4 leguas que caminaron, y de las eſpinas traian los Soldados laſtimadas las piernas, por ſer muy agudas. Encontraron uno, que parecia Rio, por cuyas orillas ſubieron, y à coſa de una legua yà no avia mas que ſeñales de que por alli corria haſta aquella entrada del mar algun arroyo de agua en tiempo de lluvias, ò al derretirſe las nieves, aunque entonces eſtaba totalmente ſeco; por lo qual ſe reconoce ſer fabuloſo el Rio, que en eſta Bahia pintan algunos en ſus Cartas, ni ſe halla agua dulce, ni leña, ni arbol alguno. No hallaron raſtro alguno de Indios, ni es poſſible que habiten en eſta Coſta, en donde todo es ſeco, y arido, ſin que ſe pueda hallar gota de agua. Avia en la Bahia muchos camarones, que no ſe avian hallado en otra parte, ſino alli, y en la Bahia de San Julian.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Al anochecer el Lunes 14 ſalieron con Nordeſte de la Bahia de los Camarones en demanda del Rio del Sauce. El Martes 15 ſe puſieron Norte Sur con el Cabo de Santa Elena, que eſtà à la vanda del Norte de la Bahia de los Camarones en 44 grados, y 30 minutos da latitud: la tierra de el es por la mayor parte baxa, ſolamente ſe ven algunos mogotes, que ſobreſalen algo, y al que viniere de lexos, pareceràn Iſlas. El Miercoles 16, por la noche, refreſcò el viento demaſiado, y causò grande mareja-da. El Jueves 17 à las 8 de la noche, les ſo-

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

brevino de repente un huracan de viento Suduefte muy recio, que cogiendoles con las 4 principales largas, los pufo en manifiefto peligro de defarbolar, y mas aviendoles tomado por la lua; pero al fin pudieron aferrar las tres, excepto la del trinquete, con la qual corrieron à popa, haciendo camino al Suduefte; y el Viernes 18 fe hallaron à medio dia en 42 grados, y 33 minutos, azia donde fe pone comunmente el Rio del Sauce; pero los vientos contrarios no les permitieron arribar à el. Y viendo que el agua efcafeaba, pues no fe pudo meter mas por la pequeñez del Navio; que el tiempo era yà de Invierno por alli; que efte Rio eftaba muy cercano à Buenos-Ayrès, y muy lexos del Eftrecho de Magallanes, en cuyas cercanias era el orden de poblar; que fegun relaciones de algunos Efpañoles, que defde Buenos-Ayres han llegado à dicho Rio, y de los Indios, que pueblan fus margenes tierra adentro, y van algunas veces azia el mar, es de malas calidades azia fu boca, profiguieron adelante fin entrar en el, y en 41 grados encontraron las corrientes del mar.

El Sabado 26 de Marzo, à las 10 de la mañana, fe reconociò eftàr fentido el palo mayor en la parte fuperior, y fe le echò un refuerzo. Hallaronfe, al obfervar el Sol, en 35 grados y 36 minutos, y aviendofe hallado el Lunes 28 en 35 grados, y 43 minutos, los hicieron retroceder las corrientes, pues el Martes 29 fe hallaron en 36 grados, y 23 minutos. Jueves 31 à las 5 y media de la mañana, fe hallaron por

fin al Norte del Cabo de Santa Maria 4 leguas de tierra. Viernes 1 de Abril estuvieron à medio dia en 34 grados, y 48 minutos al Este, 1 quarto al Nordeste del Cabo de Santa Maria, à 3 leguas de distancia. A la una y media descubrieron el pan de azocar al Oueste, y las 5 y media à su barlovento una embarcacion, que navegaba al Rio de la Plata, y su vista los obligò à preparar la artilleria, y las armas. Sabado à las 6 de la mañana, en frente de Maldonado, descubrieron à sotavento la embarcacion del dia antecedente, aterrada, y se reconociò llevaba vela Latina, y à medio dia echaron un gallardete Español en el palo mayor, para llamar la embarcacion, que conocieron ser Taratana. A las 2 de la tarde, teniendola mas cerca, echaron vela Española, assegurandola con un tiro de cañon sin bala; por lo qual à poco rato se acercò dicha Taratana, que venia à cargo de D. Joseph Marin, de nacion Francès, quien dixo aver salido de Cadix por Enero con pliegos de Su Magestad, para el Governador de Buenos-Ayres, y que por no traer practico del Rio, seguiria la derrota de este Navio como lo executò; y el Lunes 4 de Abril, à las 5 de la tarde, dieron fondo à tres leguas de Buenos-Ayres, y à las 5 y media entraron los tres Jesuitas en la Lancha con el Capitan del Navio, y el de la Taratana, y à las 7 y media llegaron à dàr cuenta de su arribo al Governador de Buenos-Ayres Dom Joseph de Andonaegui, quien quatro meses antes los avia despachado, de orden de nuestro Rey (que Dios

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE.

1746.
VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

guarde, ) à esta demarcacion de la Costa, hasta el Estrecho de Magallanes.

Lo que en general se puede decir, es, que dicha Costa del Oceano, que se estiende desde el Rio de la Plata, hasta la ultima tierra continente de esta America Meridional, ò Austral, y se llama comunmente *Costa de los Patagones*, esta situada entre los 36 grados y 40 minutos y los 52 grados y 20 minutos de latitud Austral. Corre desde el Cabo de S. Antonio, hasta la Bahia de S. Jorge al Sudueste: desde esta Bahia, hasta el Caba blanco, corre Noruest-Sueste desde Cabo blanco, hasta la Isla de los Reyes, Norte Sur; y desde la Isla de los Reyes, hasta el Rio Gallegos, corre al Sur-Sudueste, formando varias Ensenadas: y ultimamente desde aqui, al Cabo de las Virgenes, corre al Sueste. Toda la Costa, hasta los 43 grados, es tierra baxa, y dicen, que cerca de tierra se halla poco fondo. Desde los 44 grados, navegando azia el Sur, es casi toda la tierra de la Costa bien alta, hasta la Bahia de S. Julian, y en 44, 45, y 46 grados de latitud, se halla mucho fondo cerca de tierra, y assi por esta altura, navegando de noche, no ay que fiarse de la sonda, pues se hallan 40 brazas à una legua de la tierra, y el mismo fondo se halla muchas leguas la mar à fuera. Desde S. Julian, al Puerto de Santa Cruz, es la tierra rasa, y hace barrera alta en la orilla del mar: hallase en todo el intermedio buen fondo. De Santa-Cruz al Rio Gallegos vuelve à ser la tierra moderadamente alta, y luego hasta el Cabo de las Virgenes

Virgenes es la Costa baxa.

En el Cabo de Matas es peligrosa la navegacion de noche en la cercania de la tierra, à causa de las Islas, que salen mucho al mar, y la de mas à fuera es la mas baxa. Tambien es poco segura la Costa desde la Isla de los Reyes, hasta S. Julian, por lo qual conviene en esta altura navegar a buena distancia de tierra.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

Los vientos, que corren en estos mares en el Verano y Estio, son Nortes, Nordestes, Ouestes, y Sudueſtes: los Estes, y Suestes, que serian los mas nocivos, no reynan en este tiempo. De los sobredichos, los Sudueſtes levantan mucha mar, y son casi ciertos en las conjunciones, oposiciones, y quartos de Luna. Las mareas incommodan mucho la navegacion por la Costa: en algunas partes sube y baxa 6 brazas perpendiculares, causando este fluxo y refluxo mucha diversidad de corrientes, que unas veces corren à lo largo de la Costa, y unas al Norte, y otras al Sur, y tal vez, encontrandose unas con otras, corren azia el Este, y el Sueste.

Los puertos son muy pocos: solamente en el Puerto Deseado, en San Julian, y en la Bahia de San Gregorio se halla abrigo para los Navios. En el Puerto deseado hay una fuente, de la qual, en caso de necessitad, pueden hacer aguada los Navios: todo lo restante de la Costa està seco, y arido, que no se vè un arbol, ni hay donde se pueda hacer leña gruessa: de algunos matorrales se puede hacer algun poco en la Bahia de S. Julian, en donde se hallarà tambien mu-

cha pesca, y abundancia de sal.

1746.

VOÏAGE LE LONG DE LA CÔTE DE LA MER MAGELLANIQUE

En tiempo de Verano se siente algo de frio; pero en el Invierno no puede menos de ser excessivo, à causa de las muchas nieves, que caen en las Cordilleras. Estas no fecundan la tierra, antes la dexan tan seca y esteril, que parece incapaz de producir fruto alguno. Toda la Costa parece que està desierta, ni hay Indios en parte alguna cerca del mar, desde el Cabo de S. Antonio al Cabo de las Virgenes, porque siendo la tierra de la Costa salitroza, è infructifera, no tienen de que mantenerse; y si en alguna parte los huviera, huvieran estos Navegantes visto algunos fuegos, ò humareda, en las partes donde surgieron, y saltaron en tierra. Por tanto parece, que los Indios viven muy tierra adentro azia la falda de la Cordillera de Chile.

Hanse descubierto con este viage y registro varias falsedades, que tienen los derroteros de algunos Viageros Estrangeros, porque en quanto à los Rios, que ellos señalan, se ha visto aora, que son imaginarios, y que à lo mas solo debe de correr agua por ellos en tiempo de lluvias, y nieves: con que queda claro, que desde el Rio del Sauce, que es el que otros llaman *el Desaguadero*, no hay otro algun Rio hasta el Estrecho de Magallanes. Los Estrangeros no parece que fueron de proposito à registrar Costas, como estos nuestros Españoles, y assi dixeron aquellos lo que desde lexos les pareciò. Pudiera ser, que à los Españoles se les huviera ocultado alguno, aunque han puesto sumo cuidado, por-

que es cosa dificil ver lo todo desde el Navio, entre peñascos, quebradas, y bancos; pero parece han hecho quanta diligencia cabe, y que en los parages, donde pararon, y saltaron à tierra, è hicieron registro, no hay duda que han hallado fabulosos los Rios, que otros señalaban, y varias otras cosas, que por sus Diarios nos havian hecho creer los dichos Estrangeros.

Tal parece lo que dicen que encontraron en las Cuestas altas del Puerto Deseado, sepulchros de Gigantes, cuyos huessos eran de onze pies de largo, porque los huessos de los cadaveres, que aora se encontraron, eran de estatura ordinaria. Añaden dichos Diarios Estrangeros, que en una Ensenada del Puerto Deseado, que señalan en sus Mapas, hay mucha pesca. Nuestros Españoles se pusieron alli à pescar, y no hallaron cosa alguna. Cuentan tambien los Diarios Estrangeros, que en S. Julian hay Mexillones, ù Ostiones de onze palmos de diametro; y despues de registrar tanto nuestros Españoles, no han hallado mas que lo dicho en la descripcion puesta arriba de la Bahia de S. Julian.



# LETTRE

## DE D. FERNAND TRIVIÑO, SECRETAIRE DU CONSEIL ROÏAL DES INDES, A L'AUTEUR DE CETTE HISTOIRE,

### Avec quelques Eclairciſſemens ſur pluſieurs points, & le Catalogue des Pieces qu'il lui a envoïées.

*A Madrid, le 21 Mars* 1746.

MON REVEREND PERE,

1746. LETTRE DE D. FERNAND TRIVIÑO, A L'AUTEUR.

J'AI reçu dans ſon tems l'honneur de votre Lettre, du ſept Décembre de l'année précédente, & j'en ai retardé la réponſe, pour me préparer à la faire d'une maniere ſatisfaiſante, & capable de remplir l'objet que vous avez eu en m'écrivant. Il n'y a rien, qui puiſſe flatter davantage mon amour-propre, que l'honneur d'avoir eu quelque part dans votre ſouvenir, & de pouvoir contribuer quelque choſe à la perfection de l'Ouvrage que vous avez entrepris. Il eſt vrai que je me trouve, par mon Emploi de Secrétaire du Conſeil des Indes, plus à portée que bien d'autres de m'acquitter de cette commiſſion; mais il faut

avouer de bonne foi qu'il eſt preſqu'impoſſible de donner les Actes & les Pieces appartenantes à l'Hiſtoire du Paraguay, avec cette étendue, cette juſteſſe, & cette clarté, que vous deſirez, & que demande l'Ouvrage pour atteindre à ſa perfection : il faudroit pour cela copier & tranſcrire une quantité preſqu'innombrable de gros Procès, de Remontrances & d'Arrêts du Conſeil, ce qui ſeroit l'ouvrage de pluſieurs années, & dont la communication n'eſt pas permiſe pour le Public.

1746.

LETTRE DE D. FERNAND TRIVIÑO, A L'AUTEUR.

Ajoutez à cette conſidération la difficulté de trouver des Copiſtes aſſez exacts, non-ſeulement pour bien écrire, mais encore pour corriger les groſſes fautes, qu'on trouve fort ſouvent dans les Originaux, & vous connoîtrez clairement que je ne puis m'engager à vous donner tout ce que vous demandez, malgré tout mon zèle pour la cauſe de la Religion, & tout mon empreſſement à vous obéir. Tout cela m'oblige à me tenir dans les bornes de la poſſibilité, & à me contenter de vous envoïer tous les Papiers, tant imprimés, que manuſcrits, leſquels, après une recherche fort exacte, ont pu parvenir à ma connoiſſance & à mes mains, touchant les affaires de l'Evêque Dom Bernardin de Cardenas, & de Dom Joſeph de Antequera, & la ſituation actuelle du Paraguay. Ils ſont tous énoncés dans le Catalogue que vous trouverez ci-joint, & je vous prie ſur-tout de remarquer avec un mûr examen le Décret du Roi, expédié par ſon Conſeil des Indes le 2 de Décembre 1743. Cette ſeule piece, dont l'authenticité

1746.

LETTRE DE D. FERNAND TRIVIÑO, A L'AUTEUR.

ne peut être révoquée en doute, étant légalisée par un Secrétaire du Roi, & premier Commis du Bureau du Pérou, est capable de battre en ruine le gros Manuscrit Espagnol *in-folio*, que vous m'apprenez vous être parvenu, & de détruire toutes les infâmes calomnies, que son Auteur anonyme y a répandues contre la Religion & la droiture des Jésuites du Paraguay.

Ce Réglement a été précédé d'un Examen & d'une Enquête la plus rigoureuse qu'on ait jamais vûe de la conduite tenue par les Jésuites depuis plus de cent ans. La vérité a été trouvée & découverte à la fin, malgré les gros nuages, & les brouillards épais, sous lesquels elle avoit été cachée par les Ennemis de la Religion Catholique & de la gloire de la Nation Espagnole, & tous les vains phantômes ont disparu à la faveur des raïons d'une lumiere si éclatante & si pure. Je compte bien, mon Révérend Pere, sur votre amour pour la vérité & sur votre droiture, lors même qu'il s'agit des intérêts de votre Compagnie; mais il n'est par non plus permis de se taire dans ces rencontres, ni de diminuer, ou d'énerver la force de la vérité par une trop grande modestie, ni par la fausse gloire d'acquerir le titre & la réputation d'Auteur impartial. J'ai lu l'Histoire de l'Isle Espagnole & de la Nouvelle France, qui sont véritablement des témoignages irréfragables de votre impartialité, . . . & je me flatte que vous ne réussirez pas moins bien dans celle du Paraguay, laquelle ne sera pas non plus moins intéressante à tous

égards. Je me trouverai très heureux d'avoir contribué en quelque façon à la rendre complette, & je vous adresse ce gros paquet par la poste ordinaire, n'aïant pas trouvé de Porteur convenable pour vous épargner la dépense du port, ni aucun autre canal plus sûr pour ne point hazarder des Pieces de cette importance, dont la plus grande caution est toujours l'intérêt du Bureau des Postes.

1746.

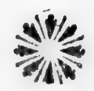
LETTRE DE D. FERNAND TRIVIÑO, A L'AUTEUR.

Je souhaite très vivement d'avoir trouvé le secret de vous rendre satisfait sur cet article: & je vous prie de me donner d'autres occasions de vous rendre service, & de vous témoigner l'attachement parfait, avec lequel j'ai l'honneur d'être, au de-là de toute expression,

MON TRES RÉVÉREND PERE,

*Votre très humble & obéissant Serviteur,*

DOM FERNAND TRIVIÑO.



# II[E] LETTRE.

*A Madrid le 6 de Juin* 1746.

MON TRES REVEREND PERE,

1746.
II LETTRE DU MESME, AU MESME.

J'AI reçu par un Domestique de Monsieur le Marquis de Valdeolmos, & avec un retardement considérable, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 Avril, par laquelle j'ai appris les Pieces & les Mémoires, dont vous comptez avoir besoin pour rendre complette votre Histoire du Paraguay. J'en ai fait d'abord la recherche, avec toute la diligence possible, pour remplir votre attente, & je me suis servi, pour y réussir, d'une Personne aussi exacte, que savante, & assez autorisée pour pouvoir examiner & fouiller les Archives, où les Pieces & les Actes en question se trouvent avec plus d'ordre & de méthode, que partout ailleurs. Il l'a fait avec tout le soin & toute l'exactitude nécessaires, & il a formé l'Ecrit, que vous trouverez ci-joint, par lequel il a tâché de satisfaire à tous vos doutes, & de répondre à toutes les objections des Ennemis des Jésuites, ou (pour mieux dire) de la vérité. Je suis fort fâché de ne point avoir le tems de vous envoïer ce Mémoire traduit en François; pour vous en faciliter l'usage; mais mes affaires ne me le permettent pas. J'ai pris la précaution de le faire transcrire par un de mes Eleves, beaucoup plus correct dans l'orthographe, que le commun des Ecrivains, & de faire re-

1746.

II LETTRE DU MESME, AU MESME.

trancher l'obſcurité & l'embarras des abreviations, n'aïant conſervé que celles qu'on trouve ordinairement dans les Ecrits de toutes les Nations. Je deſire fort que vous y trouviez tous les éclairciſſemens, que vous deſirez pour rendre complette votre Hiſtoire, & pour contenter votre délicateſſe ſur l'article de l'impartialité, dont vous faites profeſſion.

Je demeure d'accord avec vous ſur les précautions qu'on doit prendre ſur cela, lorſqu'il s'agit d'écrire une Hiſtoire, dont l'Auteur peut être ſoupçonné de partialité ; mais je crois en même tems qu'en cela, comme en autre choſe, il faut ſuivre la regle générale, *ne quid nimis*. La force de la vérité eſt toujours aſſez grande pour terraſſer l'impoſture, ſans avoir beſoin de ſuivre pié à pié ſon Adverſaire, ni de le pouſſer juſqu'à ſon dernier retranchement. Il faudroit pour cela marcher par des chemins trop raboteux, ou pleins de ronces & d'épines, pendant que la vérité toute ſeule éclaire les eſprits, & paſſe par-deſſus les ténébres du menſonge.

J'ai remarqué pluſieurs fois que la critique moderne, à laquelle nous devons les plus grands avantages, s'engage trop avant dans bien des rencontres, pour ne rien avancer que ce qui eſt conſtaté par l'évidence, n'étant pas poſſible de prouver, par des démonſtrations géométriques, des faits d'Hiſtoire profane, toujours ſujets à l'incertitude. J'ai même trouvé dans la belle Hiſtoire *des Révolutions d'Eſpagne*, par le ſavant Pere d'Orléans, que toujours at-

1746.

II LETTRE DU MESME, AU MESME.

taché à ses maximes séveres, & comme lié & garrotté par les regles de la critique, il a supprimé des faits & des exploits de ma Nation, dont il n'est pas permis de douter, étant autorisés par les Actes authentiques, par une Tradition constante & suivie, & par des Auteurs célebres & contemporains, ce qu'il a fait uniquement, parcequ'ils avoient un air romanesque, ou qu'ils approchoient du merveilleux. Je lui pardonnerois très volontiers cette faute, s'il écrivoit comme Poète, & non pas comme Historien; parceque le premier ne doit jamais sortir des bornes du vraisemblable : mais il y a des vérités, qui ne le sont pas, & nos anciens Espagnols se sont trouvés, pendant plusieurs siecles, dans le cas de faire des choses incroïables, quelquefois par une espece d'héroïsme contracté par l'usage continuel des Armes, & quelquefois assistés miraculeusement du Ciel, pour résister aux Ennemis de Jesus-Christ, dont ils étoient environnés & opprimés.

Je profite de l'ancienne connoissance de Monsieur de Bussy, qui est près de partir d'ici pour se rendre à votre Cour, afin de vous faire tenir ce paquet avec les précautions que vous avez eu la bonté de m'indiquer dans votre derniere Lettre ; & j'ai l'honneur d'être toujours avec une parfaite considération.

MON TRES RÉVÉREND PERE.

*Votre très humble & très obéissant Serviteur,*

DOM FERNAND TRIVIÑO.

# III LETTRE

*A Madrid le 31 Juillet* 1747.

MON TRES REVEREND PERE.

JE n'ai reçu l'honneur de votre Lettre du 20 Avril, que plus de deux mois après le tems régulier de sa réception. Elle étoit oubliée, & même égarée dans le Bureau des Dépêches de la Guerre, & il n'y a eu que le pur hazard, qui m'ait procuré le plaisir de sa lecture. Les expressions, que j'y trouve, sont trop flatteuses pour moi, & je suis fort fâché de ne point trouver en moi les qualités nécessaires pour les mériter.

1747.
III LETTRE DU MESME, AU MESME.

Je n'ai pas perdu un moment pour me mettre en état de vous fournir les éclaircissements, dont vous avez besoin pour finir votre Histoire du Paraguay; & vos demandes sont si justes & si judicieuses, que j'ai trouvé des difficultés pour y satisfaire suivant les regles d'une saine critique : j'ai pourtant tâché d'y réussir, comme vous le verrez par le Mémoire ci joint, & je ne crois pas possible d'y ajoûter d'autres preuves, parceque les Actes, & les Pieces originales des siecles précédents sont dans l'Archive Roïal des Simancas depuis trente ans. Outre cela l'esprit de parti, qui regnoit alors contre les Jésuites du Paraguay, a fait cacher ou ensevelir dans la

1747. III LETTRE DU MESME, AU MESME.

poussiere plusieurs pieces, qui parloient en leur faveur. Je compte que vous pourrez faire un bon usage de ces derniers éclaircissemens, & je vous prie de suppléer au défaut de mon style ; défaut toujours inévitable à un Etranger, qui n'a jamais fait aucune étude pour écrire en François, & qui ne l'a fait qu'entraîné par le cours des affaires, sans pouvoir donner un tour naturel aux phrases, ni aux pensées.

J'ai l'honneur d'être toujours avec un attachement parfait, & respectueux,

MON TRES REVEREND PERE,

*Votre très humble & très obéissant Serviteur,*

DOM FERNAND TRIVIÑO.



# REPONSE

## *A quelques questions que l'Auteur avoit faites à Dom* FERNAND TRIVINO.

### ARTICLE PREMIER.

IL n'est pas vrai que Dom Sébastien de Léon & Zaraté, ni ses Successeurs Dom André Garavito de Léon, & Dom Jean Blasquez de Valverdé, encore moins le Pere Nolasco, aient été désavoués, ni châtiés par la Cour d'Espagne, pour ce qu'ils avoient fait en faveur des Jésuites du Paragnay ; & le Manuscrit Espagnol manque entierement à la vérité, lorsqu'il dit que le premier fut mis en prison pendant vingt-deux ans, & jusqu'à la fin de ses jours. Il est vrai qu'en 1648, auquel tems il fut nommé Gouverneur Provisionnel du Paraguay, comme le Parti de l'Evêque étoit alors fort nombreux & très puissant, il ne se trouva point en état de s'acquitter de ses Commissions, & fut quelque tems errant & comme fugitif dans cette Province ; puisque quand il eut rassemblé ses forces, il vint à bout d'exécuter tout ce qui lui étoit ordonné. Il fut reçu à l'Assomption comme Gouverneur ; après avoir défait les Rebelles, il y rappella les Jésuites, & fit réparer leur College à ses frais. Les choses allerent encore mieux, & la Province chan-

1747. RÉPONSE DU MESME, AU MESME.

1747. RÉPONSE DU MESME, AU MESME.

gea entierement de face après la Sentence rendue par Dom André Garavito de Léon, la paix fut rétablie dans la Province, & ce Juge Visiteur en fut récompensé, aïant depuis exercé pendant plus de vingt ans la Charge d'Oydor dans les Audiences Roïales du Pérou. Tout cela est narré par le Docteur Xarque dans son Histoire, Chapitre 41, numero 7, & constaté par un Arrêt du Roi, donné dans son Conseil des Indes, le premier de Juin 1654, avec pleine connoissance de cause, & après avoir examiné tous les Actes & toutes les Procédures faites au Paraguay à l'occasion de la révolte de l'Evêque Dom Bernardin de Cardenas. Par cet Arrêt, il fut aussi déclaré que le Pere Nolasco méritoit une entiere approbation de tout ce qu'il avoit fait, au sujet des Jésuites, comme leur Juge-Conservateur, & on imposa un silence perpétuel aux deux Partis.

Quelque tems après le Conseil des Indes, voulant couper la racine de ces troubles, tenta le moïen de faire venir l'Evêque en Espagne sous le prétexte d'y être entendu; mais n'aïant pas été possible de l'y engager, il fut nommé Evêque de Popayan, afin de l'éloigner du Paraguay; mais il n'accepta point cet Evêché : il fut enfin obligé de se contenter d'une pension de deux mille piastres, & on l'obligea de nommer un Proviseur, pour gouverner son Diocèse, avec l'approbation de l'Archevêque de la Plata, son Métropolitain.

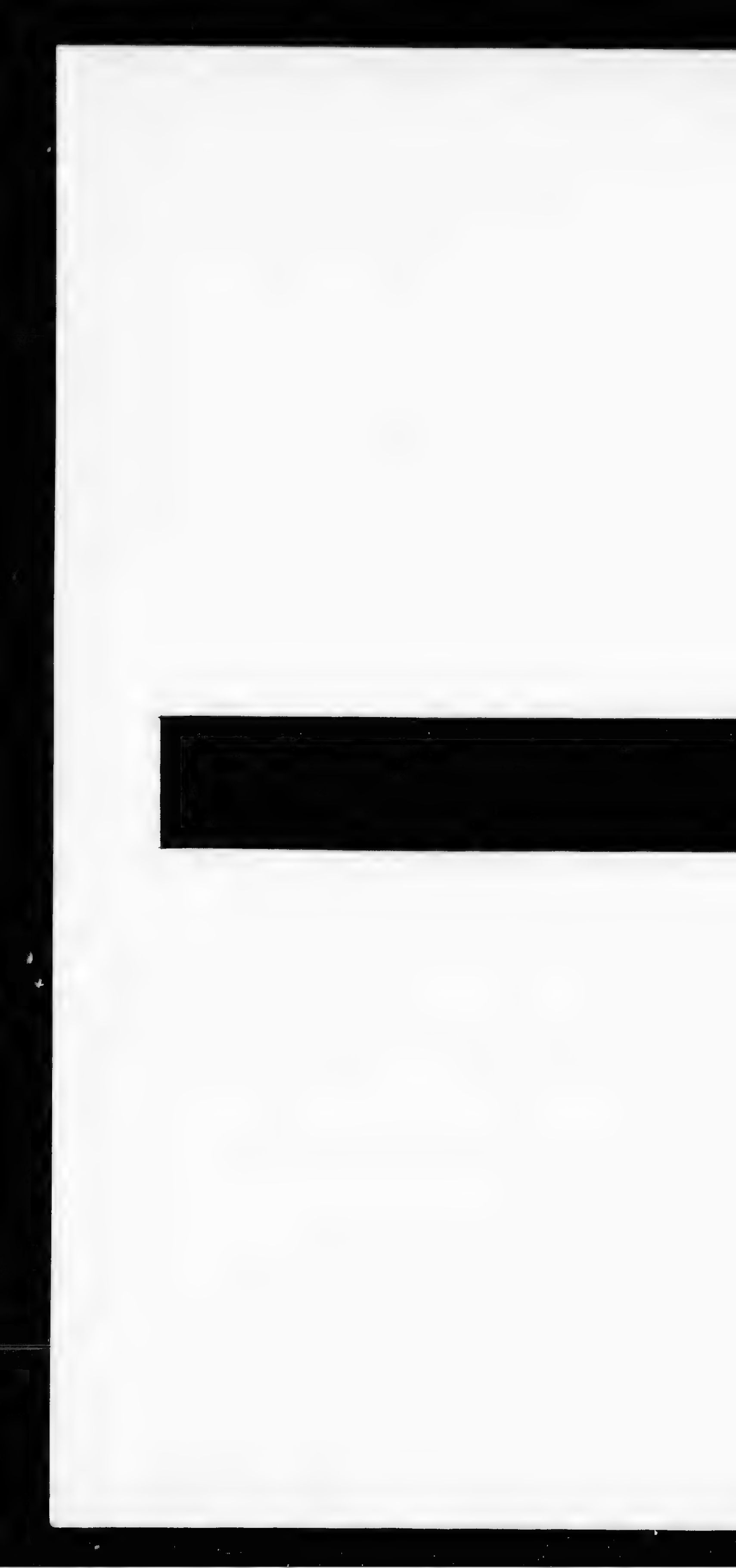
1747.

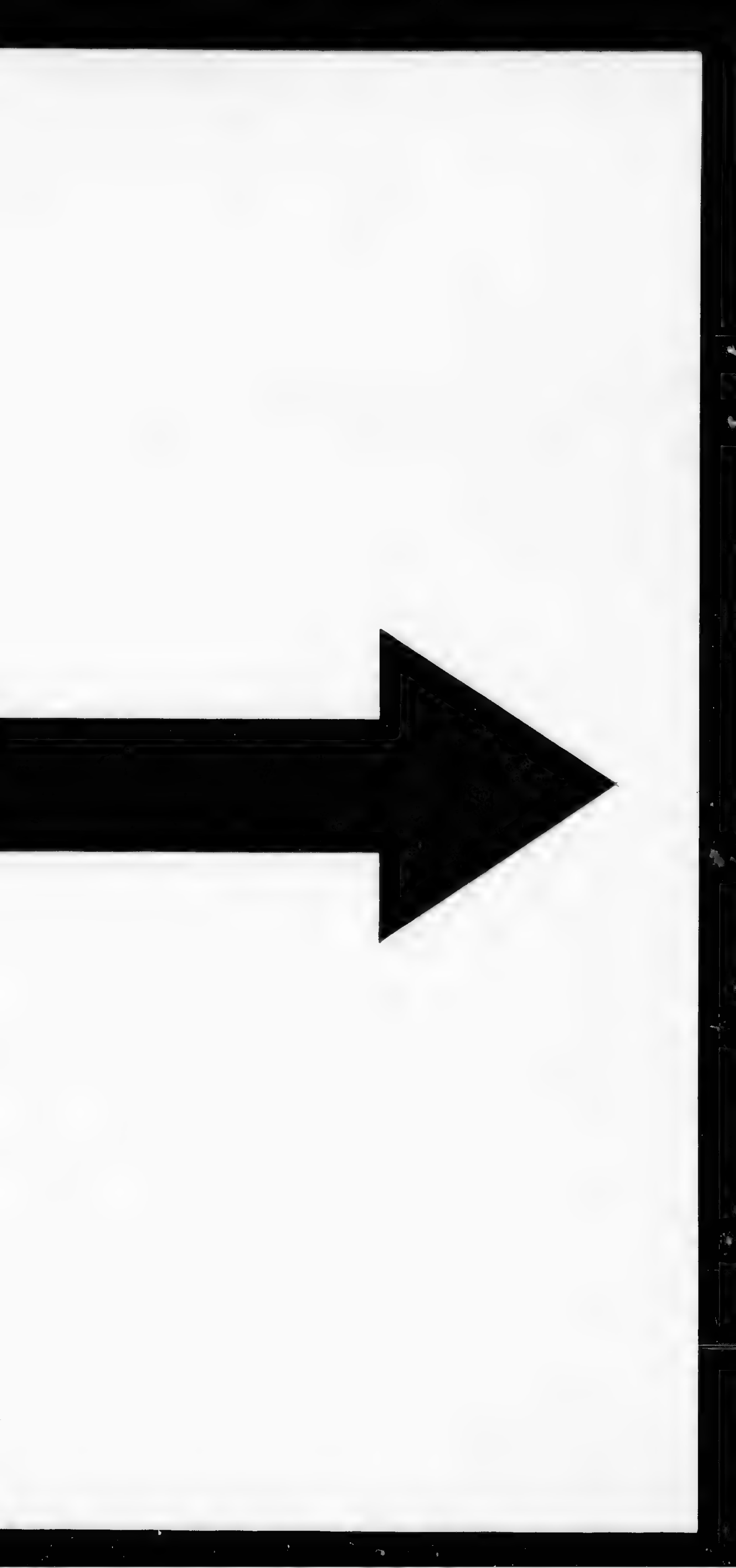
RÉPONSE DU MESME, AU MESME.

Ceci est encore prouvé par un Arrêt du Roi, rendu dans son Conseil, le 20 de Mars 1659, & par le Mémoire présenté au même Conseil par le Pere Hyacinthe Perez, Procureur Général des Provinces des Jésuites des Indes, pour détruire toutes les calomnies & toutes les impostures inventées à Madrid & à Rome par le Frere San Diego de Villalon, & par d'autres Moines, Partisans de Dom Bernardin de Cardenas, qui se flattoient que le Pape, dont ils travailloient à surprendre la Religion, révoqueroit & annulleroit la Sentence prononcée par le Juge-Conservateur des Jésuites, par laquelle ce Prélat étoit déclaré criminel, digne de mort & d'être privé de la dignité Episcopale. Par ce Mémoire le Pere Perez fit encore voir au Conseil, que de la part de l'Evêque & du Frere Villalon, on avoit présenté à la Cour de Rome & ailleurs des Pieces & des Actes supposés, entr'autres des Arrêts du Roi, qui n'avoient jamais existé.

## ARTICLE SECOND.

L'OBSERVATION faite sur la difficulté de placer Dom Barthelemi de Aldunaté dans la Gouvernement du Paraguay est très bien fondée, parcequ'effectivement il n'eut jamais que le titre de Gouverneur, aïant été nommé en 1725 : il étoit alors Capitaine d'Infanterie dans la Garnison de Buenos-Ayrés. C'étoit un Homme à projets, il vouloit pousser sa fortune par toutes sortes de moïens, même illicites. Il





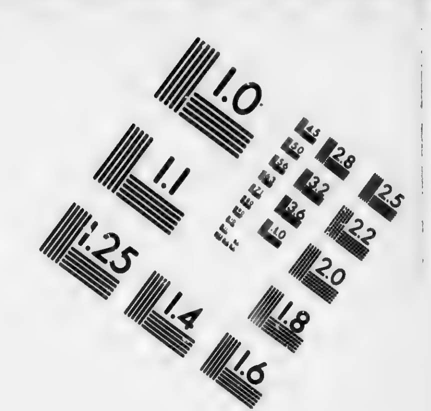
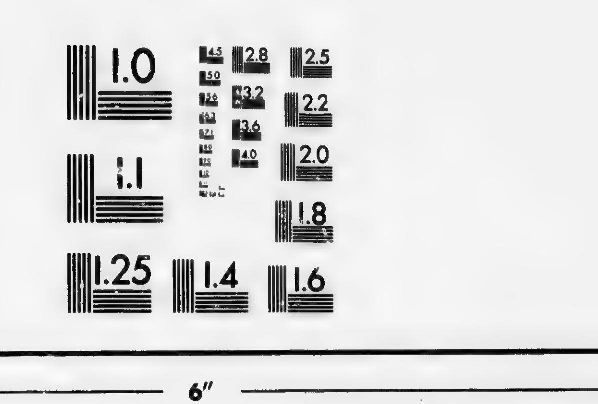


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"

1747. Réponse du Mesme, du Mesme.

promit de découvrir l'Empire imaginaire & les grandes richesses des Jésuites du Paraguay, & il en obtint le Gouvernement; mais une malheureuse affaire, qui lui arriva, & qui le deshonnora, arrêta la fougue de ses desseins. Elle n'avoit apparemment pas encore éclaté en Espagne, lorsque le Roi dans son Décret de 1743 lui donne le titre de Gouverneur du Paraguay. Il faut aussi observer que Dom Joseph de Antequera ne fut point nommé par le Roi pour le Gouvernement du Paraguay; mais provisionnellement par l'Audience Roiale des Charcas, dont il étoit Membre.

## Article troisieme.

Messire Dom Jean Vasquez de Aguero alla par ordre du Roi à Buenos-Ayrès au commencement de l'année 1734, chargé de l'Enquête des malversations des Finances de cette Province, & d'autres Commissions importantes & secretes touchant la Contrebande & le Commerce défendu avec les Etrangers. Il s'en acquitta très bien, & comme on pouvoit l'espérer d'un Magistrat, qui avoit de grandes qualités. Il ne fut de retour en Espagne que vers le milieu de l'année 1739, & il fut d'abord récompensé de ses services par une place dans le Tribunal Criminel, ou Chambre de Justice de la Cour, qu'on appelle ici *la Sala de Alcaldes de Casa y Corte*. Puis, en 1744, il fut nommé Conseiller du Conseil des Indes; aïant auparavant rendu un témoignage très éclatant de la bonne conduite, de l'in-

nocence, & de la grande utilité des Jéſuites du Paraguay, ce qui ne contribua pas peu à la juſtice qu'on leur rendit, dans le Décret du 28 Décembre 1743, ſur le rapport d'un Témoin irréprochable & preſqu'oculaire.

1747.

RÉPONSE DU MESME, AU MESME.

Vous trouverez ci-joint un Exemplaire authentique, & authoriſé en bonne & due forme de la Rétractation judiciaire & ſolemnelle du Capitaine Dom Gabriel de Cuellar & Moſquera, faite en 1651 par devant Dom Jean Blaſquez de Valverdé, Gouverneur & Juge Viſiteur de la Province de Paraguay, dont le contenu mérite votre attention, & même celle du Public, renfermant un abregé des calomnies, & des perſécutions que les Jéſuites venoient de ſouffrir, par les brigues & par la violence de Dom Bernardin de Cardenas & de ſes Partiſans.



# CATALOGUE

## *DES PIECES TANT IMPRIMÉES que manuſcrites, envoïées à l'Auteur par Dom FERNAND TRIVINO.*

1747.

PIECES ENVOÏÉES A L'AUTEUR PAR D. FERN. TRIVIÑO.

1. UNE Copie imprimée de la Déclaration faite par la Congrégation des Cardinaux du Concile de Trente le premier de Septembre 1657, touchant la conſécration de Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay.

2. Une Copie imprimée & authentique de la Déclaration faite par le même Evêque, le premier d'Octobre 1649, par laquelle il avoue que les violences & les excès commis dans la Province du Paraguay avoient été faits en vertu de ſes ordres.

3. Une Copie imprimée, authentique & légaliſée, de la Sentence prononcée par Dom Gabriel de Peralta, Doïen du Chapitre de l'Aſſomption du Paraguay, Juge-Conſervateur des Jéſuites, délégué du Saint Siege, le 22 de Janvier 1652, contre les Officiers de Guerre, Echevins & autres Perſonnes de ladite Ville, qui avoient ſuivi la partialité, & obéi aux ordres du même Evêque.

4. Un Extrait manuſcrit de pluſieurs Sentences rendues & des Déclarations faites en faveur des Jéſuites ſur les mêmes

affaires de Dom Bernardin de Cardenas.

1747.

PIECES ENVOÏÉES A L'AUTEUR PAR D. FERN. TRIVIÑO.

5. Une Copie imprimée à Lima, en 1658, de deux Sentences prononcées par Dom Jean Blasquez de Valverdé, Oydor de l'Audience Roïale des Charcas & Gouverneur du Paraguay, déclarant fausses & calomnieuses toutes les Accusations faites contres les Jésuites du Paraguay au sujet des Mines d'or, qu'on prétendoit que ces Religieux tenoient cachées dans les Terres de leurs Réductions.

6. Une Copie de la Lettre écrite par le Gouverneur de la Province de Buenos-Ayrès, au Président de l'Audience Roïale des Charcas, le 28 de Janvier 1655, en faveur des Jésuites du Paraguay.

7. Une Déclaration authentique & légalisée faite, le 3 d'Octobre 1724, par le Mestre de Camp Dom Martin de Chavarri & Vallejo, Echevin perpétuel de la Ville de l'Assomption touchant les opérations de Dom Joseph de Antequera.

8. Une Copie authentique & légalisée de la Requête présentée, le 16 d'Octobre 1724, par le Capitaine Dom Jean Cavallero de Añasco, Echevin perpétuel de la même Ville, pour lui demander l'absolution des Censures qu'il avoit encourues par tout ce qu'il avoit fait contre les Peres de la Compagnie de Jesus, pour obéir aux ordres de Dom Joseph de Antequera.

9. Une Copie, authentique & légalisée, de l'exhortation faite, le 23 de Janvier 1725, par le Corps de Ville de l'Assomption à l'Evêque du Paraguay, pour ar-

1747.

PIECES ENVOÏÉES A L'AUTEUR PAR D. FERN. TRIVIÑO.

rêter le cours des excès du même Antequera.

10. Une Copie, authentique & légalisée, de l'Arrêt de l'Audience Roïale des Charcas, rendu dans la Ville de la Plata, le premier de Mars 1725, en faveur des Jésuites, au sujet de la même affaire.

11. Une Copie, authentique & légalisée, de deux Lettres écrites, le 28 de Mai 1725, par l'Evêque du Paraguay à l'Audience Roïale des Charcas, en faveur des Jésuites sur le même sujet.

12. Déclaration authentique & légalisée, faite, le 18 de Juin 1725, par Jean Ortiz de Vergara, Notaire Roïale & Public de la Ville de l'Assomption, touchant l'expulsion des Jésuites du College de l'Assomption par ordre de D. Joseph de Antequera.

13. Deux Lettres originales écrites, le 30 de Juin 1725, par l'Evêque du Paraguay au Roi Catholique, & au Pere Confesseur de Sa Majesté, touchant les excès & les crimes du même Antequera.

14. Une Copie d'une Lettre écrite par D. Joseph de Antequera, datée de sa Prison de Lima, à l'Evêque du Paraguay, & de la Réponse de ce Prélat, imprimées à Lima en 1721.

15. Une Copie, imprimée & authentique, du Décret du Roi Catholique, expédié dans son Conseil Suprême des Indes, le 28 Décembre 1743, lequel justifie les Jésuites sur tous les points des calomnies publiées contr'eux, & fait quelques réglemens touchant la maniere,

dont ils doivent se comporter dans leurs Réductions. Ce Décret est accompagné d'une Lettre de l'Evêque de Buenos-Ayrès au Roi, & de deux autres Let- de ce Prince aux Jésuites pour les feliciter sur leur justification pleine & entiere, & les exhorter à continuer à se comporter comme ils ont fait jusques-là. Le tout imprimé avec le Décret, par ordre de Sa Majesté.

1747.

PIECES ENVOÏÉES A L'AUTEUR PAR D. FERN. TRIVIÑO.



# TABLE
## DES MATIERES.

### A



### B



### C

Projet.

---

## *Liste des Pieces Justificatives de ce Volume.*



FIN.

---

*e Volume.*

